# ÉTUDES DIPLOMATIQUES

## LA PREMIÈRE LUTTE DE FRÉDÉRIC II ET DE MARIE-THÉRÈSE D'APRÈS DES DOCUMENS NOUVEAUX.

### III[1].

### MORT DE FLEURY. — LOUIS XV VEUT GOUVERNER LUI-MÊME.

#### I.

Si l'on peut accuser d'injustice la sévérité du jugement qui attendait Belle-Isle à Paris après sa courageuse sortie de Prague, il ne serait pas possible de contester que l'impression générale de désenchantement et de profonde tristesse qui régnait même après cet heureux événement à la cour, comme dans le public, n'était que trop bien fondée. Après deux années de combat, aucune des espérances qu'on avait conçues sur la foi de Belle-Isle, au début de cette guerre cruelle, n'était réalisée, et moins que toute autre la plus chère aux cœurs dévoués à la royauté, la seule qui leur eût fait prendre longtemps en patience les malheurs publics, celle de voir la personne du souverain, réveillée par le bruit des armes, secouer

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 janvier.

enfin la dépendance sous laquelle elle languissait. Louis XV n'avait pris part ni aux victoires ni aux revers de ses armées; il n'avait ni paru sur un champ de bataille, ni dirigé, même de loin, aucune opération militaire. A trente ans passés, déjà père d'un fils adolescent, il demeurait toujours un grand et docile enfant sous la férule d'un pédagogue. De tous les reproches qu'on faisait à Belle-Isle, le plus grave peut-être était d'avoir ménagé à dessein cette disposition indolente, dans la pensée secrète d'en profiter lui-même un jour, et d'avoir porté la guerre à des distances telles que le roi, ne pouvant songer à l'y joindre, ne pouvait ni lui disputer le commandement ni même exercer à côté de lui une action efficace. N'était-il plus temps de réparer cette double faute et ne pouvait-on pas trouver des serviteurs assez dévoués pour l'entreprendre? En tous cas, le moment était venu où, soit de gré, soit de force, il fallait bien tenter une nouvelle épreuve; car cette émancipation de la volonté royale, que personne n'avait voulu ou su provoquer, la mort, si longtemps sourde aux vœux des ambitieux comme des sujets fidèles, se chargeait enfin de l'accomplir.

L'appel de deux favoris, d'Argenson et Tencin, au conseil royal était, en effet, chacun le sentait, le suprême effort de l'existence ministérielle de Fleury. Le cardinal trouvait dans ces choix la garantie que personne ne commanderait à sa place, mais nullement la force de continuer à commander lui-même. Sa main restait ainsi toujours mise sur la toute-puissance, mais cette obstination ne lui rendait la faculté ni d'en jouir ni d'en user. On eût dit un avare mourant, qui, déjà privé du souffle et incapable de mouvement, saisit encore par une contraction nerveuse l'objet précieux de sa passion pour en repaître au moins ses regards. Cette agonie, qui était celle d'un pouvoir encore plus que d'un homme, se prolongea plusieurs mois au milieu d'un attente générale; nous en avons le compte-rendu presque quotidien dans les correspondances du ministre de Prusse, Chambrier, qui en note tous les progrès avec un mélange singulier d'observations politiques et médicales, et une crudité de détails digne d'un infirmier d'hôpital :

« Malgré le plaisir que je fis hier au cardinal (écrit-il le 9 septembre) en lui portant de bonnes paroles de la part de Votre Majesté, je le trouvai triste et abattu, comme un homme qui sent qu'il se meurt : l'estomac ne va plus bien et les ressorts sont usés, et, quoique l'esprit se soutienne encore, la vue baisse beaucoup : le fond des yeux est terne, quand il se laisse aller; il n'entend plus aussi facilement qu'il faisait, car j'étais presque entre ses genoux pour me faire entendre, sans parler trop haut, et l'entendre à mon tour. Cependant il se ranima tant qu'il put et fit quelques pas

pour m'accompagner assez vigoureusement; il a une si bonne constitution qu'il vivra tant qu'il y aura de l'huile dans la lampe. »

Et quelques semaines après, le 19 novembre : « Le cardinal a eu dernièrement un dévoiement qui l'avait mis assez bas; mais il est mieux depuis quelques jours; plus il avance dans sa carrière, plus il devient soupçonneux et jaloux, voulant tout faire par lui-même, et le cardinal de Tencin, qui le connaît, ne se hasarde sur rien, prenant garde de ne rien faire qui puisse le faire repentir de l'avoir mis dans le conseil. » Puis le 26 : « On doit regarder la santé du cardinal comme une lumière qui tire à sa fin, laquelle, à mesure qu'elle semble s'éteindre, se ranime, mais toujours avec moins de force qu'auparavant; la saison est mauvaise pour le vieillard. » Et le 30 : « Le cardinal est resté à Issy, où il est encore, pour un peu s'y reprendre, suivant lui, car il croit toujours que la nature fera un nouvel effort pour lui prolonger la vie pendant quelque temps, ne pouvant se persuader que le moment de délogement approche, et qu'il faut qu'il quitte cette autorité et cette domination dont la conservation lui est si chère que, malgré l'état de décadence où il se voit, il ne peut se résoudre de mettre un intervalle entre la vie et la mort. » Le 10 décembre : « Le cardinal est toujours retiré à Issy. Le contrôleur-général et les quatre secrétaires d'état travaillent avec le roi et rendent compte de tout au premier ministre. Ce que nous voyons ici pour le présent, c'est un premier ministre de quatre-vingt-dix ans qui tire à sa fin, faible de plus en plus de corps et d'esprit, et voulant, malgré tout, conserver son autorité; un roi dont on ne connaît pas les talens, mais qui ne veut pas chagriner le cardinal; les autres ministres, qui dépendent en tout de ce premier, quoiqu'il ne soit plus en état de donner d'attention aux affaires, cela dans la situation la plus critique où la France se soit trouvée depuis longtemps. » Le 14 décembre : « La santé du cardinal est toujours de plus en plus mauvaise, quoiqu'il tâche de faire croire le contraire et qu'il se porte mieux. Il prend depuis trois jours du lait de chèvre pour arrêter son dévoiement. Les effets en sont si médiocres qu'on ne sait qu'en penser et, si on en croit les médecins, ce lait ne vaut rien pour les vieillards, mais il l'a voulu. L'amour de la vie est si enraciné dans l'âme de ce prélat qu'il croit toujours qu'il pourra se rétablir. Tout roule sur ce vieillard jaloux de son autorité... Son premier souci est d'exister avec le sentiment du pouvoir entre ses mains. »

Enfin, dans les premiers jours de janvier : « Le cardinal est agonisant et le roi de France ne veut se déterminer sur rien tant qu'il voit le cardinal vivant; les ministres ne savent comment faire pour

la direction des choses importantes par la crainte qu'ils ont que, s'ils prenaient quelque chose sur eux, le cardinal ne le trouvât mauvais et ne leur en voulût du mal... Ainsi tout reste dans l'inaction. » Et Chambrier constate en même temps que, si c'était le plus souvent l'inertie et l'irrésolution qui prévalaient dans cet état presque cadavéreux du pouvoir, on pouvait craindre aussi que, d'un moment à l'autre, quelque détermination irréfléchie ne fût arrachée au mourant, presque à son insu et faute de force chez lui pour y résister. Ainsi il rapporte que, discutant, au moins pour la forme, le plan de campagne de l'année suivante, on lui entendit dire une fois d'un ton découragé : « J'ai tout fait pour empêcher que ces engagemens ne s'augmentent; mais puisque je ne puis y parvenir, je jette mon bonnet par-dessus les moulins et je me prépare à tout (1). »

Des témoins plus intéressés ne suivaient pas avec moins de soin les moindres incidens de ce déclin, dont les progrès si lents lassaient leur curiosité impatiente. « M. le cardinal se meurt, écrivait l'abbé de Broglie à son frère, mais il gouverne toujours, ne veut entendre parler de rien et ne veut pas qu'on en parle au roi. Il s'est tenu hier un comité, à Issy, sur les affaires les plus importantes; le cardinal a fait entrer les ministres et les a fait passer par une porte secrète dans sa bibliothèque, afin de faire croire qu'il a présidé au comité, ce qu'il n'a pas fait, n'étant pas en état de faire autre chose que de jouer la comédie, ce qu'il fera jusqu'au dernier moment (2). » Et le prudent duc de Luynes lui-même : « Le roi fut avant-hier à Issy voir M. le cardinal; il en sortit avec l'air fort triste, cependant sans pleurer... M. le cardinal était mieux, à ce que l'on disait, cependant dans un prodigieux abattement... La difficulté d'avaler subsiste; on a envoyé quérir Gendron, qui lui a mis un emplâtre sur la gorge; mais il n'a pu le soutenir. Malgré cet état, avant-hier il voulut voir M. de La Chétardie, qui arrive de Russie; il lui fit plusieurs questions et lui rappela des détails qu'il lui avait mandés il y a dix-huit mois (3). » Une autre correspondance rapporte qu'un matin, en plein janvier, on vit arriver le cardinal à Versailles, sortant de son lit à l'improviste, et qu'il passa trois quarts d'heure avec le roi. Le lendemain, à la vérité, cette équipée lui valut un gros rhume qui le mit si bas qu'il demanda à recevoir le viatique, mais le soir il était déjà mieux et parlait

(1) Chambrier à Frédéric, 7 septembre, 19 et 26 novembre, 10, 14, 24 décembre 1742, 18 et 21 janvier 1743. (*Correspondance interceptée.* Ministère des affaires étrangères.)

(2) L'abbé de Broglie à la maréchale, 14 janvier 1743. (*Papiers de famille.*)

(3) *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 393.

d'affaires (1). Enfin, après cette journée d'épreuves, il trouvait encore quelques-uns de ces traits gracieux et fins qui avaient toujours caractérisé sa conversation ; à une vieille dame, qui était presque sa contemporaine et qui lui faisait demander de ses nouvelles, il répondait : « Vous avez plus d'esprit que moi, madame la maréchale, car vous avez celui de vivre, et je vois bien que je ne l'ai plus. »

Du parterre, à Paris, on suivait ces alternatives avec autant d'anxiété qu'à Versailles des premières loges. — « Il y a bien du mouvement à la cour, écrit l'avocat Barbier... Le cardinal de Fleury est toujours malade à Issy : il a eu de fortes faiblesses auxquelles il n'a résisté que par la force de son tempérament. C'est une espèce de longue agonie qui pourrait coûter beaucoup à la France dans une guerre assez mal commencée et aussi mal suivie que celle-ci... Les ministres vont pour la forme travailler avec lui à Issy. Comme la tête n'y est plus, on ne résout quoi que ce soit... Mardi, on le dit mort à Paris, et M. l'archevêque étant allé à Issy dans l'après-midi, on crut que c'était pour jeter de l'eau bénite ; mais point du tout, mercredi il s'est trouvé mieux (2). » « Le public commence à s'impatienter, dit un autre chroniqueur, que M. le cardinal traînasse si longtemps. »

L'inquiétude principale qui se renouvelait à chacune de ces phases, et qui s'accroissait, loin de se calmer, en se prolongeant, portait toujours sur le point de savoir ce que préparait en silence ce roi qui paraissait triste de la perte prochaine de son précepteur et qui pourtant n'en pleurait pas. Qu'allait-il faire quand cet appui manquerait enfin à sa faiblesse en même temps que le joug cesserait de peser sur sa volonté? Chercherait-il tout simplement un autre maître, ou le verrait-on enfin, comme un autre Louis à la mort d'un autre cardinal, se résoudre à penser et à agir, on aurait dit volontiers : à être par lui-même? Quelque longue et souvent trompée qu'eût été l'attente, rien pourtant, jusqu'à ce moment décisif, n'était encore désespéré. L'incertitude était si grande et le désir d'en sortir si général que deux entreprises se firent au même moment dans l'entourage le plus intime du souverain, pour le préparer à une résolution virile : l'une et l'autre tendant au même but, dans des conditions très différentes et par des moyens qui ne l'étaient pas moins. Ce furent deux grands seigneurs de très haute lignée, mais ne se ressemblant que par ce point seul, qui se mirent en tête, sans s'être concertés, de profiter des derniers jours qui précédaient l'instant critique pour enseigner au roi la seule chose qu'on sait

(1) Mme de Tencin à Richelieu.
(2) Barbier, *Journal*, t. II, p. 339 et 345.

d'instinct ou qu'on ne saura jamais : je veux dire à régner. A eux deux, ils organisèrent, au chevet même du lit du mourant, une double intrigue dont les incidens variés forment tous les élémens d'une comédie piquante qu'un successeur de Molière aurait pu appeler *le Roi malgré lui*.

Le premier de ces deux personnages et le plus en vue n'était pas moins que le maréchal duc de Noailles, chef d'une des plus illustres maisons de France, dont il avait lui-même accru le crédit, d'abord en épousant dans sa jeunesse la nièce préférée de Mme de Maintenon, et plus récemment par le mariage d'une de ses sœurs avec le comte de Toulouse, le meilleur des fils légitimés du grand roi. C'est un caractère historique que le lecteur de nos jours a quelque peine à apprécier, car il nous a été présenté à peu d'années de distance, dans des publications d'une importance presque égale, sous deux aspects absolument opposés. S'il fallait en croire le plus éloquent des peintres, jamais monstre pareil ne mérita mieux d'être voué à l'exécration de la postérité : — « Le serpent qui perdit Ève, dit Saint-Simon, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte, la plus fidèle, la plus forte autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de premier ordre et du chef de tous les anges précipités du ciel. » — Le portrait, ainsi ébauché d'un seul trait, est poursuivi dans tous les détails avec la même fougue de pinceau et la même noirceur de coloris ; rien n'y manque : « C'est une profondeur d'abîme, c'est une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée et naturelle accoutumée à se jouer de tout ; » — « une noirceur d'âme qui fait douter s'il en a une, » — « un homme qui s'étend à tout, qui entreprend tout, qui, pris sur le fait, ne rougit de rien,.. et se replie prestement comme le serpent, dont il conserve le venin. » — Et, après avoir doté son sinistre modèle de tous les vices du démon, l'incomparable artiste met la même générosité à lui en accorder aussi tous les arts et tous les talens : « On ne saurait, dit-il, avoir plus d'esprit, et de toute sorte d'esprit, plus d'art et de souplesse à accommoder le sien à celui des autres ; aisé, accueillant, propre à toute conversation, sachant de tout, parlant de tout, l'esprit orné *bien que d'écorce*. » Il ne lui reproche « que l'excès de son imagination, la foule de vues, l'obliquité de tous les desseins qu'il bâtit en nombre et à la fois, et les croisières qui se font des uns aux autres... et qui mettent dans sa tête une confusion de laquelle il ne peut sortir (1). »

(1) Saint-Simon, à qui les répétitions ne coûtent guère, surtout quand il se livre à sa passion, a fait deux fois le portrait physique et moral du duc de Noailles dans les chapitres CCCXVII et CCCXCIII.

Par malheur, mon excellent ami, M. Rousset, a tiré naguère des archives du dépôt de la guerre, dont il avait la garde, toute une correspondance intime du même duc de Noailles avec Louis XV, qui commence au moment même de l'histoire où ce récit est parvenu et se poursuit sans relâche pendant deux ans, et en présence de cette révélation qui est presque une résurrection, il n'est plus possible d'ajouter foi à aucune des hyperboles de Saint-Simon, pas plus à l'invective qu'à l'éloge. Sur ces traits rendus à la vie, la vérité ne permet de placer ni tant d'ombre ni tant de lumière. Si l'auteur de cette correspondance, en effet, eût eu l'âme imbue de la profonde perfidie que Saint-Simon lui prête, le vice se trahirait lui-même à toutes les lignes, et un critique aussi exercé que M. Rousset n'eût pas eu de peine à le découvrir. Le duc de Noailles que M. Rousset nous fait connaître est au contraire un homme de bien, pénétré d'un dévoûment sincère pour son roi, et d'un véritable amour du bien public, méritant, en un mot, la qualification que son biographe lui donne d'honnête courtisan, et celle plus rare encore qu'il y ajoute de bon citoyen. Il faut donc bien convenir qu'un ressentiment expliqué, justifié peut-être par des griefs personnels, a égaré ici le jugement de Saint-Simon, et qu'en cette occasion, comme en plusieurs autres, il faut admirer dans ses vigoureuses diatribes plutôt la force que l'éloquence prête à la haine que la lumière qu'elle jette sur la vérité.

En revanche, M. Rousset me permettra de lui dire que l'on ne retrouve pas davantage dans le duc de Noailles, tel qu'il nous le montre, ni les ressources infinies d'esprit, ni l'adresse supérieure dont son implacable ennemi, en ce point trop libéral, a trouvé bon de le gratifier. On voit en lui, en mettant tout au mieux, un bon esprit, un jugement sain, mais un peu court; nulle trace d'invention personnelle, un regard, au contraire, constamment fixé sur des modèles pris dans le passé et une fidélité un peu trop docile à des traditions reçues. S'il eut jamais, comme d'autres témoins l'attestent, une imagination vive, servie par une ardeur éloquente, ces qualités brillantes furent de bonne heure amorties par les glaces de l'âge, ou par le poids de la responsabilité du commandement; il n'en reste plus de trace dans les documens que nous possédons. Le défaut de toute originalité est d'autant plus sensible pour nous, que le mélange opposé de talens et de défauts est ce qui nous a frappé chez Belle-Isle, et que le contraste fait apprécier la différence. C'est chez Belle-Isle qu'on trouve cette exubérance et souvent cette incohérence de vues, ces inspirations soudaines qui tour à tour égarent et éclairent et qui lui donnaient l'apparence et faisaient autour de lui l'illusion du génie. Rien de pareil chez Noailles, homme

d'état, peut-être homme de guerre beaucoup plus correct, mais à qui personne ne sera tenté d'appliquer ce qu'on a pu dire du petit-fils de Fouquet, qu'il avait été arrêté à moitié route, en chemin de devenir un grand homme. Il n'y a pas jusqu'au style et même à l'écriture des deux maréchaux qui ne révèle cette dissemblance : ici ce sont des dépêches bien régulières, tracées d'une main posée, sans un trait vif, ni une expression saillante ; là, la furie et les saccades d'une plume qui a peine à suivre l'impétuosité de la pensée.

Ce fut cette capacité moyenne (je ne dis pas médiocre, ce qui serait trop sévère), jointe à l'éclat du nom et des alliances, qui valut à Noailles, d'abord l'avantage de faire partie des grands conseils ministériels, — organisation éphémère que le duc d'Orléans forma au début de la régence, — puis le commandement de divisions importantes pendant les guerres qui suivirent. Il s'acquitta de ces fonctions assez honnêtement pour que personne ne fût surpris de le voir compris dans une promotion de maréchaux. Dans cet aréopage militaire, il siégeait entre Broglie et Belle-Isle, plus jeune que l'un, plus ancien que l'autre d'âge comme de grade. Ce fut en cette qualité qu'il dut être appelé au conseil de guerre où fut débattu l'envoi de l'armée du maréchal de Maillebois, en Allemagne, et il fut presque seul (je l'ai dit) à conseiller cette expédition ; avis qui eut la bonne fortune d'obtenir non-seulement le consentement du roi, mais son adhésion plus nettement et plus vivement exprimée que de coutume.

Les jours suivans, il sembla à ceux qui savaient lire dans le jeu des physionomies que le roi, satisfait de s'être prononcé lui-même, savait gré à celui qui avait provoqué son intervention. « Avant-hier, écrit le duc de Luynes, à la date du 26 août, le roi demanda à M. le maréchal de Noailles s'il n'allait pas à Saint-Germain. Le maréchal lui demanda s'il avait quelque chose à lui ordonner. Le roi lui dit : « Il faudra que vous voyagiez. — Sire, répondit le maréchal en souriant, je suis bien vieux pour faire des voyages. » — Mais le roi avait cessé de rire, et comme il partait pour la chasse, il invita le maréchal à venir le trouver au retour. L'entretien eut lieu le soir, après le tiré dans le grand parc, les vêpres et le débotté, et, commencé à huit heures un quart, ne se termina qu'à neuf. Le cardinal, fatigué, était absent ce jour-là : trois quarts d'heure de conversation en tête-à-tête avec le roi n'étaient pas une faveur ordinaire. La confidence parut plus précieuse encore quand le maréchal apprit qu'il allait être chargé du commandement des places de Flandre et du soin de défendre les provinces du Nord contre les attaques dont cette frontière pouvait être l'objet dès que l'armée de Maillebois aurait cessé de la couvrir. Comme c'était lui qui avait été d'avis

qu'on devait affronter le péril, il ne pouvait se plaindre qu'on le chargeât d'y faire face; mais, ayant appelé l'attention du roi sur les difficultés de la tâche, il fut surpris de trouver le prince prêt, non-seulement à l'écouter, mais à discuter avec lui sur tous les points, ce qui supposait qu'il avait pris cette fois, par extraordinaire, la peine d'étudier et de réfléchir. — « Le roi, dit encore Luynes, répondit à merveille sur tous les articles. » Noailles se retira plein de la conviction que le roi songeait sérieusement à sortir de son inaction, et de la pensée plus flatteuse encore, que c'était lui qui était choisi pour servir de guide à ses premiers pas (1).

Il n'avait garde de laisser se dissiper de si bonnes dispositions, ni se fermer cette ouverture. Aussi, à peine arrivé à son poste, il se crut autorisé à correspondre directement avec le roi pour lui rendre compte de la situation, assez précaire et assez misérable, où il trouvait les provinces confiées à sa garde, et des mesures urgentes qui étaient nécessaires pour les mettre sérieusement en état de défense. Mais il en prenait occasion pour faire comprendre que ces précautions de détail seraient impuissantes si elles n'étaient mises en accord avec un plan général d'opérations, et pour solliciter, sous une forme indirecte, mais très claire, la permission d'étendre lui-même le champ de ses observations comme de ses conseils :

« Rien n'est si capital, Sire, disait-il, que de prendre des arrangemens pour former sur cette frontière une armée capable d'arrêter les entreprises de vos ennemis déclarés, d'imposer aux ennemis secrets de votre état et de rassurer vos alliés... Mais j'ose représenter à Votre Majesté que, dans des conjonctures aussi importantes et aussi difficiles que se trouvent actuellement les affaires de votre état, il est presque impossible de former aucun plan en particulier sans embrasser le tout. Les affaires se tiennent par des liaisons qui les mettent dans une dépendance nécessaire les unes des autres, et ce n'est que par la combinaison de toutes les parties qu'on doit se décider sur ce qu'il est le plus avantageux de faire pour chacune d'elles en particulier. Mais quels que soient le zèle et le dévoûment qui puissent remplir les cœurs les plus pénétrés de respect et d'amour pour Votre Majesté, une infinité de raisons que sa pénétration lui fera aisément découvrir retiennent ceux mêmes qui seraient le mieux intentionnés et le plus en état de la servir. Ainsi jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Majesté de me faire connaître ses intentions et sa volonté, me bornant uniquement à ce qui regarde la frontière dont elle m'a donné le commandement, je parlerai avec franchise et liberté sur l'objet qui est confié à mes soins, et je me tairai sur tout le reste, toujours prêt, cependant, à vous exposer, Sire, lors-

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 211.

que vous le voudrez, ce qu'un zèle sans bornes, l'attachement le plus véritable, l'amour de la vérité, quelques études, et quelque méditation soutenue d'une expérience de près de cinquante ans, peuvent m'avoir acquis de connaissances au service de Votre Majesté et au bien de son royaume. Mais, si vous voulez, Sire, qu'on rompe le silence, c'est à vous de l'ordonner (1). »

La réponse, qui ne se fit pas attendre, n'était pas faite non plus pour décourager le maréchal. Le roi lui assurait bien encore qu'il avait consulté le cardinal et obtenu son assentiment aux mesures militaires qui lui étaient proposées; mais il était moins probable, et Louis XV ne disait nullement qu'il eût donné connaissance à personne du *post-scriptum* suivant : « Le feu roi mon bisaïeul, que je veux imiter autant qu'il me sera possible, m'a recommandé en mourant de prendre conseil de toutes choses et de chercher à connaître le meilleur pour le suivre. Je serai donc ravi que vous m'en donniez : aussi je vous ouvre la bouche comme le pape aux cardinaux et vous permets de me dire ce que votre zèle et votre attachement pour moi vous inspireront. Je vous connais assez et depuis assez longtemps pour ne pas mettre en doute la sincérité de vos sentimens et votre attachement à ma personne (2). »

Tous les mots de cette lettre étaient précieux pour l'heureux correspondant qui la reçut, et cependant rien ne dut lui causer plus de joie que l'invocation faite au souvenir de Louis XIV et le dessein annoncé de l'imiter, car rien ne s'accordait mieux avec le plus vif et aussi le plus sincère de ses sentimens. Élevé dans toutes les splendeurs du grand règne, admis de bonne heure dans l'intimité royale, Noailles gardait dans le plus profond de son cœur le culte du demi-dieu qu'avait adoré son enfance; aucun nuage n'était venu troubler cette pieuse fidélité. Ni les malheurs des derniers jours, suite des entraînemens du pouvoir absolu, ni les modifications déjà sensibles de l'esprit public qui ne permettaient plus à la royauté les allures d'une domination absolue, — aucune de ces leçons de l'expérience, — aucun de ces signes des temps nouveaux ne frappaient l'imagination captivée, et la raison étroite du neveu chéri de M^me^ de Maintenon. Louis XIV était toujours le modèle unique et accompli, peut-être inimitable du vrai monarque; le copier, dût-on même ne pas l'égaler, était le seul but qu'on pût proposer au suprême effort de son petit-fils. C'est M. Rousset qui nous raconte qu'admis plus tard dans le conseil royal, quand Noailles prenait la parole, c'était toujours pour commencer par ces mots : « Sire, votre auguste bisaïeul,.. » et que, devant ce refrain attendu, les

(1) Le maréchal de Noailles au roi, 20 novembre 1742. — Rousset, t. I, p. 7-9.
(2) Le roi au maréchal de Noailles, 26 novembre 1742. — Rousset, t. I, p. 11.

assistans se prenaient à sourire. On peut juger avec quel plaisir lui-même il entendait pour la première fois sortir de la bouche du roi la phrase même dont il devait ensuite se faire l'écho.

Aussi ne crut-il pas pouvoir mieux répondre à la pensée royale qu'en préparant sur-le-champ un long mémoire où il ne traitait, en réalité, ni de la situation politique du moment ni de l'ensemble des opérations militaires, mais où il se bornait à faire passer sous les yeux du roi et à commenter l'instruction donnée par Louis XIV à son petit-fils Philippe V, quand il l'envoyait régner en Espagne. A vrai dire même, ce n'était pas l'instruction tout entière composée de trente-neuf articles qui fit l'objet du commentaire, mais uniquement la phrase finale ainsi conçue : « Ne vous laissez pas gouverner, soyez le maître. N'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera toutes les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. » Évidemment ce n'était pas là un avis qu'on pût donner tant que le premier ministre en exercice gardait encore l'apparence du pouvoir et se flattait même par momens d'un retour de vie. Mais le soin extrême avec lequel ce mémoire est rédigé, l'abondance de pièces historiques empruntées aux exemples de la royauté passée, le travail qu'il a dû coûter, ces divers indices font croire à M. Rousset, — et je partage entièrement son avis, — que le maréchal le prépara d'avance, à tête reposée, afin de se tenir tout prêt à le faire partir par le retour du courrier, qui annoncerait enfin le terme attendu.

J'ai dit que, dans cette entreprise passablement aventureuse et en tout cas un peu tardive d'apprendre à un roi son métier, Noailles trouva, sans le savoir, un auxiliaire qui ne lui ressemblait guère. Si, comme on l'a souvent prétendu, chacun de nous conserve toute la vie l'empreinte ineffaçable des premières impressions qu'a reçues sa jeunesse, cette remarque explique assez bien comment le faible écart qui sépare deux générations suffit souvent pour que des hommes élevés dans les mêmes conditions, placés dans le même rang social, issus parfois des mêmes familles, ne présentent presque aucun trait commun. C'était le cas de Noailles et d'un de ses proches, mais plus jeunes parens, duc et pair comme lui et portant un nom décoré d'un lustre moins ancien, mais plus éclatant : celui de Richelieu.

Les deux ducs avaient bien commencé l'un et l'autre leur carrière aux pieds du trône du grand roi; mais ils avaient paru devant lui à vingt années de distance, et ces vingt années étaient précisément celles pendant lesquelles l'astre de Louis XIV, encore dans tout son éclat après Ryswyk, s'était chargé de tous les sombres

nuages de la vieillesse et du malheur. Entre ces deux dates, non-seulement le roi, mais tout l'aspect de la cour avait changé. Attristé et vaincu, le maître, qui faisait encore plier devant lui toutes les volontés, avait perdu le don d'éblouir les imaginations et d'enflammer les cœurs. Aussi, tandis que Noailles restait pénétré d'un dévoûment à toute épreuve, le jeune duc de Fronsac (c'est le nom que Richelieu portait alors), amené à Versailles par son père à l'âge de seize ans pour n'y entendre parler que de deuil et de ruines, s'était regimbé tout de suite contre le régime de privation et d'ennui qu'une dévotion maussade imposait à l'hypocrite servilité des courtisans. *Beau comme l'Amour*, dit un contemporain, né pour tous les plaisirs et brûlant de s'y livrer, il avait donné à l'impatience de ses désirs un éclat assez étourdi pour mériter d'aller en faire pénitence quelques mois à la Bastille. Quel était son crime? Était-ce d'avoir attiré sur sa charmante figure les yeux trop complaisans de la duchesse de Bourgogne? On l'a beaucoup dit; mais lui-même, qui n'a jamais péché par modestie, ne l'a pas prétendu. S'il y eut un peu de vérité dans cette médisance, ce fut tout au plus quelque enfantillage, quelque échange de regards malins surpris par M^me^ de Maintenon entre la princesse et le bel adolescent, tels que dans les familles les mieux réglées, les jeunes témoins s'en permettent souvent devant les travers et les ridicules d'un vieux ménage.

Mais il n'en fallut pas davantage pour engager Richelieu dans cette réaction plus vive que sérieuse qui suivit la mort de Louis XIV. Il figura au premier rang dans ce groupe de jeunes fous qui, comme des écoliers trop longtemps comprimés, se hâtèrent de profiter de l'absence du pédagogue pour secouer toutes les règles, non-seulement du devoir, mais de la décence. La rencontre qu'il fit alors d'un compagnon de plaisir inattendu décida, sinon du tour que devait prendre sa destinée, au moins du singulier éclat qui allait s'attacher à son nom. Car ce n'était pas moins que Voltaire lui-même qui avait su se faire parmi ces échappés de l'Œil-de-Bœuf, par droit de conquête et à la pointe de l'esprit, une place où ses relations naturelles ne l'appelaient pas et où sa fierté eut, comme on sait, plus d'une fois à souffrir.

L'amitié de jeunesse qui s'établit ainsi entre Voltaire et Richelieu, et qui s'est prolongée pendant près de quatre-vingts ans, est certainement un des faits les plus singuliers, je dirai même les plus caractéristiques du XVIII^e^ siècle. Rien ne peint mieux l'alliance qui s'établit pendant cet âge de combat entre les vices de la société qui périssait et les confuses aspirations de celle qui se préparait à naître. Grâce à cette liaison de hasard et aux complimens du grand dispensateur de la faveur publique, Richelieu a pu devenir le plus vicieux et demeurer le plus impertinent des grands seigneurs sans

perdre une popularité de faux brillant qui est arrivée jusqu'à nous. Ce type achevé de tous les travers et de toutes les insolences qui ont perdu l'aristocratie de l'ancien régime; cet académicien par droit de naissance qui ne sut jamais l'orthographe; ce héros, ce vétéran de débauche qui, en cheveux blancs, se faisait encore gloire de troubler la paix des humbles ménages; ce guerrier dont la bravoure même a toujours un air de parade et dont les exploits conservent jusque sur le champ de bataille je ne sais quelle tournure d'opéra-comique; ce conquérant qui a déshonoré la victoire par l'ostentation du pillage; c'est lui, c'est vraiment lui qui figure parmi les correspondans préférés de Voltaire, entre les précurseurs des temps modernes et les réformateurs attitrés de la morale publique et sociale. Au fait, cette place pouvait lui être due en raison des services que lui et ceux qui lui ressemblèrent ont rendus à la révolution, dont ils ont été sans le savoir les instrumens les plus efficaces. — Bien qu'à la veille même de la chute de la monarchie Richelieu, averti par un trop juste pressentiment, se soit rejeté avec vivacité et même avec exagération dans les opinions les plus contraires au mouvement nouveau de la société, il n'en demeure pas moins le modèle de cette noblesse étourdie qui a couru elle-même au-devant de son sort en favorisant toutes les doctrines qui préparaient sa ruine pendant qu'elle étalait tous les désordres qui pouvaient la justifier. Ce sont eux, ce sont ces petits-maîtres revêtus d'un vernis, — Saint-Simon aurait dit d'une écorce de littérature et de philosophie, — qui ont semé des fleurs jusqu'aux bords mêmes du gouffre où l'antique monarchie allait s'engloutir et donné aux premiers actes de la plus sombre tragédie qui fut jamais toute la gaîté d'un divertissement de théâtre. Rien n'a plus contribué que leurs exemples à accréditer l'erreur fatale de toute une génération qui a cru sérieusement se préparer aux épreuves de la liberté par les caprices du libertinage et qui n'a réussi qu'à frayer la voie, par la licence des mœurs, à toutes les témérités de la pensée.

Mais, pour l'heure présente, la surface de la société étant encore tranquille et l'orage ne grondant que dans le lointain, Richelieu ne justifiait la prédilection de Voltaire que par un dédain affecté, non-seulement de tous les scrupules, mais aussi des croyances qui les inspirent : on citait de lui, à cet égard, des traits d'une hardiesse d'incrédulité encore rare à cette époque. Ainsi, on disait qu'envoyé à Vienne pour une ambassade de cérémonie où il avait plus brillé par son luxe et ses bonnes fortunes que par son habileté diplomatique, il s'était amusé à divertir la société en faisant publiquement des sortilèges pour évoquer l'apparition du diable, afin de constater son existence. Lui-même s'amusait aussi à raconter qu'un nécromancien avait prédit à l'illustre ministre dont il portait le nom que

cent ans juste après sa mort, un de ses héritiers gouvernerait comme lui la France. Or, comme la date arrivait en 1742, ou les oracles ne signifiaient rien, ou c'était lui qui allait être appelé à de si hautes destinées. Un libertin de si belle humeur n'avait pu manquer d'être des premiers à déclarer que, pour rendre à Louis XV le sentiment de sa dignité d'homme et de roi, le plus pressé était de l'affranchir des pieuses leçons de son enfance et des liens de son intérieur conjugal. C'était même lui qui avait donné à cette pensée si répandue, comme j'ai eu occasion de le dire, dans les antichambres de Versailles ce tour vif et cynique : « Pour que le roi soit son maître, il est indispensable de lui faire avoir une maîtresse. » Et, après avoir donné l'avis, il veillait à l'application. Aussi, depuis que le roi était sorti de sa réserve, il n'était ni partie de plaisir à Marly ni à Choisy souper intime qui ne fût préparé par les soins délicats de cet amateur consommé et animé par un esprit piquant qui se jouait de tout et n'épargnait personne.

Seulement Richelieu était bien obligé de convenir que, pour le choix principal qu'il avait dû faire, il n'avait pas eu la main heureuse. Des deux demoiselles de Nesle offertes ensemble aux regards du roi, aucune n'avait pu rendre le service qu'on espérait d'elles, celui d'agir sur la politique par l'amour. M^me^ de Vintimille avait paru un instant comprendre son rôle; mais sa fin prématurée était venue laisser dans le cœur du roi des regrets, presque des remords, que M^me^ de Mailly, agitée elle-même de troubles de conscience, n'avait pas su calmer. La pauvre femme, d'ailleurs de nature assez débile, entraînée au vice par faiblesse plus que par corruption, sans énergie pour le mal comme pour le bien, croyait trouver dans la fidélité le seul mérite qui pût racheter ses torts. Sincèrement éprise du roi, qui était lassé d'elle, elle restait aussi attachée à Belle-Isle, malgré sa disgrâce. L'attrait de ses charmes s'était usé en même temps que le prestige de son ami; il n'y avait plus rien à tirer d'elle; on s'en serait aperçu à ce seul fait que le cardinal, cessant de la craindre, cessait aussi de la ménager. C'est ce que Richelieu exprimait encore à sa manière en disant du roi avec un léger haussement d'épaules : « Tant qu'il sera dans les bras de M^me^ de Mailly, il restera aux pieds du cardinal, et nous n'aurons pas le moyen de l'en relever (1). »

Force était donc bien de chercher ailleurs; mais il ne fut pas

(1) Chambrier à Frédéric, 14 décembre 1742. (Ministère des affaires étrangères.) — *Fragment des Mémoires de la duchesse de Brancas, inséré dans les Lettres de Lauraguais* (Paris, 1802), p. 210. Ce fragment de mémoires a certainement été retouché par le petit-fils de la duchesse, le spirituel Lauraguais; mais on doit croire que Lauraguais, beau-fils d'une demoiselle de Nesle, a pu avoir une connaissance personnelle des faits qu'il raconte.

nécessaire de chercher loin, car on n'avait pas épuisé les ressources qu'offrait la maison de Nesle : trois sœurs restaient encore, deux, Mmes de La Tournelle et de Flavacourt, mariées à des gentilshommes sans fortune, et la troisième attendant un établissement que la situation toujours gênée de la famille rendait difficile à trouver. Toutes trois étaient faites pour plaire; la plus âgée, la marquise de La Tournelle, était la plus belle : une taille de nymphe, un teint éblouissant, des yeux d'un bleu plein d'éclat et de profondeur, formaient un ensemble de majesté et de séduction qui arrêtait les regards des plus indifférens. Ce charme avait frappé les yeux du roi, qui, la rencontrant par hasard chez le duc d'Antin, s'était écrié à demi-voix : « Ah! mon Dieu! qu'elle est belle! » Richelieu, placé à côté de lui, avait noté cette impression au passage, pensant qu'il pourrait être à l'occasion utile de la raviver, et plutôt diverti d'avance qu'arrêté par le scandale qui en pouvait sortir; il crut bientôt le moment venu de s'en souvenir, surtout quand, ayant pris des informations, il put se convaincre que, sous cet extérieur séduisant, Mme de La Tournelle cachait autant d'ambition que la pauvre Mailly avait de faiblesse, et que son cœur, pour parler comme une grande dame du temps, *était haut comme les monts*.

La révolution de palais, je devrais presque dire de sérail, qui allait substituer Mme de La Tournelle à Mme de Mailly dans la faveur du roi, a fait l'objet, dans les écrits contemporains, de tant de commentaires satiriques, et, par la suite, de tant de contes grivois, de tant de récits romanesques, enfin de tant de mémoires apocryphes qui ne diffèrent guère des romans et ne méritent pas plus de créance, qu'il serait impossible d'en tirer un récit exact, et le sujet n'étant guère attrayant en lui-même, je laisserais volontiers se démêler dans cette confusion les amateurs, si nombreux aujourd'hui, de commérages posthumes et de médisances rétrospectives; mais, malheureusement pour la France et pour la mémoire de Louis XV, des faits de cette nature, trop nombreux dans tous les temps, ont exercé cette fois une action trop importante pour qu'il soit possible de les négliger.

Je me bornerai pourtant au narré le plus bref, tiré des rapports les plus authentiques, ceux qui visent le moins au scandale, comme les correspondances inédites et la gazette semi-officielle du duc de Luynes. Si même dans des documens de cette espèce se trouvent encore des détails qu'on préférerait passer sous silence, le seul fait qu'ils s'y rencontrent sans paraître causer aucune surprise, — le fait, par exemple, qu'un courtisan à la fois dévot et discret comme Luynes, aussi scrupuleux sur les convenances que sur la morale, se croit obligé, à certains jours, de se faire lui-même le maître des

cérémonies d'aventures galantes et d'en dresser protocole, c'est là un indice assez tristement remarquable des mœurs du temps pour mériter d'être signalé. Je suis d'ailleurs de ceux qui pensent que toute vérité historique, quand l'intérêt en est sérieux, doit être dite sans détour, et que le devoir est d'autant plus étroit pour l'historien qu'il lui en coûte davantage de le remplir. La vérité a toujours une utilité qui lui est propre. Je crois avoir montré, dans un récit précédent, ce qui restait de grandeur et d'héroïsme même dans le déclin de cette vieille monarchie française trop calomniée. Il est temps peut-être, en ne déguisant rien de ses fautes et de ses faiblesses, de justifier aussi la Providence, qui l'a si cruellement châtiée. C'est une leçon du passé dont l'avenir peut profiter.

La première opération à faire était d'amener à Versailles la beauté qu'on destinait à y régner : ce n'était pas la plus facile, car les logemens, à Versailles, étaient limités, leur distribution réglée par l'étiquette, et le rang peu élevé qu'avait occupé dans l'armée M. de La Tournelle ne permettait pas à sa veuve de prétendre à une telle distinction. Loin de là, elle vivait retirée, avec ses deux sœurs, chez leur tante, la duchesse de Mazarin, logées toutes trois un peu par charité, et se plaignant, même avec quelque aigreur, de ne participer que de loin, et faiblement, à la bonne fortune qui était échue à leur aînée. Reproche injuste, car M^me^ de Mailly, très discrète dans l'emploi d'une faveur dont elle rougissait, ne vivait elle-même que de ses appointemens de dame du palais et des dons irréguliers, et toujours modiques, du roi. Ce fut pourtant cet état de gêne, et presque de misère, que Richelieu mit à profit pour franchir le pas décisif; car M^me^ de Mazarin étant venue à mourir et le ministre Maurepas, son héritier, ne paraissant pas disposé à continuer son hospitalité à ses parentes, les trois dames se virent menacées d'être, à la lettre, jetées sur le pavé. C'était la coutume de toute la noblesse de cour, dans ses embarras pécuniaires, de recourir, comme on disait, aux grâces du roi. De si intéressantes victimes de la mauvaise fortune n'y pouvaient manquer. Seulement, pour éviter des détours inutiles, on leur conseilla non de faire passer leur demande par l'intermédiaire de leur sœur (ce qui eût été naturel), mais de se jeter tout droit elles-mêmes aux pieds du roi et du cardinal. Ce ne fut pourtant pas M^me^ de La Tournelle (c'eût été trop tôt éveiller le soupçon), mais la seconde sœur, M^me^ de Flavacourt, qui se chargea de porter la supplique. On raconte que, pour la remettre, cette dame se fit conduire dans la cour de Versailles en chaise à porteurs et resta ainsi toute la journée, disant aux gens de sa connaissance qui venaient l'aborder qu'il fallait bien qu'elle s'habituât à vivre à la belle étoile, puisqu'elle n'avait plus de toit pour abriter sa tête. Le roi, averti et appelé à la fenêtre, vit de ses yeux

ce spectacle touchant et en exprima tout haut sa compassion. Était-ce de pitié seulement qu'il était ému, ou s'y mêlait-il déjà quelque souvenir de la beauté inconnue qui avait frappé ses regards et quelque désir caché de la revoir? Quel que fût son sentiment, il ne manqua pas de gens pour lui indiquer un moyen tout naturel de le satisfaire.

La mort de Mme de Mazarin laissait vacante une place de dame du palais qui semblait toute préparée pour une des malheureuses abandonnées. A la vérité, la survivance était à peu près promise à des dames du plus haut rang, et, quand l'idée fut mise en avant, elle fut vivement combattue par Fleury, encore assez en vie pour prendre ombrage de tout ce qui ne venait pas de lui, et par Maurepas, brouillé avec ses cousines, qui l'accusaient d'avoir aggravé leur infortune. Mais toutes les convenances s'effacèrent et toutes les objections firent silence quand on sut qu'au moment de dresser la liste qui devait passer sous les yeux de la reine, le roi avait écrit en tête, de sa propre main, le nom de Mme de La Tournelle. On n'avait pas à craindre que cette préférence ouvrît les yeux ou blessât la fierté de la reine. La bonté de cœur, qualité dominante de la vertueuse princesse, la rendait charitable pour toutes les misères, et aveugle, peut-être même indulgente, pour bien des faiblesses. D'ailleurs, La Vallière et Montespan avaient bien fait partie ensemble de la maison de la vertueuse Thérèse d'Autriche; les complaisances qu'une infante n'avait pas refusées à Louis XIV, Marie Leczinska n'était pas d'humeur à les disputer à Louis XV; c'est beaucoup si elle ne savait pas gré à Mme de Mailly de n'avoir jamais abusé de sa situation pour lui manquer de respect dans son service (1).

Mais c'était Mme de Mailly elle-même, qui, laissée de côté avec une certaine affectation, aurait dû, si elle eût eu le moindre génie d'intrigue, se plaindre et s'inquiéter. Qui l'aurait cru? ce fut le contraire, et rien n'égala la surprise générale quand on la vit, non-seulement ne témoigner aucune jalousie de la faveur qui appelait sa sœur de La Tournelle au palais, mais fournir elle-même à sa sœur de Flavacourt la facilité de l'y rejoindre en donnant la démission de sa propre place. Si ce fut Richelieu, comme on lui en fit honneur, qui la décida à ce sacrifice, jamais coup de partie ne fut plus habilement joué. La bonne âme se laissa persuader, a-t-on dit, que la

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 224 et suiv. — *Mémoires de la duchesse de Brancas*, p. 204 et suiv. — L'histoire de l'entrée de Mme de Flavacourt dans la cour de Versailles en chaise à porteurs est rapportée dans la compilation de Soulavie intitulée : *Mémoires de Richelieu*, qui mérite peu de foi. M. de Lescure, en en publiant une édition abrégée, s'est proposé de n'y laisser que les faits qui lui ont paru avérés. Je n'oserai dire qu'il y a réussi.

reine, lui sachant gré de cet acte de renoncement, lui en tiendrait compte et la mettrait à la tête de la maison de sa future belle-fille, l'infante d'Espagne, déjà promise au dauphin, et dont le mariage devait s'accomplir dès que les fiancés auraient l'âge nubile. Tant de crédulité est pourtant peu vraisemblable. L'indécence de donner la maîtresse du père pour guide et pour compagne à l'épouse du fils dépassait encore la mesure, déjà assez large, du scandale à laquelle la cour était habituée. J'aime mieux penser que la favorite, toujours humble et portant à regret les chaînes dorées de son déshonneur, fut séduite par la pensée de réparer, en assurant le bien-être des siens, le tort qu'elle avait fait à la bonne renommée de la famille. Un instant pourtant, un trait de lumière traversa son esprit, et, se rendant brusquement à Paris chez M^me^ de La Tournelle : « Ma sœur, lui dit-elle en l'abordant, serait-il possible?.. — Impossible, ma sœur, reprit l'autre, en se redressant, avec un accent d'indignation qu'on put prendre pour celui de la sincérité. » Tout fut dit, et le lendemain la démission et les deux nominations nouvelles, publiées à la cour, étaient enregistrées par le duc de Luynes dans son livre d'étiquette. « Hier soir, dit le prudent duc, il fut déclaré que M^me^ de Mailly cédait sa place de dame du palais purement et simplement, avec les appointemens, à M^me^ de Flavacourt. Cela fait un changement dans les semaines, que je marquerai. » Mais la plume semble lui partir dans la main, et il ne peut s'empêcher d'ajouter : « Cette démarche de M^me^ de Mailly est regardée avec raison comme une grande marque de générosité de sa part. On juge avec raison qu'on peut la regarder comme imprudente, et qu'un peu plus de prévoyance pour l'avenir aurait dû l'empêcher d'exécuter ce projet (1). »

La preuve que personne ne se trompait sur cet avenir, c'est que la dernière demoiselle de Nesle, jusque-là peu recherchée, trouva tout d'un coup un mari, et du plus haut rang. A la vérité, M. de Lauraguais était un homme déjà mûr, veuf et père de plusieurs enfans. Mais il portait un titre de duc et devait hériter de son père la pairie de Brancas. La duchesse de Brancas, sa mère, était une vieille connaissance de Richelieu, et, pour entrer dans les vues de son ami, comme pour faire honneur au mariage de son fils, ce fut elle qui se prêta à accommoder un dernier détail qui n'était pas sans importance : il fallait trouver un appartement convenable pour M^me^ de La Tournelle, à qui M^me^ de Mailly, quelles que fussent ses illusions, ne pouvait pourtant pas céder le sien. Richelieu, qui ne doutait de rien, proposa celui de l'évêque de Rennes, aumônier du

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 237. — *Mémoires de la duchesse de Brancas*, p. 266.

roi, mais pour le moment envoyé en Espagne en qualité d'ambassadeur, et ce fut la duchesse de Brancas qui (elle le raconte elle-même) se chargea d'en avertir le prélat (1).

La place, ainsi cernée de toutes parts, n'était pourtant pas encore emportée. Le roi, disait Richelieu (inépuisable en aphorismes en des matières où il était docteur), « sera toujours le même en affaires comme en amour, et en amour comme en affaires. » En effet, en ce genre, comme en tout autre, l'esprit d'entreprise manquait au roi. Il resta plus d'un mois sans oser rompre avec Mme de Mailly et sans presque parler à Mme de La Tournelle. Il est vrai que, détrompée bientôt par sa froideur et son embarras, Mme de Mailly, avec la maladresse qui paraît propre aux amantes délaissées, éclata en scènes de jalousie. Ce n'est pas ainsi (les faiseurs de romans nous l'ont assez dit) qu'on peut réveiller un sentiment éteint; mais c'était assez pour qu'un reste de compassion, la crainte d'un bruit scandaleux, une répugnance égoïste à affliger ses regards par le spectacle du désespoir, vinssent arrêter sur les lèvres du roi un congé formel qui lui coûtait à prononcer comme un arrêt de mort. De son côté, Mme de La Tournelle, par une réserve inattendue, semblait fuir plutôt qu'appeler ses regards. Elle se dérobait à la foule des hommages que les courtisans *éclairés* (dit une chronique du temps) s'empressaient à lui rendre. Les gens habiles ne voulaient voir dans cette réserve qu'un jeu de coquetterie; mais d'autres prétendaient (et le cœur humain a de tels replis qu'on peut tout croire) qu'elle restait attachée par un tendre sentiment au jeune comte d'Agénois, qui avait emporté à l'armée ses sermens de fidélité, et qu'au moment de manquer à la foi jurée elle flottait, partagée entre l'amour et l'ambition. Il suffisait sans doute, pour faire justice de ses hésitations un peu tardives, d'une insistance passionnée, qui, de la part d'un roi, n'aurait été qu'une manière de déguiser un ordre. Mais cet ordre n'arrivait pas, et le roi paraissait s'ennuyer d'avoir à prendre la peine de le donner.

Heureusement, il avait dans Richelieu un serviteur prêt à tous les offices et, pour parler encore avec Saint-Simon (car quelles expressions ce merveilleux écrivain ne trouve-t-il pas pour peindre les incidens et les caractères de cour), *un ami fait à rompre les glaces* sur tous les sujets. Ce fut lui qui se chargea de faire toutes les ouvertures qui coûtaient au roi. Il parla raison, presque sentiment, à Mme de Mailly et lui fit entendre qu'on ne regagne pas par la violence un amour qui s'échappe. Un sacrifice volontaire, lui dit-il, la complaisance pour une fantaisie qui pouvait être passagère, un

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 226, 266, 267. — *Mémoires de la duchesse de Brancas*, p. 207.

éloignement momentané, étaient peut-être les meilleurs et en tout cas les seuls moyens de faire vibrer encore ce qui pouvait rester de sensibilité dans un cœur volage. « Vous le croyez? dit la pauvre femme; j'en mourrai, mais tout est dit, et ce soir je serai à Paris. » Puis, d'une des sœurs Richelieu passa en droiture à l'autre: le comte d'Agénois était son neveu et son élève dans l'art de la galanterie, il lui suffit de faire lire sa correspondance à Mme de La Tournelle pour la convaincre que les distractions de la garnison avaient devancé les séductions de la cour et qu'au lieu d'avoir une parole à tenir à un amant fidèle, elle avait tous les droits du monde de se venger d'un inconstant.

Enfin, pour mettre le roi tout à fait à l'aise, il prépara toute une représentation de comédie. Il décida le prince à faire invasion avec lui, par surprise, un soir, chez Mme de La Tournelle; mais, pour éviter d'être reconnu sur le passage par les gens de service, il lui fit prendre et endossa lui-même le costume des médecins du palais, Il avait remarqué, dit la duchesse de Brancas, qu'on a souvent sous le masque, à l'Opéra, l'assurance qui manque dans le monde. L'entreprise réussit à souhait: Mme de La Tournelle, en voyant entrer cette mascarade, dont peut-être elle était prévenue, feignit bien pendant quelques momens l'étonnement et la colère. Mais elle ne tarda pas à se laisser fléchir, et la conversation s'établit sur un pied de gaîté familière qui mit le roi de la plus belle humeur. Le malicieux spectateur, fier de son œuvre, n'eut garde de l'avertir que ce qui prêtait le plus tristement à rire, c'était de voir le roi de France en perruque et en bonnet carré, comme un figurant de la cérémonie du *Malade imaginaire*, se livrant à de pareils ébats dans la chambre d'un évêque. Pour arriver à relever la dignité royale, le chemin était un peu détourné (1).

Assurée alors de sa puissance et l'ambition ou le dépit étouffant dans son cœur les derniers regrets de l'amour, Mme de La Tournelle ne songea plus qu'à retarder sa victoire le temps justement nécessaire pour en assurer l'éclat et la durée. L'exemple de sa sœur si facilement privée sous ses yeux d'une faveur dont elle avait si peu profité était instructif; elle ne voulait ni vivre d'angoisses et d'aumônes pendant quelques jours d'une grandeur passagère, ni dépendre d'un froncement de sourcil, ou d'un caprice nouveau qui la ferait d'une heure à l'autre retomber dans le néant. Il lui fallait tout l'appareil extérieur d'une situation officielle et toutes les garanties d'une fortune établie. Ces prudentes précautions étaient le fruit des con-

(1) *Mémoires de la duchesse de Brancas*, p. 213, 220. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 264, 270. — *Journal du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 38. — *Chronique de Bois-Jourdain*, t. II, p. 235-237.

seils politiques de Richelieu. « Il faut, lui avait-il dit, qu'il soit plus difficile et plus glorieux pour les gens de cour d'être admis dans votre antichambre qu'il ne l'était de causer en tête-à-tête avec votre sœur. » De là une diplomatie d'un genre inusité qui se prolongea plusieurs jours avec tant de publicité que le ministre Chambrier en rendait gravement compte au roi de Prusse, comme d'une véritable négociation de chancellerie. « La marquise de La Tournelle, écrivait-il, demande que le roi de France lui forme une maison, qu'il vienne publiquement chez elle, qu'il la fasse duchesse, qu'il lui donne de quoi tenir une table, outre douze mille livres par mois pour ses habits, ses domestiques et son jeu, et vingt-cinq mille livres de pension quand elle se retirera. » Toutes ces conditions débattues furent accordées l'une après l'autre, sauf le titre de duchesse, dont le brevet fut retardé jusqu'à ce qu'on eût pu trouver un apanage suffisant pour l'asseoir. Après quoi toutes les difficultés de l'exécution (pour parler le langage vraiment administratif de Mme de La Tournelle) étant résolues, la cour eut connaissance de la conclusion définitive par l'annonce d'un voyage à Choisy dont les trois sœurs de Nesle durent faire partie.

La rumeur et le scandale furent cette fois assez forts pour pénétrer jusque dans l'intérieur de la reine, qui leva, assure-t-on, les yeux au ciel et s'écria en soupirant qu'il ne fallait plus s'étonner des malheurs qui fondaient sur la France. « Elle me fait une mine de chien, écrivait Mme de La Tournelle à Richelieu ; c'est le droit du jeu. » La vertueuse duchesse de Luynes, première dame de la reine, déclina l'honneur d'être du voyage, et le roi, bien que d'un ton un peu sec, dut agréer ses excuses. Mais le duc lui-même, qui avait eu le courage d'approuver et d'appuyer sa femme, ne s'en crut pas moins obligé de faire son service ce jour-là comme les autres, et nous tenons de lui une description faite avec une précision minutieuse de l'appartement occupé à Choisy par Mme de La Tournelle ; c'était celui de Mme de Mailly elle-même, encore tendu d'une draperie de soie bleue et blanche que la pauvre abandonnée avait filée de ses propres mains, à quoi le narrateur officiel ajoute sans même avoir l'air de sourire : « Allant à Choisy dans le carrosse, le roi tira une tabatière de sa poche, et l'y remit sur-le-champ : le lendemain cette tabatière se trouva entre les mains de Mme de La Tournelle qui l'a montrée à M. de Meuse (1). »

Si Mme de La Tournelle venait de déployer pour établir sa situa-

(1) Chambrier au roi de Prusse, 12 novembre 1742. (Ministère des affaires étrangères. — D'Argenson, t. IV, p. 38. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. II, p. 271, 278, 290. — Lettre de Mme de La Tournelle à Mme de Richelieu, citée par M. de Goncourt dans *les Maîtresses de Louis XV*, t. I, p. 82, et provenant du cabinet d'autographes de M. Martin. — *Chronique de Louis XV* (*Revue rétrospective*), t. IV, p. 62 et suiv.

tion de véritables talens politiques, il faut lui rendre la justice que, docile à la consigne qu'elle avait reçue, elle ne perdit pas un seul jour pour faire profiter les intérêts de l'état de sa conquête. On pouvait craindre qu'elle n'usât de son crédit pour satisfaire des intérêts et des ressentimens privés. Maurepas tremblait déjà d'être sacrifié, et le bruit même se répandit qu'elle ne laisserait pas le cardinal achever en paix son agonie. L'habile conseil de son maître politique, de celui qu'on appelait déjà à Paris *le président de La Tournelle*, la détourna de recourir à cet étalage inutile de son pouvoir. C'eût été user ses forces contre un obstacle qui allait disparaître de lui-même. Elle ne demanda donc rien ni pour ni contre personne, pas plus faveurs que disgrâces. Mais au roi, qui lui parlait de son amour, elle ne tarda pas à répondre en lui parlant de sa gloire et de la France, qui attendait un mot de lui pour se relever de son déclin. Ce langage dans la bouche d'une femme aimée avait un charme flatteur et nouveau qui réveillait chez le souverain quelques étincelles d'un amour-propre trop longtemps assoupi. Parfois pourtant, l'impatience le prenait de voir la politique envahir les heures qu'il aurait voulu garder tout entières pour le plaisir. « Savez-vous comment elle me traite? disait-il à la duchesse de Brancas; elle ne se mêle des affaires de personne, elle ne trouve pas cela digne d'elle, mais des ministres, de la paix, de la guerre, elle ne cesse de m'en parler : cela me désole. Je lui ai dit plusieurs fois que cela me tuait et savez-vous ce qu'elle m'a répondu? Tant mieux, sire, il faut qu'un roi ressuscite. — C'est, lui répliqua la duchesse, que son amour n'est pas une faiblesse, et qu'elle a la passion de votre gloire. — Vous avez peut-être raison, dit le roi en souriant (1). »

Cette attitude de M^me^ de Châteauroux, bientôt connue dans Paris, où rien ne reste longtemps ignoré, tempéra un peu l'indignation que causaient à tous les cœurs honnêtes de coupables arrangemens domestiques dont les cours ou les familles d'Orient avaient seules jusque-là donné le spectacle. Le désir était si vif de ne pas désespérer tout à fait de ce roi qui portait à lui seul toute la fortune de la France! C'est ce qui explique que la nouvelle favorite put recevoir, en même temps que beaucoup de flatteries serviles ou d'outrages mérités, quelques hommages sincères dictés par un patriotisme plus chaleureux que délicat. Tel est le sentiment que je rencontre dans quelques pièces égarées au milieu de grossières satires dont je me garderais bien de salir ces pages, et auxquelles on a le tort de faire aujourd'hui l'honneur de l'impression.

Voici des vers, par exemple, dont le fond et même la forme ne manquent pas d'une certaine élévation.

(1) *Mémoires de la duchesse de Brancas*, p. 224.

Ah! consacre du moins le temps de ta faveur,
Chasse du gouvernail un nocher imbécile :
Il faut pour nous guider une main plus habile.
Comme une autre Sorel, fais entendre à ton roi
Que, seul, dans ses états il doit donner la loi.
Charles se réveilla sous cette fille illustre,
Et la France, à sa voix, reprit son premier lustre.
Dès qu'amour eut parlé, le monarque français
Rentra dans ses foyers et terrassa l'Anglais.
C'est ce même ennemi, dont l'éternelle envie
Veut imposer encore un joug à la patrie.
Pour animer Louis que de justes sujets!
Amour, conduis son cœur, assure ses projets (1)!

On voit maintenant comment Richelieu et Noailles, par des voies étrangement différentes, étaient arrivés à faire retentir aux oreilles du roi le même son. Le concert était pourtant, jusque-là, si peu prémédité, qu'au premier moment tout ce qui portait le nom de Noailles à la cour avait embrassé avec chaleur les intérêts de Mme de Mailly. C'était l'exemple donné par la sœur du maréchal, la comtesse de Toulouse, amie de longue date de Mme de Mailly, et qui se piquait de rester fidèle dans la disgrâce à celle dont elle avait trop complaisamment peut-être accepté la faveur. Malgré cette liaison qui nous surprend, la comtesse jouissait d'une réputation intacte et d'une autorité sociale qui était pour son frère un puissant appui. Son hôtel à Paris était le rendez-vous de tous les amis de la maison de Noailles et le centre de l'influence de cette puissante famille. C'était là que Mme de Mailly, désespérée et sans asile, s'était fait conduire par le carrosse même aux armes royales qui l'emportait loin de Versailles. C'est de là que, pendant les jours d'incertitude qui suivirent, elle adressait des lettres plaintives à son ancien amant, qui, à plusieurs reprises, ne dédaigna pas d'y répondre. Mais c'est là aussi que, quand tout fut décidé, on lui fit savoir que même ce commerce épistolaire devait cesser, et Mme de Toulouse ayant encore essayé une intercession timide : « Voilà un an que cette femme m'ennuie! lui fit dire sèchement le roi; il me semble que c'est assez long. » La comtesse elle-même dut alors se le tenir pour dit. Tout ce qu'elle put obtenir pour son amie, ce fut une pension suffisante et un logement honnête où, sous la conduite d'un directeur janséniste (toute la maison de Noailles inclinait vers ce parti reli-

(1) Cette pièce est insérée dans la nouvelle réimpression de *Chansons historiques* sous la date de 1739 comme adressée à Mme de Mailly. Il y a là une erreur manifeste. En 1739, époque de l'entrée à la cour de Mme de Mailly, la France n'était pas en guerre avec l'Angleterre et n'avait rien à craindre de cette puissance.

gieux), on lui fit faire une pénitence moins généreuse que celle de La Vallière, comme sa faute avait été moins touchante (1).

Rien, dès lors, ne s'opposa plus à l'union des deux influences, ou, si l'on veut, des deux intrigues qui tendaient, au moins pour le premier moment, au même but. Il ne restait plus qu'à trouver un intermédiaire pour les rapprocher. Ce genre d'officieux n'a jamais manqué, pas plus autrefois dans les cours qu'aujourd'hui dans nos couloirs parlementaires; mais cette fois celui qui se chargea de ce rôle ne fut pas moins qu'un prince de l'église, ce même cardinal de Tencin que Fleury avait fait venir de Rome pour l'associer à son pouvoir, en le désignant en quelque sorte à sa succession. Tencin, en entrant au ministère, s'était bien un instant leurré de cette brillante perspective, mais, très avisé comme il l'était, il ne lui avait fallu que quelques jours d'observation pour se convaincre que la France était lasse du gouvernement d'un ecclésiastique, et que, si le roi avait encore à subir le joug d'un favori, il ferait du moins à l'opinion régnante la concession d'en changer l'extérieur et le costume. Il s'en serait convaincu par ce seul fait que, dans les conseils auxquels Fleury n'assistait plus, le roi ne lui offrait jamais la préséance qui aurait semblé appartenir à son rang sacerdotal. Du moment que la place suprême ne pouvait lui revenir, il convenait à Tencin qu'elle restât vacante. Richelieu, aussi bien que Noailles, étaient donc assurés d'avance de trouver en lui à qui parler.

Il est même probable qu'il n'attendit pas qu'on lui offrît la conversation. En sa qualité d'élève et d'ami du fameux cardinal Dubois, il était aussi peu sévère sur les principes que peu délicat dans le choix de ses connaissances. Son austérité ne repoussait aucun moyen d'accroître son crédit, et l'occasion présente devait lui convenir, s'il est vrai, comme le dit un de ses amis, le président Hénault, qu'on le trouvait surtout sublime dans des intrigues de femme de chambre. Mais eût-il éprouvé quelque répugnance à engager sa robe et son état dans une aventure équivoque par l'entremise d'un libertin, il avait auprès de lui, dans son intimité, un auxiliaire tout préparé à le mettre en règle avec les convenances; car lui aussi avait une sœur, qui n'était pas, celle-là, une grande dame, ni une princesse se piquant de vertu, mais bien une femme légère et spirituelle qui, par un singulier mélange d'art et d'aventure, avait su se faire une place à part dans la société politique et littéraire du temps.

Alexandrine de Tencin, mise au couvent de Grenoble, dès son

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 267 et suiv., 295, 304, 394, 449. — *Revue rétrospective*, t. IV, p. 67.

enfance, dans une maison dont la règle était très relâchée, relevée de ses vœux de bonne heure (mais trop tard pourtant puisqu'elle y avait déjà manqué), était non-seulement l'appui, mais en réalité l'auteur de la fortune de son frère. C'était elle qui, grâce à ses relations de nature peu douteuse avec le cardinal Dubois, avait introduit le jeune abbé pendant la régence dans les régions voisines du pouvoir, et depuis lors elle avait eu l'habileté d'y rester elle-même avec lui, de manière à lui venir constamment en aide à tous les pas de sa carrière. Outre les gens en place et en crédit, de qui elle savait toujours se faire agréer, elle réunissait autour d'elle une classe d'hommes dont l'influence n'a jamais été nulle en France et allait devenir souveraine : celle des littérateurs et des savans. Elle leur ouvrait un salon où ils pouvaient rencontrer des gens de cour, qu'ils auraient eu peine à aborder ailleurs ; car le grand art de Mme de Tencin (c'est le nom qu'elle portait en sa qualité de chanoinesse) était d'avoir su, malgré une noblesse des plus minces, que son genre de vie personnel n'avait pas rehaussée, s'élever et se maintenir à une condition, je devrais dire à un niveau social convenable, même suivant les préjugés du temps, pour la sœur d'un ministre et d'un cardinal. Les libertés qu'elle se permettait étaient contenues dans une mesure discrète qui ménageait cette décence de surface. Douée d'un talent littéraire distingué, elle écrivait des romans assez libres, mais sous le voile de l'anonyme, pour ne pas être confondue avec les lettrés de profession. Vivant de ses galanteries, elle gardait assez de réserve apparente pour n'être pas rangée parmi les courtisanes. Trente ans plus tard peut-être, préjugés et mœurs s'étant relâchés, elle aurait usé de moins de réserve, elle eût signé de son nom *le Siège de Calais* et n'eût pas pris tant de soin pour cacher la naissance irrégulière d'un fils qui devait s'appeler d'Alembert (1).

Il était impossible que Richelieu, parmi toutes les aventures galantes qu'il avait courues, n'eût pas été mêlé au moins un jour à quelque incident d'une telle vie. Mais ce caprice, qui avait à peine marqué dans deux existences aussi remplies et se perdait chez l'un comme chez l'autre au milieu d'une rapide succession de souvenirs, n'avait laissé, entre lui et Mme de Tencin, d'autre trace qu'une liaison familière dont la politique aujourd'hui pouvait profiter. Voici alors comment s'établit sans effort une entente qui naissait en quelque sorte d'elle-même. Par l'entremise de Richelieu, Mme de Tencin et Mme de La Tournelle, très bien faites pour s'entendre, se mirent rapidement en amitié. Mme de Tencin, à son tour, fit partager à son frère les vues de son ami, et le cardinal, que des rap-

(1) Voir sur les débuts de Mme de Tencin, Saint-Simon, chap. DCCCXVII.

ports d'affaires rapprochaient naturellement de Noailles, le trouva tout disposé à y entrer. Il ne fut pas plus difficile d'y engager la plupart des ministres, séduits d'avance par l'idée de ne plus reconnaître de supérieur, et comptant profiter de l'inexpérience du roi pour étendre chacun pour leur compte, dans leur propre département, leur indépendance. Et ainsi se trouva formée, au jour désigné, comme une chaîne qui enlaçait Louis XV à son insu, une coalition d'influences diverses toutes décidées à le faire régner, en dépit qu'il en eût, et à l'émanciper bon gré mal gré.

## II.

La représentation était prête et tous les rôles distribués, lorsque la mort donna le signal du lever du rideau devant le public impatient. « M. le cardinal de Fleury mourut enfin hier, 29 janvier, à midi, » dit le marquis d'Argenson dans son *Journal*. — « Enfin, le sort a décidé, dit Barbier. M. le cardinal est mort mardi, 29, à midi un quart. » Et tout de suite le bruit se répandit dans Paris qu'aux ministres Amelot et Maurepas, venant lui apporter la nouvelle, le roi avait répondu : « Eh bien! messieurs, me voilà premier ministre. » — A quoi la voix publique fit elle-même cette réplique : « Le cardinal est mort : vive le roi! »

Que cette mise en scène fût vraie ou arrangée après coup pour l'effet à produire, il est certain que la résolution du roi de ne pas donner de successeur à Fleury était réelle et ne tarda pas à être officielle. Louis XV prit lui-même, et lui seul, pendant les jours qui suivirent, la présidence de son conseil, travailla en tête-à-tête avec les secrétaires d'état, et une circulaire qui existe encore aux archives des affaires étrangères transmit à tous les agens diplomatiques l'ordre de correspondre directement avec le souverain, en adressant leurs dépêches à sa personne, comme c'était l'usage sous Louis XIV. Ces premiers essais d'autorité personnelle plaisant à sa vanité novice, il y mit cette bonne grâce qui coûte si peu aux princes et dont on leur sait tant de gré. Le contentement public s'éleva alors jusqu'à l'enthousiasme.

« A chaque heure, dit d'Argenson, la réputation du roi se raccommode dans le public, et bientôt elle éclatera comme celle d'Henri IV, tant l'opinion chemine. » — « On continue, dit Barbier, à être dans l'admiration du roi : il est accueillant, il parle à merveille, il rend justice et travaille avec connaissance de cause. » — Quelques sceptiques cependant hochaient la tête avec un air d'incrédulité. « Ils pensent, écrivait Chambrier, que le projet du roi est au-dessus de ses

forces, parce qu'il commence à l'exécuter trop tard, et que le genre de vie qui y est contraire a trop pris racine en lui (1). » De plus avisés encore auraient peut-être pensé qu'il n'y a de durables que les résolutions spontanées, et que le faible prince n'avait peut-être jamais montré moins d'indépendance véritable qu'au moment où il prenait des grands airs de commandement.

Sa fermeté fut cependant tout de suite mise à deux épreuves critiques où elle ne fléchit pas. Il écarta d'une main très résolue tous ceux qui semblaient se présenter et qu'on avait autrefois désignés pour recueillir la succession de Fleury. La peine ne fut pas grande avec Tencin, qui se rangeait de lui-même avec une prudence à laquelle les spectateurs, qui s'en amusèrent, ne rendirent pas complètement justice. Mais Chauvelin, à qui une longue absence n'avait pas permis la même étude du terrain, fit la faute d'envoyer sur-le-champ au roi lui-même un mémoire confidentiel, qui n'était qu'une explication détaillée de toutes les fautes qu'il avait épargnées au cardinal, pendant leur administration commune, et une critique de toutes celles qui avaient été commises depuis leur séparation. Le roi se montra très irrité d'un blâme rétrospectif, dont il crut par dignité devoir prendre sa part, et n'eut rien de plus pressé que de montrer le mémoire à Maurepas, en lui demandant ce qu'on pouvait ajouter au châtiment d'un exilé. Après s'être fait un peu prier, Maurepas insinua que le choix de la résidence pouvait beaucoup aggraver ou atténuer les peines de l'exil, et à la place de Bourges où la vie était encore supportable, il proposa de reléguer l'insolent proscrit dans la petite ville d'Issoire, en Auvergne, se rappelant, dit-on, que c'était le lieu même où le cardinal de Richelieu avait envoyé en disgrâce le garde des sceaux Chateauneuf. L'idée comme le souvenir plurent au roi, qui fit expédier un ordre en conséquence le jour même et annonça sa décision en plein souper, paraissant jouir de la surprise et du désappointement qui se peignirent sur plus d'un visage (2).

Mais où on l'attendait surtout, où on était, pour parler comme Chambrier, « aux écoutes, » c'était à l'accueil qu'il allait faire au maréchal de Belle-Isle, quand le héros, désormais privé de son auréole, et presque transformé en aventurier, se décida à reparaître à la cour. On savait que de tout le conseil, le roi était le seul qui (peut-être par l'influence de M^mes^ de Toulouse et de Mailly) n'eût pas

(1) *Journal de d'Argenson*, t. IV, p. 49 et 50. — *Journal de Barbier*, t. II, p. 348, 350. — *Revue rétrospective, Chronique de Louis XV*, t. V, p. 229. — Chambrier à Frédéric, 1^er^ février 1743. (Ministère des affaires étrangères.)

(2) *Journal de d'Argenson*, t. IV, p. 32, 58 et 59. — *Journal de Barbier*, t. II, p. 351. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 407, 408.

partagé, à l'égard de Belle-Isle, l'injustice et l'inconstance communes. Sans le défendre bien vivement, ce qui n'eût pas été dans son caractère, il ne s'était jamais associé aux détracteurs de son ancien favori. Belle-Isle en était prévenu et ménagea sa rentrée en conséquence, de manière à faire habilement appel à tous les souvenirs qui pouvaient toucher une âme royale. Il parut à Versailles chamarré de tous les ordres qu'il avait reçus, dans des jours de prospérité, en témoignage de la reconnaissance des souverains allemands, mais pâle, défait, appuyé sur le bras d'un ami, et boitant plus bas que jamais, comme s'il lui eût été plus difficile de monter les marches de l'escalier d'un palais que de gravir les montagnes glacées de la Bohême : c'était rappeler, par une poignante image, à la fois ses services et ses souffrances.

Le roi, en le voyant, se montra affectueux et ému ; il lui donna, dès le lendemain, l'audience qu'il réclamait et reçut de sa main un long mémoire justificatif, dans lequel deux personnes étaient accusées de tous les malheurs publics : Frédéric et le maréchal de Broglie, mais le second bien plus encore et bien plus vivement que le premier. Le roi prit le document de bonne grâce et chargea les ministres des affaires étrangères et de la guerre de conférer avec le maréchal sur toutes les questions diplomatiques et militaires encore pendantes. La plus grande déférence lui fut témoignée dans ces entretiens ; mais il ne put pourtant s'empêcher de remarquer qu'en s'informant auprès de lui des faits passés et de l'état présent des affaires, on ne lui faisait part d'aucun projet pour l'avenir. A ces marques d'égard, d'ailleurs, dont il fallait bien paraître touché, d'autres furent jointes auxquelles Belle-Isle fut peut-être moins sensible. C'était un intérêt tendre, mais pressant, pour sa santé et une promptitude obligeante à lui accorder tous les congés qu'il demandait, pour aller se rétablir par le repos dans son domaine de Bizy. Rien ne fut épargné pour ôter l'apparence d'une disgrâce à cette retraite, qui en eut cependant tous les effets.

Belle-Isle ne s'y trompait pas, car il écrivait lui-même à son ami l'évêque de Rennes, ambassadeur en Espagne... « Je n'ai que lieu d'être content de la manière dont tout s'est passé de la part du roi, et comme les remèdes que je fais exigent beaucoup de régime et fort peu de mouvement, je n'ai pu faire ma cour qu'une ou deux fois la semaine, et ce n'a jamais été sans que le roi m'ait demandé des nouvelles de ma santé et que Sa Majesté ait eu la bonté de marquer d'y prendre intérêt : cela n'empêche pas que l'on dise journellement toutes sortes de choses et qu'on m'envoie en exil à Bizy, parce que j'ai dit vouloir y aller, comme en effet c'est mon projet. Il est vrai que je suis trop bon citoyen pour n'être pas

affligé de tout ce que je vois faire de mal depuis six mois,.. mais vous jugez bien qu'avec les dispositions dont je viens de vous parler à mon égard, on ne m'a pas consulté depuis mon retour d'Égra, on m'a encore moins fait part des projets qu'on avait (1). »

Les spectateurs voyaient encore plus clair que l'intéressé : « Le crédit de M. de Belle-Isle baisse de plus en plus, écrit Chambrier, le ministère ne le ménage plus et ne place pas ses affidés. On m'a assuré que le comte d'Argenson avait fait connaître de la part du roi de France au maréchal de Belle-Isle de ne plus conserver aucune correspondance avec les affaires dont il a été chargé, Sa Majesté très chrétienne voulant que désormais rien ne passe à cet égard que par les ministres. Enfin, il paraît que ce ministre fait tout ce qu'il peut pour mettre ledit maréchal dans la situation la plus désolée. » Et le public, qui peint toujours en grosses couleurs, ajoutait que le maréchal, délaissé et tentant de se raccrocher à quelque branche, avait fait demander à M^me^ de La Tournelle une audience qui lui avait été dédaigneusement refusée, ce qui lui avait causé dans son intérieur et devant ses confidens intimes de véritables accès de rage. Enfin, le 19 de mars, un terme fut mis à tous les propos et la situation définitivement arrêtée par l'appel, dans le conseil des ministres, du maréchal de Noailles, déjà commandant en chef de l'armée qui devait faire campagne sur le Rhin. Tout était dit dès lors : Belle-Isle était bien plus que destitué : il était remplacé et allait être oublié, conditions plus dures (l'expérience de tous les ambitieux peut le dire) que l'adversité même pour ceux qui ont goûté la jouissance d'être, suivant l'expression de l'écriture, *dans la bouche des hommes*. Cette ombre d'oubli devait désormais se répandre sur toute l'existence de Belle-Isle. Sa carrière politique et militaire n'était pas finie ; le crédit, le pouvoir même, lui devaient revenir encore en partage, mais c'en était fait de la gloire et même de l'espoir de la conquérir. Ses facultés, toujours distinguées, ne devaient plus retrouver ni cet éclat, ni cet élan que donnent la poursuite d'un grand dessein et l'aspiration vers la renommée. Ministre, général, il devait rester désormais confondu parmi ces vulgaires dépositaires d'une puissance éphémère, à qui des hommages d'un jour n'assurent pas un souvenir pour le lendemain : le roman de sa vie était fini (2).

(1) Barbier, t. II, p. 360. — Luynes, t. IV, p. 414-422, 424-461, 471. — D'Argenson, t. IV, p. 52, 57. — Belle-Isle à Vauréal, ambassadeur en Espagne, 26 mars 1743. (*Correspondances diverses du maréchal de Belle-Isle*. Ministère des affaires étrangères.)

(2) Chambrier à Frédéric, 25 mars 1743. (Ministère des affaires étrangères.)— *Revue rétrospective*, t. IV, p. 245, 249.

Le roi une fois remis à la tête de son gouvernement, il ne restait plus qu'une chose à faire : c'était de le remettre aussi à la tête de son armée. Mais c'est à quoi il n'y avait pas moyen de songer tant que la guerre se poursuivait sur un théâtre lointain, où l'on n'aurait pu, sans péril pour l'état, aventurer la personne royale. Le plus pressé était donc de quitter sans délai l'Allemagne.

Sur ce point, les nouveaux conseillers du monarque avaient la bonne fortune de se rencontrer avec l'opinion unanime de leurs concitoyens. Évacuer cette terre de malheur, où, depuis deux années, bataillons sur bataillons semblaient s'engouffrer pour fondre dans les boues et dans les neiges, revenir attendre l'Autrichien ou chercher l'Anglais soit sur ces bords du Rhin, soit dans ces plaines de Flandres, illustrées par le souvenir de tant de victoires, c'était le cri général dont l'écho était sans cesse renvoyé de l'armée à la cour. — « Quand donc reviendrez-vous? » écrivaient les familles impatientes aux officiers gémissant dans tous les postes de l'armée de Bavière : — « Quand nous rappellerez-vous? » répondait-on par le retour des courriers. — « Il y a peu de gens ici, écrivait Chambrier, qui ne croient que la France serait en meilleure situation si elle rappelait ses troupes d'Allemagne pour se retirer sur ses frontières. Ils sont presque tous de l'opinion qu'ils sont invincibles quand ils sont chez eux, et le désir qu'ils ont d'y être leur rend encore la chose plus croyable. » — « Il se répand ici, disait-il encore, une déplaisance contre la guerre en Allemagne qui ne fait que croître et embellir à mesure que les officiers qui en viennent se communiquent les uns aux autres. »

Le sentiment à cet égard était si vif dans toutes les classes, que, dans le courant du mois de mars, le comte de Saxe étant venu à Paris, envoyé de Bavière par le maréchal de Broglie, le bruit se répandit qu'il venait demander formellement le rappel de l'armée, et cette opinion contribua beaucoup à l'accueil triomphal qui lui fut fait dans tous les lieux publics, y compris les coulisses des théâtres, où il avait laissé tant de souvenirs. La croyance n'était pas fondée. Maurice n'en demandait pas tant, il venait seulement avertir, de la part du maréchal, que la retraite serait nécessaire si on n'envoyait pas de nouveaux renforts à ses troupes épuisées. Mais la manière dont il sollicita cet envoi, le peu d'insistance qu'il y mit, firent assez voir que, pas plus lui que le chef dont il était l'ami et le confident, ne mettaient beaucoup de prix à l'obtenir (1).

(1) Chambrier à Frédéric, 22, 25 février, 2 avril 1742. (Ministère des affaires étrangères.) — *Revue rétrospective*, t. v, p. 241. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. iv, p. 417, 426. — *Journal de Barbier*, t. ii, p. 358.

Ce qui paraîtra peut-être plus singulier, mais ce qui n'est pas moins attesté par tous les documens, c'est que ce désir d'opérer l'évacuation de l'Allemagne et de concentrer toute la lutte, comme en un champ clos, dans les provinces flamandes et rhénanes, était commun, sauf une seule et grande exception, à tous les belligérans et même à tous les témoins intéressés de la grande partie diplomatique et militaire qui se jouait depuis deux années. Pour commencer, entre Charles VII et Louis XV, il y avait au fond une entente tacite dont aucun d'eux ne voulait convenir, mais qui tendait également des deux parts à se dégager l'un de l'autre. J'ai dit quelle mission Belle-Isle, quittant son armée, avait été chargé de remplir en passant par Francfort. Il devait inviter l'empereur à provoquer lui-même, par un rescrit impérial, le départ de ses auxiliaires, après quoi, rentrant paisiblement dans sa capitale déjà reconquise, il remettrait, soit à la diète germanique, soit à un congrès européen, le soin de terminer le litige pendant entre les maisons de Bavière et d'Autriche. Naturellement, cette proposition, qui n'était qu'un abandon à peine déguisé, fut assez mal accueillie par Charles VII, et Belle-Isle eut quelque peine à la développer tranquillement jusqu'au bout. Une scène assez vive s'ensuivit, mêlée de colère, de récriminations et de larmes et terminée par des épanchemens mutuels du prince et du général sur les fautes et les malheurs dont ils étaient tous les deux victimes.

Mais, au même moment et même avant cette entrevue orageuse, des émissaires de l'empereur avaient déjà été chargés d'aller à Berlin, à Londres et jusqu'à Vienne sonder le terrain pour savoir à quelles conditions il pourrait être admis en grâce et laissé sans contestation à la tête de tout l'empire. Il ne paraissait pas mettre à sa réconciliation avec son implacable ennemie un prix trop élevé : qu'on lui assurât seulement, avec la reconnaissance de sa dignité impériale, un revenu suffisant pour en relever l'éclat ; — que le titre royal fût attribué à son propre électorat et ainsi assuré à ses héritiers ; — que l'Autriche, en lui restituant la partie de son patrimoine bavarois qu'elle détenait encore, consentît à joindre quelques parcelles de territoire pris, soit au sud, du côté du Tyrol, soit au nord, vers la Bohême, soit à l'est, sur les rives supérieures du Rhin, il était clair que, moyennant ces légères consolations données à son orgueil, il consentirait avec joie à sortir à la fois des agitations belliqueuses et des embarras pécuniaires, et donnerait sans regret son congé à la France ; ce lot modeste contenterait une ambition mortifiée par de si cruelles disgrâces (1).

(1) Sur les négociations tentées par l'empereur à Vienne, à Berlin et à Londres pendant l'automne de 1742 et l'hiver de 1743, consulter Droysen, t. II, p. 16, 27, 29.

Ce n'était pas l'Angleterre qui pouvait refuser de le satisfaire à de telles conditions, car elle y trouvait elle-même au contraire tous ses avantages. L'Allemagne pacifiée, c'était à ses yeux, dans un temps donné et probablement assez court, l'Allemagne réunie tout entière contre l'ennemi commun. L'empereur, une fois détaché de la France et dégoûté de son patronage, ne tarderait pas, pensait-on à Londres, à subir de nouvelles influences et se laisserait facilement entraîner par le courant d'hostilité qui, déjà même dans son propre entourage, se déchaînait contre son ancien allié. Il apporterait alors à une coalition antifrançaise, sinon un secours matériel, efficace, au moins l'appui moral, toujours puissant, du chef nominal de l'empire. En attendant, dès qu'on cesserait de se battre en Allemagne, l'électorat du Hanovre, si cher au monarque anglais, serait mis définitivement à l'abri des chances de la guerre, et on ferait droit aisément aux réclamations impatientes de Marie-Thérèse sans hasarder, à de périlleuses distances, les corps de troupes, toujours peu nombreux, qu'on pouvait détacher de l'armée britannique, ou payer par les subsides du parlement. L'Autriche, de son côté, mise en pleine sécurité sur ses possessions allemandes, serait libre de consacrer une plus grande partie de ses forces à tenir tête en Italie à l'ambition espagnole, et en portant un coup, peut-être fatal, à la puissance des royautés de la maison de Bourbon, dans la Méditerranée, servirait indirectement à la prépondérance maritime de leur rivale. Enfin, si le théâtre de la lutte était rapproché des Pays-Bas, il deviendrait plus facile de réaliser le concours que les états-généraux de Hollande ne cessaient de promettre à George II comme à Marie-Thérèse, mais qu'ils ne s'étaient pas encore résolus à lui prêter d'une manière effective. Ces riches et prudens républicains, qui hésitaient à se lancer dans une expédition lointaine, ne pouvaient manquer de prendre l'éveil et de se mettre en garde dès qu'ils entendraient le bruit des armes résonner à proximité de leurs frontières. Sous l'empire d'un sentiment ainsi partagé, comme on le voit par ceux mêmes dont les intérêts étaient le plus opposés, des propositions de paix partant de tous les côtés, soit officieuses, soit officielles, tantôt publiques, tantôt secrètes, ne cessèrent de se multiplier pendant tout l'hiver de 1743, et il serait aussi long d'en énumérer la série que fastidieux d'en rapporter le détail; d'autant plus que ce ne sont, en général, que des diversions assez insignifiantes sur ce thème unique : le repos de l'empire assuré par un accommodement équitable offert à son chef, ce qui était le désir commun.

— Robinson à Carteret, 10 octobre, 15 décembre 1742, 13 janvier 1743. (*Correspondance de Vienne*. Record Office.) — Hyndford à Carteret, 30 juillet, 17 décembre 1742, 4 janvier 1743. (*Correspondance de Prusse*. Record Office.) — *Pol. Corr.*, t. II, p. 252, etc.

Une seule volonté s'y refusa, assez énergique et assez impérieuse pour tout empêcher. Je n'ai pas besoin de dire laquelle. Aux yeux de Marie-Thérèse, cette lutte, qui lassait tout le monde, ses ennemis comme ses alliés, ne faisait que commencer et ne devait être terminée que le jour où la guerre lui aurait rendu tout ce qu'elle lui avait coûté. Cette âme inflexible, oubliant les périls auxquels elle venait d'échapper si merveilleusement, n'était sensible qu'au souvenir, presque au remords des sacrifices qu'elle avait dû faire pour les conjurer. Les dérogations qu'elle avait laissé apporter au droit qui faisait sa force lui semblaient autant de faiblesses qu'en conscience, avant de poser les armes, elle était tenue de réparer.

Dans cette pensée, voici quel était le terrain où elle se plaçait et dont aucune insistance diplomatique ne put la décider à se départir. Elle repoussait comme une sorte de sacrilège toute proposition de paix qui lui paraîtrait consacrer d'une manière définitive la perte de la dignité impériale pour la maison d'Autriche et l'aliénation d'une partie notable de son patrimoine : ces deux points lui tenaient également au cœur ; et tout au plus se résignait-elle à admettre, pour l'un, un ajournement, et, pour l'autre, une compensation. L'empereur, étant déjà âgé, et, par ses infirmités, plus vieux que son âge, à la rigueur, elle pouvait consentir à lui laisser terminer péniblement ses derniers jours sur le trône, mais sous l'expresse condition qu'une nouvelle diète électorale immédiatement réunie et où la reine légitime de Bohême ferait cette fois entendre sa voix, déférerait au grand-duc son époux, avec le titre de roi des Romains, l'assurance de la succession. Puis, en échange de la Silésie perdue, il lui fallait obtenir quelque part, aux dépens de ses adversaires, un dédommagement territorial équivalent. En attendant qu'on l'eût trouvé, la Bavière, dont les armées autrichiennes possédaient encore une partie et dont elle espérait pouvoir, par un léger effort, reconquérir la totalité, était un gage qu'elle ne voulait pas lâcher. Si Charles tenait à recouvrer son bien, il n'avait qu'un moyen de se rendre digne de cette restitution : c'était de s'associer avec elle pour enlever à la France les portions autrefois détachées de l'empire : l'Alsace, violemment ravie par Louis XIV, la Lorraine obtenue par Louis XV en vue d'un engagement qu'il n'avait pas tenu. Dans le partage des dépouilles, on pourrait s'entendre, et chacun trouverait à se contenter. Mais, pour avoir droit aux fruits de la victoire, il fallait prendre part à la lutte, et la neutralité seule ne suffisait pas ; une hostilité déclarée contre la France, une entrée immédiate en campagne contre l'étranger, c'étaient les témoignages que Charles VII devait à l'Allemagne de sa bonne foi et de son repentir.

Telle fut l'attitude hautaine que Marie-Thérèse maintint envers et contre tous et principalement dans ses rapports avec l'Angleterre. Car c'était sa prétention (peut-être fondée) qu'en lui arrachant sa signature pour le traité de Breslau, l'envoyé anglais, Hyndford, lui avait murmuré à l'oreille la promesse qu'on l'aiderait à réparer ses pertes. Aussi la seule pensée qu'on lui demanderait encore une concession territoriale, si petite fût-elle, la faisait littéralement bondir, et une proposition en ce sens, envoyée de La Haye par lord Stairs, fut accueillie par un torrent d'éloquence si passionnée que Robinson n'osa pas même achever sa communication. Elle ne prit pas avec moins d'impatience et de hauteur une déclaration du cabinet anglais, notifiée à Francfort et à Berlin, et qui semblait promettre en son nom, d'une manière certaine et prochaine la restitution intégrale de la Bavière. Intimidés par cet accueil intraitable, les ministres britanniques osèrent à peine insister. Une telle raideur apportée dans une négociation complexe et délicate, où tant de parties étaient engagées et tant de passions aux prises, en paralysait tous les ressorts et ne pouvait, en définitive, manquer de la faire échouer (1).

C'était bien le dessein de la reine, car tout autour d'elle respirait la guerre. Des avantages importans obtenus au même moment en Italie par les armées réunies du Piémont et de l'Autriche venaient encore exalter ses espérances, et, comme il arrive aux plus nobles natures, dans l'enivrement du succès, une nuance de présomption et d'orgueil commençait à déparer la juste fierté qui avait fait jusque-là le fond de son caractère. Elle ne craignait pas le ridicule de s'occuper personnellement des moindres détails de l'armement de sa troupe et de donner de sa propre main, pour les mouvemens militaires, ses instructions à ses généraux. Son extérieur même, ses habitudes, jusqu'à ses délassemens, prenaient je ne sais quel air mâle, presque martial, qui aurait étonné naguère la jeune fille assise au foyer paternel, et la jeune mère veillant auprès du berceau de ses enfans.

« Le 2 janvier, raconte Robinson, il y eut un grand carrousel en l'honneur de la prise de Prague. La reine y figura en personne avec les dames de sa cour; il y avait huit cavalières à cheval et huit

(1) Robinson à Carteret, 14 octobre 1742, 13 mars, 6 avril 1743. (*Correspondance de Vienne*. Record Office.) — La correspondance de Bussy, ministre de France à Londres, fait voir que le cabinet anglais n'a jamais cessé de désirer la paix au moyen de concessions faites par Marie-Thérèse, mais qu'il n'osait pas les proposer lui-même à cause des engagemens pris par Hyndford au moment du traité de Breslau. Il chargea notamment une fois le ministre de Prusse de faire la proposition à sa place en lui expliquant son embarras. — Bussy à Amelot, 13 décembre 1742. (*Correspondance d'Angleterre*. Ministère des affaires étrangères.) — D'Arneth, t. II, p. 204, 205, 507.

autres en phaéton artistement travaillé, argenté en dehors, et garni de velours et d'étoffes riches en dedans. Les cavalières étaient superbement habillées en amazones et faisaient quatre quadrilles. Sa Majesté la reine était à la tête de la première quadrille à cheval, dont l'habillement était de velours pourpre, l'équipage blanc brodé en or... Sa Majesté la reine et les chevalières descendirent au manège par l'escalier du château ayant fait plusieurs tours à droite et à gauche, les chevalières à cheval, l'épée à la main, et, celles en phaéton, la lance... Tous les spectateurs furent remplis d'admiration pour la dextérité et l'adresse de Sa Majesté, laquelle remporta non-seulement le premier prix de la lance à juste titre, mais n'aurait pas manqué d'en avoir plusieurs autres si elle n'avait déclaré d'avance qu'elle ne voulait pas priver les autres chevalières (1). »

A Prague, où elle se rendit peu de temps après pour prendre possession de sa royauté reconquise, cette altération d'humeur se fit remarquer chez la princesse par des indices plus sérieux. Cette ville infidèle avait supporté, suivant elle, de trop bonne grâce le joug étranger; aussi n'y rentrait-elle qu'avec une irritation mal contenue et avec le désir de faire justice de ceux qui, par un serment prêté au conquérant, avaient trahi la foi due à l'autorité légitime. Seulement ces mauvais serviteurs pouvaient se croire garantis par un article de la capitulation accordée à Chevert, portant expressément qu'aucun habitant ne serait inquiété pour sa conduite pendant la domination étrangère. De toutes les concessions arrachées à Lobkowitz par l'amour de sa ville natale, aucune n'avait été plus vivement blâmée à Vienne que cette disposition, pourtant assez sage, et qu'une politique prudente aurait dû conseiller. La reine recourut, pour se soustraire à l'accomplissement de cette promesse, à un artifice peu digne d'elle : elle déclara qu'une amnistie aussi générale dépassait les pouvoirs du négociateur et qu'il avait dû n'y comprendre que ceux qui justifieraient que, dans l'abandon de leurs devoirs, ils avaient obéi à une contrainte matérielle. En conséquence, une commission de justice fut nommée pour examiner les actes des principaux coupables. Le tribunal s'acquitta de sa tâche avec promptitude et sévérité : des membres des plus illustres familles, des personnages du plus haut rang furent condamnés à la peine du bannissement et à la confiscation de leurs biens. Un scrupule un peu tardif empêcha pourtant d'aller plus loin, et un seul fonctionnaire, condamné à la peine capitale, reçut sa grâce au pied même de l'échafaud (2).

(1) *Correspondance de Vienne.* Record Office. 2 janvier 1743.
(2) D'Arneth, t. II, p. 226, 242.

Au nombre des proscrits figurait l'archevêque de Prague, qui avait prêté son ministère au sacre de Charles VII, comme roi de Bohême. Il était assez naturel que Marie-Thérèse, venant elle-même pour ceindre à son tour la couronne, ne voulût pas la recevoir, à un an de distance, des mêmes mains que l'usurpateur et faire ainsi prendre, aux yeux des peuples, à une cérémonie sainte l'apparence de la répétition d'une comédie. Mais sa répugnance pour le rôle qu'elle devait y jouer elle-même se manifesta encore par d'autres traits. Rien ne lui plaisait, ni les rites auxquels elle devait se prêter, ni même le costume qu'elle devait revêtir. A chaque détail nouveau qu'on lui donnait : « C'était bien mieux en Hongrie, » disait-elle. — Afin d'en finir plus tôt, elle ne donna que quatre jours pour faire les préparatifs, et, comme on lui faisait observer que le dimanche qu'elle avait choisi étant le lendemain d'un jour de jeûne et les portes de l'église s'ouvrant de très bonne heure, ceux qui voudraient y trouver place n'auraient pas le temps de prendre leur repas avant de s'y rendre : « Il n'y a pas de mal à ce qu'ils fassent maigre, » dit-elle. Évidemment l'idée de mêler un peu de pénitence à la fête lui agréait assez. Quand on lui fit essayer la couronne qu'elle devait porter, elle la trouva incommode et disgracieuse : « Elle est plus lourde que celle de Hongrie, dit-elle ; elle ressemble aux bonnets que portent les fous. » Son humeur ne se rasséréna que quand elle put voir dans les regards de la foule immense qui la contemplait que, malgré quelques défections passagères, la masse populaire gardait encore pour la fille de ses rois un dévoûment héréditaire. L'affluence ne fut ni moins grande ni moins touchante à la réception qui suivit, et plus d'un, en baisant sa main, la mouilla des larmes de son repentir. Satisfaite de ces hommages, la reine retrouva sa grâce accoutumée et assista de bonne humeur à un grand bal qui lui fut donné ; l'hôte, à la vérité, était un des seigneurs qui lui étaient restés fidèles : elle n'aurait pas mis le pied chez un autre. La nouvelle, arrivée ce jour-là même, d'un succès obtenu par le prince Charles de Lorraine en Bavière acheva de dissiper les dernières traces de son mécontentement.

Ses vœux, en effet, étaient exaucés et le terrible jeu des combats allait recommencer. Ne pouvant ni vaincre ses résistances ni se refuser à ses réclamations, le cabinet anglais, après bien des hésitations et des lenteurs, se décida enfin à agir. Il y était poussé d'ailleurs, presque contraint, par le mouvement de l'opinion publique anglaise, toujours très belliqueuse et très fortement déclarée en faveur de Marie-Thérèse. L'opposition parlementaire, formée des anciens amis de Walpole et des nouveaux mécontens que, dans des temps de parti, tout ministère rencontre devant lui au bout d'un an

de pouvoir, ne cessait de harceler Carteret, en lui reprochant de ne pas faire plus que celui qu'il avait remplacé et, après s'être fait voter d'importans subsides, de n'employer l'or anglais qu'à enrichir et à défendre le Hanovre. Pour faire justice de ces attaques, qui pouvaient menacer même sa couronne, George II prit le parti d'aller lui-même sur le continent se mettre à la tête de ses troupes pour les conduire en Allemagne.

L'armée placée sous ses ordres devait être composée de plus de cinquante mille hommes, soit dix mille Anglais, six mille Hessois à la solde de l'Angleterre, seize mille Hanovriens et vingt mille Flamands levés par l'Autriche dans les Pays-Bas. On lui donna le nom d'armée pragmatique pour bien indiquer qu'elle venait prêter force au droit et non porter atteinte à l'indépendance germanique; on espérait qu'elle serait grossie par des contingens hollandais, la plus importante des Provinces-Unies, celle qu'on appelait la Hollande proprement dite, s'étant déjà prononcée pour une action immédiate. Sous la direction suprême du roi, lord Stairs, l'impitoyable ennemi de la France, fut placé à la tête des divisions anglaises et auxiliaires, tandis que l'autrichienne était confiée au duc d'Aremberg. Le plan de campagne consistait à entrer en Allemagne par le Palatinat, en franchissant le Mein, puis à se diriger sur la Bavière pour tendre la main à Lobkowitz et au prince de Lorraine, qui, venant, l'un de Bohême, l'autre d'Autriche, prendraient ainsi dans un cercle de feux croisés l'armée française, encore campée sur le Danube.

Naturellement, quand ces dispositions furent connues ou devinées à Versailles, le gouvernement français dut songer à y faire promptement obstacle. Le maréchal de Noailles proposa au conseil, dont il faisait partie, d'aller lui-même, à la tête d'une armée formée de recrues nouvelles et des débris de celle de Bohême, disputer aux Anglais le passage du Mein et l'entrée du territoire germanique. La résolution, bientôt connue, fut accueillie partout avec un entrain et une confiance qu'on ne connaissait plus depuis nos derniers malheurs. Un nouveau général à suivre, un nouvel ennemi à combattre, un nouveau champ de bataille, il n'en fallait pas davantage pour secouer l'abattement et ranimer l'esprit militaire de toute une jeune noblesse d'autant plus pressée d'aller guerroyer sur le Rhin qu'elle échappait ainsi à la crainte d'aller languir en Allemagne. C'était le tour de Noailles d'être un héros pour quelques jours.

DUC DE BROGLIE.

# MADEMOISELLE BLAISOT

DERNIÈRE PARTIE (1).

## XXI.

De toutes les tristesses humaines la plus cruelle peut-être, c'est de ne pouvoir estimer sa mère. Certes, malgré l'état civil, cette idée lancinante de n'être pas le fils d'une honnête femme ne pouvait venir à Daniel. Il savait tout des causes de leur abandon... Il avait vu, de ses yeux vu, des lettres accusant l'humilité d'un coupable et pleines de lâches aveux... A cette heure grave de sa vie, l'événement qui lui arrivait n'était plus de nature à le troubler... Assuré de l'appui des Blaisot, il avait réfléchi en homme qui sait qu'il porte en lui la loi du respect, et se sent prêt au besoin à l'imposer autour de lui, et, bien qu'étonné de sa démarche auprès de M. de Lantrac, il songea que cette entrevue allait déterminer du moins la situation entre eux et la régler une fois pour toutes. Allégé du conflit de sentimens qui s'étaient tout d'abord agités en lui, Daniel n'en était donc plus à s'exagérer les conséquences tragiques de la présence de son père aux Combes ou à Baumet, son secret y fût-il divulgué.

Quoi qu'il en fût pourtant de ces pensées, lorsque le lendemain

(1) Voyez la *Revue* du 1er, du 15 janvier et du 1er février.

il partit pour les Combes, il ne put se défendre d'une singulière émotion. Cette étrange visite à laquelle il s'était bravement résolu avait été si peu prévue qu'il avait peine à se rendre compte de l'impression qu'il en ressentait.

Suivant la route, dans un dog-cart qu'il conduisait, par une matinée brumeuse de novembre, il regardait vaguement le paysage dépouillé, en harmonie avec la tristesse de son âme. Un ciel bas, tout gris, de grands ormes bordant les champs nus et déserts. Deux corneilles coassant à sa gauche, il en conçut un mauvais présage en songeant à Madeleine, depuis quelques jours tourmentée par un vague retour de ces inexplicables langueurs dont il l'avait déjà vue parfois si accablée...

Lorsqu'il aperçut les hautes tourelles des Combes, il se remit pourtant, comme fouetté par l'âpre plaisir de la lutte, en se rappelant la vanité, l'inutilité de ces gens à qui le sort avait donné le prestige de la richesse et du nom. Le grand style du château le fit songer, par contraste, à la pauvre condition dans laquelle avait vécu sa mère...

Deux valets de pied, en petite livrée du matin, parurent sur les marches du perron, l'air surpris d'une visite aussi matinale.

— Mais M^me^ la marquise n'est pas levée, dit l'un d'eux, qui connaissait le secrétaire de M. Blaisot.

Daniel déclina le nom du comte de Lantrac et attendit. Cinq minutes après, le valet revenait, et, lui faisant traverser une enfilade de salons, le conduisit à l'aile gauche du château.

M. de Lantrac, assis dans un grand fauteuil, se leva à l'entrée de Daniel, qui le salua froidement. Cette entrevue était si bizarre qu'il y eut un moment de silence. Bien que, depuis une semaine, ils se fussent déjà plusieurs fois rencontrés, ils se regardaient tous deux comme s'ils se fussent vus pour la première fois. En dépit de ses grandes façons, et malgré l'air de suffisance qui lui était naturel, le comte semblait pourtant embarrassé du premier mot qu'il lui fallait prononcer.

Enfin, ayant désigné un siège à Daniel, et s'étant rassis :

— Je vous ai fait prier de venir me voir, monsieur, dit-il de sa voix oppressée et sifflante, pour m'entendre avec vous au sujet d'une démarche que M. le commandant Béraud a faite il y a quelques jours auprès de moi.

Daniel écoutait, raide, le regard droit, dans une attitude impassible.

— Je me suis empressé de me rendre à votre désir, monsieur, répondit-il d'un ton bref.

A ces simples mots, le visage du comte sembla trahir l'étonnement.

Il reprit pourtant son superbe aplomb.

— De malheureuses circonstances, plus fortes que ma volonté,.. un châtiment de la Providence peut-être,.. continua-t-il avec componction, ont amené entre nous, monsieur, une situation que, m'a-t-on dit, vous connaissez... Situation pénible, pleine de troubles et de craintes du jugement d'un monde sévère... M. le commandant Béraud a dû vous dire que de graves intérêts politiques, qu'il ne m'est pas permis d'oublier, m'obligent moi-même, dans le parti que je représente, à une circonspection très grande en ce qui touche mon nom... J'ai donc, comme vous, un intérêt sérieux à éviter tout propos malveillant, dont ne manqueraient pas de s'emparer des partis hostiles qui combattent mon élection... Vous voyez que je vous dis franchement les choses : aussi ai-je pensé à un accord plus complet sur ce que nous désirons tous. D'autre part, j'ai le plus grand besoin, pour réussir ici, de M. le commandant Béraud et du directeur de Blaisot-bourg...

— Je comprends fort bien, monsieur, répondit Daniel, mais j'attends votre conclusion.

— Ma conclusion, c'est qu'en présence d'une complication pénible,.. et tenant compte d'ailleurs des obligations qu'elle m'impose envers vous, j'ai résolu de vous assurer dans l'avenir une situation qui vous mette à même de vivre indépendant, et sans qu'il vous faille recourir à un emploi... dont mon orgueil et le vôtre auraient à souffrir... si l'on venait à découvrir le lien qui vous existe entre nous. Une rente de douze mille francs, je suppose, paraîtrait suffisante... Bien entendu, toutefois, que vous rempliriez les conditions que, pour nos convenances communes, j'aurais à stipuler.

— Et quelles sont ces conditions, monsieur? demanda Daniel toujours impassible.

— Ce serait d'abord que, pour éviter de donner occasion à de fâcheux propos, votre mère et vous, vous quitteriez Baumet...

— Oh! n'allez pas plus loin, monsieur! dit Daniel d'un ton fort tranquille; car, je le vois, vous vous méprenez sur le but de la démarche faite auprès de vous et à laquelle vous mêlez des questions d'argent qui n'y ont que faire, et que je ne suppose pas avoir été soulevées par mon ami le commandant Béraud...

— C'est en effet de moi-même, et comme acte de conscience tout volontaire, je suis prêt à le reconnaître, que j'aborde un tel sujet, répondit vivement M. de Lantrac. Et il suffit, je pense, de l'autorité sacrée, bien que secrète, que la nature me donne sur vous, pour que ma générosité n'ait rien qui puisse vous surprendre...

— Et précisément c'est là votre erreur, monsieur! reprit Daniel. C'est cette autorité... sacrée, comme vous le dites, et cette générosité que d'aucune façon je n'admets entre nous.

A cette déclaration si nette, le comte eut un nouveau mouvement de surprise.

— Prenez garde, monsieur! s'écria-t-il sur un grand ton digne, vous oubliez peut-être à qui vous parlez.

— Oh! monsieur, je vous prie, laissons ce langage, qui n'est point fait pour nous, reprit Daniel, toujours fort calme. J'ai bientôt vingt-cinq ans, je suis un homme. Il y a huit jours, je ne vous connaissais pas!.. Réduisons donc cet entretien à la simple question de fait, déjà posée par mon parrain, et que je croyais venir traiter. Grâce à une réussite inespérée, j'ai chez M. Blaisot une position assurée, une véritable fortune toute à moi, un avenir de travail que j'estime plus haut que vos douze mille francs de rente, et surtout que la dépendance que vous semblez croire être en droit de m'imposer, de par un titre que je n'invoque en aucune façon, et que je n'ai pas plus la volonté de reconnaître que vous ne l'avez vous-même reconnu jusqu'à ce jour.

— Mais, êtes-vous bien certain, monsieur, interrompit le comte, que votre mère, informée de mes justes intentions... que des liens de famille, d'ailleurs, autorisent entre nous?..

— Elle ou moi, c'est tout un! répliqua Daniel vivement, sa cause est la mienne, et dans cette cause, c'est moi qui suis le seul juge. J'ai lu, monsieur, du temps d'autrefois, des lettres de vous à ma mère où vous motiviez votre conduite... Je tiens pour bonnes les raisons de famille que vous avez alors invoquées, et je ne veux rien changer au titre de parenté que vous rappelez, et qui suffit entre nous.—Nous sommes cousins, puisqu'il vous plaît aujourd'hui de le reconnaître, et c'est en qualité de cousin que je réponds à des offres que je ne saurais accepter. Ni ma mère, ni moi, n'avons été vous chercher... Vous venez à la traverse de notre vie... C'est à moi de la protéger, s'il le faut, contre vous.

Le comte de Lantrac écoutait, atterré, ce langage, auquel il ne s'était certes point attendu.

— Non, non, s'écria-t-il à ces derniers mots, vous n'avez pas à la défendre, et, je vous le jure, aucun chagrin ne lui viendra par moi!

A l'étrange revirement de cet entretien, qui le réduisait malgré lui à un aussi déplorable rôle, M. de Lantrac demeura cette fois si déferré, qu'il se fit encore un silence embarrassant et lourd.

Voyant qu'il n'ajoutait rien :

— Alors, monsieur, nous avons tout dit?.. reprit Daniel en se levant.

En proie à une émotion indicible, le comte le regarda partir, presque sans avoir eu la force de répondre à son froid salut.

## XXII.

Le cœur a des abîmes insondables. Après cette bizarre entrevue, il sembla à Daniel qu'il venait d'accomplir une sorte de réhabilitation de sa mère. Repousser cette tardive réparation qui n'atteignait que lui, n'était-ce pas la venger d'un indigne abandon? L'idée que M. de Lantrac avait pu croire acheter son respect filial au moyen d'une pension le faisait sourire et ne l'avait même point indigné. Encore sous le coup des événemens amenés par cette rencontre, il s'étonnait à cette heure des émotions qu'il en avait ressenties. — Quoi! ils avaient craint, tremblé?.. Eh bien! il avait vu son père, voilà tout, et, sondant son cœur indifférent, il l'avait abordé le front haut, fort d'un malheur immérité qui faisait de lui le juge et non le fils.

Cependant, bien qu'il eût résolu tout d'abord de cacher à sa mère sa visite aux Combes, les paroles du comte de Lantrac lui revenant à l'esprit, il s'effraya à la pensée que peut-être il allait prier le commandant d'intervenir près d'elle. Ne valait-il pas mieux d'ailleurs la rassurer sur des dangers imaginaires qu'elle redoutait pour elle et pour lui?

— Mère, lui dit-il au retour, j'ai reçu du comte de Lantrac une demande d'entrevue.

— Mon Dieu! s'écria-t-elle, que te veut-il?

— Il voulait me voir... Je sors de chez lui, et tu peux être désormais sans crainte de son séjour ici.

Et il lui raconta tout. Lorsqu'il eut achevé :

— Le malheureux! dit-elle; quel châtiment!

Affranchi des préoccupations qui l'avaient un moment troublé, Daniel fut bientôt repris par l'intérêt de sa vie. Une fugue de Fulgence à Paris le délivrait de ses jalousies folles; il retrouva cette joie de vivre seul près de Madeleine. Le temps s'était écoulé, et, malgré les mauvais présages de Cabagnou, l'automne allait finir, emportant déjà toute appréhension des terribles accidens redoutés chaque année à cette époque fatale, lorsqu'un jour, sans que rien pût faire prévoir une altération profonde, des indispositions, légères d'abord, survinrent pourtant assez sérieuses pour la forcer parfois d'interrompre son train d'activité. Une sorte d'apathie semblait l'envahir peu à peu, lui laissant à peine la volonté d'agir. Indifférente et brave contre la souffrance, elle plaisantait elle-même sur son incompréhensible lassitude; mais sa voix avait un éclat singulier, ses regards fiévreux protestaient contre des gaîtés feintes, après

lesquelles elle retombait tout à coup comme accablée d'un rôle trop lourd.

— Bon! nous en avons traversé bien d'autres! disait la douairière, accoutumée à ces alertes et voyant la tranquillité de Cabagnou.

Daniel, inquiet, interrogeait le docteur, dont les réponses étaient empreintes de souci, bien que, disait-il, « rien ne fût encore déterminé. » Pourtant d'étranges inégalités d'humeur tourmentèrent bientôt cette nature si droite. Même dans ses excursions avec Daniel, des caprices bizarres semblaient l'assaillir tout à coup; elle avait avec lui presque des duretés qui le jetaient dans l'étonnement. Elle s'apercevait alors de ses torts.

— Ne prenez point garde à mes méchans propos, lui disait-elle. Vous savez bien que ce n'est qu'avec vous que j'ose crier quand je souffre!

Cette triste idée, qui le mordit au cœur, vint finalement à Daniel que l'absence du comte Seaugée était la cause de ce chagrin. Parfois aussi, dans une sorte de détente de tout son être, elle s'échappait en des exubérances, comme si elle eût essayé de secouer quelque rêve et de ne plus penser.

— C'est beau la vie, n'est-ce pas?.. lui dit-elle un jour, surtout quand le sort vous a comblé, qu'on se sent l'ardeur du vrai et la puissance de faire le bien?

— Vous avez tout cela, répondit-il.

— Ah! oui, ma belle âme est un trésor,.. répondit-elle ironiquement. — Qui sait, si j'avais vécu!

A ce mot, Daniel reçut si brusquement un coup au cœur qu'il se sentit pâlir.

— Pourquoi me regardez-vous de cet air navré? poursuivit-elle.

— Je songe à cet acharnement avec lequel vous vous torturez... J'aimerais mieux vous voir pleurer.

— Que voulez-vous? on n'obtient pas tous les jours la grâce, et l'on se lasse, à la fin, même de cette bonne joie des pleurs.

Daniel se garda de paraître remarquer ce découragement amer, et il détourna la causerie sur des sujets indifférens; mais elle était, ce matin-là, plus rebelle à l'apaisement qu'il s'efforçait d'amener. Il sentait qu'elle avait contre lui cette humeur des mauvais jours, qui ressemblait parfois à une sorte de possession qu'elle ne savait régir.

— Savez-vous ce que je me suis mis en tête à propos de vous?.. lui dit-elle tout à coup.

— A propos de moi?

— Oui... Une idée triomphante et qui aura pour effet d'enguir-

lander définitivement vos jours de ce bonheur qui vous est dû, à vous, en dehors du plaisir des larmes... J'ai conçu le projet de vous marier.

Ce mot était si inattendu que Daniel faillit perdre contenance.

— Moi? s'écria-t-il en riant. Bon Dieu! en quoi ai-je mérité de vous ce traitement sévère?

— Ce mot est impertinent pour la jeune personne que je vous destine et qui est de tout point accomplie.

— Quoi! vous me l'avez déjà choisie?

— Oh! ne faites point le dissimulé!.. Je vous vois rougir, et vous avez déjà peur de l'entendre nommer... Mais je ne m'arrêterai pas devant votre trouble... Zélie Bordeau est charmante, bien apparentée, ce qui ne gâte rien.

— M^lle^ Bordeau!.. reprit Daniel tout surpris. Mais vous ne songez pas qu'elle est le grand parti de Baumet!.. Me présenter, moi, après tous les prétendans qu'elle a déjà refusés!.. moi, qui suis sans fortune!

— Vous êtes trop modeste, voilà tout! Le moindre roman anglais vous apprendrait qu'il est d'usage pour un gentleman pauvre de se passionner pour une belle héritière qui couronne sa constance au dénoûment... Voyez, à preuve, que Fulgence s'est même épris de mes grâces,.. ajouta-t-elle d'un ton acerbe.

Daniel la regarda tout étonné d'un tel rapprochement.

— Vous oubliez peut-être, mademoiselle, que je ne suis pas le comte Seaugée,.. et que je n'ai rien d'un héros de roman, répliqua-t-il froidement.

— Oh! je ne dis pas cela pour vous, qui êtes un jeune homme calme et d'austère raison, reprit-elle railleuse. Ce n'est certes pas vous qui vous laisseriez dévorer par des flammes romanesques... Tant il y a d'ailleurs que, entre Zélie et vous, toutes les convenances se trouvent à souhait, votre position étant hardiment l'équivalent de ses trois cent mille francs de dot... C'est, après tout, une belle fille qu'on peut aimer.

Au ton de singulière ironie de ces paroles, Daniel devina le sentiment d'amertume qu'il connaissait trop bien; mais il lui sembla découvrir dans l'esprit de Madeleine un fond d'irritation qui le surprit. Il y sentait une pointe agressive et comme l'intention de le froisser. Pour couper court à ce sujet :

— Il n'y a qu'un obstacle à votre grand projet, dit-il, c'est que je n'ai absolument aucune intention de me marier,.. la belle héritière eût-elle le Pactole!

## XXIII.

Cette scène laissa pourtant Daniel sous une impression de tristesse qu'il eut peine à secouer. Bien que destitué de la plus fugitive espérance, devant cette preuve d'une indifférence ou d'une tranquillité de cœur qui s'affirmait jusqu'à vouloir le marier, cette idée que Madeleine pût le croire épris d'une autre lui parut si impossible qu'il en vint à se forger les imaginations les plus folles. Le changement bizarre de ce caractère et de ce cœur demeurés si généreux envers lui jusqu'alors, ces irritations inconscientes, ces railleries cruelles le jetèrent dans un désordre de pensées effrayant... En se rappelant les duretés mêlées aux désespérances de cette âme malade, il lui semblait la revoir devant lui, hostile, tourmentée, raillant à plaisir le bonheur, l'amour et la vie comme dans une exaspération jalouse.

— Si elle avait voulu l'éprouver?

Mais cette conjecture était si insensée qu'il la repoussa bientôt comme une aberration, au milieu des inquiétudes réelles que lui causait un état d'esprit qui de jour en jour semblait s'aggraver.

Bien qu'elle affectât parfois encore de jeter des éclats d'animation dans leur causerie, comme si elle eût voulu s'entraîner elle-même et secouer le fardeau de quelque pensée inquiète, il devinait qu'une fatigue lourde l'envahissait peu à peu. Une fois, dans une de ces visites à la crèche qui se faisaient plus rares, et où il l'accompagnait, il essaya de la faire reposer à la maison du garde; mais elle s'y refusa si résolument qu'il comprit qu'elle voulait se surmener et se défendre contre une humiliante faiblesse.

— Bah! dit-elle avec un rire forcé, faudrait-il laisser perdre ces beaux jours d'automne?

Certes ce n'était là sans doute qu'une sorte de surexcitation assez fréquente, dont nul ne s'inquiétait au château; pourtant Daniel se décida à en parler à Cabagnou. A son grand étonnement, Cabagnou s'en montra satisfait.

— Oh! tant qu'elle lutte, nous ne sommes point en danger! dit-il. L'important, c'est de la distraire d'un affaissement de volonté qui donnerait prise à ses nerfs.

Sur ces paroles à demi rassurantes, Daniel se reprit à espérer. Cependant, malgré la tranquillité apparente du docteur, il fut bien forcé de reconnaître au bout de quelques jours que les énergies de cette nature vaillante défaillaient peu à peu. Sans qu'il pût deviner pourquoi, il s'aperçut tout à coup qu'elle affectait de se défier de lui, et même qu'elle l'évitait comme si quelque grief l'eût irritée.

Elle en arriva enfin à ne plus lui parler qu'avec une fierté si dédaigneuse qu'elle marqua une sorte de rupture entre eux... Cette terrible pensée lui revint alors qu'elle avait lu dans son cœur et pénétré cette passion folle qui, sans doute, lui paraissait une offense.

Inquiet d'une disgrâce dont il s'épouvantait comme d'un désastre, il lui semblait vivre au jour le jour, attendant le brutal réveil de son rêve, et se disant qu'alors il serait toujours bien temps de souffrir, quand, au bout d'une semaine de cette sorte de brouille inexpliquée, un matin, comme il arrivait au château par la porte du parc, à peine engagé dans le sentier, il la vit tout à coup apparaître devant lui.

— Quoi! à cette heure, mademoiselle? dit-il en dissimulant sa surprise.

— Oui, je suis venue vous attendre, répondit-elle avec un sourire qu'il devina contraint. Je me suis levée avec des idées toutes roses, ce qui m'a donné l'envie d'un tour de parc, pour vous les faire partager, en votre qualité de confident fidèle.

Le ton dégagé dont elle prononça ces mots, et la pâleur de son visage, étaient en un tel désaccord que Daniel s'effraya.

— Je suis tout à vous, dit-il; mais le temps est humide et froid, et, si vous le permettez, votre confident fidèle ira tout d'abord vous chercher un plaid.

— Non, non, vous savez bien que, par coquetterie, je ne mets jamais de plaid. Ça m'engonce, dit-elle en riant.

— Mais, si je vous cède, au retour, pour cette imprudence, le docteur Cabagnou me rabrouera vertement.

— Eh bien! que vous importe sa bougonnerie?.. Vous avez donc peur de lui?.. ajouta-t-elle en le regardant si fixement qu'il craignit qu'elle ne pénétrât son trop vif sentiment d'inquiétude.

— Je n'ai peur que de vous, dit-il.

— En ce cas, venez et tremblez, reprit-elle gaîment en partant par l'allée.

Daniel la suivit. Cette rentrée en grâce lui semblait si complète qu'il en oubliait déjà ses froideurs des derniers jours. Elle allait, affectant la gaîté; mais, au courant de leur causerie amicale, il s'aperçut bientôt qu'elle essayait de réagir contre une lassitude sous laquelle elle se débattait en vain. Son agitation fiévreuse, qu'elle semblait s'imposer, dénonçait une si cruelle souffrance qu'il voulut la forcer de rentrer au château.

— Non! non! si vous n'êtes point en fonds de complaisance ou d'amitié, ce matin, j'irai seule, voilà tout! dit-elle.

Convaincu qu'il n'y avait là qu'une de ces impatiences d'esprit malade qu'elle ne confiait qu'à lui, il céda. Elle repartit, s'excitant

à l'animation comme si elle eût voulu étourdir sa pensée. Il remarquait pourtant qu'elle semblait préoccupée. On eût dit que, tourmentée par une idée qu'elle n'osait traduire, elle recueillait son courage. Enfin, au bout d'un quart d'heure d'hésitation :

— A propos, et vos grandes conférences secrètes avec l'ami Cabagnou, où en sont-elles? dit-elle tout à coup.

— Oh! des conférences, répondit Daniel embarrassé à cette question soudaine, vous me faites beaucoup d'honneur, en me supposant une telle importance auprès de lui. J'aime beaucoup à l'entendre, j'écoute et je m'instruis, en faisant mon profit de sa science, voilà tout!

— Et sa science, qu'est-ce qu'elle dit de votre humble servante? car je devine que je n'y dois pas être oubliée.

— En effet, reprit-il, pour le moment, il se propose de faire exécuter des sondages dans la colline, afin de vous faire cadeau d'une source ferrugineuse pour vos enfans.

— Non, interrompit-elle en riant, je parle de ce qu'il pense de moi, de *son sujet médical*... Il vous interroge toujours, enfin...

Une terrible lueur traversa l'esprit de Daniel. C'était la seconde fois, depuis quelques jours, qu'elle renouvelait cette question sur ce que Cabagnou lui disait d'elle, avec ce même regard fixe qui semblait épier sa pensée... Malgré le ton plaisant qui accompagnait ses paroles, il crut deviner une anxiété dans son sourire.

— Eh bien! pourquoi ne répondez-vous pas?.. reprit-elle comme étonnée de son silence.

Il ne put se défendre de rougir.

— Parce que je cherche à me rappeler s'il m'a parlé de vous, reprit-il vivement.

Mais elle avait surpris son embarras.

— Non, non, vous me trompez, poursuivit-elle en riant. Je le vois, je le sens! Et vous voulez me cacher ce qui se dit entre vous...

Il essayait d'éluder. Elle le pressa, plaisantant sur ses réticences comme dans un accès d'humeur capricieuse... Il s'efforçait à détourner ses questions.

— Mais vous ne voyez donc pas que j'ai peur! reprit-elle tout à coup d'une voix sourde et brisée. Vous ne voyez donc pas que je me sens devenir folle!

— Peur!.. vous?.. s'écria-t-il feignant de rire comme d'un enfantillage. Il ne manquerait plus que cela, pour compléter ce concert d'exagérations et de craintes que vous m'avez appris vous-même à railler autour de nous!

Frappé d'une altération qu'il voyait pour la première fois dans

ses traits, et le cœur serré d'angoisse, il se mit à parler d'abondance pour dissiper tout soupçon...

Elle l'écoutait, immobile, et songeuse, les sourcils rapprochés comme pour voiler ses yeux pénétrans.

Lorsqu'il eut achevé :

— Monsieur de Fierchamp, lui dit-elle, je sais maintenant ce que je voulais savoir... Vous m'avez trompé!

— Moi!.. Que dites-vous?

— Oui, reprit-elle, avec une sorte d'égarement, vous avez menti à notre pacte, et vous me trahissez!

Sur ce mot de colère, elle s'enfuit, le laissant foudroyé... Ce qu'il savait, lui, ce qu'il venait d'apprendre avec un sentiment de terreur, c'est que Madeleine était hantée de cet horrible pressentiment que Cabagnou redoutait tant de voir naître en son esprit.

## XXIV.

Resté seul, il crut un instant défaillir sur le coup, plus cruellement déchiré par cette révélation affreuse que par la rupture décisive qu'elle venait de dénoncer entre eux. Oublieux de sa propre douleur, sa première pensée fut d'avertir Cabagnou, qui justement paraissait sous la vérandah avec la douairière, que Madeleine était allée rejoindre. Mais, conférer avec lui, après ce qui venait de se passer, c'était précisément accroître les défiances qui n'étaient peut-être encore qu'à l'état de soupçon dans cet esprit déjà frappé. Il rentra par un détour et gagna la bibliothèque. Cabagnou, d'ailleurs, suivant les habitudes qu'il lui connaissait, devait être à son laboratoire toute la journée. Il était donc certain de pouvoir le rejoindre hors du château, sans donner l'éveil de leur entente. Dès qu'il put s'échapper, il courut à l'usine.

En le voyant entrer :

— Je vous attendais!.. dit le docteur soucieux, car je suis ce matin très inquiet d'une surexcitation chez Madeleine. — J'ai deviné tout à l'heure qu'elle vous quittait. — Vite, que s'est-il passé entre vous?

Daniel raconta alors dans ses moindres détails cette rencontre du parc, et l'étrange scène qui lui avait révélé les motifs de cette froideur que, depuis quelques jours, ils constataient tous deux, et l'explosion de colère, et le cri de terreur qu'elle avait laissé échapper, en l'accusant de l'avoir trahie.

Absorbé, Cabagnou l'écoutait sans l'interrompre. Lorsqu'il eut tout entendu, il s'accouda sur son bureau, le front appuyé dans sa main et regardant Daniel dans les deux yeux :

— Mon ami, dit-il lentement, je crois inutile de vous demander le fond de votre pensée. Ce qui ressort de ce que vous venez de m'apprendre se résume en un mot qui vous a frappé puisque vous en êtes là : elle a peur.

— Mais n'est-il aucun moyen de raffermir son esprit?

— Elle a peur !.. répéta Cabagnou en secouant la tête tristement. Dès cette heure, l'idée terrible ne la quittera plus et hâtera le péril, car la lutte a commencé... Dans huit jours, demain peut-être, c'est la crise, maintenant inévitable, où tout peut sombrer, si nous ne parvenons à la sauver par un mouvement violent de son cœur, qui la rattacherait peut-être à la vie.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que le gouffre est ouvert et qu'il faut nous y jeter. Cet éveil des sens, que je tremblais de voir naître chez elle et qu'elle ne comprend pas encore peut-être, il faut maintenant que nous l'appelions, après tout, à notre aide.

— Mais c'est peut-être la tuer?.. m'avez-vous dit, s'écria Daniel consterné.

— Oui, mais à cette heure, c'est peut-être aussi notre dernière chance de la sauver, en donnant un appui à sa volonté de vivre... Il se peut, après tout, qu'elle vous aime...

— M'aimer?.. moi, docteur !.. Vous savez bien que c'est impossible!

— Vous ou Fulgence, qu'en savons-nous?.. Qui nous dit que, dans ce cœur jusqu'à ce jour fermé, dans les regrets, les tristesses de cette âme malade d'une défiance qui la fait désespérer de tout, il n'y a pas le tourment d'une passion qui s'ignore?

— Mais, s'il en était ainsi, que faire?

— L'éclairer sur elle-même, la forcer à se comprendre, en lui apprenant que vous l'aimez.

— Mais, moi qui n'ai pas même de nom, c'est me perdre et m'exposer à son mépris!

— Oui! répéta froidement Cabagnou. Eh bien! après?.. Êtes-vous au-dessous de ce sacrifice?

— Docteur, c'est nous faire chasser, ma mère et moi, pour une action déloyale, indigne...

— Non, Daniel. Pour cela, du moins, je serai votre caution. Et vous savez ce qu'elle vaudra quand je dirai que vous n'avez agi que de par moi.

L'extraordinaire tentative que réclamait de lui Cabagnou jeta Daniel dans un désordre effrayant de pensées. Ce qu'il comprenait, c'était que la vie de Madeleine pouvait être l'enjeu de cette épreuve,

après laquelle sa présence au château n'était plus possible, quoi qu'il advînt. Courir au-devant de ce mépris dont elle avait flétri la recherche de Fulgence, affronter ce péril d'un aveu que son humble condition rendait presque vil, eût-il, comme un autre, porté le nom de son père, lui semblait au-dessus de ses forces et de son courage...

Puis, tout à coup, il songeait à cette scène du matin qui révélait déjà les terribles angoisses de ce mal qu'elle sentait venir; il se rappelait les paroles de Cabagnou, et un déchirement affreux se faisait en lui... Quoi! il lui resterait ce remords d'avoir pu la sauver et de n'avoir pas su s'immoler pour elle!

Mais des réflexions saines lui revinrent bientôt. Il se rappelait cette étrange idée qu'elle avait eue de vouloir le marier... L'aimât-elle, d'ailleurs, qu'osait-il espérer? Il résolut enfin de garder le silence et, quitte à l'interroger, s'il le fallait, sur Fulgence, pour obéir à Cabagnou, de ne point hasarder, pour sa dignité même, la possibilité de rester à Blaisot-bourg.

## XXV.

Le soir même, au château, Daniel se confirma dans sa résolution, en voyant Madeleine l'accueillir avec une froideur glaciale. Elle était calme, presque enjouée, mais ses grands yeux avaient un éclat fiévreux qui dénonçait l'effort. Quoique, par une sorte d'accord tacite, Mme Merlin et Cabagnou affectassent comme toujours de ne point paraître s'occuper d'elle, à certains regards échangés entre eux, il devina bientôt une anxieuse inquiétude qui planait sur leurs pensées, comme s'ils eussent été dans l'attente de quelque malheur.

M. Jean-Jacques ayant demandé la table de whist, la partie de chaque soir commença dans le boudoir de la douairière, où l'on se tenait d'ordinaire en famille. Un morne silence régnait. Au bout d'un quart d'heure, Madeleine alla s'asseoir au piano, dans le grand salon voisin, dont les portières étaient relevées. On l'entendit bientôt jouer avec des distractions, et sans suite, des fragmens de Mozart.

Daniel, accablé de ses agitations intérieures, était demeuré près des joueurs, songeant tristement. Le lendemain était le jour où, toutes les semaines, il accompagnait Madeleine à la crèche. Il ne pouvait se dispenser de prendre ses ordres, et il se demandait comment il oserait l'aborder après ce qui s'était passé entre eux le matin. Cependant, pour la douairière et M. Jean-Jacques, il était impossible de laisser voir entre eux un dissentiment sans faire naître des conjectures pleines de périls... Déjà la soirée s'avançait et, quel que fût son émoi, il lui fallut à la fin se résoudre. Ayant alors recueilli son courage, il se dirigea vers le salon.

— Ah! c'est vous! dit Madeleine en le voyant entrer.

— Oui, mademoiselle, balbutia-t-il.

— Avez-vous quelque chose à me demander?.. reprit-elle, cessant de jouer.

— Je viens prendre vos ordres pour demain,.. ajouta-t-il avec effort.

— Mes ordres!.. dit-elle en parcourant sa partition sans en détacher ses yeux; mais je ne sache pas, monsieur, que j'aie ici à vous en donner.

Daniel demeura muet, embarrassé. Il se fit un silence pendant lequel on n'entendait que le bruissement des feuillets qu'elle tournait d'une main machinale, et comme si elle eût oublié sa présence.

— J'aurais voulu, pourtant, reprit-il au bout d'un instant, vous demander grâce et pardon de vous avoir, ce matin, involontairement irritée.

— Oh! c'est là maintenant beaucoup de choses entre nous! Y revenir serait superflu! répondit-elle d'un ton si indifférent que Daniel se sentit froissé.

— Vous vous trompez, mademoiselle, poursuivit-il gravement, car ayant eu le malheur d'encourir vos reproches, j'ai pour devoir de me justifier près de vous... Et c'est peut-être aussi mon droit!

— Votre droit!

— Vous m'avez appelé votre ami...

— Oh! nous n'en sommes plus là! dit-elle avec un rire ironique, et je pense que votre amitié, comme la mienne, s'est déjà consolée... Vous avez mal joué votre rôle, voilà tout!

A ce mot offensant, Daniel eut un sursaut. Il se vit perdu et se trouva lâche de se laisser ainsi abaisser à ses yeux. Entraîné par la sincérité de sa douleur, il voulut se relever.

— Me permettrez-vous, du moins, mademoiselle, reprit-il, de protester contre cette parole qui m'atteindrait dans ma loyauté, si elle était mal interprétée par vous?

— Oh! votre loyauté n'est aucunement en jeu, répondit-elle avec ce rire saccadé qui semblait figé sur ses lèvres. Nous nous sommes mépris l'un à l'égard de l'autre, rien de plus!.. Et si je me suis abusée, je ne puis en accuser que moi.

— Pardonnez-moi pourtant d'insister, mademoiselle, reprit-il, tremblant d'une émotion qu'il avait peine à maîtriser; vous m'avez un jour généreusement tendu la main, venant au-devant d'une gratitude qui m'emplissait le cœur. Vous m'avez fait le confident de vos tristesses, de vos souffrances, m'accordant le titre de frère... Je ne puis perdre tout à coup votre estime sans me défendre... et, j'ose presque le dire, sans vous demander compte d'un aussi cruel changement.

Au ton fier dont il accentua ces mots, elle eut presque un mouvement de colère.

— Me demander des comptes! exclama-t-elle d'un air hautain... Et pourquoi?

A cette impitoyable question, qui le poignit à l'âme, Daniel demeura un instant atterré. Il se sentit si humilié d'un tel dédain que, sans songer cette fois aux conséquences de son aveu :

— Pourquoi? dit-il : parce que je vous aime!

— Vous m'aimez, moi?.. En vérité! s'écria-t-elle en reprenant son rire.

— Oui, vous! ajouta-t-il avec véhémence et oubliant toutes ses résolutions vaines. Je vous aime après ce que vous m'avez dit de Fulgence, et sachant que vous allez me calomnier, m'accuser d'une passion vile. Je vous aime, pauvre, sans espoir, du fond de mon humilité qui ne vit que des bienfaits des vôtres; je vous aime sachant que, par cet aveu, je trahis l'hospitalité qui me nourrit et que j'ai mérité qu'on me chasse!

Madeleine l'avait écouté, arrogante, sous son masque d'ironie implacable.

— Vous me trouvez enfin plus belle que Zélie? ajouta-t-elle railleusement.

— Ah! malheureuse enfant que vous êtes, accablez-moi, mais ne blasphémez pas contre vous-même, vous que j'ai vue pleurer, que j'ai vue souffrir, que j'ai vue envier de misérables femmes que votre charité secourait!.. Mon pauvre amour est plus précieux que toute votre richesse.

— Et vous m'en faites l'aumône?

— Oui, et j'y joins par surcroît le pain de ma mère et le mien; car, après les cruelles paroles que vous avez prononcées, je serais un lâche si je reparaissais jamais devant vous!

Un éclat de ce même rire affecté de Madeleine répondit seul à ces mots. Sous cette dernière injure, Daniel se leva éperdu de douleur, exaspéré d'un tel mépris; mais il eut à peine fait quelques pas qu'il s'arrêta, atterré de ce rire étrange, persistant, qui tenait du sanglot.

Les mains sur son visage, elle semblait étouffer.

— Madeleine! Madeleine! s'écria-t-il en revenant vers elle, ému de la voir ainsi.

Mais, au moment où il s'élançait pour la secourir, elle se renversait brusquement et tombait sur le divan, en proie à une crise nerveuse effrayante.

Au cri qu'il jeta en courant à la porte du boudoir, M^me^ Merlin s'était levée. Cabagnou se précipita vers le salon, suivi de M. Jean-Jacques.

— Vite, aide-moi! lui dit le doctenr.

Et, sans échanger une autre parole, comme s'il n'y eût dans leur triste tâche qu'un incident toujours attendu, ils emportèrent Madeleine.

— Daniel, pas un mot de ce dont vous avez été témoin! lui dit rapidement Mme Merlin en sortant.

## XXVI.

Daniel passa une horrible nuit, atterré de ce qu'il avait fait... Après cette étrange scène, il se demandait quel allait être son sort. Eût-il faibli dans sa résolution, tout lui criait que son séjour à Blaisot-bourg n'était plus possible. Avili à ses yeux, par quel miracle d'ailleurs la convaincrait-il, elle si riche, lui si humble et si loin d'elle, de la sincérité d'une passion que sa disgrâce physique seule eût déjà rendue suspecte à ce pauvre esprit tourmenté? Quelque pitié qu'il eût à attendre de Madeleine, comment vivre désormais auprès d'elle avec l'inoubliable souvenir de cet amour qu'elle ne pouvait même plus feindre d'ignorer sans paraître en accepter la complicité?.. Avec cette âme si défiante et si fière, allait-elle tromper, mentir à tous les siens?.. A l'idée de la revoir, d'affronter ce regard hautain, il se sentait pris de haine contre elle et contre lui.

Résolu à sauvegarder du moins son orgueil, il décida de prévenir son renvoi, en donnant le jour même sa démission à M. Jean-Jacques, se réservant d'en avertir sa mère quand tout serait accompli.

Lorsque, le matin, il arriva au château, un coup terrible l'y attendait. Comme il mettait le pied sur le perron, il apprit que la grand'mère et Cabagnou avaient dû veiller Madeleine toute la nuit. On parlait de cris entendus, d'un effroyable délire.

La première pensée de Daniel fut accablante. Il se dit qu'il l'avait tuée. Avec l'exagération que la passion entraîne, comme dans un affreux rêve, il entrevit Madeleine se débattant en démence, révélant tout ce qu'il avait osé...

Au moment d'entrer chez M. Jean-Jacques, il se sentit défaillir comme à l'idée de paraître devant un juge prêt à l'accuser.

Par bonheur, les premiers mots qu'il entendit le rassurèrent.

— Daniel, montez donc voir si Cabagnou est levé, lui dit M. Jean-Jacques.

Juste à cet instant, Mme Merlin survenait.

— C'est inutile, dit-elle, laissons-le reposer; je quitte l'enfant...

— Hé bien?

— Elle est plus calme, elle dort.

— Et que dit Cabagnou?

La grand'mère secoua la tête sans répondre, et d'un air accablé.

Daniel écoutait. Il comprit que, du moins jusqu'à cette heure, le délire de Madeleine n'avait rien révélé... Toute la matinée, il attendit le réveil de Cabagnou. Enfin, vers dix heures, le voyant paraître à sa fenêtre, il courut aussitôt le trouver et, lui ayant tout raconté, il conclut en lui annonçant son départ.

— Partir?.. Allons donc! dit Cabagnou.

— Mais puis-je reparaître devant elle après ce qui s'est passé entre nous?

— Dussions-nous la torturer, Daniel, il nous faut aller jusqu'au bout! répliqua impitoyablement Cabagnou. A cette heure, le précipice est ouvert et nous y roulons! Susciter ses révoltes, exalter sa colère, c'est donner un aliment à son âme, c'est la forcer d'oublier cette peur dont son esprit est frappé... et qui la tuerait aussi certainement que j'existe. — Vos regrets, vos scrupules, je m'en moque pas mal! — Ces chagrins de roman-là, ça sèche et ça se guérit... Mais la névrose, ça tue!

— Mon Dieu! demanda Daniel, n'êtes-vous donc pas, ce matin, déjà rassuré?

— Rassuré!.. dit Cabagnou, le regardant de son œil ardent sous la touffe de ses sourcils épais; je suis rassuré comme je l'eusse été le jour où elle se trouvait dans cette voiture, traînée par des chevaux emportés...

— Pourtant, a dit M^me^ Merlin, elle est calme, elle dort, reprit Daniel, essayant de se raccrocher à une espérance.

— Parbleu! je sais bien pourquoi elle dort! Je n'y ai pas été de main morte pour lui procurer ce calme-là... Seulement, je ne suis pas bien sûr qu'elle ne va pas se réveiller folle!

— Ah! c'est affreux! s'écria Daniel.

— Vous comprenez enfin, n'est-ce pas?.. L'heure est venue, reprit brutalement Cabagnou. Nous sommes emballés. A vous de voir si vous voulez me servir d'instrument... Je ne sais pas ce que je ferai de vous, ni où je vous mène tous... Je vous prends pour une de mes chances, voilà tout,

Daniel, éperdu, allait répondre quand tout à coup un cri déchirant traversa l'air, aigu, strident, surhumain comme un cri de torture... Cabagnou bondit de son fauteuil.

— Vous l'entendez! dit-il.

Et il sortit en courant.

## XXVII.

Pendant plus d'une semaine, l'état de Madeleine fut presque désespéré, le deuil plana sur le château, chaque jour apportant les épouvantes de ces terribles accès. Grâce aux soins de Cabagnou pourtant, le délire, les hallucinations, les manifestations violentes cessèrent enfin peu à peu, mais pour faire place à une méningite résultant d'un ébranlement cérébral trop longtemps prolongé.

Devant un tel malheur qui suspendait forcément sa résolution de quitter l'usine, Daniel ne vivait plus. Il se sentait écrasé par cette idée implacable que Madeleine mourait peut-être frappée par lui. La nuit, il venait dans le parc regarder ses fenêtres, épiant les ombres sur les rideaux. Le jour, il tremblait que son désespoir ne révélât son secret.

— Ah! mon pauvre enfant, tu l'aimes! lui dit un jour sa mère.

Daniel se jeta dans ses bras et put enfin pleurer.

Par bonheur, au bout d'un mois de transes, le cours de la maladie s'étant régularisé, un faible espoir commença à renaître :

— Sa vie ne tient qu'à un fil, lui disait Cabagnou, qu'il interrogeait; mais ce fil je le tiens!.. C'est le retour de sa conscience d'elle-même qu'il nous faut maintenant diriger... Dans quinze jours, Daniel, je vous rendrai votre liberté si vous êtes toujours résolu à partir.

Qui n'a souffert, qui n'a tremblé de ces horribles menaces de mort suspendues sur un être cher?.. Qui n'a ressenti cette ineffable joie contenue dans un simple mot qui nous rattache à l'espérance?.. Un jour enfin, Madeleine en se réveillant reconnut sa grand'mère. Cabagnou déclara qu'elle était sauvée.

La convalescence pourtant devait être longue; mais chaque jour apportait une certitude d'autant plus vive, que Cabagnou prononça bientôt que cette crise avait amené un heureux travail de transformation qui mettait désormais Madeleine à l'abri de toute rechute.

La comtesse Seaugée, qui, durant toute la maladie, s'était montrée d'une extrême sollicitude, accourut à cette bonne nouvelle. Tout Blaisot-bourg fut dans la joie.

## XXVIII.

Un matin, Daniel était avec M. Jean-Jacques et M^me^ Merlin lorsque Cabagnou entra :

— Eh bien! dit-elle, grand sauveur, qu'est-ce que vous dites de notre fille. Il me semble qu'elle a été un peu agitée cette nuit?

— Peuh! répondit Cabagnou, je ne suis pas fâché de lui voir ça!

— Ah! vous êtes encore un joli cœur, vous! s'écria la douairière. Voulez-vous qu'on lui casse une jambe pour vous récréer tout à fait?.. Allons, vite votre ordonnance!

Le docteur haussa les épaules, prit la plume et avec un singulier sourire traça quelques lignes, pendant que Mme Merlin mettait ses lunettes... Tout à coup, comme il lui donnait le papier, elle partit d'un éclat de rire :

— Mon Dieu! qu'il est bête! s'écria-t-elle. Vois un peu, Jean-Jacques, la belle ordonnance qu'il m'écrit là.

M. Blaisot prit le papier et lut tout haut ces mots :

« *Dans les six mois, un mari.* »

— Un peu plus il va faire venir le notaire! reprit la douairière.

— Ta, ta, ta! madame Bon-Bec, je sais ce que je dis! Et vous devez une belle chandelle à la nature pour la remercier d'avoir déterminé cette ordonnance-là!

— Une chandelle!.. Elle peut compter sur un paquet, la bonne dame, si elle le mérite!

— Tu parles donc sérieusement? dit Blaisot.

— Tout ce qu'il y a de plus sérieusement, mon cher, reprit Cabagnou. La victoire est à nous. Madeleine est guérie, et si bien guérie que nous n'avons plus à nous occuper que d'en faire une femme.

— Oh! avec sa dot, elle aura du choix! dit Mme Merlin, et nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour en faire une comtesse.

Tout cela s'était dit si rapidement, dans l'effusion d'un bonheur si inattendu, que Daniel, abasourdi, n'avait pas eu le temps de se retirer par discrétion.

Sur ces entrefaites, une importante affaire nécessitant un voyage de M. Jean-Jacques à Paris, Daniel dut partir avec lui. Huit jours de mortelles alarmes! Que se passait-il pendant cette absence?.. Il savait que la comtesse et Fulgence ne quittaient plus Blaisot-bourg... Les lettres de sa mère le rassuraient du moins sur la convalescence de Mlle Blaisot.

Le jour du retour se leva enfin pour lui, M. Jean-Jacques devant rester deux jours encore à Paris. Arrivé le matin à Baumet, après une nuit passée en chemin de fer et pris d'abord par des ordres à donner à l'usine, vers une heure, il put se rendre au château. Son premier regard fut pour les fenêtres de Madeleine; il fut tout surpris de les trouver ouvertes, malgré le froid un peu vif de janvier... Cinq minutes après, il entrait au salon, où se trouvaient Mme Merlin et sa mère, en compagnie de la comtesse Seaugée et de son fils... Dès le seuil, Daniel s'arrêta frappé tout à coup d'une émotion indicible : Mlle Blaisot était assise dans un grand fauteuil, sa tête pâle renversée sur des coussins.

C'était la première fois qu'il la revoyait, depuis le jour où il avait osé ce triste aveu qui brisait tout entre eux. Il lui sembla qu'à sa vue, elle avait détourné les yeux avec une froideur affectée.

— Eh bien! et ce voyage?.. demanda la douairière.

Daniel répondit de son mieux; mais il était impossible qu'il ne félicitât point Madeleine de son heureux retour à la santé. Ce fut presque en balbutiant qu'il osa lui parler :

— Merci, monsieur de Fierchamp! dit-elle froidement.

Dès qu'il fut rentré chez lui avec sa mère, il l'interrogea. A l'air de sombre résignation qui accompagnait ses questions, elle comprit ce qu'il voulait savoir.

— Hélas! mon pauvre enfant, tu vas souffrir, lui dit-elle.

— Le mariage est décidé?

— Non, non, répliqua-t-elle vivement, on n'en est qu'à la demande des Seaugée, qui a été faite avant-hier... Mais Madeleine est encore dans un trop grand état de faiblesse pour qu'on ait pu la consulter.

— Et qu'en disent M^me^ Merlin et Cabagnou?

Sa mère hésitait à répondre, Daniel la pressa :

— Le comte Seaugée est un ami d'enfance de Madeleine, ajouta-t-elle enfin, les terres des deux familles se touchent... Les jeunes époux se fixeraient aux Combes; ce mariage ne serait point pour elle une séparation de tous les siens.

Daniel demeura un instant pensif, sa mère le regardant en silence :

— Mère, j'ai résolu de partir, dit-il enfin.

— J'avais déjà prévu cette résolution, répondit-elle sans marquer le moindre étonnement. As-tu décidé ce que nous ferons?

— Pas encore, je voulais te consulter auparavant, car, pour le projet que je pourrais peut-être former, il faudrait nous expatrier.

— Eh bien! qu'importe si je t'ai! Parle donc vite et sans crainte.

— Le voyage que je viens de faire à Paris avec M. Jean-Jacques avait pour but l'établissement d'affaires très importantes avec l'extrême Orient, où, partout, des nécessités de transformations s'imposent. L'Amérique ni l'Angleterre ne pouvant de dix ans faire concurrence à nos produits tout spéciaux, grâce à l'avance que nous avons dans nos moyens de fabrication, M. Blaisot a signé un traité avec le gouvernement du Japon. Il faut à Yokohama un représentant de sa maison.

— Je suis prête à te suivre, dit simplement Christine. As-tu déjà parlé à M. Blaisot?

— Non, mais j'espère qu'il m'accordera ma demande et m'acceptera pour cette mission.

— Bien!.. Seulement, avant de rien résoudre, il faut que je te

parle... d'une circonstance qui pourrait peut-être modifier tes projets. — Pendant ton absence, j'ai revu ton père.

— Quoi! il a osé?..

— Rassure-toi, je n'ai pas eu à souffrir par lui; car ce n'est que de ma volonté que j'ai consenti à une entrevue qu'il m'a fait demander par Mme Merlin, sachant qu'elle était informée de tout. Et c'est devant elle que je l'ai revu.

— Et que te voulait-il enfin?

— Il voulait se disculper, se faire absoudre d'une indigne action de sa mère. Elle lui avait toujours laissé croire que notre vie avait été largement assurée... Après le langage que tu lui avais tenu, il s'était informé... Il venait d'apprendre par son notaire le refus que j'avais fait d'une aumône.

— Et j'estime, mère, que tu n'as pas plus accepté que moi ce qu'il offre aujourd'hui?

— Non, sa démarche, cette fois, avait un autre but. Seul, souffrant, vieilli, sans affections, dans l'isolement de son égoïsme et de son opulence, le malheureux, saisi de remords peut-être, a compris en te voyant tout le bonheur qu'il avait perdu...

— Arrive au fait, mère! Que nous veut-il enfin?

— Il voudrait réparer sa faute en te donnant son nom...

— Son nom! s'écria Daniel. Et que veut-il que j'en fasse? J'ai le tien!... J'espère que tu as décliné pour moi pareil arrangement?

Christine resta un moment sans répondre.

— Daniel, mon enfant, dit-elle enfin en le regardant dans les yeux, tu aimes Madeleine...

Il ne put se défendre d'un tressaillement, mais il comprit ce qu'il y avait là de douloureuse abnégation.

— Mère, ajouta-t-il froidement, après les paroles prononcées entre nous, si elle m'acceptait à cette heure pour ce nom, c'est moi qui ne voudrais plus d'elle.

A ce mot, qui renfermait une si implacable douleur, Christine n'osa insister. Et, portant à ses lèvres la main de Daniel qu'elle tenait :

— Mon pauvre enfant! soupira-t-elle.

## XXIX.

Il fut convenu que sa mère chargerait Mme Merlin de notifier au comte de Lantrac l'inébranlable refus de ses tardives réparations. Le départ de Blaisot-bourg étant décidé, Daniel ne songea plus qu'à hâter la solution, non sans trembler pourtant à la pensée d'une aussi grave démarche... Si on allait le juger au-dessous de

cette importante mission? Déjà comblé par les Blaisot, n'allait-il pas leur paraître ingrat? Et devant un refus de la faveur qu'il sollicitait, forcé dans tous les cas de quitter l'usine, quelle raison donner après tant de bontés reçues?.. Comment expliquer l'abandon volontaire d'une position conquise, pour s'en aller avec sa mère à la recherche d'un nouvel emploi?

Il résolut de recourir à l'aide de Cabagnou qui, sachant tout, lui donnerait du moins son assistance. Il ne pouvait plus être question de trembler pour Madeleine. Hélas! il n'en était plus à douter de sa déchéance à ses yeux.

Cependant, aux premiers mots touchant cette détermination, cette fois sans retour, le docteur essaya encore faiblement de la combattre.

— Je ne puis être que tout à vous, mon cher garçon, dit-il; mais, cependant, laissez-moi vous mettre en garde contre une exagération de votre susceptibilité, si chatouilleuse qu'elle soit, pour quelques paroles dures, à cette heure oubliées... Tout d'abord je suis prêt à vous attester que je ferai votre paix avec Madeleine, en lui révélant que c'est moi qui ai exigé de vous cette épreuve. Vous en rirez tous les deux et tout sera dit. Quant à la douairière et à Jean-Jacques, s'ils apprenaient jamais cette innocente affaire, dès que j'aurai parlé, il ne restera plus rien.

Mais bien que, du haut de son dédain philosophique, le docteur essayât de traiter d'entêtement puéril et romanesque la résolution de Daniel, tout en promettant d'arranger les choses, il lui fallut bien se rendre.

— Je l'aime! dit Daniel, — et elle va se marier...

Au ton qui accompagna ces mots, Cabagnou comprit l'inutilité d'une insistance qui se heurtait à l'implacable douleur d'un cœur désespéré.

— Alors, comptez sur moi, répliqua-t-il, et considérez votre demande comme accordée... Je me charge de Jean-Jacques.

Daniel croyait avoir parcouru toutes les stations de sa croix; en quittant Cabagnou, il s'aperçut qu'un dernier déchirement, le plus cruel peut-être, lui restait à subir. Il n'avait pas prévu, près de Madeleine cette justification étrange qui faisait de son aveu un hardi mensonge concerté, une sorte de tentative d'aventurier, dont, en cas de réussite, il n'avait qu'à recueillir le profit... Ainsi elle allait croire qu'il n'avait joué qu'un rôle vil, Cabagnou l'ayant sous la main...

A cette pensée, son cœur bondit... Mais, sous le poids de son malheur, il réfléchit longuement. — A quoi bon se débattre contre l'impitoyable logique du fait?.. — Elle si riche, lui si pauvre, par quel miracle attester son amour si pur et si grand?

— Allons, se dit-il tristement, il vaut mieux la sauver de cette pensée que je l'aimais, et que peut-être j'en vais mourir loin d'elle!

Le cœur navré, cependant, Daniel ne pouvait se défendre d'un amer retour sur le sacrifice de sa vie... S'il avait eu un nom pourtant?.. Mais il songeait aussitôt à sa mère, aux malheurs subis à deux... A quoi bon, d'ailleurs, cette abjuration de son orgueil, et l'oubli d'un indigne abandon?.. Découvrir cette tache de sa naissance, pour l'appât d'une fortune, n'était-ce point encore tomber plus bas aux yeux de Madeleine?.. Il rejeta bientôt ces lâches pensées, presque honteux de sa faiblesse, et ce fut avec un sentiment de fierté qu'il songea que, à cette heure, le comte de Lantrac était informé qu'il le reniait.

Ayant passé le lendemain toute la journée à l'usine, Daniel ne se rendit au château qu'à la nuit. M. Jean-Jacques, qui venait d'arriver, était au salon avec M^me^ Merlin. M^lle^ Blaisot, assise dans un fauteuil devant la grande cheminée où brillait le feu clair qui éclairait son visage, ne bougea point, répondant par un imperceptible signe de tête à son salut.

Comprenant au silence qui se fit à son entrée qu'il interrompait un entretien, il se hâta de faire son rapport des affaires du jour, et il allait discrètement se retirer, quand M. Jean-Jacques l'arrêta par ces mots :

— Restez, Daniel. Nous avons à causer d'une communication que vient de me faire Cabagnou et qui m'a fort surpris... Vous demandez à partir pour le Japon? m'a-t-il dit.

— En effet, monsieur, répondit Daniel, la voix un peu tremblante, j'ai prié le docteur... de vouloir bien...

— Mais cela n'a pas le sens commun! reprit M^me^ Merlin. Qu'est-ce qui vous prend?.. Vous en aller avec votre mère, pour dix ans, à cinq mille lieues d'ici!

— Ma mère ne s'effraie pas de ce voyage, madame. Elle voit comme moi un avenir au bout de ces dix années.

— Mais c'est précisément sur cette question d'avenir, mon cher Daniel, que je dois vous éclairer, reprit M. Jean-Jacques, car, si utile que vous puissiez nous être là-bas, j'ai un meilleur emploi de vous à Blaisot-bourg, et je ne vous cache pas que vous perdriez beaucoup à quitter la position que je vous réserve, et que ne pourrait compenser pour vous cet attrait de voir du pays qui vous séduit tout à coup.

Ému d'un tel langage, Daniel ne savait que répondre. A ce moment, levant les yeux, il vit dans la glace placée au-dessus de la cheminée le regard de Madeleine fixé sur lui, et dans ce regard, cette étrange expression calme et profonde qui semblait pénétrer la pensée. Il songea que Cabagnou lui avait sans doute tout appris.

— Pardonnez-moi, monsieur, de si mal reconnaître vos bontés, dit-il enfin, mais permettez-moi d'insister sur cette faveur que je vous demande.

— Comment! voilà qu'il s'entête! reprit Mme Merlin étonnée. Ah çà, voyons, garçon, qu'est-ce que tout ça veut dire?.. Après ce qu'on vous assure, ce bête de départ, si brusquement résolu, doit avoir une raison...

Effrayé de la perspicacité de la douairière, Daniel trembla.

— Eh bien! oui, madame, répliqua-t-il vivement, il y a une raison... que vous connaissez,.. une raison de famille fort triste pour ma mère et pour moi.

A ce rappel voilé du secret qui lui avait été confié, Mme Merlin, désignant Madeleine du regard, fit à Daniel un geste furtif.

— Mais, mon cher enfant, reprit-elle, vous et votre mère, vous vous exagérez là des choses qui,.. des choses que...

L'embarras même de la bonne douairière sur cette question délicate accroissait encore le trouble de Daniel, quand soudain, dans le froid subit amené par cet incident, une voix prononça ces mots :

— Monsieur de Fierchamp, si je vous aimais, partiriez-vous? dit Madeleine tout à coup.

A cette question, Daniel demeura consterné. La douairière eut un sursaut sur son fauteuil.

— Eh bien! eh bien! qu'est-ce que tu dis là? s'écria-t-elle.

— Je m'informe comme toi, grand'mère, pour savoir vraiment s'il faut qu'il parte, répliqua Madeleine soulevant sa tête sur ses coussins.

— Ah çà, nous voilà bien dans une autre affaire! reprit Mme Merlin. Es-tu folle?.. Et ce Cabagnou qui rit!.. Qu'est-ce que tout cela signifie?

— Moi, je trouve ça vif! riposta le docteur sans broncher, car elle m'a tout l'air de pousser un peu loin sa curiosité...

Daniel écoutait éperdu. Mais la pensée lui vint que Madeleine savait tout et qu'elle voulait l'accabler devant tous par une dernière marque de mépris.

— Ah! madame, s'écria-t-il, je vous jure que jamais ma présomption...

— Il dit vrai, grand'mère! reprit Madeleine... Il a même fallu Cabagnou pour le forcer à parler, à m'avouer qu'il m'aimait...

— Il a fait là un beau coup, le docteur!

— Oh! oui,.. dit Madeleine en se levant et se jetant au cou de la douairière, car il m'a fait vivre en me remplissant le cœur de cette pensée qui m'a sauvée!

— Mais, malheureuse enfant, il y a des choses que tu ne sais pas!..

— Si! si! je sais! reprit Madeleine. Est-ce que, depuis deux mois, Cabagnou ne me dit pas tout?.. Je sais le refus que Daniel a fait d'un nom et d'une fortune. — Mère, c'est moi, moi seule qu'il aime! — Je sais, je vois, je sens que je suis belle dans son cœur, et qu'eussé-je été pauvre comme lui, il m'eût encore aimée!.. Et, comme une ingrate, je l'ai insulté dans son amour!.. Et je l'ai humilié, lui si bon, si généreux qu'il allait nous quitter sans me maudire!

— Mon Dieu! s'écria Daniel, palpitant, ébloui, mademoiselle, que dites-vous!

— Je dis que je vous crois, que je vous aime! — Daniel, ajouta-t-elle en lui tendant la main, voulez-vous encore partir?

Mais Daniel, en recevant en plein cœur cette étonnante joie, sentit presque le sol se dérober sous lui. Il regardait la douairière, M. Jean-Jacques et Madeleine, n'osant se croire éveillé.

— Eh bien! Cabagnou, Dieu vous bénisse! reprit Mme Merlin. Vous en faites de belles!.. En voilà une déclaration qui n'y va pas par quatre chemins!

A ce moment, Christine de Fierchamp et le commandant survenaient, s'étant rencontrés par hasard dans le parc.

En voyant l'émotion générale, la mère pressentit un événement.

— Mon Dieu, Daniel, qu'as-tu, s'écria-t-elle!.. Tu es tout pâle...

— Pardi! ma chère, il y a de quoi: votre diable de garçon!.. c'est Madeleine qui le demande en mariage!.. Ce coup-là l'a rendu muet...

— Oh! non, madame, non, je vous le jure! exclama naïvement Daniel, qui s'était enfin décidé à prendre la main que Madeleine lui tendait.

Christine de Fierchamp, à son tour, demeurait toute saisie.

— Mère, lui dit Madeleine en l'embrassant, vous voulez bien aussi de moi pour fille, n'est-ce pas?

Le cœur est toujours le cœur; d'où il suit que bien des yeux étaient humides,.. quand soudain un bruit formidable se fit entendre... C'était le commandant qui se mouchait pour ne point paraître attendri.

— Hardi, Béraud, dissimulons! dit la grand'mère d'une voix mal assurée.

Le lendemain, par un beau jour de décembre presque doux encore comme un jour d'automne, Madeleine faisait sa première sortie dans le parc au bras de Daniel.

Six semaines plus tard, ils étaient mariés.

MARIO UCHARD.

# LES

# SOCIÉTÉS OUVRIÈRES

*Enquête de la commission extra-parlementaire des associations ouvrières.* Imprimerie nationale, 2 vol. 1883.

Le travail subit, en ce moment, les effets d'une crise prolongée. La statistique atteste le ralentissement de la production et du commerce. Quant à la spéculation, qui contribue pour une si forte part à l'activité générale, elle s'est retirée sous la tente et elle se recueille, loin du champ de bataille où elle a été cruellement meurtrie. Dès lors, la main-d'œuvre est plus rare, le salaire se partage entre un moins grand nombre d'ouvriers, et les chômages se multiplient. Aux chômages se joignent les grèves. On demande que l'état et les villes donnent du travail aux ouvriers; on réclame soit des augmentations de salaires, soit l'application de divers systèmes d'association, qui, remplaçant le salaire fixe, procure à la main-d'œuvre une rémunération plus élevée. Le travail a déjà éprouvé des crises semblables, les difficultés qui naissent du chômage et des grèves ne sont pas nouvelles, et la plupart des remèdes indiqués sont connus depuis longtemps. Cependant la crise actuelle présente un caractère particulier de gravité : elle ne provient pas seulement d'un malaise industriel destiné, selon les précédens, à n'être que transitoire; elle se complique d'un malaise politique et social qui rappelle, par des signes nombreux, la période de 1848. Comme à cette dernière date, le gouvernement y intervient.

Par arrêté du 20 mars 1883, le ministre de l'intérieur a institué

une commission chargée : 1° de rechercher le moyen de faciliter aux associations ouvrières leur admission aux adjudications et soumissions des travaux de l'état; 2° d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'obtenir des entrepreneurs la participation de leurs ouvriers dans les bénéfices de leurs entreprises. Précédemment, le conseil municipal de Paris avait procédé à une enquête analogue afin d'attribuer aux associations ouvrières une part plus large dans l'exécution des travaux de la ville; il était résulté de cette enquête que l'on pourrait faire abandon de la formalité du cautionnement exigé lors de l'adjudication, ce premier dépôt de fonds créant une difficulté souvent insurmontable pour des associations d'ouvriers. En outre, la commission municipale avait admis le principe d'un encouragement à accorder aux entrepreneurs qui s'engageraient à faire participer leurs ouvriers dans les bénéfices de leurs travaux. Par la première de ces mesures, elle voulait rendre service aux associations ouvrières; par la seconde, elle comptait améliorer le salaire des ouvriers employés par les entrepreneurs adjudicataires de la ville. Dans les deux cas, les ouvriers, soit associés, soit simples salariés, étaient appelés à profiter des dispositions bienveillantes du conseil municipal. Nous réservons les objections que soulèvent en principe et dans la pratique ces combinaisons nouvelles. Pour apprécier une décision, il faut, d'abord, se rendre compte des motifs qui l'ont inspirée et se placer en quelque sorte dans le courant d'idées d'où elle est sortie. Le conseil municipal voulait, avant tout, manifester sa sollicitude pour le sort des ouvriers de Paris, et la majorité de ses membres saisissait l'occasion de réaliser, dans un premier essai justifié par l'état de crise, le système d'association que recommandent les programmes démocratiques. Dans ces limites, l'expérience pouvait offrir quelque intérêt et se poursuivre sans trop de périls; elle ne concernait qu'une administration municipale, elle n'engageait pas le gouvernement.

L'enquête ordonnée par le ministère de l'intérieur a une portée plus générale. Il ne s'agit, en apparence, que de régler les conditions des travaux à exécuter pour le compte de l'état, de même que le conseil municipal de Paris avait étudié les conditions des travaux à exécuter pour le compte de la ville. Mais, en réalité, dans la pensée du ministre, la question vise tous les travaux, publics ou privés, le problème du travail. Dans le discours qu'il a prononcé en ouvrant les séances de la commission, M. Waldeck-Rousseau a marqué le but et il a indiqué, prématurément peut-être, le moyen de l'atteindre. Après avoir signalé et déploré la lutte qui existe entre le capital et la main-d'œuvre, entre les patrons et les ouvriers, il a proposé, comme « solution pacifique, progressive, » le système

suivant lequel « les travailleurs seraient amenés à demander la rémunération de leurs efforts de moins en moins au louage d'ouvrage et de plus en plus à l'association. » C'est donc, nous le répétons, le problème tout entier de l'organisation du travail que le gouvernement pose à la commission, ou plutôt qu'il se pose à lui-même et dont il a entrepris, devant l'opinion publique, le difficile examen.

Il ne saurait y avoir, au temps où nous sommes, de discussion plus opportune, ni plus utile. Le gouvernement nous y convie; il nous fournit, par la publication de l'enquête, des documens authentiques : il nous livre les dépositions orales, les épanchemens familiers des patrons et des ouvriers qui ont comparu devant une commission prête à les écouter avec une grande bienveillance et sans aucun préjugé politique. Rien ne nous manque de ce qui peut éclairer un esprit sincère pour l'étude de cette question si ardue. Voici l'ordre dans lequel il convient de grouper les faits et les argumens. — Quel a été, de 1848 à 1870, le mouvement des esprits et le résultat des efforts pour organiser le travail dans le sens de l'association ouvrière? — Quel a été, depuis 1870, d'après des documens produits par l'enquête, le résultat de ces mêmes efforts, et dans quelle mesure le régime de la « participation aux bénéfices » a-t-il concouru, avec le régime de l'association, à la réforme des anciennes conditions du travail, c'est-à-dire du salariat? — Enfin, quelle est la valeur théorique et pratique des systèmes nouveaux que l'on recommande, soit à titre définitif, soit comme expédiens, pour prévenir ou pour atténuer les crises de la main-d'œuvre? — Ainsi divisée, l'étude de ce sujet si complexe et bien aride aura plus de clarté et de précision.

## I.

Ce fut au lendemain de la révolution de 1848 que se produisirent les premiers essais d'associations ouvrières. Depuis que Louis Blanc avait publié, en 1839, sa brochure sur *l'Organisation du travail*, l'idée de l'association s'était répandue dans les ateliers, recrutant de nombreux prosélytes et fournissant au parti démocratique un mot d'ordre et une arme redoutable pour la révolution prochaine. L'avènement de la république de 1848 vint donner à Louis Blanc l'entrée dans les conseils du gouvernement et lui fournit l'occasion de mettre en pratique les doctrines auxquelles il devait sa popularité. Quelques associations se formèrent ainsi sous le patronage et avec le concours des délégués réunis au Luxembourg; mais ce n'était là qu'un médiocre résultat, répondant mal à d'immenses pro-

messes. Ne pouvant organiser le travail, Louis Blanc s'en prit à la société tout entière ; c'était la société qu'il fallait détruire et refaire pour constituer l'atelier. De là à l'insurrection il n'y avait qu'un pas. Proscrit de la république, le réformateur fut tiré d'embarras par la persécution et par l'exil, et jusqu'en 1852, il continua, de Londres, son ardente propagande pour la création de « l'atelier social. »

La conception de Louis Blanc est aujourd'hui tout à fait morte. Il n'est plus question de ce régime industriel, où la concurrence était supprimée, ni de ces ateliers commandités par l'état, avec des salaires, des prix de revient et des bénéfices méthodiquement fixés et répartis. Il ne reste rien de cette doctrine qui prétendait attribuer à chacun le devoir de produire suivant ses facultés et le droit de consommer selon ses besoins. Dès avant 1848, les économistes avaient démontré le néant du système; après 1848, l'impuissance constatée du réformateur acheva la démonstration. Louis Blanc rencontrait, d'ailleurs, dans les autres écoles révolutionnaires, des concurrens qui lui disputaient la clientèle du peuple et se vantaient de défendre avec plus d'efficacité les intérêts des ouvriers. Ce fut ainsi, comme nous venons de le dire, que l'organisation du travail, jugée insuffisante, prit les proportions d'une réorganisation sociale. Le *Catéchisme des socialistes,* publié en 1850, contient toutes les idées de Louis Blanc sur ce thème agrandi, qui comprend la refonte simultanée de l'atelier, de la société, de l'humanité, par le moyen de l'association égalitaire et fraternelle. Quand on relit à distance tous ces écrits, on s'explique facilement qu'ils soient si vite tombés dans l'oubli et que les socialistes contemporains aient cessé d'invoquer l'autorité de Louis Blanc; mais il est moins aisé de comprendre le bruit que firent, au moment de leur apparition, ces projets de réformes et la popularité si grande qui demeura fidèle jusqu'au bout à l'auteur de *l'Organisation du travail,* bien que, par le fait, Louis Blanc n'eût jamais rien organisé. Il faut chercher avant tout, dans les circonstances politiques, la raison de cette faveur imméritée. Le socialisme de 1848 se confondait avec le parti de la démocratie et de la révolution, et Louis Blanc, qui, soit par conviction, soit par habile tactique, avait entrepris la propagande dans les ateliers, se trouva naturellement porté au premier rang le jour du triomphe. Puis l'exil vint fort à propos couvrir son échec et donner au réformateur interrompu l'auréole du martyre. Avec cela, une vie honnête, une intégrité incontestée, et un talent supérieur. Bien éloquentes dans leur âpreté, et malgré la déclamation, ses protestations contre l'inégalité des conditions humaines et ses revendications au profit des déshérités et des misérables ! La perfection de

la forme dissimulait le vide des idées, et le socialiste ne valait que par l'homme de lettres. Nul écrivain mieux que Louis Blanc n'a exploité ce genre de littérature qui, s'appliquant à un sujet vieux comme le monde, n'a produit que des œuvres stériles.

Ce qui distingue les écrits de Louis Blanc, et ce qui peut-être les a fait passer de mode dans les régions démocratiques, c'est qu'ils ont les allures d'une prédication en s'inspirant de la tradition chrétienne. Oui, les socialistes de 1848 invoquaient à tout propos Dieu et l'évangile; ils récitaient volontiers des sermons ou des homélies, et ils rédigeaient des catéchismes. « Qu'est-ce que le socialisme? — C'est l'évangile en action. » Voilà comment débute le *Catéchisme* de Louis Blanc. Puis, défilent l'apôtre saint Paul, « la doctrine du Christ, les lois immortelles de l'évangile, » et, comme finale, pour expliquer comment les socialistes modernes sont calomniés, persécutés, honnis, le catéchisme rappelle l'exemple « du Christ, le sublime maître des socialistes, mort sur une croix entre deux voleurs. » — A la même date (1850), Pierre Leroux proclamait que les socialistes, « disciples du Christ, suivaient les principes du christianisme. » En ce temps-là, les socialistes se montraient animés d'une pensée religieuse, ils faisaient appel à Dieu, ou tout au moins à la Providence, ils avaient la foi, ils parlaient en apôtres. Cette littérature a singulièrement vieilli, nos socialistes modernes n'en veulent plus. Il ne reste de Louis Blanc qu'un souvenir qui devient de plus en plus vague, et une formule dont ses successeurs ont à la fois élargi et dénaturé les termes : « l'émancipation des travailleurs par l'association. »

En 1848, au milieu du désordre créé par la révolution, Louis Blanc prêchait dans le désert du travail. Le chômage était presque général, surtout à Paris et dans les villes manufacturières. Les excitations parties de la tribune du Luxembourg avaient pu faire naître quelques associations dont les statuts rédigés dans les clubs proclamaient l'émancipation des travailleurs; mais le travail manquait, et les ouvriers inoccupés durent, en attendant l'inauguration chaque jour reculée de l'atelier social, recourir au salaire dérisoire ou plutôt à l'aumône que leur procuraient les ateliers nationaux. Ce fut une triste période dans l'histoire de la révolution de 1848; on sait qu'elle aboutit aux journées de juin, c'est-à-dire à la révolte des déceptions, du désespoir et de la faim. Dès le 25 février, dans l'une de ses premières proclamations, le gouvernement provisoire s'était engagé « à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, à garantir du travail à tous les citoyens. » Il avait reconnu que « les ouvriers doivent s'associer entre eux afin de jouir du bénéfice légitime de leur travail, » et, pour tenir ces téméraires engagemens,

pour appuyer cette vaine déclaration de principes, il abandonnait aux ouvriers 1 million de l'ancienne liste civile. Ceux-là seuls qui ont vécu à cette époque de troubles et d'illusions peuvent comprendre aujourd'hui dans quel intérêt et sous quelle pression les membres du gouvernement provisoire, qui ne manquaient certes ni d'intelligence ni de courage, se crurent condamnés à signer de telles proclamations. A peine réunie, l'assemblée constituante eut à s'inquiéter du problème que le gouvernement provisoire venait de lui léguer. Elle institua un comité du travail, chargé d'étudier les systèmes, d'écouter les propositions et de préparer une législation nouvelle, destinée à satisfaire, dans la mesure du possible, les réclamations, les revendications, devenues menaçantes, des ouvriers parisiens. Réduits au rôle de législateurs, c'est-à-dire obligés de compter avec la réalité, avec les lois économiques, avec le budget, les apôtres du socialisme, dont quelques-uns faisaient partie du comité du travail, ne surent imaginer aucune combinaison qui pût être acceptée par une assemblée sérieuse; mais en même temps, comme l'émeute grondait, l'émeute de la misère, tous les groupes politiques de l'assemblée se trouvèrent d'accord pour faciliter les essais d'associations ouvrières.

La première proposition concernant les associations fut soumise, le 9 juin 1848, à l'assemblée nationale par un député républicain, M. Alcan, professeur au Conservatoire des arts et métiers, très expert dans toutes les questions industrielles. M. Alcan n'avait point de parti-pris : il jugeait cependant que les circonstances commandaient « d'expérimenter ce qu'il y a d'utilement réalisable dans le vaste problème de l'association entre le capital et le travail, » et, à cet effet, il proposait le vote d'un crédit annuel de 3 millions, pendant dix années, lequel serait distribué sous forme de prime, un tiers aux associations industrielles ou agricoles formées entre patrons et travailleurs ouvriers ou entre ouvriers seulement, les deux tiers aux sociétés de secours mutuels constituées en faveur des travailleurs. D'après le projet, la distribution de ces primes devait avoir lieu solennellement, le 4 mai de chaque année, devant le pouvoir exécutif et l'assemblée nationale. L'idée de ce concours général des associations, y compris la distribution solennelle des prix, paraît singulière; mais il ne faut pas oublier que l'intérêt politique et le désir de produire un grand effet sur l'esprit des ouvriers pouvaient excuser une procédure quelque peu théâtrale. Au surplus, sans s'arrêter à ce détail d'exécution, l'assemblée nationale prit en considération le projet de M. Alcan et le renvoya au comité du travail, qui l'examina d'urgence. D'après le projet définitif, qui fut discuté le 4 juillet 1848 et publié le lendemain sous forme de décret,

il fut alloué au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3 millions destiné à être réparti entre les associations, sur l'avis d'un conseil d'encouragement spécialement formé par le ministre et aux conditions fixées par ce conseil. L'assemblée nationale admettait ainsi la demande d'une subvention de l'état, d'une prime en faveur des associations; on peut dire toutefois qu'elle s'y résigna comme à un expédient plutôt qu'elle ne voulut la consacrer comme un principe législatif. Elle refusa de s'engager au renouvellement du crédit pendant dix ans, comme l'avait proposé M. Alcan : il ne s'agissait pour elle que d'une expérience. Le comité du travail paraissait d'ailleurs n'avoir qu'une médiocre confiance dans l'efficacité du procédé : son rapporteur, M. Corbon, tout en exprimant la plus vive sympathie pour le régime des associations, n'hésita pas à se prononcer très nettement contre l'intervention de l'état érigée en système et à combattre avec une grande vigueur les doctrines de Louis Blanc.

L'assemblée nationale ne se borna pas à voter la subvention de 3 millions; ce qui importait le plus, c'était de donner du travail aux associations nouvelles. Ici encore on eut recours à l'état. Sur la proposition de M. Latrade, l'assemblée décida le 15 juillet que le ministre des travaux publics serait autorisé à concéder ou à adjuger certaines catégories de travaux à des associations ouvrières, et le décret du 18 août énuméra les conditions auxquelles était subordonnée la mesure, en même temps qu'il dispensait les associations du dépôt préalable d'un cautionnement et ne les assujettissait qu'à une réserve d'un sixième de garantie jusqu'à la réception définitive des travaux. Il convient de marquer la date de cette faveur accordée pour la première fois aux associations, contrairement aux règles et aux usages pratiqués en matière de travaux publics. Nous verrons plus loin, par l'enquête de 1883, que l'on sollicite aujourd'hui pour les ouvriers le même privilège.

Les dispositions de l'assemblée nationale pour les associations se manifestèrent sous toutes les formes et sans distinction de partis. Parmi les projets qui affluèrent à la tribune, comment ne pas signaler une proposition concluant à l'ouverture d'un crédit de 50 millions pour la colonisation de l'Algérie au moyen des associations de travailleurs? Cette proposition, datée du 8 août 1848, portait les signatures de plusieurs membres de la droite et de représentans de la gauche; elle avait pour parrains M. le comte de Falloux et M. Dupont (de Bussac), un radical, ou, comme on disait alors, un montagnard. L'effroyable crise de 1848 provoquait, dans un intérêt patriotique et sous l'impulsion d'un sentiment charitable, ces rapprochemens inattendus. Ceux-là même qui n'avaient pas la moindre

confiance dans l'avenir des associations jugeaient qu'il était à la fois politique et humain de se laisser aller au courant, de ne point désespérer les ouvriers, de sacrifier quelques millions pour une expérience dont l'insuccès devait être instructif et pouvait rectifier les idées fausses répandues par les sectaires du socialisme. Sur tous les bancs de l'assemblée, le bon vouloir était également sincère. Après l'insurrection de juin, si énergiquement réprimée, les républicains comme les monarchistes gardaient de l'indulgence pour les chimères et montraient une sorte de compassion pour les illusions qui avaient eu la puissance d'entraîner tant d'ouvriers jusqu'à la révolte. Il est permis à l'historien sévère de critiquer cette attitude: toute concession faite à des idées fausses est plus périlleuse qu'une amnistie accordée à des coupables; mais les témoins des événemens peuvent attester les difficultés au milieu desquelles le gouvernement et l'assemblée essayaient de vivre. La force des choses commandait ces concessions, elle excusait ces écarts de principe et elle justifiait les mesures exceptionnelles qui tendaient à favoriser les associations. Dans les ateliers, dans les clubs, dans la presse, partout, l'association était à l'ordre du jour (1).

Quels furent les résultats de ces encouragemens officiels, de la subvention législative de 3 millions et des privilèges accordés aux sociétés ouvrières pour l'entreprise des travaux de l'état? La commission chargée de répartir après examen les 3 millions reçut plusieurs centaines de demandes, ce qui n'avait rien d'exagéré; mais comme la plupart des pétitionnaires ne remplissaient point les conditions nécessaires pour l'utile emploi des fonds, elle ne put, dans le cours de la première année, disposer que de 2 millions, qui furent prêtés à cinquante associations formées pour l'exploitation des industries les plus diverses. Le surplus fut distribué en 1849 et en 1850. En réalité, la commission, qui était autorisée à se montrer large et libérale dans l'allocation des prêts, se trouva fort embarrassée pour dépenser convenablement le crédit qui lui était ouvert; car presque toutes les associations qui se présentaient devant elle lui paraissaient vouées à une dissolution plus ou moins prochaine. Les craintes à cet égard n'étaient que trop fondées. La plupart des associations improvisées à cette époque ont successivement sombré, et le trésor n'a point recouvré la totalité des 3 millions qu'il leur a prêtés. — Quant à l'admission privilégiée des sociétés ouvrières dans les entreprises de travaux publics, les rapports des

(1) Dans un écrit publié en 1857 sur *les Associations ouvrières*, M. le vicomte Anatole Lemercier, ancien député, a retracé dans tous ses détails l'histoire de ces sociétés de 1848 à 1870.

ingénieurs de l'état démontrèrent que, sauf des exceptions très rares, elle fut plus nuisible que profitable, soit au point de vue de l'exécution des travaux, soit au point de vue de la rémunération des ouvriers.

Ces échecs, constatés presque immédiatement, n'imposèrent point silence aux chefs du parti socialiste. Ceux-ci prétendirent que l'expérience avait été mal conduite, que les subventions étaient insuffisantes, que la commission avait rebuté par ses rigueurs les associations qui méritaient le plus d'être encouragées, enfin que les ouvriers, condamnés au salariat perpétuel, venaient d'être une fois encore les victimes de la réaction. Ils rappelaient que l'assemblée nationale avait refusé d'inscrire dans la constitution le droit au travail et de rayer du code les dispositions qui faisaient obstacle aux syndicats et à la coalition des travailleurs. Ils dénonçaient les tendances antidémocratiques de l'assemblée législative élue en 1849 et les refus obstinés que la majorité opposait aux revendications des amis du peuple. Les socialistes rejetaient ainsi sur le gouvernement et sur l'assemblée la responsabilité des fautes commises et des échecs subis lors des premiers essais. C'était un moyen facile de se dégager devant les ouvriers. Quelques-uns, plus persévérans et plus convaincus, tentèrent d'organiser des associations en dehors du patronage officiel. Surexcités et secondés par la passion politique, ils invitèrent les travailleurs à s'émanciper eux-mêmes avec leurs seules ressources, par groupes corporatifs, pour l'honneur et pour le salut commun de la république et de la révolution. Ces appels demeurèrent à peu près sans écho. A la fin de 1850, on ne comptait à Paris, foyer de la prédication et de l'agitation, qu'une centaine de sociétés ouvrières, organisées à la hâte, dépourvues de capital et n'ayant aucune chance d'avenir; la plupart d'entre elles pouvaient même n'être considérées que comme des sociétés de secours mutuels, recueillant des cotisations minimes pour les cas de maladie ou de chômage, mais tout à fait incapables de se livrer à l'œuvre de la production. En résumé, si l'on ajoute ces sociétés indépendantes aux sociétés subventionnées, on arrive à un total de cent cinquante à deux cents associations ouvrières, dont quelques-unes ne furent constituées que sur le papier, et dont la majeure partie n'eut qu'une durée de quelques mois. Tel fut le résultat du grand mouvement de 1848.

Est-il vrai, comme on le répète aujourd'hui dans les documens officiels, que les premières associations ouvrières furent frappées, en même temps que la république, par le coup d'état du 2 décembre? Cette allégation ne tient pas devant l'étude impartiale des faits. Les sociétés fondées de 1848 à 1850 succombèrent rapidement, parce

qu'elles n'étaient pas nées viables. Tout leur faisait défaut; le capital et le travail, l'organisation et le personnel. Si la république avait pu vivre, ces sociétés n'en seraient pas moins mortes. Bien avant le 2 décembre, le socialisme de 1848 était en faillite et se voyait à la veille de déposer son bilan. Le coup d'état lui rendit un grand service en lui procurant, par une révolution politique, l'occasion et l'excuse d'un beau trépas.

Nous arrivons à la période impériale. L'empire est fait, et le champ du socialisme est jonché de ruines. Les apôtres et les sectaires sont déportés ou proscrits; les groupes restés fidèles sont dissous par la force; plus de propagande possible; la presse est réduite au silence; l'autorité seule a, pour un temps, la parole et l'action. Que voit-on cependant si, laissant de côté les considérations d'ordre politique, l'on s'en tient à observer quelle a été, sous l'empire, la part faite au principe de l'association et particulièrement aux associations ouvrières? Il est impossible de contester que cette part fut très considérable. Dès que l'empire se sentit affermi, les mesures rigoureuses qui avaient accompagné et suivi le coup d'état, les dissolutions violentes de sociétés et de groupes corporatifs firent place à toute une série d'études, de décrets, de lois qui avaient pour objet le développement du travail, par l'autorité d'abord, puis par la liberté, et qui, soit sous la forme autoritaire, soit sous la forme libre, visaient à améliorer au moyen de l'association le sort des classes populaires. Ce fut au point que, parmi les critiques le plus fréquemment dirigées contre l'empire, se rencontre l'imputation d'avoir ressuscité le socialisme et, avec le socialisme, l'esprit démagogique et révolutionnaire. L'empereur, disait-on, était socialiste.

Le sujet restreint de la présente étude ne comporte pas l'examen détaillé des réformes accomplies, sous l'empire, dans notre législation économique; nous n'avons à nous occuper ici que du régime de l'association. — L'empire commença par encourager les associations de capital et les institutions de crédit. Il accordait ainsi de larges primes au capital, mais il créait en même temps d'abondantes sources de travail, et il prodiguait indirectement les salaires. La France était encore fort arriérée dans la pratique de l'association financière et industrielle; d'autres pays, l'Angleterre en tête, la devançaient rapidement, et ce n'était point la république troublée de 1848 qui avait pu l'aider à regagner le terrain perdu. L'empire vit donc juste en donnant l'essor aux grandes entreprises et en accordant ses faveurs, dussent-elles même paraître excessives, aux associations de capitalistes et aux compagnies chargées d'exploiter les services publics. Il y avait pourtant un péril. Ces sociétés si fortement organisées, absorbant les capitaux et le crédit, maîtresses

du marché, auraient pu opprimer le travail et rançonner les consommateurs. Il fallait donc trouver des garanties. Pour les consommateurs, ce fut la liberté des échanges, laquelle devait leur permettre de se pourvoir sur les différens marchés du monde; pour le travail, c'est-à-dire pour les ouvriers, ce fut la réforme ou la suppression des lois qui s'opposaient à la libre discussion du salaire; ce fut, en même temps, la faculté donnée aux travailleurs de s'associer comme le faisaient les capitalistes, de constituer des forces collectives en vue d'accroître autant que possible, par un débat légitime, leur part de rémunération et de bien-être. Ainsi s'expliquent les traités de commerce, la réduction des droits de douane, la loi de 1864 sur le régime des coalitions, l'enquête sur les associations coopératives, la loi de 1867 sur les sociétés et maintes autres mesures destinées à fortifier, en l'améliorant, la condition du travail.

La politique jouait évidemment un grand rôle dans ces manifestations répétées. Il y avait là une question de popularité, question capitale sous un régime de suffrage universel. Lors même que les dispositions personnelles du souverain n'auraient pas été notoirement favorables à l'organisation des sociétés ouvrières, l'intérêt supérieur de la politique commandait au gouvernement de se prêter à un nouvel essai. L'échec des socialistes de 1848 pouvait ne pas être considéré comme décisif. Beaucoup d'ouvriers parmi les plus intelligens demeuraient fidèles à l'idée d'association, que les partis hostiles entretenaient avec soin comme une tradition républicaine et libérale. Les ouvriers délégués à l'exposition universelle de Londres, en 1862, avaient rapporté des impressions très vives au sujet des facilités qui étaient accordées à leurs collègues anglais pour se réunir, se concerter et s'associer. Le gouvernement ne pouvait pas méconnaître l'importance du mouvement qui agitait tous les ateliers et qui bientôt se propagea dans le peuple. Le problème de l'association ouvrière était posé de nouveau, et il devenait nécessaire de le résoudre. De 1862 à 1867, pendant la préparation de la loi sur les sociétés, tous les esprits s'y appliquèrent avec une sorte d'acharnement. L'empire et les partis luttaient à qui obtiendrait, dans l'opinion des classes ouvrières, le mérite de l'effort et l'honneur du succès.

Les sociétés dites *coopératives* étaient alors particulièrement en faveur. Le progrès des associations constituées sous cette forme, en Angleterre, avait attiré l'attention sympathique et confiante de tous ceux qui, en France, s'occupaient de la grande question du travail. L'exemple des « équitables pionniers de Rochdale » était cité et proclamé comme une démonstration complète du système,

appliqué tout à la fois à la consommation et à la production. D'un autre côté, on signalait le succès des associations coopératives de crédit organisées en Allemagne par M. Schulze-Delitzsch, économiste et financier de premier ordre, socialiste libéral et sensé, dont l'initiative, alors récente, avait créé une centaine de banques à l'usage des artisans et des plus modestes travailleurs. Il n'était question que de la coopération, des équitables pionniers, de M. Schulze-Delitzsch. L'engouement était général. Il suffisait, disait-on, de transporter en France les procédés et les règlemens qui avaient réussi en Angleterre et en Allemagne, que l'Italie commençait à s'approprier et qui semblaient destinés à opérer partout une révolution bienfaisante dans la condition des ouvriers. — En même temps que la coopération, mais au second plan, le système de la participation aux bénéfices, pratiqué déjà en France sur une petite échelle, était expérimenté dans de grandes proportions en Angleterre par MM. Briggs, propriétaires de mines de houille dans le Yorkshire. — Par ces moyens, auxquels devait s'ajouter l'action des syndicats constitués à l'instar des *trades unions* d'Angleterre, l'émancipation du travailleur était certaine; l'harmonie, cimentée par le partage équitable des profits, existait entre le travail et le capital; plus de récriminations, plus de grèves; dans les ateliers comme dans la société, le contentement et la paix.

Ce n'étaient point dissertations vaines et platoniques. Le gouvernement, après avoir obtenu, non sans peine, la réforme du code pénal en matière de coalition, accorda la plus grande tolérance aux syndicats ouvriers qui se réunissaient contrairement aux termes rigoureux de la loi; il ouvrit une enquête sérieuse sur la coopération avec le sincère désir de faciliter en France l'application du système; il introduisit dans la loi un chapitre spécial à l'usage des sociétés coopératives. En dehors du gouvernement, et même contre lui, afin de combattre l'influence que pouvait lui donner sur la classe ouvrière un patronage aussi manifeste, il se forma divers comités de jurisconsultes appartenant aux partis de l'opposition, lesquels tenaient bureau ouvert pour rédiger des projets de statuts et pour guider les ouvriers dans l'accomplissement des formalités légales. Cela ne devait pas suffire. Les sociétés ouvrières qui essayaient de se constituer étaient le plus souvent dépourvues de capital, et le crédit leur faisait également défaut. On créa des banques pour les commanditer et pour escompter leur papier : en 1865, ce fut la caisse d'escompte, qui avait pour fondateurs les membres les plus considérables et les plus estimés de l'opposition libérale; plus tard, sous le patronage direct de l'empereur, fut instituée une maison de banque dont le capital fut en grande par-

tie fourni par la liste civile. Certes, rien ne devait être plus profitable pour les associations ouvrières que cette concurrence établie entre le gouvernement et les partis. On leur donnait des capitaux et du crédit, on ne leur demandait que des votes. C'était une course ayant la popularité pour but, une course au clocher, menée ardemment sous l'éperon de la politique, sans souci des obstacles. — Est-il besoin de rappeler à quoi aboutirent ces démonstrations, ces efforts, ces sacrifices? Les sociétés coopératives ne se constituèrent qu'en petit nombre et bien peu dans des conditions durables. Dès avant 1870, la caisse d'escompte avait disparu, comme avait précédemment sombré une autre banque de crédit populaire; la banque impériale était vouée au même destin si la liste civile ne l'avait soutenue jusqu'au 4 septembre. Finalement, résultat négatif, échec à peu près complet. A la fin de l'empire comme après 1848, le problème des associations ouvrières était encore à résoudre.

## II.

L'association ouvrière, sous la forme coopérative, avait obtenu du gouvernement impérial toutes les facilités, toutes les faveurs, qui auraient dû la rendre accessible et praticable pour la grande majorité des travailleurs. Après l'empire, la commune, maîtresse de Paris, adopta le principe; elle décréta, le 16 avril 1871, que les chambres syndicales seraient chargées « d'élaborer un projet de constitution pour les sociétés coopératives ouvrières. » Ce décret ne pouvait être, comme tant d'autres décrets du même genre, qu'une vaine déclamation, mais il atteste que l'idée avait pris racine dans les ateliers et que la coopération conservait tout son prestige. Lorsque, par la défaite de la commune, les affaires politiques rentrèrent à peu près dans l'ordre, il était permis de concevoir que cette forme d'association ouvrière, patronnée par les organes de la démocratie, recommandée par les anciens libéraux, devait prendre quelque développement, et que la coopération allait se répandre et s'épanouir sous le régime de la liberté républicaine. Les circonstances étaient particulièrement favorables. Aux chômages forcés de 1870 et de 1871 succédait, de 1872 à 1874, une période de grande activité dans toutes les industries. Le capital reparaissait, fatigué d'une longue inertie et très ardent à réparer les pertes que la guerre et la révolution lui avaient infligées; le travail abondait dans tous les ateliers. Par conséquent, l'association ouvrière rencontrait l'occasion de se constituer et de disputer à l'ancien système du patronat une clientèle impatiente et nombreuse. C'était bien le moment de prouver que l'association, la coopération, n'étaient point un mouvement factice. Plus que jamais la réalisation du système était rendue

facile par les événemens, et l'on ne pouvait plus dire que l'expérience serait faussée par l'intervention d'une autorité impériale ou monarchique, dont la tutelle intéressée ne méritait que d'être repoussée avec dédain, comme un présent d'Artaxerce. — C'est ici qu'il devient utile d'étudier l'enquête ordonnée en 1883 par le ministre de l'intérieur. Cette enquête doit nous montrer ce qui a été fait, depuis 1870, sous la république, en matière d'association.

Au 31 juillet 1883, on comptait, dans le département de la Seine, cinquante et une associations coopératives ouvrières de production. Le document ministériel qui en donne la liste ne fournit aucune indication sur les sociétés de consommation, ni sur les sociétés de crédit, mais on sait que les sociétés de consommation, après divers essais, n'ont pu se maintenir qu'en très petit nombre, et que les sociétés de crédit n'ont pas même été expérimentées. C'est pour ces motifs que l'enquête s'est occupée seulement des sociétés coopératives de production; ce sont, d'ailleurs, les plus importantes à étudier au point de vue de la question du travail et dans l'intérêt des ouvriers. Sur les cinquante et une sociétés de production dont l'existence était constatée en 1883, trente-quatre étaient constituées sous la forme de la société anonyme à capital variable, suivant les conditions réglées par la loi de 1867 ; le surplus était soumis au régime de la société anonyme ordinaire ou de la société en commandite. — Il reste à peine une dizaine de sociétés coopératives dont l'origine remonte au-delà de 1870. Les sociétés fondées de 1848 à 1850, dans la ferveur du premier mouvement socialiste, ou de 1865 à 1870, avec le patronage et la commandite de la caisse d'escompte populaire ou de la banque impériale, ont presque toutes disparu. La majeure partie des sociétés actuellement existantes date de 1880 à 1883, et cette résurrection apparente de la coopération ne peut être attribuée qu'à une influence administrative, le conseil municipal de Paris, la préfecture de la Seine et le ministère de l'instruction publique ayant manifesté l'intention d'accorder leur préférence, pour la commande de certains travaux, à des sociétés ouvrières. Il est à craindre que la plupart de ces opérations, organisées en vue d'exécuter les travaux de la ville et de l'état, ne soient obligées de se dissoudre, lorsque, pour un motif ou pour un autre, les travaux viendront à leur manquer. Admettons cependant qu'elles survivent et comprenons-les dans cette statistique de la coopération. Tout cela donne le total de cinquante et une sociétés en 1883, représentant un capital de 3 à 4 millions et comptant à peine quatre mille associés. Ces chiffres sont maigres. L'échec de la coopération a été aussi complet sous la république de 1870 que sous la république de 1848 et sous l'empire, et pourtant l'expérience récente s'est poursuivie dans des conditions plus favorables : elle n'a pas été au même degré qu'en 1848,

compromise par l'élément politique et révolutionnaire; elle n'a pas été effarouchée, comme elle aurait pu l'être sous l'empire, par l'intervention d'un patronage officiel, dont les promoteurs de l'idée coopérative redoutaient et repoussaient l'importune séduction. L'expérience, à partir de 1870, a été plus libre, plus saine, et elle est, par conséquent, plus décisive. On voit, par les chiffres, ce qu'elle a produit.

Les chiffres ne disent pas tout : il faut juger de la qualité et rechercher ce que valent les sociétés recensées en 1883. La commission d'enquête a entendu les représentans de trente-quatre sociétés coopératives. Elle a reçu leurs réponses au questionnaire qui avait été préparé, elle les a interrogés sur les détails de leur organisation et elle a dû, en les écoutant tour à tour, passer par les impressions les plus diverses. Parmi les déposans, les uns ont exprimé une confiance absolue dans l'avenir de l'association; ils ont la foi, ils veulent être les missionnaires d'une idée, ils revendiquent le titre d'apôtres : « Nous sommes plutôt des apôtres que des commerçans, » a dit un des directeurs de la société des typographes. Les autres, moins enthousiastes, n'ont point dissimulé les difficultés qu'ils ont éprouvées pour se constituer, ni les peines qu'ils ont à vivre. Combien de sacrifices pour récolter un capital presque toujours insuffisant, pour recruter des associés et les retenir dans l'atelier commun! combien d'efforts pour obtenir le crédit nécessaire, pour alimenter régulièrement le travail et traverser les temps de chômage! Il n'est pas besoin d'ajouter qne l'administration de ces petites républiques est des plus laborieuses. Les citoyens, c'est-à-dire les ouvriers, y sont aussi difficiles à gouverner que les affaires. Le gérant n'est-il pas une sorte de patron, quoiqu'il soit élu et amovible? trop amovible assurément, car c'est là une cause d'infériorité pour les sociétés ouvrières dans leurs rapports avec les tiers, les changemens trop fréquens de personnel et de signatures pouvant nuire à la solidité des engagemens. Sur ce point, cependant, la société des charpentiers de La Villette fait exception. Son directeur est nommé à vie; il pratique « la république autoritaire (la seule qui lui paraisse possible); » il n'entend pas être confondu avec les anarchistes, il veut que les propriétaires n'aient pas peur de l'association qu'il dirige, il travaille pour tout le monde, même pour les couvens! — A côté de ce gérant à poigne, voici venir plus modeste le gérant de l'association des facteurs de pianos : « En rentrant, dit-il, je vais me déshabiller et me mettre à l'établi; s'il y a une course à faire ensuite, je m'habille et je fais la course... » Dans les petites associations, c'est ainsi que les choses se passent le plus souvent, avec les gérances amovibles, que chaque associé exerce à tour de rôle en vertu du principe d'égalité. La république ouvrière

exige que son président opère lui-même, prenne sa part à la besogne et travaille ferme. C'est d'un bon exemple.

Rien de plus honorable, de plus honnête que l'effort de l'ouvrier pour améliorer sa condition et celle de sa famille par l'intelligence, le travail et l'économie. Plus le succès paraît difficile, plus grand est le mérite, et les dépositions produites devant la commission d'enquête témoignent de l'activité et de la bonne conduite, poussées parfois jusqu'à la vertu, dont il a fallu que fussent doués quelques-uns de ces groupes d'ouvriers qui ont créé des sociétés coopératives. Mais la vertu ne suffit pas pour fonder une société d'industrie ou de commerce; il y faut joindre au moins un certain degré d'instruction qui permette à l'associé de se rendre compte des dispositions légales, de ses devoirs et de ses droits. Or, il résulte de l'enquête que les fondateurs de la plupart des associations ouvrières ont été accrochés, dès leur premier acte de constitution, aux broussailles de la procédure et que leurs adhérens ne connaissent même pas l'une des obligations les plus essentielles que leur impose la loi de 1867. D'après l'article 52 de la loi, « l'associé qui cesse de faire partie de la société reste tenu, pendant cinq ans, envers les tiers, de toutes les obligations existant au moment de sa retraite. » Il n'est pas nécessaire d'expliquer les motifs et la gravité de cette clause. Interrogés sur le point de savoir si la crainte d'une responsabilité encourue pour un délai de cinq années ne ferait pas obstacle à la création des sociétés coopératives, les gérans ont répondu presque unanimement que les ouvriers ignorent cette condition, ou que, si par hasard, ils la connaissent, ils ne s'en inquiètent guère. Une fois sorti du groupe, l'associé se croit quitte et ne se soucie pas des engagemens qu'il peut laisser derrière lui. Si cette déclaration donne la mesure de la sincérité des déposans, elle n'est point faite pour établir le crédit des associations.

Aussi, est-il permis de dire que, sauf de très rares exceptions, ces sociétés bien intentionnées, mais mal armées pour la lutte des affaires, se sont engagées à l'aventure et paraissent incapables de résister à un chômage un peu prolongé. Telle est, du reste, l'opinion des gérans. Ceux-ci ne désirent point la réforme de la loi de 1867, ils demandent, avant tout, que le gouvernement s'arrange pour leur donner du travail, puis pour les protéger contre la concurrence des ouvriers et des produits étrangers; quelques-uns même, profitant de l'occasion, prient la commission d'enquête de faire acheter par l'état les produits qui leur restent en magasin. — Peut-être l'ouverture des lycées de filles a-t-elle facilité le placement des vingt pianos que la société des facteurs avait à vendre. — Il faut, d'après les vœux exprimés, que les entrepreneurs de l'état et de la ville de Paris soient tenus de faire exécuter en France toutes

les commandes qui leur sont adjugées, que la ville et l'état confient de préférence leurs travaux à des sociétés ouvrières, que celles-ci soient dispensées du dépôt de cautionnement, que les produits étrangers soient frappés de droits plus élevés, parce que la concurrence avec les autres pays, l'Allemagne surtout, où les salaires sont inférieurs, devient impossible. Du travail, et encore du travail, assuré, protégé et bien payé, voilà ce qu'on demande pour les sociétés ouvrières. Il semble que le gouvernement n'ait qu'à vouloir pour donner satisfaction. Précisément, un entrepreneur vient de proposer la construction d'un palais de cristal dans le parc de Saint-Cloud. Il y aura là pour 25 millions de travaux. Les sociétés ouvrières ont déja la promesse d'y concourir dans une large mesure. Avec un ensemble auquel l'habile auteur du projet n'est certainement pas étranger, les déposans réclament le palais de cristal. Bref, le dernier mot des dépositions est invariablement celui-ci : « Nous prions la commission de nous faire donner des commandes, et tout ira bien. »

Il est douteux que la commission réponde à ces demandes. Elle voit d'ailleurs que les vœux des ouvriers sont aujoud'hui parvenus directement à la chambre des députés. Elle pourra donc se considérer comme étant dessaisie et délivrée des questions les plus épineuses qui ont été touchées au cours de l'enquête, et s'en tenir, pour ce qui la concerne, à un simple avis sur le dépôt du cautionnement et sur la participation des ouvriers aux bénéfices des entrepreneurs, adjudicataires des travaux publics. L'état peut-il renoncer à la garantie du cautionnement et suivre à cet égard l'exemple donné par l'administration de la ville de Paris? Cette garantie a été jusqu'ici insérée dans les cahiers des charges; elle est d'usage, non-seulement pour les travaux de l'état, mais encore pour les travaux de quelque importance exécutés au compte des compagnies ou même des simples particuliers : les ingénieurs et les architectes la jugent donc utile, sinon nécessaire. Si on la supprime, la mesure doit s'appliquer à tous les entrepreneurs comme aux sociétés ouvrières; car on ne saurait admettre une catégorie privilégiée parmi les soumissionnaires de travaux. La décision dépend donc uniquement de considérations puisées dans l'intérêt de l'état et des contribuables. Il appartient à la conscience de la commission d'en préparer les élémens. — Quant à la diminution du rabais que l'on propose d'accorder, après l'adjudication, à ceux des entrepreneurs qui admettraient les ouvriers à la participation de leurs bénéfices, il ne faut pas perdre de vue qu'il y aurait là une prime destinée à accroître le salaire de la main-d'œuvre, et que cette prime, augmentant le prix des travaux adjugés, serait payée par l'état et par les contribuables. Un particulier qui a recours à l'adjudication pour faire

exécuter des travaux se réserve toutes les garanties en même temps qu'il demande à la concurrence les meilleures conditions de prix. Il semble difficile que l'état puisse avoir intérêt à se conduire différemment. Les sociétés ouvrières, en vue desquelles il renoncerait à ces garanties, sont en petit nombre, et pour la plupart bien fragiles (c'est ce que l'enquête a démontré). Suffirait-il, pour les faire vivre et multiplier, de modifier quelques articles du cahier des charges, au risque de compromettre la bonne exécution et l'achèvement des travaux? De même pour la clause relative à la participation aux bénéfices. C'est un système, ou plutôt une expérience. Convient-il que l'état se déclare l'apôtre d'un système et que, par ses mains, les contribuables paient les frais d'une expérience? Cela n'est guère soutenable. Quoi qu'il en soit, examinons en quoi consiste la « participation aux bénéfices, » qui, à la suite de l'association coopérative, a comparu devant la commission d'enquête.

La participation aux bénéfices n'est point chose nouvelle. Depuis bien longtemps, dans les établissemens de banque et dans les maisons de commerce, les commis et les employés reçoivent, indépendamment de leur traitement fixe, une rémunération qui, sous le nom de part d'intérêt ou de gratification, varie chaque année selon les résultats de l'inventaire. On peut lire également, dans les statuts d'un certain nombre de sociétés industrielles ou commerciales, une clause autorisant le prélèvement d'une part déterminée des bénéfices au profit du personnel. Enfin, l'état lui-même alloue à diverses catégories de fonctionnaires des remises calculées d'après les recettes qu'ils encaissent ou d'après les économies ou bonis qu'ils réalisent. Tantôt, l'allocation supplémentaire ne représente, en fait, qu'une augmentation peu importante du traitement fixe; tantôt elle représente la plus forte part de la rémunération totale. Cela dépend du genre d'industrie, de la nature des services, de conditions particulières qui se diversifient à l'infini. Sous ces différentes formes, la participation aux bénéfices, et même, dans certains cas, le prélèvement sur les produits bruts est tout à fait équitable : chacun des agens ou commis est intéressé au succès et au développement de l'entreprise. Le partage est facile, s'opérant annuellement entre parties prenantes, qui sont ordinairement peu nombreuses et qui sont des employés réguliers et permanens.

Ce point établi, il s'agit d'appliquer le système à la rémunération de la main-d'œuvre, dans les ateliers et dans les usines. Si les ouvriers, dépourvus de capital, ne sont pas en mesure de former des associations, ne pourrait-on point les associer d'une façon directe aux bénéfices du capital possédé et administré par les patrons? Leur part de bénéfice, soit qu'on la distribue immédiatement, soit qu'on la mette en réserve, ne les ferait-elle pas capitalistes à leur tour et

capables de s'associer utilement? Le système de la participation préparerait ainsi la création des sociétés coopératives; ce serait un régime de transition, par lequel les ouvriers pourraient, en certains cas, devenir propriétaires de l'usine. A supposer que cette dernière visée paraisse trop ambitieuse ou que le but à atteindre semble trop lointain, l'on nous signale les résultats immédiats de la communauté d'intérêts qui se forme entre le patron et ses ouvriers, entre le capital et le salaire. Par l'effet d'une mutuelle confiance, l'ordre est maintenu dans les ateliers, à tous les degrés du travail; les conflits si redoutables qui éclatent trop souvent au sujet du salaire sont prévenus ou facilement apaisés; il n'y a plus de grèves, car l'ouvrier, associé aux bénéfices, ne saurait conspirer contre lui-même. L'intérêt du patron n'est pas moins satisfait que celui du travailleur : si l'abandon d'une part de son bénéfice augmente ses frais de main-d'œuvre, il obtient, par compensation, la certitude que les ouvriers, devenus ses associés, seront plus assidus, plus actifs, et par suite produiront davantage. Enfin, il est nécessaire que les ouvriers cessent d'être indifférens aux destinées de leur industrie; dans l'état actuel, ils ne songent qu'à voir augmenter le salaire fixe et diminuer les heures de travail, ils risquent, par des prétentions exagérées, d'élever les prix de revient au point de rendre impossible la lutte contre la concurrence étrangère. Appelés à participer aux bénéfices, ils seraient mieux au courant des affaires de leur usine, ils connaîtraient les comptes annuels, et ils ne seraient plus tentés de réclamer pour leur rémunération au-delà de ce qui serait acceptable et légitime. — Tels sont les principaux argumens des promoteurs de la participation, argumens qui ont été développés devant la commission d'enquête, soit par des publicistes qui se sont consacrés à la propagation de l'idée, soit par des industriels qui, prêchant d'exemple, ont adopté le système dans leurs ateliers.

Deux objections se présentent naturellement à l'esprit. La participation aux bénéfices n'implique-t-elle pas la participation aux pertes, et, dans le cas de perte, comment les ouvriers pourront-ils fournir leur contribution? En second lieu, le droit de participation n'entraîne-t-il pas le droit de contrôler les comptes, de discuter les inventaires, d'établir les bénéfices, et comment l'intérêt de l'entreprise et l'autorité du patron s'accommoderont-ils de la communication des comptes et d'une discussion de chiffres avec les ouvriers? — Les défenseurs du système ont répondu à cette double objection. La part de bénéfices étant allouée à titre d'augmentation éventuelle du salaire, les ouvriers n'ont rien à payer en cas de perte; la seule conséquence des années de perte, pour les ouvriers, c'est de voir diminuer ou disparaître le capital de réserve provenant d'un pré-

lèvement spécial et convenu sur les bénéfices des années favorables. Le salaire fixe demeure intact. — Pour ce qui concerne les comptes, rien de plus simple. Le patron garde toute son autorité. Les ouvriers sont tenus d'accepter le bilan, les inventaires, les profits et pertes, tels qu'ils sont arrêtés par la direction. Il n'y a donc pas de contestation possible. On fait observer que, dans les entreprises constituées sous la forme anonyme, les ouvriers doivent nécessairement s'en rapporter aux comptes vérifiés par la commission et approuvés par les assemblées générales, et que, dans les entreprises individuelles, la probité des comptes est garantie par la collaboration des employés comptables, qui sont eux-mêmes des participans. C'est ainsi que les industriels entendus par la commission d'enquête ont déclaré qu'ils procédaient, sans avoir rencontré jusqu'ici aucune difficulté. Le plus difficile, a dit l'un d'eux, ce n'est pas de répartir les bénéfices, c'est de les réaliser.

Il existe en France une cinquantaine d'établissemens qui ont adopté ce régime, et leurs chefs rendent en général bon témoignage des résultats qu'ils ont obtenus. Le chiffre est bien minime, il englobe à peine dix mille ouvriers, et pourtant la propagande, appuyée des meilleurs exemples, date déjà de plusieurs années. Remarquons, en outre, que ces établissemens privilégiés sont pour la plupart solidement assis, qu'ils ont pour directeurs des hommes d'intelligence supérieure, inspirés par le dévoûment qui rend facile le partage des profits, secondés par une fortune acquise qui permet de supporter les pertes, quelques-uns mêmes possédés de la foi qui transporte les montagnes. Il faut bien se garder de décourager de tels efforts. Assez d'autres prêchent la division et pratiquent l'égoïsme. Ces croisés de la participation, qui veulent avec tant de ferveur la répartition pacifique des fruits du travail, méritent le respect; mais, s'il est désirable que leur exemple soit imité, il paraît douteux que leur système prenne jamais une grande place dans le mécanisme industriel.

La participation telle qu'elle est appliquée n'est point, à vrai dire, un système, ni même un contrat; c'est simplement une libéralité. Il se peut que le travail plus productif de l'ouvrier participant justifie la condition qui l'exempte de supporter les pertes (le travail à la tâche donnerait des résultats plus certains); mais la clause qui laisse au patron la faculté exclusive de dresser l'inventaire d'où résulte le néant ou la quotité des bénéfices, cette clause nécessaire enlève à la combinaison toute base solide. Si la participation entrait à ce point dans les mœurs industrielles qu'il devînt utile de la consacrer par des mesures législatives, il est clair que la loi prétendrait régler, d'une façon moins primitive et plus précise, les conditions de l'accord à intervenir entre le patron et les ouvriers.

Devenue système, devenue loi de l'industrie, et c'est ainsi seulement qu'elle se révélerait comme un progrès sérieux et décisif, la participation serait inacceptable pour la grande majorité des usines.

D'un autre côté, même dans ses conditions actuelles, la participation ne sera recherchée par les ouvriers que si elle est effective, c'est-à-dire si les bénéfices sont fréquens et s'ils atteignent un chiffre appréciable. Or ne perdons pas de vue que le taux du salaire demeure fixé aux cours du marché, qu'il ne subit aucune réduction ni retenue, et que dès lors le patron, par rapport à ses concurrens, ne réalise pas sur la main-d'œuvre une économie qu'il puisse distribuer, à la fin de l'année, comme part de bénéfices. Non, il faut que le bénéfice industriel soit obtenu, tous frais de main-d'œuvre payés. Sont-ils nombreux les établissemens qui donnent presque chaque année des bénéfices, ou dont les bénéfices intermittens sont assez considérables pour fournir une quote-part qui augmente sensiblement le salaire? On citera des exemples : la plupart des usines dont il a été question dans l'enquête sont dans ce cas; mais n'est-il pas vrai qu'elles sont organisées et administrées dans des conditions sinon exceptionnelles, du moins particulièrement favorables? Elles comptent de longues années d'existence, elles sont bien conduites et présentent toutes les garanties de durée; elles assurent ainsi à l'ouvrier la continuité du travail, la permanence des engagemens et la perspective d'une répartition à peu près régulière de bénéfices. En est-il de même pour la majorité des usines? Tant que les ouvriers recevront une part de bénéfices, tout ira bien; mais s'il survient une série d'années au bout desquelles la rémunération supplémentaire sur laquelle ils comptent leur fera défaut, le découragement naîtra en même temps que la défiance. Beaucoup prétendront qu'ils sont trompés, que les comptes sont établis de manière à masquer les bénéfices et que le patron s'enrichit à leurs dépens. C'est la nature humaine. Il est superflu d'insister. Les esprits pratiques saisissent du premier coup d'œil les difficultés multiples et de toute nature qui s'opposent aux progrès de la participation érigée en système. L'échec éprouvé par MM. Briggs, propriétaires des houillères du Yorkshire, peut servir d'enseignement. MM. Briggs avaient adopté la participation en 1865; ils ont dû y renoncer en 1874. Tout en acceptant avec la plus vive satisfaction les dividendes que leur procurait une période d'années prospères, les ouvriers demeuraient attachés au syndicat de leur corporation, et, lorsque sont arrivés les mauvais jours, lorsque la caisse de la participation a été vide, ils se sont mis en grève comme de simples salariés. Et cependant, on s'en souvient, l'expérience tentée par MM. Briggs était citée et célébrée partout, en Angleterre comme en France, à l'égal de la Société des équitables pionniers de Rochdale.

Il y a donc là, nous le croyons, une grande illusion et une vertueuse chimère. Dieu nous préserve de la participation *obligatoire*, qui fait l'objet d'une proposition de loi soumise en ce moment à la chambre des députés! Il s'agirait, comme on l'a demandé à la commission d'enquête, de ne concéder les travaux de l'état qu'à des entreprises organisées suivant ce régime. Il est vraiment étrange que nos législateurs et nos réformateurs, en ce temps de liberté, s'acharnent à rendre tout obligatoire et qu'ils prétendent nous imposer les idées, bonnes ou fausses, qui leur viennent en tête! Que la participation reste libre, absolument libre, rien de mieux; elle peut, dans un cercle limité par la nature des choses, être utile et bienfaisante; mais il n'est pas admissible que l'on veuille en faire un article de foi, encore moins un article de loi. Aucun intérêt ne conseille de l'introduire, par privilège, dans la pratique administrative. Il en résulterait un surcroît de dépense pour l'état, un embarras pour les entrepreneurs, un profit très incertain et fort minime pour la main-d'œuvre. Les ouvriers ne paraissent point, d'ailleurs, désireux d'être payés en cette monnaie, qui n'a point eu cours jusqu'ici sur le vaste marché du travail. Ils demandent autre chose, et plus.

## III.

Au début des expériences tentées pour l'organisation des sociétés coopératives, les ouvriers se laissaient volontiers séduire par la pensée que le salaire allait disparaître. On les avait habitués à considérer le capital comme un ennemi, le patron comme un tyran et le salaire comme une marque de servitude. Ils aspiraient à devenir associés, parce que l'association, même à parts inégales, est un signe d'égalité personnelle. La suppression du salariat, voilà quelle devait être, à leurs yeux, la grande réforme. Vainement les économistes s'appliquèrent-ils à démontrer que le salaire est né d'un acte d'association, — que, sauf la quotité qui est à débattre, il représente, sous la forme la plus simple, la part de rémunération qui revient à la main-d'œuvre dans le produit achevé par la collaboration du travail et du capital, — enfin qu'il est à l'abri de tout risque. Vainement les moralistes essayèrent-ils de réhabiliter le salaire. Ces dissertations, quelquefois éloquentes, n'étaient pas de force à détruire l'effet de la déclamation politique et révolutionnaire qui recrutait des adhérens dans les ateliers. Aujourd'hui même, malgré les échecs répétés des essais d'association, les préjugés contre le salariat subsistent, et les avocats des ouvriers continuent à flétrir le prétendu servage; mais, en attendant la révolution promise, les travailleurs se placent sur le terrain même du

salaire pour livrer bataille au capital; ils ne cherchent plus avec la même ardeur que par le passé à s'associer pour la production et pour le partage direct des produits de leur travail; ils désirent se syndiquer (c'est le terme nouveau). Les syndicats, organisés en face des patrons, auront pour objet de régler les conditions de la main-d'œuvre, c'est-à-dire de réclamer les salaires les plus élevés. De même que les ennemis du capital sont les plus acharnés à le posséder, de même les ennemis du salariat se précipitent maintenant vers la conquête du salaire. Les syndicats professionnels représentent une forme particulière d'association ouvrière; on ne saurait dire que l'institution soit tout à fait moderne, car elle emprunte quelques traits aux corporations de l'ancien régime; mais elle introduit un élément nouveau, un puissant renfort, dans la discussion qui s'agite entre le capital et la main-d'œuvre.

Les syndicats fonctionnent, depuis plus de vingt ans, sous le couvert de la tolérance administrative. Les patrons comme les ouvriers ont créé des chambres syndicales, où ils se réunissent et délibèrent presque publiquement. La loi nouvelle aura pour effet de reconnaître et de légitimer ces associations, qui seront désormais constituées régulièrement, à l'abri du caprice administratif, avec les moyens d'action et les garanties d'avenir que les statuts pourront leur assurer. D'excellens esprits s'alarment à la pensée que les syndicats professionnels s'égareront dans la politique ou donneront le signal des grèves. Ils craignent de voir renaître, au moyen des syndicats coalisés, l'association internationale des travailleurs, et ils redoutent, pour les ouvriers surtout, les perturbations économiques et le péril social. Ces appréhensions seront peut-être justifiées, mais comment repousser des demandes qui s'appuient sur le principe de la liberté du travail et ne point ratifier, au moment où nous sommes, la tolérance qui a favorisé le développement des syndicats? L'association internationale des travailleurs, proscrite par la loi française, n'a pas un seul instant cessé d'exister : elle tient ses séances en Angleterre, en Belgique, en Suisse et elle conserve en France de nombreux et actifs correspondans. A défaut de syndicats professionnels, les comités, les sociétés de toute sorte, même les sociétés de secours mutuels, ne manqueraient pas pour former les coalitions qui mènent à la grève. Les interdictions et les restrictions de la loi sont aujourd'hui impuissantes. Aux esprits qui s'alarment nous dirons : Il faut se résigner à ce que l'on ne peut empêcher; il faut accepter la liberté. Il est vrai que la liberté n'est pas sans péril, mais, en même temps qu'on la subit, on peut l'imposer à ses adversaires et triompher par elle des excès, de la violence, et des chimères. Dans les conflits économiques plus encore que dans les luttes politiques, la force des choses donne à la raison le dernier mot.

Voici donc les syndicats organisés pour obtenir l'élévation des salaires. Nous savons déjà par les demandes produites devant la commission d'enquête, par les pétitions adressées à la chambre des députés, ce que réclament les représentans des ouvriers, et il importe d'établir que la plupart de ces demandes ont reçu, au cours même de l'enquête, la réponse la plus décisive. Il résulte, en effet, de nombreuses dépositions que, pour Paris, c'est l'exagération des salaires qui a mis en péril le travail, c'est-à-dire le salaire lui-même et que les remèdes empiriques proposés ou appliqués déjà pour atténuer la crise sont tout à fait dépourvus d'efficacité.

Le prix de la main-d'œuvre devrait, comme celui de toute marchandise, se régler d'après la loi de l'offre et de la demande. C'est ce qui arrive dans les pays qui sont habitués au régime de la liberté; le salaire hausse ou baisse, selon l'activité plus ou moins grande du travail : en Angleterre et en Belgique, par exemple, où la liberté du commerce existe au même degré que la liberté politique, les périodes de baisse dans le taux des salaires sont presque aussi fréquentes que les périodes de hausse. Il n'en est pas de même en France. Par suite d'anciennes habitudes et de traditions qui remontent au régime prohibitif, les diminutions de salaires y sont beaucoup plus rares. Défendus autrefois contre la concurrence étrangère par le tarif des douanes, les patrons devaient et pouvaient, en temps de crise et pour prix de la protection qui les enrichissait durant les jours de prospérité, maintenir le taux des salaires au profit de leurs ouvriers. Cette tradition, avantageuse pour la main-d'œuvre, s'est à peu près conservée, bien que l'ouverture de nos marchés à la concurrence internationale ait sensiblement modifié la condition du capital. Ce n'est pas tout : à Paris et dans quelques grandes villes, l'administration municipale a établi des séries de prix destinées à servir de base, et non de règle, dans les adjudications de travaux publics. Le prix des salaires est naturellement prévu dans ces devis, et il y est calculé largement afin qu'il reste aux entrepreneurs qui concourent pour la soumission des travaux une certaine marge de baisse. C'est également d'après la série de la ville que sont adjugés la plupart des travaux exécutés pour le compte des particuliers. Or, on demande que le prix de la série pour la main-d'œuvre, prix qui ne devrait être que la prévision d'un maximum, soit le prix ferme dû à l'ouvrier, et le conseil municipal n'est pas éloigné d'adopter cette interprétation en imposant aux entrepreneurs de la ville l'obligation de payer ainsi le maximum de salaires. L'activité de l'industrie parisienne s'étant ralentie, les patrons éprouvaient déjà une grande difficulté à maintenir les prix de main-d'œuvre précédemment acquis : voici maintenant qu'il leur faudrait augmenter les salaires. Cela est évidemment impossible.

L'élévation excessive ou inopportune des salaires a pour effet de tarir les sources mêmes du travail, soit en augmentant le prix de revient des produits au point de les rendre trop chers pour la consommation, soit en provoquant l'importation des productions similaires de l'étranger. L'enquête est, à cet égard, pleine d'informations fournies par les ouvriers eux-mêmes. Dans l'industrie du bâtiment, l'étranger qui ne nous envoyait jusqu'ici que des matériaux non ouvrés, nous expédie aujourd'hui des pièces fabriquées, et mêmes peintes, des portes et des fenêtres, par exemple, dont les premiers débarquemens sur les quais du Havre, causèrent une véritable surprise. La main-d'œuvre parisienne est devenue tellement coûteuse qu'il y a intérêt à faire travailler les bois dans des ateliers improvisés en Norvège, où les salaires sont modérés. De même pour l'ébénisterie commune, depuis que, sous la pression de quelques syndicats, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine ont exigé une rémunération plus forte. Beaucoup de meubles nous arrivent aujourd'hui d'Allemagne ou de Belgique, malgré la cherté des transports par chemins de fer. De même encore pour d'autres articles de l'industrie parisienne, pour des produits artistiques, dont la fabrication lui avait été jusqu'ici réservée. Pourquoi ne pas ajouter que certains patrons, frappés ou menacés par les grèves, commencent à faire exécuter leurs commandes dans les ateliers étrangers, ou qu'à Paris même ils emploient des ouvriers suisses, allemands, italiens, de préférence aux ouvriers français? Ces faits, relatés dans l'enquête, ne sont que trop exacts. Les grands travaux subissent un temps d'arrêt qui était à prévoir à la suite d'un véritable débordement de constructions; d'un autre côté, par le fait des grèves et de la hausse des salaires, l'industrie parisienne a vu se restreindre ou se fermer pour elle les marchés de l'intérieur et du dehors, où elle écoulait ses produits.

L'origine et les causes de la crise sont donc bien connues. Quels remèdes propose-t-on? Exclure les ouvriers étrangers des travaux adjugés pour le compte de l'état et des villes, ce serait un expédient d'une bien faible portée, contraire d'ailleurs aux habitudes internationales et pouvant susciter contre nous de justes représailles. Obliger les entrepreneurs qui traitent avec l'état ou avec les villes à ne fournir que des produits fabriqués en France, à l'instar de ce qui s'est fait récemment dans les contrats passés avec les services de paquebots, ce ne serait encore qu'un expédient peu efficace; car, dans les villes, les travaux publics ne contribuent que pour une part relativement faible à l'ensemble de l'activité industrielle. Il est vrai que l'on incite en même temps le gouvernement et les conseils municipaux à entreprendre une nouvelle série de

travaux, à escompter, en quelque sorte, les besoins de l'avenir et à procéder tout de suite à des dépenses dont l'utilité ultérieure peut être prévue. C'est ainsi, par exemple, que l'on aurait déjà fait des commandes de mobiliers scolaires pour des écoles qui ne sont pas encore construites. Peut-être, si l'on prenait la peine de calculer ce que cette combinaison procure en salaires, trouverait-on que le résultat ne rachète pas les inconvéniens économiques et financiers d'une pareille mesure. Ce mode de virement ou d'anticipation est contraire à toute prudence. En outre, ne voit-on pas que ces divers moyens se retournent, par une évolution très logique, contre l'intérêt au profit duquel on prétend les employer? Les restrictions dans les contrats se paient par l'élévation du prix des travaux qui sont à la charge de l'état ou des villes. Ces travaux, exécutés d'urgence, ne peuvent être soldés que par des emprunts, des impôts, des droits d'octroi, etc., qui pèsent nécessairement sur tous les contribuables et qui prélèvent une part des salaires.

S'agit-il de repousser la concurrence étrangère qui vient lutter contre nos grandes industries, et même contre l'industrie parisienne? Il suffit, nous dit-on, de relever les droits de douane sur nos frontières et de renoncer aux traités de commerce afin d'échapper aux conséquences du traité de Francfort. Ce n'est rien moins que la théorie de la protection du travail national. Eh bien! soit. le gouvernement de la république va nous rendre les anciens tarifs, revus et augmentés. Mais alors les produits fabriqués en France seront plus coûteux que la plupart des produits similaires fabriqués au dehors, la nation tout entière subira ce renchérissement général, la consommation intérieure se restreindra, l'exportation sera réduite, il y aura moins de travail et nos ouvriers en souffriront autant et plus peut-être que les autres citoyens; car ils consomment en même temps qu'ils produisent, et leur salaire verra diminuer sa valeur d'échange, c'est-à-dire sa valeur réelle, en proportion de la cherté factice des choses nécessaires à la vie. Le rétablissement des tarifs de douane ne viendrait donc pas, comme on le suppose, au soutien de la main-d'œuvre, et il ne tarderait pas à faire déchoir l'industrie française.

Tels sont, en raccourci, les moyens, ou plutôt les expédiens qui sont proposés pour remédier à la crise du travail. Nous estimons qu'ils ne valent pas mieux les uns que les autres. Ceux-là mêmes qui semblent promettre un soulagement immédiat et temporaire, tels que les travaux extraordinaires, les commandes anticipées, etc., seraient, en fin de compte, absolument inefficaces. Ils ont le grave tort d'attribuer à l'autorité publique un rôle qui ne lui appartient pas, en la constituant dispensatrice du travail et du salaire. Il y a

eu, dans l'antiquité, des gouvernemens qui donnaient le travail et la subsistance à leurs sujets; c'étaient des pasteurs de peuples qui faisaient brouter leurs moutons. Rome, allant plus loin, a payé à ses citoyens dégénérés le pain et le cirque, *panem et circenses;* peut-être citerait-on, dans les temps modernes, quelques exemples de ce despotisme patriarcal qui entreprend de faire vivre le peuple avec des travaux inutiles et au moyen d'avares salaires. Cela ne s'accorde plus avec la constitution sociale d'un grand état, ni avec le régime de liberté auquel doit prétendre la démocratie. Il n'y a point d'autorité qui soit assez forte, ni assez riche pour dispenser le travail, pour élever le taux du salaire, pour régler, à la façon d'un arbitre, les conditions respectives de la main-d'œuvre et du capital. L'intervention de l'état est impuissante et devient périlleuse. La politique se brise fatalement contre l'écueil d'un problème qui est exclusivement économique.

L'erreur des ouvriers, c'est de croire que, par les associations et par les syndicats, ils obtiendront, soit comme actionnaires, soit comme salariés, une rémunération plus forte, en conquérant tout ou partie des profits actuels du capital dans la distribution finale des produits. Comment ne voient-ils pas, d'après les exemples multipliés sous leurs yeux, que l'abondance du travail et la régularité du salaire se rencontrent particulièrement dans les grands ateliers, dans les établissemens créés et soutenus par un capital considérable? L'extension des usines, par la concentration des capitaux, est un fait général qui s'observe dans tous les pays civilisés et prospères. L'agglomération des forces productives facilite la fabrication et la vente au plus bas prix. Tous les consommateurs y trouvent leur compte, et spécialement les ouvriers, dont le capital recherche davantage les services et dont il peut rémunérer plus libéralement la main-d'œuvre, parce que les ressources de son crédit, la perfection de son outillage, l'étendue de sa clientèle, lui permettent de réaliser plus fréquemment les bénéfices où le salaire a sa part. Il n'y a rien d'abstrait dans ce raisonnement; c'est la vérité pratique. Dans la plupart des usines et des ateliers, les ouvriers gagnent un salaire plus sûr que ne le serait leur part d'intérêt dans une société constituée par eux avec un capital nécessairement modeste et avec un outillage insuffisant. On commet donc une grande imprudence en les invitant à remplacer le « louage d'ouvrage, » c'est-à-dire le régime du salaire, par le régime de l'association. Cette substitution, recommandée par M. le ministre de l'intérieur, serait le plus souvent impossible. S'il convient d'estimer très haut ou d'encourager l'association, qui est tout à la fois une force et une vertu, il faut bien se garder de diminuer la valeur matérielle et morale, l'efficacité et

la dignité du salaire. La liberté seule, nous le répétons, est en mesure de conseiller de meilleures méthodes de travail et de fixer, selon les circonstances, le meilleur mode de rémunération.

Le gouvernement doit demeurer étranger aux discussions qui s'agitent entre le capital et la main-d'œuvre; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'y compte pour rien. La conduite de ceux qui gouvernent, leur habileté, leur esprit d'économie, la confiance qu'ils inspirent et la sécurité qu'ils donnent aux intérêts peuvent beaucoup pour l'accroissement des profits et pour l'amélioration des salaires. Si les gouvernans ne possèdent point ces qualités, s'ils emploient mal les ressources de la nation, s'ils créent ou maintiennent des impôts excessifs, la conséquence est inévitable : le capital et la main-d'œuvre en sont profondément atteints. Dans quel sens cet argument doit-il s'appliquer à l'état de choses actuel? C'est ce que nous n'avons pas à examiner dans une étude qui ne s'inspire d'aucun parti politique. Il nous suffit d'énoncer que, sans s'écarter du principe de non-intervention économique, le gouvernement d'un grand pays influe directement sur les affaires du travail et qu'il peut, dans bien des cas, être tenu pour responsable des chômages et des grèves qui affectent l'industrie.

Aussi voyons-nous les pétitions affluer au parlement. La chambre des députés a consacré de longues séances à l'examen des doléances et à l'étude oratoire des remèdes. L'enquête de 1883, que nous venons d'analyser, sera suivie d'autres enquêtes plus générales et plus solennelles; mais elle a été complète et, selon nous, décisive pour ce qui concerne les associations ouvrières, en faveur desquelles sont aujourd'hui renouvelées les tentatives qui ont échoué au lendemain de 1848 et dans les dernières années de l'empire. Il faut donc chercher autre chose qui soit plus efficace. Le concours de toutes les bonnes volontés est acquis à ce problème. Puissions-nous distinguer quelques idées utiles au milieu des propositions chimériques dont nous sommes encore une fois menacés! Puissions-nous échapper à la contagion du socialisme d'état, doctrine décevante et énervante que notre démocratie ne saurait être désireuse de s'approprier! Avec la liberté, servie par un gouvernement sage, la satisfaction des droits et l'union des intérêts s'accompliraient spontanément. De tous les procédés imaginés jusqu'ici par les amis du peuple et par les avocats des ouvriers, par les réformateurs socialistes ou révolutionnaires, il n'en est pas un seul qui vaille la liberté et la sagesse.

C. LAVOLLÉE.

# VICTOR COUSIN

ET

# SON ŒUVRE PHILOSOPHIQUE

## IV.

### L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DE 1830 A 1852.

Après la révolution de 1830, Victor Cousin renonça à son enseignement de la faculté des lettres. Il fut suppléé à la Sorbonne et ne remonta plus dans sa chaire. En même temps, il fut nommé membre du conseil royal de l'instruction publique. Le conseil était alors très différent de ce qu'il est aujourd'hui : il était composé seulement de huit membres, il était permanent, il était rétribué, enfin il était inamovible. C'était une grande puissance. Cette puissance finit même par alarmer les ministres. M. de Salvandy fit des efforts pour rompre cette oligarchie ; il n'y réussit pas, et ce fut seulement la loi de 1850 qui vint mettre un terme à l'omnipotence dictatoriale du conseil. Sans doute, il y avait là quelque chose d'anormal et de peu d'accord avec la responsabilité du pouvoir exécutif; mais il ne faut

(1) Voyez la *Revue* du 1er, du 15 janvier et du 1er février.

pas oublier qu'on était encore à cette époque tout près de l'origine de l'université. Il s'agissait de constituer et d'organiser ce grand corps et de jeter les bases de l'enseignement nouveau. Le conseil royal, composé de tout ce qu'il y avait de plus éminent et de plus illustre dans tous les genres, Cousin, Poisson, Thénard, Rossi, Saint-Marc Girardin, Dubois, fut le principal organe de cette révolution. Cousin en fut l'un des membres les plus énergiques et les plus actifs. Ce fut à titre de conseiller de l'université que, pendant tout le règne de Louis-Philippe, il eut pour sa part la direction et le gouvernement de l'enseignement philosophique.

Quel fut donc cet enseignement qui a soulevé tant de critiques et de protestations diverses, souvent même contradictoires? C'est ce que nous avons à examiner.

## I.

Si nous consultons sur cette question, comme nous l'avons fait pour la philosophie de Cousin elle-même, l'opinion des générations nouvelles, voici ce qu'on nous répondra : Victor Cousin, dira-t-on, a pu être plus ou moins un philosophe, c'est-à-dire un penseur libre, tant qu'il a été dans sa chaire ou dans l'opposition; mais lorsqu'il est arrivé au pouvoir, il n'a plus été qu'un administrateur. A ce titre, il a cherché à fonder une philosophie officielle, une philosophie d'état. Il a imposé un dogme, un *Credo*, un catéchisme; il a sacrifié la science libre aux conclusions dogmatiques d'une orthodoxie philosophique à peine différente de l'orthodoxie religieuse.

Voici, du reste, cette opinion récemment résumée par un de nos jeunes philosophes : « Quant à la philosophie, M. Cousin et son état-major l'avaient façonnée une fois pour toutes à l'usage des lycées, lui avaient assigné des limites fixes et avaient décidé qu'elle n'irait pas plus loin ni moins loin. Le professeur devait donc démontrer la spiritualité et l'immortalité de l'âme par les moyens officiellement reconnus, prouver le libre arbitre par ordre, chercher la substance et trouver Dieu sur commande, enfin se livrer tout entier et livrer ses élèves à l'éclectisme et aux doctrines brevetées avec garantie du gouvernement (1). »

Cette opinion, aujourd'hui universellement répandue, repose sur une connaisssance insuffisante des faits, sur l'oubli de l'histoire et du passé. Nous croyons, au contraire, pouvoir établir les deux propositions suivantes : 1° Victor Cousin a fait pour l'enseignement de la philosophie ce que Descartes avait fait pour la philosophie

(1) Voir la *Revue internationale de l'enseignement*, 15 novembre 1881.

elle-même, il l'a séparé et affranchi de la théologie; 2° comme Descartes encore, il en a fini avec la scolastique et il a introduit dans les écoles l'esprit libéral de la philosophie moderne. Voilà la vérité; et nous croyons que ces deux propositions ressortiront d'une manière évidente de l'historique exact et complet que nous allons présenter.

Demandons-nous d'abord ce qu'était l'enseignement de la philosophie sous l'ancien régime. Avant 1789, l'état était chrétien, et même exclusivement catholique. La loi était donc chrétienne et catholique. L'enseignement, expression de l'état et de la société elle-même, devait être aussi catholique et chrétien. Si nous consultons le cours de philosophie le plus célèbre et le plus éclairé de la fin du XVIIIe siècle, cours qui a conservé longtemps son empire même dans ce siècle-ci, la *Philosophia Lugdunensis* (1), nous y voyons exposée à la suite de la morale religieuse toute la théologie catholique, et cela non pour les séminaristes, mais pour les laïques : *Cum inter philosophiæ candidatos plurimi sint qui theologiæ limen nunquam adituri sunt, eos a scholis dimissos noluimus quin brevem religionis christianæ tractatum exceperint.* Ce n'est pas d'ailleurs seulement à la fin de l'ouvrage et dans les conclusions de la morale, c'est dans le corps même du cours que le dogme théologique est partout présent. Nous y voyons enseignée par exemple l'*angélologie*, ou la théorie des anges, la doctrine de l'éternité des peines, la doctrine de la loi divine positive, c'est-à-dire l'autorité des lois ecclésiastiques. Ainsi, à n'en pas douter, en 1788 (car c'est la date de notre édition), l'enseignement de la philosophie était tout imprégné de la doctrine catholique (2).

Non-seulement la doctrine enseignée était la doctrine catholique; mais tout le monde sait que l'enseignement en général était exclusivement entre les mains du clergé, et que, soit les congrégations enseignantes, soit l'université elle-même, étaient des corps ecclésiastiques. Enfin le caractère officiel de la religion dans l'enseignement résultait de la formule même imposée au baccalauréat

(1) La *Philosophie de Lyon* date de 1782. Elle n'était pas destinée aux ecclésiastiques, mais aux écoles. Le titre porte : *ad usum scholarum*, sans restriction.

(2) On le voit, d'ailleurs, également par d'autres cours ou manuels du même temps : par exemple, le cours de l'abbé Hauchecorne, professeur au collège des Quatre-Nations, le cours d'un nommé Caron, chirurgien-major à l'hôtel des Invalides, et dont le manuel a pour objet la préparation au baccalauréat. Ce sont là des manuels infimes, mais qui résument par là d'autant mieux l'état moyen des études et les idées consacrées : nous y retrouvons en abrégé les mêmes points de doctrine ecclésiastique que dans la *Philosophie de Lyon*. Notamment, nous remarquerons dans le cours de l'abbé Hauchecorne la réfutation de l'*indifférentisme* en matière religieuse, en d'autres termes de la doctrine de la tolérance.

ès-arts : *Juramenta præstabit candidatus dextra supra Evangelium posita, genua flectens. — D. Juras te profiteri religionem catholicam apostolicam et romanam? — R. Juro.* Ce sont bien les laïques à qui cette obligation de jurer à genoux sur l'évangile était imposée, car précisément les ecclésiastiques en étaient exempts : *nisi fuerit in sacris ordinatus.*

Tel fut l'enseignement de la philosophie dans l'ancien régime. Que devint-il pendant et après la révolution? Il dut d'abord naturellement disparaître avec tous les établissemens d'instruction publique. Il y eut quelques velléités d'organisation nouvelle dans ce qu'on appela les écoles centrales. Dans ces écoles, on vit la philosophie se cacher sous le nom d'idéologie et de grammaire générale. Mais on sait combien ce genre d'établissemens laissaient à désirer. Les écoles centrales échouèrent presque partout et laissèrent très peu de traces. Il est vraisemblable d'ailleurs que ce ne fut que dans un petit nombre d'entre elles que le cours de grammaire générale fut organisé. Ce qui est certain, c'est que, dans les commencemens de l'université, quoique l'existence d'une classe de philosophie fût établie en principe, elle n'exista d'abord presque nulle part. Nous avons vu Cousin, en 1810, entrer à l'École normale au sortir de rhétorique, sans avoir fait de classe de philosophie : c'est qu'il n'y en avait point. Il en fut de même probablement de Jouffroy : autrement il n'aurait pas été aussi étonné qu'il nous le dit du problème de l'origine des idées. M. Mignet nous a attesté lui-même qu'en 1819, au lycée d'Avignon, où il a terminé ses études, il n'y avait pas de classe de philosophie; et il en était de même à Marseille, où M. Thiers a fini les siennes. Il devait en être de même à peu près partout. Cependant la création de l'École normale et la haute direction de M. Royer-Collard, nommé conseiller de l'université, donnèrent une forte impulsion à cet enseignement. Il fut organisé d'abord à Paris; il fut représenté au concours général; les jeunes élèves de l'école commencèrent à se répandre en province. Il est évident que si ce mouvement eût duré, l'honneur d'avoir fondé un enseignement libre de la philosophie appartiendrait à Royer-Collard et non à Victor Cousin; et même une part de cet honneur revient nécessairement au premier pour avoir donné le premier élan. Mais combien de temps dura cette action de Royer-Collard? M. Dubois, dans ses articles du *Globe*, la réduit à deux ou trois ans tout au plus (1). En mettant les choses au mieux, elle a duré au plus cinq ans, de 1815 à 1820. A cette époque, commença la réaction religieuse. M. Royer-Collard est écarté. En 1822, l'École normale est supprimée. Le ministère de

(1) *Fragmens*, t. II, p. 157 : « Nous osons à peine compter deux ou trois années de répit. »

l'instruction publique passe entre les mains de l'évêque d'Hermopolis. L'abbé Nicole est le recteur de l'académie de Paris. Les rectorats, les professorats, les directions des collèges communaux, les inspections sont en grande partie et presque partout confiés à des prêtres. La prétention de rendre l'enseignement au clergé et de le mettre en possession de l'université, est partout affichée. La religion catholique étant la religion de l'état d'après la charte, l'enseignement devait être catholique. En même temps, on rétablissait l'ancienne scolastique. L'enseignement de la philosophie devait se faire en latin. Le programme portait parmi les questions de morale celle-ci : *de Definitione et Necessitate religionis :* ce qui ne pouvait s'entendre que de la religion catholique, religion de l'état. Cependant, sous ce régime même, un progrès important fut accompli : ce fut l'établissement d'une agrégation de philosophie. Mais veut-on savoir quels étaient les juges du concours? C'étaient M. l'abbé Daburon, inspecteur-général, président, assisté de M. l'abbé Burnier-Fontanelle, doyen de la faculté de théologie (1).

Ce qui résulte de ces faits, c'est que l'œuvre d'un enseignement libre, d'un enseignement séculier de la philosophie, séparé de toute théologie et de toute influence ecclésiastique, était, en 1830, une œuvre encore toute neuve et à peine entamée. A cette époque, vingt ans à peine s'étaient écoulés depuis la création de l'université française; et ces vingt ans avaient été remplis d'abord par cinq années de despotisme impérial, puis par quinze ans d'existence disputée et en grande partie subjuguée par l'élément clérical. Tout était donc à faire. Le gouvernement de juillet était né principalement de la réaction contre le clergé. La plus considérable modification apportée à la charte avait été la suppression de l'article qui déclarait la religion catholique religion de l'état. L'état étant sécularisé, l'enseignement devait l'être aussi, et l'enseignement de la philosophie également. Telle a été l'entreprise de Victor Cousin, son but unique et constant; tel a été aussi le résultat obtenu. Il a voulu fonder et il a fondé en France l'enseignement laïque de la philosophie.

Pour juger de l'importance d'une telle entreprise, mesurons-en les difficultés. Ces difficultés nous paraissent peu de chose maintenant que l'œuvre est accomplie. Plus le succès a été grand, plus

(1) A ces deux personnages, qui garantissaient l'orthodoxie du concours, étaient adjoints trois membres laïques, MM. Laromiguière, Cardaillac et Boussou. Cette liste nous révèle un détail piquant; c'est qu'à cette époque il se fit une alliance entre le cléricalisme et le condillacisme. Néanmoins il faut reconnaître avec M. Damiron (*la Philosophie au XIX^e siècle*, t. II, p. 117), que c'est M. Laromiguière qui, seul, à cette époque, a maintenu quelque esprit philosophique dans l'enseignement.

nous oublions les efforts qu'il a fallu pour y arriver. Nous devrions cependant nous rendre compte de ces difficultés, en les voyant se reproduire sous nos yeux dans un autre domaine. Encore ne s'agit-il aujourd'hui que d'une extension ou application nouvelle du principe, tandis qu'en 1830 il s'agissait du principe lui-même. Il s'agissait de déposséder au nom de l'état le clergé d'un privilège qu'il avait exercé exclusivement pendant tant de siècles; il s'agissait de substituer à un corps célibataire, respecté à cause de sa robe, couvert de l'autorité religieuse toujours si sacrée, en possession d'une doctrine fixe, de lui substituer, dis-je, un corps mêlé au monde, partagé entre la famille et l'école, composé d'hommes de tous les cultes et même sans culte, dont chacun individuellement est inconnu au moins quand il débute; il s'agissait, non plus, comme sous la restauration, de marier les deux élémens avec subordination de l'élément laïque à l'élément religieux, mais d'exclure absolument celui-ci (ou du moins de l'isoler dans sa sphère), pour assurer à l'autre l'indépendance. Était-ce donc là un problème si facile qu'il y ait lieu à tant de hauteur et de dédain envers ceux qui l'ont résolu?

Si l'établissement de l'université en général était déjà une si grande difficulté, cette difficulté n'était-elle pas doublée quand il s'agissait en particulier de cet ordre d'enseignement que l'on appelle la philosophie et qui touche de si près à la théologie? Pouvait-on être assuré d'avance, avant toute preuve, qu'on aurait partout des maîtres circonspects, éclairés, délicats, attentifs à ne pas confondre la neutralité de l'état avec la prédication antireligieuse? Était-il donc si facile d'assurer la liberté de penser des maîtres sans mettre en péril la liberté de conscience des familles et des élèves? Et, lorsque nous voyons aujourd'hui la plus légère imprudence, presque aussitôt réparée, mettre tout en feu et amener des conflits dangereux, n'a-t-on pas pu, à cette époque, avoir des inquiétudes du même genre? N'était-il pas possible qu'un professeur peu exercé, peu maître de sa parole et de sa pensée, fût amené en parlant de l'immortalité de l'âme, à combattre l'éternité des peines; en parlant de l'origine du mal, à traiter du péché originel; en parlant de Dieu, à toucher au dogme de la trinité? Précisément, parce qu'à cette époque la séparation n'avait pas encore eu lieu, on se tenait à quatre pour ne pas parler de ces choses. Toutes ces difficultés ont disparu aujourd'hui. Il s'est fait une tradition que nos jeunes professeurs possèdent naturellement parce qu'ils l'ont reçue de leurs maîtres. Il y a un tact professionnel qui s'est formé de soi-même avec le temps et qui n'a plus besoin d'être enseigné. Mais, en 1830, on était en présence de l'inconnu. Pour la première fois on envoyait des jeunes gens, à peine sortis des bancs de l'école, enseigner sur

les matières les plus délicates et les plus hautes à d'autres jeunes gens, à peine moins âgés qu'eux, et cela à huis-clos, non sous l'œil du public comme dans nos facultés, mais dans des classes fermées où personne ne pénétrait qu'une fois par hasard. On avait bien les cahiers des maîtres, mais non leur parole, leurs conversations, les discussions avec les élèves, toujours si habiles à tendre des pièges au maître et à l'attirer sur le terrain défendu. Et cette jeunesse du maître, qui était un si grand péril, était une nécessité : car il faut entrer jeune dans la carrière, autrement elle n'est plus une carrière; et toutes les fois qu'on a voulu prendre des précautions contre l'âge, on a arrêté le recrutement.

Nous n'avons pas dit encore la difficulté la plus grave qui pesait alors sur l'université : c'était le monopole. On a oublié généralement qu'à cette époque on ne pouvait se présenter au baccalauréat ès-lettres sans avoir fait un an de rhétorique et un an de philosophie dans un lycée de l'état. Or, comment imposer, d'une part, aux familles l'enseignement universitaire et, de l'autre, leur enseigner des doctrines que l'on pût appeler irréligieuses? Ne serait-ce pas à la religion de l'état substituer l'irréligion de l'état, et faire de l'état l'instrument d'une propagande antireligieuse? Toutes ces questions que nous voyons s'agiter sous nos yeux d'une manière si ardente en matière d'enseignement primaire, étaient alors discutées avec la même passion à propos de la philosophie dans l'enseignement secondaire.

Enfin, ce qui compliquait le plus la question, c'étaient les doctrines exposées précédemment soit dans les cours, soit dans les journaux, soit dans les livres par ceux qui prenaient possession de la direction de l'instruction publique et de la philosophie. Pour la religion, c'était Jouffroy, qui avait écrit : *Comment les dogmes finissent;* c'était Cousin, qui avait dit que la philosophie, bien loin de détruire la foi, l'éclaire et la féconde, et l'élève doucement *du demi-jour de la foi chrétienne à la grande lumière de la pensée pure.* Pour la philosophie, c'était encore Jouffroy, disant que le problème de l'âme est *un problème prématuré;* c'était Cousin, disant que *si Dieu n'est pas tout, il n'est rien.* Les deux grands maîtres de la philosophie officielle représentaient donc, l'un un demi-scepticisme, une sorte de quasi-positivisme, l'autre un demi-panthéisme, sinon un panthéisme absolument déclaré. Comment concilier ces doctrines hasardées avec les nécessités d'un enseignement pratique de la philosophie?

Quelques esprits libéraux et même avancés diront peut-être aujourd'hui qu'il était facile d'éviter ces difficultés et de concilier la neutralité religieuse avec l'indépendance absolue due à la science

philosophique : c'était de supprimer la philosophie dans les lycées et de la renvoyer à l'enseignement supérieur. Nous ne voulons pas traiter ici cette grosse question. Restant sur le terrain historique, contentons-nous de dire qu'à l'époque dont nous parlons, personne, absolument personne, parmi les libéraux, n'aurait eu une telle pensée : c'était le parti catholique et non le parti philosophique qui demandait la suppression ou la restriction de l'enseignement de la philosophie, et c'est à ce parti que la concession a été faite en 1852. Pour les libéraux, l'établissement d'un enseignement philosophique indépendant n'était pas seulement la conséquence de l'état laïque ; il était en même temps un instrument de propagande pour le principe de la laïcité. Le même besoin qui a fait créer de nos jours dans les écoles primaires le cours de morale a fait créer ou développer en 1830 dans les établissemens secondaires le cours de philosophie. Par cela seul que l'état se séparait de la religion, il se devait à lui-même de ne pas se désintéresser du gouvernement spirituel des esprits. Les lettres et les sciences ne vont pas jusqu'au fond de l'âme. Les plus grands intérêts de la vie sont représentés par la philosophie. L'idéal était de créer une société qui reposât sur des principes communs et fraternels, sans exclure la diversité des opinions et des croyances. L'unité de la raison commune était le principe : la divergence des convictions ne devait venir qu'après. Telle était la doctrine de ce temps-là.

Ce fut donc au milieu des difficultés de toute nature que nous venons de résumer que Victor Cousin s'attacha à cette grande entreprise, à savoir l'établissement d'un enseignement laïque de la philosophie. Mais peut-être se demandera-t-on si ce fut bien là son entreprise, si nous ne lui prêtons pas après coup des idées d'un autre temps, si, peut-être involontairement et par une partialité excusable, nous n'essayons pas de lui faire une popularité posthume à l'aide des passions de notre temps. Il faut donc recourir aux sources et aux textes, invoquer ses propres déclarations, répétées à plusieurs reprises, dans les occasions les plus solennelles, et qu'il n'a jamais démenties : nous les tirerons de la grande discussion qui eut lieu en 1844, à la chambre des pairs, à l'occasion de la loi sur la liberté de l'enseignement, loi votée par cette chambre après deux mois de savantes et profondes délibérations, mais qui ne fut pas transportée à la chambre des députés. Dans cette discussion mémorable, Victor Cousin, avec une éloquence supérieure et une ténacité infatigable, tint tête à lui seul non-seulement à son jeune et brillant adversaire, le chef de la droite, M. de Montalembert, mais même au parti ministériel, à ses anciens amis Villemain, Guizot, le duc de Broglie, qui essayaient alors de tenir la balance égale entre l'université et le clergé. Voici comment Cousin s'expri-

mait sur le principe de la laïcité dans l'enseignement secondaire, et en particulier dans l'enseignement de la philosophie :

« L'enseignement de la philosophie est donc un enseignement nécessaire. Mais, pour qu'il remplisse sa grande et salutaire mission, précisément pour qu'il serve et la religion et la société, il faut qu'il ne repose point sur les dogmes particuliers d'aucun des cultes reconnus, car autrement il ne les sert pas tous, il n'en sert qu'un seul, il ne s'applique qu'à une certaine partie de la jeunesse, il n'est plus fait pour la société tout entière. Il ne peut donc plus être donné au nom de l'état, mais au nom seul de la religion catholique; il ne peut être institué que par elle et ne peut être surveillé que par elle à tous ses degrés. Il faut alors, pour être conséquent, remettre au clergé la direction des concours d'agrégation en ce qui concerne la philosophie; il faut lui remettre l'enseignement philosophique de l'École normale, qui y prépare, et encore le droit d'interroger au baccalauréat ès-lettres sur la partie philosophique de l'examen,.. c'est-à-dire qu'il faut bouleverser de fond en comble l'université. — Pourquoi pas? dira-t-on. Eh bien! à la bonne heure. Mais voici une autre conséquence un peu plus embarrassante, car elle n'atteint plus seulement l'université, mais la société tout entière, telle que nous l'ont transmise la révolution et l'empire. Encore une fois, qu'a voulu la révolution et qu'a fait l'empire? Une société où tous les membres de la même patrie, quel que soit leur culte, servant dans la même armée, portant les mêmes charges, sont également admissibles à tous les emplois, doivent être imbus du même esprit civil, et par conséquent recevoir à peu près la même éducation. Tel est le fondement sur lequel est établi l'université... L'unité de nos écoles exprime, confirme l'unité de la patrie... Pour maintenir donc l'esprit de notre société, il faut maintenir celui de l'université et le *caractère séculier* de l'enseignement de la philosophie (1). »

Cette idée d'une éducation civile et humaine, commune à tous les cultes, était si profondément ancrée dans l'esprit de Victor Cousin, qu'elle lui faisait même repousser « avec indignation, » c'est son expression, le principe de la liberté d'enseignement : « Il faut alors, dit-il et c'est ce que j'entends demander avec indignation, il faut des collèges différens pour les différens cultes, des collèges catholiques et des collèges protestans, des collèges luthériens et des collèges calvinistes, des collèges juifs et bientôt des collèges musulmans. Dès l'enfance, nous apprendrons à nous fuir les uns les autres, à nous renfermer dans des camps différens, des

(1) Discours du 21 avril 1844.

prêtres à notre tête, merveilleux apprentissage de cette charité civile qu'on appelle le patriotisme! » C'est là, — reconnaissons-le aujourd'hui, — une sorte d'intolérance, mais c'est de l'intolérance en sens inverse de celle qu'on impute d'ordinaire à Victor Cousin; c'est l'intolérance de l'esprit rationaliste, de l'esprit laïque contre l'esprit catholique; c'est la subordination de l'église à l'état, de la foi à la raison. Je ne juge pas la doctrine; je me contente de constater historiquement le point de vue auquel Cousin était placé, et c'était celui d'une philosophie entièrement affranchie de toute autorité théologique.

A plusieurs reprises, et toujours avec plus de force, il revint dans cette discussion sur ce principe de l'enseignement laïque de la philosophie. « Au fond, disait-il, ce n'est pas l'étendue excessive des cours de philosophie qu'on regrette... Non, ce qui irrite certaines prétentions contre les cours de philosophie, c'est *leur caractère laïque et séculier*... On s'en va répétant, moitié sérieusement, moitié plaisamment : Qu'est-ce que l'enseignement philosophique que donne l'université? C'est un enseignement qui n'est pas juif, qui n'est pas protestant, qui n'est pas non plus catholique. Qu'est-il donc? *Je réponds simplement : C'est un enseignement philosophique*, et la réponse est très bonne. Les professeurs de philosophie n'enseignent point et ne doivent point enseigner la théologie. Il y a, pour cet enseignement particulier, des maîtres spéciaux et éprouvés, présentés et surveillés par les autorités religieuses compétentes. Les professeurs de philosophie n'usurpent point sur le domaine religieux confié aux ministres des différens cultes. Ils se renferment dans le domaine des grandes vérités naturelles qui, grâce à Dieu, sont communes à tous les cultes et n'appartiennent à aucun en particulier. Voilà ce qu'on voudrait changer, et voilà pourquoi on prétendait hier (1) qu'il fallait appuyer l'enseignement de la philosophie, vous l'avez entendu, sur le dogme catholique... Toutes les fois que nous entendons accuser l'enseignement philosophique d'être vague, vaporeux, sans caractère religieux déterminé, sachez que ce qu'on vous demande, c'est que le caractère religieux soit si bien déterminé que ce soit celui d'une communion particulière qui repoussera les élèves des autres communions... L'état, disait M. Guizot, l'état est laïque; *l'université*, qui représente l'état, *doit être laïque*. Donc, messieurs, *les enseignemens que donne l'université doivent être laïques aussi*... L'université a voulu et veut toujours que *l'enseignement philosophique de ses écoles ait un caractère séculier*. »

(1) Discours du marquis de Barthélemy.

Telle était la doctrine de Victor Cousin, et cela non en 1830, le lendemain d'une révolution où tout le monde était plus u moins entraîné par le mouvement et la fièvre de la bataille, mais quatorze ans après, en 1844, dans la pleine possession de son autorité philosophique, quelques années à peine avant sa chute, et au moment où le clergé reprenait une attitude offensive et où le gouvernement lui-même hésitait et n'était pas éloigné de se prêter à une réaction. A la vérité, en affirmant si hautement le caractère laïque de l'université, Cousin ajoutait « qu'elle respecte tous les cultes et même qu'elle les fortifie, qu'elle les sert tous sans se mettre au service d'aucun, qu'elle est profondément morale et religieuse; » enfin, qu'elle fait pénétrer dans les âmes les convictions qui font l'honnête homme et « les croyances générales qui servent d'appui à tous les enseignemens religieux. » En un mot, il n'entendait pas la philosophie laïque comme le font aujourd'hui beaucoup d'esprits, en ce sens qu'il faudrait exclure de la philosophie toute idée religieuse, même naturelle. Mais à cette époque, personne, absolument personne, dans le parti libéral, n'aurait eu l'idée de demander une philosophie sans théodicée. C'est un point, d'ailleurs, sur lequel nous reviendrons. Disons seulement que Victor Cousin entendait par laïque un enseignement affranchi de tout caractère confessionnel, et c'est là le vrai sens du mot de laïcité.

Voilà donc ce que Victor Cousin a voulu faire; voyons maintenant ce qu'il a fait. Inutile de dire que le programme de philosophie n'avait aucun caractère théologique, j'entends par là (ce qui était alors parfaitement clair), aucun caractère qui indiquât l'intervention du dogme révélé. Même cet article équivoque et susceptible d'être interprété dans le sens d'une religion d'état : *de Necessitate religionis*, fut supprimé. Mais ce n'était pas tant du programme qu'il s'agissait que du personnel enseignant. Par cela seul que ce personnel ne se recrutait plus dans le clergé, et surtout qu'il n'était plus surveillé par le clergé, toutes les croyances religieuses y étaient représentées. On vit alors ce qui scandalisait le marquis de Barthélemy à la chambre des pairs, « des protestans enseignant l'histoire aux catholiques, des israélites enseignant la philosophie à des chrétiens. » Le jour où M. Ad. Franck fut reçu agrégé de philosophie, M. Cousin dit : « La philosophie est sécularisée (1). » Plusieurs professeurs étaient protestans. Non-seulement les professeurs n'étaient pas choisis dans un culte particulier, mais encore, ce qui en est la conséquence, ils pouvaient dans la pratique n'appartenir à aucun

(1) Que ce fût là une vraie conquête, comment ne pas le croire, lorsqu'on vit plus tard en 1850 la philosophie interdite à un professeur parce qu'il était israélite?

culte. Le personnel se recrutait à la fois parmi les croyans et les non croyans; et nous sommes obligé d'ajouter que le nombre de ceux-ci l'emportait de beaucoup sur ceux-là. Avons-nous le droit de parler ainsi et d'entrer dans l'intérieur des consciences? Oui, sans doute; car cette indépendance à l'égard de la religion révélée se manifestait extérieurement et publiquement par des écrits et relève par conséquent de l'histoire et de l'opinion. C'était, par exemple, Fr. Bouillier traduisant et publiant avec une introduction franchement rationaliste, le livre de Kant intitulé : *de la Religion dans les limites de la raison*. C'était Bersot engageant à Bordeaux une vive polémique contre le père Lacordaire et disant : « On n'a pas le droit de me demander une profession de foi; je n'en ferai pas. » C'était Vacherot, qui, dans son premier volume de *l'École d'Alexandrie*, couronné par l'Institut, expliquait à tort ou à raison l'origine du dogme chrétien par l'influence platonicienne. C'était Émile Saisset, le plus circonspect, le plus équilibré des disciples de Cousin, et auquel on reprochait de tenir la balance trop égale entre la religion et la philosophie, qui écrivait dans la *Revue* en 1845 : « Nous tenons la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles pour une distinction parfaitement artificielle. *Il n'y a pas deux ordres de vérités, il n'y a que des formes diverses de la vérité.* » Il disait encore, dans un autre travail, explicatif du précédent : « Nous ne nous attendions pas, il faut l'avouer, à être accusé d'exprimer une ambition médiocre au nom de la philosophie. Que lui proposons-nous en effet? *La conquête pacifique du genre humain.* » Ces doctrines libérales et hardies étaient celles de presque toute l'école. A quelle époque, nous le demandons, avait-on vu en France dans l'enseignement public une telle liberté d'opinion, une telle franchise de langage? Enfin, ce qui met hors de doute le caractère de la philosophie d'alors, ce sont les attaques redoublées et véritablement furibondes dont elle était l'objet. Je ne parle pas des ouvrages sérieux et de haute polémique tels que celui de Gioberti et celui de l'abbé Maret. Mais, à côté et au-dessous de cette controverse élevée et respectable, paraissaient d'indignes pamphlets, dont le principal : *le Monopole universitaire*, par le chanoine Desgarets, mit en feu le monde philosophique et libéral, amena les représailles de Michelet et de Quinet, et accusait l'université de panthéisme, d'athéisme et des immoralités les plus immondes, en faisant retomber surtout sur Cousin la principale responsabilité. Même à la chambre des pairs, ses adversaires le prenaient à partie personnellement, et l'un d'eux, s'adressant à lui en face, lui disait : « Oui, monsieur, nous vous connaissons bien, nous vous connaissons trop bien, car nous savons tout le mal que vous avez fait...

nous proclamons funeste la direction que, depuis plus de quatorze ans, vous vous efforcez avec tant de persévérance, *avec tant d'ardeur*, d'imprimer à l'enseignement philosophique en France (1). » Que lui reprochait-on donc? Était-ce d'enseigner un déisme officiel? Non, mais bien au contraire d'avoir répandu et protégé un enseignement panthéiste et antichrétien.

La doctrine d'une philosophie laïque et indépendante était bien loin, à cette époque, d'avoir rallié tous les esprits; au contraire, elle étonnait même les plus modérés et les plus sages. Un des hommes les plus éclairés et les plus considérés d'alors, que personne ne peut accuser d'esprit réactionnaire exagéré (nous l'avons vu finir comme sénateur républicain), M. le comte de Montalivet se montrait si étonné de cette doctrine que, sans aucune préparation et tout en reconnaissant son incompétence sur ces hautes questions, il ne pouvait s'empêcher d'intervenir : « L'honorable M. Cousin, disait Montalivet, a fait une déclaration nette et explicite, *qui n'avait encore été faite nulle part*, à savoir que, de peur d'inquiéter une seule conscience, il fallait que l'enseignement philosophique fût entièrement étranger au dogme, de telle sorte que l'université ne pourrait pas même se dire chrétienne aujourd'hui. » Remarquez ces expressions. En 1844, c'était, aux yeux de M. de Montalivet, une déclaration entièrement nouvelle et dont il n'avait jamais entendu parler, que l'enseignement philosophique devait n'avoir aucun rapport avec le dogme chrétien; et, pour lui, c'était M. Cousin qui faisait cette déclaration pour la première fois, et cela avec assez d'énergie pour amener M. de Montalivet à la tribune et le faire parler sur un sujet où il se déclarait lui-même incompétent. Ainsi, à cette époque, des hommes pratiques, consommés dans les affaires, d'une éducation toute moderne, sans aucune connivence avec la droite cléricale, n'avaient pas encore prévu cette attitude de la philosophie et cette conséquence de la sécularisation de l'état. Ils reculaient même devant cette conséquence, quoiqu'il semblât bien que la charte eût tranché la question en abolissant la religion d'état. Mais un pair de France, M. le marquis de Barthélemy, faisait remarquer que l'article 38 du décret de 1808, constitutif de l'université, n'avait pas été abrogé. Or cet article portait que « les écoles universitaires devaient avoir pour base les préceptes de la religion catholique. » Il concluait que, jusqu'à une nouvelle loi, « tout dans l'université doit être orthodoxe; tout doit respirer l'orthodoxie. » Et cependant, ajoutait-il, « on sait que l'université nomme non-seulement des hommes de toute religion, mais

(1) Discours de M. de Ségur-Lamoignon.

des hommes sans religion. » Ainsi parlait la droite; mais M. de Montalivet lui-même, dont la parole avait d'autant plus de poids qu'on le savait ami particulier du roi Louis-Philippe, venait apporter à cette opinion l'appui de sa parole. Il disait que, selon lui, le maintien de l'article 8 du décret de 1808, imposant la religion catholique comme base de l'éducation, n'était pas en contradiction avec l'abolition de la religion d'état; car, en 1808, il n'y avait pas plus de religion d'état qu'en 1830. Il ajoutait que les mots de la charte: *religion de la majorité* devaient avoir un autre sens que celui de constater un fait, car on ne constate pas un fait dans une constitution. Cet article, selon M. de Montalivet, imposait à l'état « certains devoirs particuliers envers les catholiques. » Par ce biais, la religion d'état pouvait revenir tout entière. Aussi cette théorie amena-t-elle immédiatement les récriminations d'un membre protestant de la chambre des pairs, M. le baron Daunant : M. de Montalivet, reculant devant les conséquences qu'on évoquait contre lui, expliquait alors qu'il avait seulement voulu dire qu'il fallait respecter les scrupules des catholiques.

Qu'un homme d'administration et de pratique comme M. de Montalivet se montrât assez peu touché des intérêts de la philosophie, il n'y avait là, à vrai dire, rien de bien étonnant. Mais ce qui nous prouve combien la situation était alors délicate, glissante, peu assurée, combien la philosophie était en péril et que de prudence il fallait joindre à la fermeté pour la sauver, c'est de voir de quelle manière l'illustre rapporteur de la loi, bien autrement compétent dans la matière que M. de Montalivet, le feu duc de Broglie, philosophe lui-même, de quelle manière, dis-je, il jugeait l'enseignement de la philosophie dans les lycées. Il consentait sans doute à le maintenir dans les programmes de l'université, mais avec tant d'objections que la vraie conséquence de ses paroles eût été de le supprimer. Il faisait remarquer que, nulle part, en Europe, on ne fait une aussi grande part à la philosophie dans l'enseignement secondaire. Quelle est d'ailleurs cette philosophie? M. le duc de Broglie, bien plus au courant de l'état des choses que les adversaires aveugles de l'université, savait bien que la philosophie enseignée n'était pas celle de M. Cousin, du moins dans le sens des doctrines de 1826 et 1828; ce n'était pas l'éclectisme, si ce n'est par le côté de largeur et d'impartialité qu'il avait répandu. C'était, et ce devait être, disait-il, le cartésianisme, car « c'est la seule vraie philosophie. » Mais cette philosophie même, si vraie qu'elle pût être, combien glissante, combien dangereuse pour de jeunes esprits! Quelle en est, en effet, la méthode? C'est le doute. Quel en est le principe? L'indépendance réciproque de la philosophie et

de la religion. M. le duc de Broglie était trop philosophe lui-même pour ne pas reconnaître que ces deux principes fondamentaux de toute philosophie sont « des vérités; » mais ces vérités sont de bien grands dangers pour de jeunes esprits, « qu'il ne faut pas troubler et auxquels il faut laisser la sérénité de la première jeunesse. » Ajoutez à cela l'histoire de la philosophie, c'est-à-dire « le tableau des aberrations humaines; » n'est-ce pas une école de scepticisme? Cependant le rapporteur ne concluait pas à la suppression de cet enseignement, comme il semble qu'il eût dû le faire; mais pourquoi? C'est qu'en France cet enseignement est une tradition et que la philosophie y a toujours fait partie des écoles secondaires. Ce ne serait d'ailleurs, ajoutait-il, « qu'avec des ménagemens infinis qu'il faudrait procéder à cette réforme afin de ne pas avoir l'air d'agir par des raisons de circonstance. » En attendant, on devrait se borner à « la logique, à la morale, à quelques notions de psychologie élémentaire. » C'était d'avance indiquer à peu près le plan de réformes qui eut lieu plus tard, après le coup d'état.

En lisant ce rapport, qui émanait d'un des esprits les plus éclairés et plus généreux de ce temps, on voit combien les jeunes générations d'aujourd'hui, qui transportent dans le passé leurs propres idées, comprennent mal ce qu'était alors la situation des choses. Même le cartésianisme paraissait encore une doctrine dangereuse à enseigner; même l'indépendance réciproque de la philosophie et de la religion était une hardiesse qui étonnait et effrayait. Introduire et acclimater le cartésianisme dans l'école eût donc été déjà par soi-même une entreprise des plus libérales; mais nous verrons que l'enseignement était bien loin de se borner au pur cartésianisme, que l'esprit du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècles entrait pour une grande part dans cet enseignement, que l'introduction de l'histoire de la philosophie ouvrait une large porte, et sans danger, à l'esprit de liberté. Mais nous reviendrons sur ce point quand nous nous demanderons quel était le contenu de cet enseignement. Remarquons seulement que, si restreint que le supposât le duc de Broglie, en le confondant exclusivement avec le cartésianisme, il aurait encore voulu le restreindre en le réduisant à la logique, à la morale et à quelques notions élémentaires de psychologie.

Ce plan, que le duc de Broglie avait indiqué sans le traduire en résolution ferme et en formule législative, un pair de France, M. de Ségur-Lamoignon, se chargea de le transformer en amendement, et la chambre manifesta sa défiance contre l'enseignement philosophique en renvoyant l'amendement à la commission. La commission le rejeta : mais pourquoi ? Pour raison de forme. C'est que c'était un programme, et que le droit de programme n'appar-

tenait qu'au ministre, assisté du conseil de l'instruction publique. L'amendement était donc écarté; mais, en le rejetant, la commission le remplaçait par un autre bien plus dangereux encore et dont voici la teneur : « La matière et la forme des examens du baccalauréat ès-lettres seront déterminées par un règlement arrêté en conseil royal de l'instruction publique. Ledit règlement sera soumis à l'approbation du roi et *converti en ordonnance royale rendue dans la forme des règlemens d'administration publique.* » Sous cette forme technique et administrative se cachait une révolution des plus graves. Que signifiait, en réalité, cet amendement? Il signifiait que le pouvoir de faire des programmes, qui, en principe, appartient souverainement au conseil de l'instruction publique, présidé par le ministre, était transporté au conseil des ministres et au conseil d'état. Le pouvoir pédagogique était sacrifié au pouvoir politique. La question des limites de la philosophie était renvoyée à un cabinet dont le président était le maréchal Soult et où se trouvaient, par hasard, deux membres de l'université, M. Villemain et M. Guizot, mais pas un philosophe. En entendant cette proposition, Victor Cousin bondit, et, sous l'empire de la plus vive émotion, il fit un de ses plus éloquens et plus spirituels discours, qui eut alors un grand retentissement :

« En vérité, je marche d'étonnement en étonnement. Hier et avant-hier, j'avais vu mettre en suspicion le règlement et le programme du conseil relatif à l'enseignement philosophique. Aujourd'hui je vois mettre en suspicion la puissance même qui a fait les programmes, qui a fait les règlemens et qui peut les réformer. Enfin je viens d'entendre M. le ministre de l'instruction publique adhérer à l'amendement... Je résiste de toutes mes forces à cette innovation. Vous livrez l'instruction publique à la politique. Un pouvoir politique fera le programme du baccalauréat ès-lettres. Ce programme entraînera tous les règlemens d'étude, et voilà le vent de la politique agitant tous nos établissemens. Citez-moi un seul cas où l'état se soit adressé au conseil d'état pour faire un règlement d'études ou un programme d'examen. Grâce à cet amendement, voilà les questions philosophiques transportées de l'humble conseil de l'université dans le grand conseil des ministres. Il faudra que MM. les ministres délibèrent sur ces questions. La tâche est nouvelle pour eux et quelque peu singulière. On verra donc MM. les ministres et, entre autres, un illustre personnage devant lequel je parle et dont la responsabilité sera particulièrement engagée, débattre l'ordre, la convenance, la clarté, l'exactitude, la parfaite précision dans l'idée et dans les termes des questions philosophiques. Je ne me permettrai pas de donner un conseil à MM. les

ministres; mais il s'agira de n'insérer aucune question qui puisse de près ou de loin exciter l'inquiétude de l'orthodoxie la plus sévère; il faudra au conseil des ministres un théologien comme en avait autrefois la république de Venise. Quel sera le théologien du conseil des ministres? Je l'ignore; mais j'affirme qu'il y en aura un. On consultera quelqu'un, un peu dans l'ombre peut-être. Il faudra aussi un philosophe en qui on ait confiance pour éclairer le conseil et son illustre président sur la portée souvent cachée, sur la portée de ces malheureuses questions qui en contiennent beaucoup plus qu'elles n'en disent et sous lesquelles d'habiles gens, ces tyrans du conseil de l'université, auront caché un imperceptible venin. La discussion qui aura lieu à cet égard entre MM. les ministres sera certes d'un grand intérêt. Je ne suis pas curieux; mais j'avoue que je voudrais bien assister à la séance du conseil où l'on rédigera définitivement le programme des questions philosophiques. »

Malgré les efforts et l'éloquence de Cousin, l'amendement proposé par la commission, accepté par le ministre, fut voté par la chambre des pairs. Ainsi, en 1844, un des grands corps de l'état reculait devant une philosophie laïque et cartésienne! Car c'était bien là le sens du vote précédent. A coup sûr, ce n'était pas pour augmenter la liberté philosophique que la chambre des pairs renvoyait au roi et au conseil des ministres le programme de philosophie. Bien loin de là; le rapporteur demandait au contraire que « l'enseignement de la philosophie fût, non-seulement réservé, mais *uniforme*; » il disait que, « l'université, étant un corps, devait répondre de ses professeurs et en rester le législateur et l'arbitre. » C'était dans un sens de restriction que l'on voulait exclure la philosophie de Victor Cousin. Ce que l'on condamnait dans cette philosophie, c'était de toucher aux matières religieuses sans relever de la religion. Ne pouvant pas avoir une philosophie catholique, on aimait mieux ne pas en avoir du tout ou n'en avoir que très peu.

Telle fut la mémorable discussion de 1844, où Cousin défendit non-seulement sans faiblesse et sans fléchir un instant, mais peut-être même avec exagération et quelque intolérance le principe de la laïcité. Serait-il revenu plus tard sur cette doctrine lorsqu'une grande crise politique, poussant à l'extrême le principe de la démocratie et faisant apparaître d'une manière subite le gouvernement républicain, précipita tant d'esprits éclairés et libéraux du côté de la réaction religieuse? On le croi généralement. Voyons les faits. La révolution de février trouva Victor Cousin à l'état de disgrâce. La rupture avait été en s'accusant de plus en plus entre ses amis et le ministre. Il était alors avec M. Thiers dans l'opposition; et

il eût fait partie du ministère de la régence au 24 février si la régence eût été proclamée. L'année précédente, en 1847, soit volontairement, soit plus ou moins contraint, il avait renoncé à la présidence du concours d'agrégation pour la philosophie. M. Carnot, le ministre républicain, n'eut pas de raison pour le rappeler à cette présidence. Victor Cousin reprit seulement un moment de faveur sous le général Cavaignac. Cependant la réaction faisait des progrès. La présidence de Louis Bonaparte débuta avec l'appui du parti catholique, de M. de Falloux, de M. de Montalembert, en un mot, du parti que Cousin avait combattu si énergiquement à la chambre des pairs. Que va-t-il faire? Va-t-il, comme son illustre ami, M. Thiers, alarmé pour la sûreté des grands principes sociaux, demander à la religion et au clergé l'appui de leur haute autorité? C'était le cas, à ce qu'il semble, de faire céder quelque peu les principes abstraits de la laïcité et de la sécularisation de l'état devant des intérêts plus pressans. Voyons quelle fut l'attitude de Cousin en cette circonstance.

M. de Falloux, avant de présenter à la chambre la fameuse loi de 1850, l'avait fait préparer à l'avance dans une commission extraparlementaire, où étaient représentés tous les personnages les plus importans du parti catholique : M. de Montalembert, M. Dupanloup, M. Laurentie, M. de Riancey, M. Cochin, M. de Corcelles, M. Fresneau, M. de Melun. Deux grands laïques, s'il est permis de s'exprimer ainsi, en faisaient partie : M. Thiers et M. Cousin. Ce qui se passa dans cette commission nous a été transmis par un membre dont le nom nous est inconnu, mais qui avait certainement assisté aux débats. C'est le sujet d'un Mémoire, non destiné à la publicité, adressé au pape et aux évêques, mais qui fut cependant publié le 11 septembre 1849 dans le journal *l'Ami de la religion* (1). Voici maintenant ce que cette pièce nous apprend sur la participation de Victor Cousin aux travaux de la commission.

« Dès le premier jour et jusqu'à la fin, la lutte de M. Thiers contre M. Cousin fut constante. Nul de ceux qui en furent les témoins ne peut l'avoir oublié. Il y eut là souvent entre ces deux hommes dans la vive familiarité de ces solennelles discussions, des scènes inattendues, involontaires, d'une émotion, d'une force supérieure et qui demeureront un souvenir ineffaçable pour tous. Et toujours M. Cousin défendait l'université à outrance et reprochait à M. Thiers de ne plus la défendre, de la livrer au clergé, lorsque M. Thiers ne voulait en réalité qu'une chose : sauver la société à l'aide de

(1) Cette pièce a été réimprimée récemment dans le *Journal général de l'instruction publique*, novembre 1880.

l'église. Tout se personnifiait dans ces deux hommes : l'un peut-être étonné de son rôle, mais trouvant dans sa riche nature tout ce qu'il fallait pour s'y élever noblement et le remplissant jusqu'au bout, avec une admirable droiture et une vigueur d'esprit et de bon sens invincibles : c'était M. Thiers ; — l'autre, moins étonné du sien, le soutint aussi jusqu'à la fin avec une constance indomptable, avec une force et une souplesse prodigieuses, avec des ressources inépuisables d'esprit, d'éloquence et d'habileté : c'était M. Cousin.

« Nous rendons à M. Cousin, en présence de toute l'université, encore et pour longtemps peut-être vivante en France, grâce à lui et au vote du 7 novembre (1), nous lui rendons cet hommage qu'il a vaillamment combattu contre nous. Rien n'a pu lasser son courage ; il a fait durer la lutte quatre mois entiers ; il n'a pas déserté un seul jour, un seul moment, sa cause. Il l'a soutenue par tous les moyens : les plus faibles dans ses mains devenaient forts. Il n'y a rien qu'il n'ait défendu, même après l'avoir abandonné ; rien qu'il n'ait essayé de sauver, rien surtout où il ait déployé plus de zèle que pour empêcher l'institution des conseils départementaux et délivrer le recteur de la présence redoutée de l'évêque. Enfin, M. Cousin fut vaincu ; il l'avoua, car il avoue tout ; mais le dernier jour même, il fit un dernier effort pour empêcher sa défaite d'être constatée. Et aujourd'hui, il est vainqueur ; tout lui a réussi. »

On voit par ce témoignage désintéressé, qu'en 1849, même dans cette grande crise sociale qui avait changé les idées de M. Thiers, Victor Cousin était resté inflexible : il continuait à défendre contre le clergé la cause de l'université, c'est-à-dire la cause de l'enseignement laïque et séculier tel qu'il l'avait entendu et défendu en 1844. Car on ne supposera pas que c'est par un esprit étroit de corporation qu'il était animé. Il avait assez dit quel principe l'université représentait à ses yeux : c'était le principe d'une éducation nationale et commune, non séparée par des passions religieuses : et c'était la philosophie à ses yeux qui était le principal agent de cette éducation : c'était donc la philosophie qu'il défendait en défendant l'université. Qu'il défendît cette cause avec exagération, qu'il ne fît pas une part suffisante au principe de liberté, nous pouvons le penser aujourd'hui ; mais, à cette époque, dans le parti libéral, on voyait dans la loi nouvelle non une loi de liberté, mais une loi de réaction ; on n'y voyait pas l'église affranchie d'un monopole excessif, mais l'université soumise à son tour à un joug humiliant. C'était donc l'affranchissement de la raison qui était en péril, on le

(1) Vote de l'assemblée législative qui avait renvoyé la loi au conseil d'état, et dont le parti catholique s'exagérait la portée.

croyait du moins : et c'était pour garantir cet affranchissement conquis en 1830, que Victor Cousin combattit jusqu'au bout.

Cependant, malgré les faits décisifs que nous venons de signaler, on croit généralement que Victor Cousin a été complice de la réaction de 1850, et qu'il a contribué pour sa part à l'abaissement, à l'asservissement de la philosophie à cette époque. Un épisode de peu d'importance en lui-même a singulièrement contribué à répandre et à maintenir cette opinion. Ce fut l'exclusion de M. Taine à l'agrégation de 1851, la dernière qui eut lieu, le concours ayant été supprimé l'année suivante. M. Taine, dont le talent précoce et l'esprit original avaient été des plus remarqués, même à l'École normale, et qui jouissait déjà à cette époque d'une petite célébrité, se présentait cette année-là à l'agrégation. Il fut refusé. De là un grand scandale qui pèse encore sur le nom de Cousin. « Est-il vrai, nous dit-on, que M. Cousin ait fixé ou plutôt figé l'enseignement de la philosophie quand il présidait le concours d'agrégation? Voilà toute la question ; et *je trouve que l'exemple de M. Taine est assez frappant* (1). » Eh bien ! cet exemple si frappant ne prouve rien du tout ; et M. Taine lui-même pourrait répondre à son jeune défenseur qu'il parle de ce qu'il ne sait pas. Si M. Taine a été refusé à l'agrégation, M. Cousin en fut tout à fait innocent ; car il n'y était pas. Cette année-là, en effet, Victor Cousin, beaucoup plus suspect lui-même que M. Taine (lequel était absolument inconnu), avait été écarté du bureau d'agrégation et remplacé par M. Portalis, qui n'avait d'autre titre pour cet honneur que d'être le fils du célèbre rédacteur du code civil. S'il y eut une injustice commise, ce que nous ne pouvons pas savoir, s'il y eut un abus de réaction, ce qui est possible, c'est à M. Portalis et à ses collègues qu'en revient la responsabilité ; et même il serait beaucoup plus simple de dire que les juges ne surent pas apprécier le talent du jeune candidat, ou que peut-être lui-même ne sut pas se mettre au niveau d'un examen classique (2). Toujours est-il que cette preuve d'intolérance si souvent invoquée contre Victor Cousin pèche entièrement par la base puisqu'elle repose sur un fait faux. Que d'ailleurs Cousin fût si hostile au jeune talent indépendant, c'est ce qui peut être réfuté par cet autre fait que, l'année précédente, ou deux ans auparavant, au plus fort de la réaction commençante, le premier agrégé fut un jeune homme qui ne le cède à M. Taine ni pour l'audace de la pensée, ni pour l'indépendance du caractère : c'est M. Challemel-Lacour ; et le jugement que M. Cousin formula dans son rapport sur

(1) *Revue internationale de l'enseignement*, p. 294, 15 mars 1882.

(2) Cette dernière hypothèse est probablement la vraie, si j'en crois les souvenirs qu'avait conservés un des juges du concours, M. Ad. Garnier.

ce brillant esprit mérite d'être cité ici, car il est à l'honneur de l'un et de l'autre : « M. Challemel a de l'élévation dans l'esprit et dans la parole; mais il paraît animé d'un feu intérieur qu'il doit s'appliquer à modérer, en portant sans cesse et en tenant sa pensée dans les régions sereines des vérités éternelles. C'est à la paix qu'elle met dans l'âme comme à l'évidence souveraine dont elle brille que la vraie philosophie se fait sentir. » En caractérisant ainsi le talent de M. Challemel-Lacour, en y signalant l'élévation et le feu intérieur, Victor Cousin ne devinait-il pas l'éminent orateur que l'on a connu depuis? ne devinait-il pas aussi qu'une autre passion que celle d'une philosophie sereine dévorait cette âme ardente? Et est-ce là après tout le jugement d'un esprit timoré et intolérant?

Cependant les événemens marchent : la république succombe au 2 décembre. Le ministère de l'instruction publique passe entre les mains de M. Fortoul. Qu'advient-il de la philosophie? qu'advient-il de M. Cousin? La philosophie subit un crise nouvelle semblable à celle de 1822. Elle est remplacée par la logique, et le concours d'agrégation est supprimé (1). En même temps, Victor Cousin est mis à la retraite, remplacé au conseil supérieur de l'instruction publique. Ainsi l'enseignement philosophique qui était né avec lui succombe avec lui. Il avait été victime de la réaction de 1820, il le fut aussi de celle de 1852. Son œuvre fut donc interrompue et, en apparence, supprimée; mais il avait créé une tradition vivace et profonde qui ne demandait que l'occasion favorable pour reparaître. Ce fut l'honneur de M. Duruy, rénovateur et initiateur en tout, de renouer ce fil avant qu'il fût tout à fait brisé. En 1863, l'agrégation fut rétablie, et si la philosophie a si facilement repris sa place dans l'enseignement, si elle a pu y concilier l'indépendance et la sagesse, c'est qu'elle a trouvé le problème déjà résolu par les maîtres, qui avaient survécu à l'orage. Je suis bien loin de nier que la philosophie ne soit entrée en même temps dans des voies nouvelles, souvent heureuses, souvent aussi contestables; mais ces progrès, réels ou non, supposaient un problème antérieurement résolu, à savoir l'affranchissement théologique de la philosophie. Sur ce point, nos jeunes professeurs ont trouvé un lit tout fait, un oreiller commode. Exempts des crises et des épreuves qu'ont traversées leurs aînés, ils se sont enorgueillis d'une liberté sans péril, et ils l'ont retournée contre ceux qui la leur avaient procurée.

(1) Ajoutez que, la loi de 1850 ayant supprimé le certificat d'études, la classe de philosophie ne fut plus obligatoire, et qu'elle fut à peu près abandonnée.

## II.

Nous croyons avoir démontré sans réplique notre première proposition, à savoir que Victor Cousin a fait pour l'enseignement philosophique ce que Descartes a fait pour la philosophie elle-même, qu'il l'a séparé et affranchi de la théologie. Il nous reste à chercher ce qu'a été cet enseignement en lui-même, quel a été son objet, son contenu. C'est là qu'on nous attend pour signaler cet enseignement dogmatique, figé, d'une orthodoxie étroite et intolérante, que l'on appelle la philosophie de M. Cousin. Ici encore nous n'avons rien de mieux à faire que de consulter et rappeler les faits.

En général, pour savoir quel est le caractère d'un enseignement philosophique, il faut consulter ses programmes. Sans doute, ce n'est pas là un critérium absolu, car les programmes ne sont pas toujours exactement suivis, mais ils indiquent au moins la tendance générale, la moyenne des idées et surtout la pensée de celui qui les fait et la direction qu'il entend imprimer à l'enseignement. Nous étudierons donc le programme de philosophie voté par le conseil de l'université en 1832, et qui a servi de règle pendant tout le temps de l'enseignement philosophique de M. Cousin; mais voyons d'abord ce qui l'a précédé.

Il n'y eut pas de programme de philosophie dans l'université jusqu'en 1823. Jusque-là, en effet, l'enseignement avait été tellement irrégulier qu'on ne pensa pas d'abord à lui fixer sa loi; on crut qu'il n'y avait qu'à reprendre les traditions du passé, représentées, nous l'avons vu, par la *Philosophie de Lyon*. Mais déjà une philosophie nouvelle, celle de Royer-Collard et de Cousin, commençait, avec celle de Laromiguière, à se glisser dans les classes, grâce aux jeunes générations qui sortaient de l'École normale. On voulut couper court à ces tentatives d'indépendance et de nouveauté. L'École normale, nous l'avons dit, fut dissoute; l'enseignement de la philosophie dut se faire en latin, l'argumentation scolastique fut rétablie et la philosophie fut assujettie à un programme sous ce titre : *Theses logicæ, metaphysicæ et ethicæ*. Il fut rédigé par le doyen de la faculté de théologie, M. l'abbé Burnier-Fontanelle, et reproduisait en général les divisions et la matière de la *Philosophia Lugdunensis*. A la suite de la révolution de 1830, Victor Cousin, après avoir aboli l'usage du latin dans l'enseignement philosophique, fit rédiger par le conseil de l'université un nouveau programme qui ne fut promul-

gué qu'en 1832 (1). Ce fut ce programme qui dura sans aucun changement important jusqu'à la chute de Victor Cousin et de la philosophie en 1852. Il a donc duré vingt et un ans et peut servir à donner l'idée exacte de l'enseignement que Cousin voulait fonder.

Ce programme était divisé, comme le précédent, en trois parties; mais ces parties n'étaient pas les mêmes. Au lieu de la *logique*, la *métaphysique* et la *morale*, c'étaient la *psychologie*, la *logique* et la *morale*. Il y était ajouté, en outre, une partie complémentaire et nouvelle : l'*histoire de la philosophie*. En comparant ce programme au précédent, on y est frappé tout d'abord d'une nouveauté capitale; à savoir l'apparition de la psychologie, nouveauté dont le caractère était encore relevé par la place donnée à cet enseignement. En effet, la psychologie était presque entièrement absente du programme précédent, au moins la psychologie expérimentale. C'est ainsi qu'on n'y rencontrait ni l'analyse des sens, ni celle de la conscience, dont le nom n'était pas même prononcé, ni celle de la mémoire, de l'imagination, des sentimens et des passions, ni enfin de la volonté. L'établissement d'une psychologie séparée, indépendante, servant de base à la science, telle fut la révolution principale opérée dans l'enseignement par Victor Cousin, et la réforme opérée sur ce point est restée définitive. Rendons-nous bien compte de ce changement et mesurons-en l'importance. La création d'une psychologie expérimentale avait été l'œuvre du XVIIIe siècle. Elle avait été fondée par Locke dans son *Essai sur l'entendement humain*, développée après lui par Berkeley (*Principes de la connaissance humaine*), puis par Hume, par Hutcheson, par Adam Smith; puis reprise, à un point de vue différent, mais avec la même méthode, par l'école écossaise, par Reid et par Dugald-Stewart. En France, elle avait engendré Condillac, et l'école idéologique; et la nouvelle école, celle de Royer-Collard, de Cousin, de Jouffroy, même de Maine de Biran, tout en se séparant de Condillac sur le fond des choses, maintenait cependant la méthode psychologique et en faisait même la base de la philosophie. Au fond, c'était la méthode d'observation, d'analyse et d'examen appliquée aux faits mentaux. Elle consistait à partir en philosophie non de notions préconçues, mais de faits, c'est-à-dire des choses données. Or se soumettre à ce qui est donné, prendre pour base les choses telles qu'elles sont, les faits avec leurs caractères réels, c'est le fond même de l'esprit scientifique et de l'esprit moderne.

On a dit que la psychologie éclectique n'était pas une vraie psychologie parce qu'elle séparait artificiellement les faits psychologiques

(1) On trouvera ce programme, ainsi que celui de 1823, dans l'appendice du volume de Victor Cousin, intitulé : *Défense de l'université et de la philosophie*, 1844.

des faits physiologiques auxquels ils sont associés, qu'en insistant sur cette séparation elle obéissait elle-même à des idées préconçues et à des préoccupations sous-entendues ou même affichées de spiritualisme dogmatique. C'est là un tissu d'erreurs et de préjugés. La séparation de la psychologie et de la physiologie n'est pas l'œuvre de l'école éclectique; elle est l'œuvre de l'école sensualiste du XVIII^e siècle; elle est l'œuvre de Locke. *Je ne traiterai pas*, dit-il, *de la nature de l'âme en physicien*. Était-ce donc par ignorance que Locke écartait les recherches physiques? Non, car il était médecin. Était-ce par préjugé mystique et spiritualiste? Pas davantage, car c'est lui qui a dit que Dieu avait bien pu donner à la matière la puissance de penser. C'était par scrupule de méthode. Cette tradition a persisté dans l'école sensualiste du XVIII^e siècle. Ni Hume en Écosse, ni Condillac en France, n'ont fait le moindre effort pour expliquer les faits de l'âme par l'organisation. Au contraire, c'est un leibnizien, un spiritualiste, un chrétien, Ch. Bonnet, qui a perpétué au XVIII^e siècle la méthode de Descartes, c'est-à-dire la méthode physiologique. L'école de Reid, plus spiritualiste sans doute que celle de Locke, est aussi plus physiologiste. En France, le spiritualiste Maine de Biran introduit dans la psychologie beaucoup plus de physiologie que Tracy et Laromiguière, qui appartenaient à l'école sensualiste. Enfin, Jouffroy lui-même n'a jamais demandé une séparation absolue entre les deux sciences. Il a dit, au contraire, « qu'elles ne doivent pas demeurer et n'ont jamais été étrangères l'une à l'autre, et qu'elles doivent se prêter des secours mutuels. » Que la philosophie ait fait du progrès dans ce sens depuis ce temps, rien de plus naturel, car cinquante années sont quelque chose dans l'histoire d'une science; mais l'important était d'abord de constituer la psychologie subjective, sans laquelle il ne peut pas même y avoir de psychologie objective : doctrine si peu liée à des préjugés métaphysiques, que celui qui l'a le plus fortement soutenue de nos jours est M. Stuart-Mill, que personne n'accusera de préjugés de ce genre. Toujours est-il qu'en tenant compte des époques, c'était alors la psychologie écossaise qui représentait l'esprit expérimental : c'était donc ouvrir l'école à l'esprit moderne que d'introduire comme un enseignement à part et de placer en tête du cours la psychologie.

Passons à la logique. Ici encore nous allons trouver de notables différences entre le programme de 1832 et celui de 1823. Celui-ci, conforme en tout à la tradition, ne faisait guère que reproduire le plan de la *Logique de Port-Royal* et de toutes les logiques classiques. La logique y était divisée en quatre parties : 1° l'idée; 2° le jugement; 3° le raisonnement; 4° la méthode. Si nous jetons maintenant les yeux sur le programme Cousin, ce qui frappe tout d'abord, c'est que les trois premières parties semblent avoir disparu et que

le premier article est rédigé ainsi : *de la Méthode; analyse et synthèse*. Sans doute, les questions de la logique formelle reparaissent plus ou moins dans les paragraphes suivans, mais toujours au point de vue de la méthode; et, à considérer l'ensemble, on voit que les questions concrètes et pratiques (méthodes, langage, erreurs) l'emportent de beaucoup sur les questions théoriques : la logique formelle a été détrônée par la méthodologie. Quelle est la signification de ce fait? Ici encore se manifeste la substitution de l'esprit moderne à l'esprit scolastique. Toute la révolution scientifique du XVII^e siècle s'était faite en opposition avec l'esprit de la scolastique. Bacon et Descartes s'étaient accordés pour déclarer stérile et funeste la logique des écoles, et ils avaient remplacé cette logique par des recherches sur la méthode. Tous les grands savans et penseurs de ce siècle, Pascal, Newton, Spinoza, Malebranche (*Art de persuader, Regulæ philosophandi, de Emendatione intellectus, Recherche de la vérité*) s'étaient fait une logique nouvelle et avaient remplacé la logique d'Aristote par la méthodologie. Il en fut de même au XVIII^e siècle. Ce furent alors l'analyse et la synthèse qui eurent tous les honneurs. On avait aussi beaucoup étudié les erreurs (Malebranche et Bacon); on avait attaché une grande importance au langage et aux signes (Condillac). La logique du programme de 1832 était donc l'expression de la logique du XVII^e et du XVIII^e siècle, de Descartes, de Bacon, de Malebranche, de Locke et de Condillac. Elle résumait cette nouvelle logique non-seulement dans ses progrès, mais encore dans ses préjugés : car c'est un fait curieux et caractéristique que, dans le programme de 1832, on n'avait pas même osé introduire le nom et la théorie du syllogisme (1), tant on craignait de retomber dans la scolastique. En un mot, substitution de la méthodologie moderne à la logique d'Aristote : tel était le caractère de la seconde partie du programme.

Venait enfin la troisième partie, c'est-à-dire la morale. Ici encore, même caractère que précédemment. La morale était présentée sous une forme toute psychologique; bien plus, elle était entièrement séparée et affranchie de la métaphysique. Les deux articles essentiels concernant la morale théorique étaient résumés en ces termes : « Des divers motifs de nos actions; peut-on les réduire à un seul? — Décrire les phénomènes moraux sur lesquels repose ce qu'on appelle conscience morale, sentiment ou notion du devoir, distinction du bien ou du mal, obligation morale, etc. » Toute la morale était exposée, même avec la notion de sanction, même avec l'énumération des devoirs individuels et sociaux, sans

(1) Ce fut seulement en 1840 que Victor Cousin, ministre, l'introduisit dans le programme par un article complémentaire.

mention d'aucun principe métaphysique, pas même de l'existence de Dieu. C'était seulement à l'occasion de la morale religieuse, et comme préambule aux devoirs envers Dieu qu'intervenaient les principales questions de la théodicée, qui n'était pas encore désignée sous son propre nom. La théodicée ne formait pas un chapitre à part; elle n'était qu'un appendice de la morale, et elle ne servait en aucune manière à en établir les principes. Qu'est-ce maintenant qu'une morale qui s'expose et se développe tout entière, théoriquement et pratiquement, sans aucune théodicée, c'est-à-dire avant toute théodicée, si ce n'est ce qu'on a appelé depuis une morale indépendante, et indépendante non-seulement d'une théologie révélée, puisque toute la philosophie l'était déjà en ce sens, mais même d'une théologie naturelle? car enseigner la morale avant toute théologie naturelle, c'est bien dire qu'on n'en a pas besoin pour en établir les principes. On peut donc dire que la morale indépendante, dont on a fait tant de bruit depuis, a été précisément l'œuvre de l'école éclectique. Rappelons-nous les doctrines morales de Victor Cousin, qui n'étaient autres que celles de Kant et de Fichte. Elles reposaient sur le fait de la liberté et non sur l'autorité divine. Quant à Jouffroy, il suffit de lire le *Cours de droit naturel* pour voir qu'il fait reposer la morale sur la psychologie et non sur la métaphysique. Le programme de 1832 rappelle beaucoup plus la pensée de Jouffroy que celle de Cousin; mais enfin ni l'un ni l'autre n'ont suspendu le sort de la morale à des questions spéculatives.

Rien n'étonnera plus les jeunes philosophes que d'entendre dire que c'est Victor Cousin et son école qui ont inventé la morale indépendante, car si nous consultons le critique que nous avons déjà cité, nous voyons que ce qu'il reproche le plus « aux vieux programmes, » c'est d'avoir subordonné la morale à la métaphysique. « La métaphysique, dit-il, dominait la morale; *car on avait eu soin de placer les questions de morale après la théodicée*, qui devait leur servir de préface... Ce qu'on voulait, c'était non pas une morale indépendante, mais au contraire une morale très dépendante, liée à de véritables dogmes... Le simple changement introduit par le récent programme (celui de 1880) dans la distribution des matières, marque un esprit nouveau, un esprit de liberté. » Nous n'avons aucune raison pour repousser les éloges accordés au dernier programme de philosophie, car nous avions l'honneur de présider la commission qui l'a rédigé; et, quant à l'interversion dont il s'agit, c'est nous-même qui, par souvenir des traditions de notre jeunesse, avons proposé à la section permanente du conseil supérieur et avons fait voter l'ordre actuel, qui place la morale avant la théodicée. Mais, en cela, nous n'avions aucune prétention de faire une révolution et nous ne pensions pas accomplir un aussi

grand changement que le proclame notre jeune critique. Ce qu'il appelle « les vieux programmes » n'avaient, en réalité, en cette matière, que six ans de date. C'est seulement en 1874, sous l'influence de la réaction conservatrice qui eut lieu à cette époque, que la théodicée fut mise avant la morale pour lui servir de base. Voici, du reste, l'histoire de cette question. Dans le programme de 1823, sous l'évêque d'Hermopolis, la théodicée précédait la morale, et Dieu y était présenté comme législateur. Que, pour cela, on fût en droit d'accuser ce programme « d'avoir craint la libre pensée et le libre examen, » je n'en sais trop rien; car c'est un procédé bien expéditif d'éliminer les doctrines qui gênent sous le prétexte vague de non-libéralisme; mais, après tout, cela ne regarde que le conseil de 1823 et non celui de 1832. Si la simple transposition des matières marque, comme on nous le dit, « un esprit nouveau, un esprit de liberté, » l'honneur en revient évidemment à ceux qui ont proposé cette transposition pour la première fois, et non à ceux qui l'ont rétablie; c'est donc le programme de Cousin qui, en cette question, a introduit un esprit nouveau, un esprit de liberté. Or ce programme a duré autant que lui; il n'y a jamais rien changé. C'est celui que nous avons appliqué lorsque nous avons commencé à enseigner la philosophie. Le même ordre a été maintenu jusqu'en 1874. Il avait donc eu plus de quarante ans d'existence, et à peine six ans d'interruption, lorsque le programme récent l'a de nouveau rétabli.

Beaucoup d'autres critiques adressées par l'auteur du même travail à l'enseignement philosophique de Victor Cousin ne s'appliqueraient en réalité, en supposant qu'elles ne fussent pas très exagérées, qu'aux programmes qui ont suivi le sien, c'est-à-dire aux programmes de 1864 et de 1874. Par exemple, on nous dit que la métaphysique envahissait la psychologie : « On passait rapidement sur les faits, on les dédaignait pour se perdre dans des discussions toujours ouvertes et fatalement stériles, pour aborder les problèmes de la substance de l'âme, du matérialisme et du spiritualisme. On était psychologue *a priori*. » Ces objections, vraies ou fausses (beaucoup plus fausses que vraies), ne pourraient s'appliquer, à la rigueur, qu'aux programmes ultérieurs, et non à celui de Cousin, dans lequel toute la métaphysique de l'âme se réduisait à une seule ligne : « *Du moi; de son unité et de son identité. Distinction de l'âme et du corps.* » Pas un mot de matérialisme et de spiritualisme ; pas un mot sur la substance de l'âme. On ajoute : « De même la métaphysique se mêlait à la logique. On commençait par traiter du scepticisme et de la certitude, et par disserter sur l'essence de la vérité. » Comment appliquer une pareille critique à un programme qui commence par « la méthode, l'analyse et

la synthèse; » qui traite ensuite « de la définition et de la division, de la classification, » qui se borne à demander que l'on parle « de la certitude en général et de ses différentes espèces. » Est-ce là ce qu'on peut appeler disserter sur l'essence de la vérité? Et, après tout, de quoi parlera-t-on en logique, si ce n'est de la vérité?

N'oublions pas une dernière nouveauté ajoutée au programme de l'enseignement philosophique : c'est l'histoire de la philosophie. Cette nouveauté est, avec la psychologie, ce qui souleva alors le plus d'objections. C'était enseigner le scepticisme à la jeunesse que de dérouler devant elle « ce tableau des aberrations humaines. » L'histoire de la philosophie n'est pas une école de scepticisme, mais une école de libéralisme. De même que l'observation des faits, de même la connaissance des systèmes ouvre l'esprit et l'affranchit des préjugés et de l'intolérance. En apprenant que les plus grands hommes se sont trompés, on apprend à croire que l'on peut se tromper soi-même; on apprend aussi à respecter la pensée d'autrui, à admirer les efforts de l'esprit humain, dans ses entreprises même infructueuses; mais on apprend encore quelque chose de plus, c'est qu'en dépit de la diversité et de la contradiction des systèmes, il y a des vérités communes et des vérités qui s'accroissent avec le temps, que chacun peut avoir une portion de la vérité qui n'exclut pas la vérité chez les autres; enfin qu'il y a quelque chose à prendre dans toutes les écoles, et que toutes ont servi la cause de la raison humaine : c'est donc une école d'équité, de bienveillance, de fraternité en même temps que de liberté. Aussi a-t-elle disparu dans la réaction de 1852 : preuve manifeste du libéralisme de cet enseignement.

On voit quelle faible part occupent dans le programme de Victor Cousin les prétendus dogmes imposés, officiels, autoritaires auxquels on soutient que la science tout entière était subordonnée et comme suspendue. Mais ces dogmes qui occupent si peu de place quant à la matière, ne s'imposaient-ils point néanmoins par la forme? Le programme a-t-il ce caractère impérieux, autoritaire, dogmatique qu'on lui impute et qui constituerait, dit-on, une orthodoxie philosophique substituée à l'orthodoxie religieuse?

Oui, sans doute, nous trouvons dès les premières lignes du programme un ou deux articles qui ont un caractère très autoritaire : par exemple : « De la *vraie* méthode philosophique. » Il y a donc une vraie méthode? Les méthodes ne sont donc pas libres? Une philosophie est-elle libre quand la méthode ne l'est pas? Quelle est d'ailleurs cette vraie méthode? La voici résumée dans un autre article en termes qui ne sont pas moins impérieux : « *Nécessité* de commencer l'étude de la philosophie par l'étude de la psychologie. » Ainsi, non-seulement, un tel ordre est établi en fait; mais on en fait une obligation.

Nous reconnaissons qu'il y a là une entreprise contre la liberté; et dans notre programme de 1880, tout en maintenant le même ordre, on a demandé (et c'est nous-même qui avons fait cette proposition), que le professeur fût libre dans la distribution des matières. Maintenant, après avoir reconnu le fait, cherchons à l'expliquer. Pourquoi le programme de 1832 a-t-il été si impératif sur la question de méthode? C'est que là était la révolution. Toute révolution qui veut détruire un abus est obligée pour un temps de limiter la liberté qui ramènerait cet abus. Par exemple, la révolution française ayant détruit le droit d'aînesse a dû limiter la liberté de tester et imposer l'égalité des partages, parce que la liberté de tester aurait ramené le droit d'aînesse. Eh bien! que voulait-on dans le programme de philosophie de 1832? On voulait en finir avec la scolastique, qui, jusqu'en 1830, avait dominé l'enseignement, qui plaçait la logique formelle en tête de la philosophie, l'ontologie abstraite en tête de la métaphysique, et enfin qui subordonnait à la métaphysique elle-même toute la philosophie. On voulait substituer à la scolastique une philosophie moderne, animée de l'esprit de Descartes et de Bacon, de Locke, de Reid et de Kant, et même de Condillac, une psychologie fondée sur l'analyse, sur l'observation et sur l'expérience. Il fallait donc réagir contre de vieilles habitudes. Tous les cours qui se faisaient alors étaient faits dans l'esprit du programme de 1823; tous les manuels suivaient le même ordre. Sans doute les élèves de Laromiguière avaient sauvé quelque peu l'esprit philosophique; mais ils étaient eux-mêmes asservis aux formules du programme. Pour couper court à la méthode traditionnelle, il fallut imposer d'autorité la méthode nouvelle. Aujourd'hui de tels dangers ne sont plus à craindre; nous n'avons pas à redouter trop de métaphysique, ni trop de logique; la méthode expérimentale est suffisamment garantie; elle n'a plus besoin d'encouragement ni de protection. Libre donc aux jeunes maîtres de faire prédominer s'ils le veulent la logique et la métaphysique; la liberté n'a plus de dangers.

Si vous exceptez ces prolégomènes, où les prescriptions par trop impératives du programme pourraient être légitimement critiquées, mais qui n'étaient, après tout, que les précautions de l'esprit moderne contre la scolastique, nous ne rencontrons dans aucun autre texte ces doctrines officielles et brevetées que l'on dénonce aujourd'hui. Voyez, par exemple, la question de l'origine des idées. C'était là cependant, à cette époque, le grand champ de bataille entre les condillaciens et les éclectiques, les uns partisans de l'expérience, les autres de la raison pure. Cependant aucune doctrine particulière n'est, je ne dis pas imposée, mais même indiquée dans le programme. Nous n'y voyons que ces mots : « Origine et forma-

tion des idées. Prendre pour exemple quelques-unes des plus importantes de nos idées. » Peut-on deviner par là si l'auteur du programme est partisan des idées innées ou partisan de la table rase? Peut-être croira-t-on que la solution est indiquée plus loin, car il y a un paragraphe « sur la raison. » Eh bien! non, car la raison n'était pas entendue dans le sens de Kant, c'est-à-dire comme raison pure, comme fournissant des principes et des formes *a priori*; mais elle était définie « la faculté de connaître, » et c'est à elle qu'on rapportait toutes les facultés intellectuelles : conscience, attention, mémoire, etc., sans même que, dans cette énumération particulière, la raison proprement dite fût mentionnée. Dans ce sens, M. Laromiguière, M. de Cardaillac (1) et leurs disciples pouvaient très bien accepter la différence de la sensibilité et de la raison. Ainsi neutralité sur la question fondamentale qui divisait les deux écoles; voici le premier point. En voici un second. Sans doute, la doctrine était spiritualiste, et, sur ce point, il n'y avait pas de différence entre Laromiguière et Cousin. Mais le spiritualisme pouvait-il se manifester sous une forme plus sage et plus discrète que dans les mots que nous avons déjà cités : « Distinction de l'âme et du corps? » C'est à peine si cela même est de la métaphysique, car la distinction de l'âme et du corps est donnée, même empiriquement, par la distinction de la conscience et de la non-conscience. Enfin ces termes mêmes n'impliquaient pas une solution plutôt qu'une autre. Sans doute, la question, en fait, était résolue par l'affirmative; mais le programme n'imposait rien.

Si nous passons à la morale, au lieu de trouver le programme de 1832 trop dogmatique, nous le trouvons, au contraire, tellement élastique et tellement empirique qu'il laisse presque disparaître l'idée d'une morale et la réduit pour ainsi dire à la psychologie. Ce n'est plus qu'une analyse des motifs de nos actions, une description des phénomènes moraux. La loi morale n'est pas même affirmée en tant que loi : ce n'est guère « qu'un sentiment et une notion. » Sans doute, il n'y a pas à soupçonner que l'enseignement de la morale ait été débilité dans l'école de Cousin et de Jouffroy : soit le *Cours de droit naturel*, soit *le Vrai, le Beau et le Bien* nous présentent les doctrines les plus fortes et les plus pures; mais enfin le programme, en morale, est si peu autoritaire

(1) Nous inclinons à croire que M. de Cardaillac a collaboré à la confection du programme et qu'il aura été rédigé en commun par Jouffroy et par lui : ce qui explique le caractère de circonspection et de neutralité qui s'y remarque, et qui est absolument différent de ce que l'on croit aujourd'hui. Si notre conjecture est fondée, il serait vrai de dire que Cousin, aussitôt en possession du pouvoir, aura fait rédiger le programme par ceux-là même qui ne partageaient pas ses idées. Quelle étrange intolérance!

qu'il mériterait plutôt le reproche contraire. Passons enfin à la théodicée, qui, nous l'avons dit déjà, ne paraissait pas même sous son nom et servait seulement d'appendice à la morale. J'y trouve cet article : « Énumération et *appréciation* des preuves de l'existence de Dieu. » Quoi ! c'est là un dogme ! Énumérer des preuves n'est guère qu'une affaire de statistique et d'histoire : les apprécier, n'est-ce pas l'œuvre du libre examen? Dans aucun des programmes qui ont suivi, une aussi large part n'a été faite à la liberté des professeurs sur cette question souveraine (1).

Ainsi une psychologie expérimentale, terminée par les vues les plus discrètes sur la distinction de l'âme et du corps, une logique presque réduite à la méthodologie de Bacon, de Descartes et de Condillac, une morale indépendante, séparée de la théodicée, enfin une théodicée restreinte considérée, non comme la base, mais comme le couronnement de la science, tel a été le plan que M. Cousin a préparé et fait accepter pour l'enseignement philosophique pendant vingt années.

Bien loin de trouver dans le programme de 1832 cette prédominance exclusive et intolérante des questions métaphysiques et doctrinales, ce qu'on pouvait plus justement lui reprocher, c'est de les avoir trop effacées et de les avoir trop réduites à un rôle subalterne. Et, en effet, à cette époque, c'était une marque d'indépendance et une sorte de révolte que de réclamer pour les questions métaphysiques et religieuses une part plus importante et une place plus élevée. En veut-on la preuve? — Voici deux cours de philosophie de ce temps : celui de M. Gibon (1842), et celui de M. Patrice Laroque (1838, 2e édition). Ces deux philosophes étaient l'un et l'autre des adversaires personnels de M. Cousin. C'étaient aussi deux esprits libres et avancés, nullement suspects, bien au contraire, d'esprit clérical et théologique. Que reprochaient-ils cependant l'un et l'autre au programme de philosophie? C'est précisément l'omission des questions religieuses. Que signalent-ils dans leurs préfaces comme une preuve d'originalité et d'indépendance? C'est d'avoir donné à la théodicée une plus grande importance et de l'avoir placée avant la morale. Voici comment s'exprimait M. Gibon :

(1) Si l'on veut se rendre compte de l'esprit hautement philosophique dans lequel cette question était traitée par l'école éclectique, il faut lire le très beau chapitre d'Émile Saisset sur les preuves de l'existence de Dieu, dans le *Manuel de philosophie* (par A. Jacques, Simon et Saisset). Saisset rejetait la preuve de Newton : il admettait la critique de Kant sur la preuve des causes finales et sur l'argument *a priori;* quant aux autres preuves, elles n'étaient toutes, suivant lui, sous des formes logiques, que l'analyse « du mouvement naturel de l'intelligence humaine qui s'élève d'elle-même à son principe (p. 418); » doctrine qui est précisément celle de Hegel : « Les preuves de l'existence de Dieu ne sont que des expositions, des descriptions de l'élévation du monde à Dieu. » (*Logique*, traduction française, page 294-296, tome I.)

« J'ai donné à la théodicée et à la morale plus d'extension qu'elles n'en ont d'ordinaire dans l'enseignement. La théodicée forme dans ce cours une partie distincte et n'est plus comprise comme complément de la morale... En développant cette partie importante de mon cours, j'ai toujours agi dans la persuasion que j'avais à exercer auprès de la jeunesse un véritable sacerdoce (1). » C'est dans le même esprit d'opposition qu'était écrit le manuel de M. Patrice Laroque. Il se plaignait des progrès du panthéisme, qui « était descendu des chaires supérieures jusque dans les humbles chaires de nos collèges... Prémunir les élèves contre ses atteintes (c'est-à-dire contre la philosophie de Cousin) me semble aujourd'hui un des premiers devoirs de l'enseignement philosophique. » En conséquence, il revendiquait pour la théodicée une place plus élevée dans le programme : « J'ai mis en relief la théologie comme une des parties les plus importantes de l'enseignement... Je tiens plus que jamais à ce qu'on ne la relègue pas dans un coin obscur d'un chapitre de morale, comme le font les philosophes écossais et leurs serviles imitateurs... Il faut ramener notre époque à de fortes croyances... La philosophie d'aujourd'hui doit être essentiellement religieuse. »

On voit par ces paroles (et nous en pourrions citer beaucoup d'autres) quelle étrange méprise commettent les critiques d'aujourd'hui, qui, antidatant des opinions postérieures, croient que le vice de l'enseignement de Cousin a été l'excès du dogmatisme théologique. C'était le contraire que lui reprochait l'opinion libérale, ainsi qu'à Jouffroy, au moins pendant la première partie du règne de Louis-Philippe (2). Au contraire, c'étaient alors les catholiques qui reprochaient à la philosophie de s'avancer sur le terrain religieux et

(1) *Avertissement*, p. VII.

(2) Lorsqu'en 1846 le *Dictionnaire des sciences philosophiques* vint donner un corps à l'ensemble de la doctrine spiritualiste, c'était précisément pour répondre à l'objection, très répandue alors, que l'éclectisme était le scepticisme, et qu'on enseignait toutes les opinions sans en avoir aucune. Ce qui prouve d'ailleurs que ces doctrines étaient des doctrines de conviction, et nullement des dogmes imposés par M. Cousin, c'est par exemple lorsque nous voyons un philosophe aussi indépendant qu'Amédée Jacques, qui allait payer cette indépendance de la perte de sa carrière, républicain ardent et convaincu, ennemi personnel de Cousin et ayant fondé contre lui *la Liberté de penser*, lorsque nous voyons ce même philosophe, écrivant dans son recueil, en 1848, après la révolution de février, ces paroles caractéristiques : « Si l'on entend par philosophie d'état l'enseignement des grandes vérités sociales, nous le disons hautement, l'état n'a pas le droit de s'abstenir... L'état n'est pas athée. Il doit donc enseigner Dieu aux jeunes gens qu'il élève et l'enseigner au nom de la raison humaine et du cœur humain. » (P. 494.) Le même philosophe, dans la même *Revue*, défendait contre le panthéisme allemand le spiritualisme et le théisme cartésien. C'étaient les doctrines de ce temps-là. On peut les trouver superficielles si l'on veut (et peut-être sont-ce les critiques qui sont superficiels), mais on n'a aucun droit de les considérer comme serviles.

qui réclamaient la suppression de la théodicée. On l'a vu par l'amendement de M. de Ségur-Lamoignon, presque adopté par la chambre des pairs, et qui réduisait la philosophie à la logique, à la morale et à quelques élémens de psychologie. L'auteur de cet amendement, en le développant, disait expressément qu'il s'agissait de retrancher « les hautes questions de métaphysique comprises dans la théodicée qui traite des attributs de Dieu. » A la vérité, il n'osait pas dire expressément que l'existence de Dieu serait écartée des cours; mais cela résultait évidemment de la suppression de la théodicée. Étrange revirement des temps et des tactiques politiques! le parti qui proteste aujourd'hui contre la loi athée était alors celui qui voulait retrancher l'idée de Dieu du programme universitaire et prétendait imposer à l'état un enseignement athée!

Il est très vrai qu'à partir de 1842, Victor Cousin fut obligé, par la polémique du clergé, de faire ressortir de plus en plus le caractère spiritualiste de l'enseignement universitaire. Pour donner plus de garanties aux croyances religieuses, il dressa une liste d'auteurs classiques en philosophie, qui devaient servir de modèles, et, en même temps, de limites à l'enseignement. Mais cette liste était-elle si exclusive et si illibérale? Non, sans doute; car, à côté des cartésiens (et Malebranche déjà n'est pas un penseur si timoré), on y voyait figurer Bacon, Locke, Condillac, Ferguson, Charles Bonnet. Si Kant n'y figurait pas, ce n'était pas par suspicion de doctrine (car nous eûmes à l'étudier, en 1848, dans notre concours pour l'agrégation des facultés); mais on le trouvait alors trop difficile pour les élèves, car on peut appliquer à la philosophie ce que Sainte-Beuve disait un jour de la littérature : « Depuis ce temps-là, ô Taine! vous nous avez appris à digérer des pierres! » Nous en dirions volontiers autant à tel philosophe de nos jours. Ce fut pour répondre à ce catalogue d'auteurs officiellement désignés que les jeunes maîtres d'alors : Jules Simon, Émile Saisset, Amédée Jacques, publièrent l'utile et populaire collection Charpentier, qui comprenait les principaux de ces philosophes. Ici encore nous ferons remarquer que cette entreprise fut conçue dans un esprit si peu sectaire que ce fut dans cette collection que parut la première traduction française de Spinoza, par Émile Saisset, traduction que Cousin offrit lui-même à l'Académie des sciences morales. Ainsi, cette école officielle est précisément celle qui, la première, a fait connaître et popularisé en France la philosophie de Spinoza.

Cependant, quand un mouvement est donné, il ne s'arrête pas. Victor Cousin avait été contraint par la polémique religieuse à interpréter, à retirer peu à peu, et enfin à refondre tout entière sa philosophie première. Ce travail, que nous aurons à étudier en détail

et qui ne fut pas tout d'abord très remarqué, finit cependant par lasser et, si j'ose dire, agacer de jeunes esprits que commençaient à tourmenter l'esprit critique, l'esprit voltairien, le besoin d'une philosophie plus concrète, et en même temps, dans un autre sens, le retour aux conceptions allemandes, trop oubliées, mille causes enfin qui devaient amener un renouvellement de la pensée. Tandis que Victor Cousin succombait sous la réaction religieuse et politique, il se préparait contre lui une insurrection, venue d'un côté opposé, qui, s'emparant des griefs précédens, les traduisait en sens contraire. Ainsi la philosophie officielle reprochée à Cousin sous Louis-Philippe signifiait panthéisme, fatalisme, antichristianisme; les mêmes mots répétés depuis signifièrent théisme obligatoire, spiritualisme de commande. Cette nouvelle objection a fait oublier l'ancienne. Antidatée par les jeunes générations qui ne savent pas l'histoire, elle s'applique aujourd'hui à tout le règne de Cousin, tandis que tout au plus pourrait-elle se justifier pour les dernières années de son gouvernement, et qu'elle a surtout pour raison d'être les écrits qui ont suivi sa chute.

Nous reconnaissons volontiers qu'à partir de 1830 Victor Cousin, préoccupé de son œuvre pratique, a cessé de pousser son école dans les recherches de théorie et l'a trop exclusivement renfermée dans l'étude de l'histoire de la philosophie, fort utilement d'ailleurs. Mais la philosophie n'est pas seulement une science, elle est aussi un moyen de culture intellectuelle et morale, une école d'examen, de tolérance, de réflexion, d'ouverture d'esprit, en un mot, un puissant engin de civilisation libérale : or la philosophie ainsi entendue est entrée pour la première fois, par Victor Cousin, dans l'enseignement public et, par son énergique volonté, elle a été mise à l'abri de tout contrôle et de toute tutelle du clergé. Par lui aussi, l'esprit de la philosophie moderne, de Bacon et de Descartes, de Locke et de Leibniz, de Montesquieu et de Rousseau, de Reid et, en une certaine mesure, de Kant, s'est introduit dans les écoles, dégagé de toute scolastique, à moins qu'on n'entende par scolastique la philosophie elle-même. Tout en fixant des limites qui étaient dans la nature des choses et du temps, et sans lesquelles il n'y aurait pas eu de philosophie du tout, il a cependant établi des cadres qui rendaient possibles et faciles tous les progrès futurs au fur et à mesure des besoins et du progrès naturel des esprits. Il est donc permis de dire qu'en fondant au prix de sa popularité une œuvre si importante, il a rendu à la France un service qu'aucun patriote ne doit oublier.

PAUL JANET.

# LA RÉFORME

DES

# ÉTUDES CLASSIQUES

Les changemens introduits, en 1880, dans le plan d'études et les programmes de l'enseignement secondaire classique ont à peine eu le temps d'être éprouvés, et voici que déjà, vivement contestée par un grand nombre de publicistes, leur vertu trouve dans l'université même d'ardens contradicteurs. C'est le sort de toutes les réformes faites sous l'impression d'un mouvement d'opinion déréglé de provoquer ainsi d'énergiques et très promptes réactions. Il n'y a de durable et de fécond, surtout en matière d'éducation, que les progrès lents; les révolutions n'y ont jamais eu beaucoup de succès. En 1793, la convention, à qui l'audace réussit en tant d'autres points, bouleversa l'ancienne organisation des études et prétendit lui substituer un système d'instruction entièrement nouveau. On sait ce qu'il advint de l'expérience : une montagne de projets, de motions, de décrets, de déclarations de principes où se rencontraient quelques formules heureuses, beaucoup d'utopies et pas une œuvre, si ce n'est, tout à la fin, un vain essai d'organisation des écoles centrales. Il fallut le consulat et le génie de Bonaparte pour restaurer dans le pays de Bossuet l'étude des belles-lettres, rendre à la jeunesse ses vieux collèges et renvoyer les idéologues à leurs chimères.

Nous n'en sommes pas encore là, grâce à Dieu; l'essai qui se poursuit depuis trois ans n'est pas aussi radical qu'on aurait pu l'appréhender. Après la guerre, dans le naufrage où tant d'autres choses ont sombré, on pouvait tout craindre de l'espèce de fièvre

qui s'était emparée des meilleurs cerveaux. Il fallait aussi redouter les effets de cette disposition, devenue particulière à l'esprit français, qui ne nous permet plus de supporter une défaite sans en rejeter le crime sur le gouvernement que nous acclamions hier et sur les institutions qui faisaient auparavant notre orgueil.

L'université, j'entends nos trois ordres d'enseignement, subit la loi commune; elle ne fut guère épargnée dans le concert de récriminations qui s'éleva de tant de côtés alors et qui donna à l'Europe une si haute idée de notre dignité dans la mauvaise fortune. On lui fit son procès comme si, dans ce grand désastre, où personne ne voulait accepter virilement sa juste part de responsabilité, elle eût spécialement à se reprocher des torts graves. Il fut admis, convenu que, si nos armes avaient été malheureuses, la faute en devait être imputée dans une notable mesure à l'infériorité de nos écoles. Quelqu'un avait déjà dit assez imprudemment que c'était l'instituteur primaire qui avait vaincu l'Autriche à Sadowa. Le mot avait fait fortune. On le reprit, on le commenta et on le développa de mille manières. Il devint, par une application douloureuse aux conjonctures du moment, une sorte d'axiome qu'il ne fut plus permis de discuter et sur lequel chacun de se jeter, avec la prédilection que nous avons toujours eue pour les formules toutes faites, celles qui dispensent d'approfondir et de penser par soi-même. La presse fit là son office ordinaire : au lieu de guider l'opinion publique, elle la suivit; au lieu de la mettre en garde contre des entraînemens désordonnés et des préventions irréfléchies, elle s'y abandonna complètement elle-même. Bref, ce fut pendant plusieurs années un *tollé* général contre notre système d'études et particulièrement contre les études classiques.

Attaquées de tous côtés, mal défendues, sinon abandonnées par ceux-là même qui avaient charge de les défendre, il semblait qu'elles fussent menacées d'une destruction complète. Elles n'ont été qu'amoindries et mutilées. Rendons-en grâce au conseil supérieur de l'instruction publique : s'il a fait du mal, il faut lui savoir gré de n'en avoir pas fait davantage.

Ses origines, sa composition, le mouvement dont il était l'expression et qui avait envoyé siéger sur ses bancs, non les plus sages et les plus autorisés, mais les plus ardens, l'étroite dépendance de la plupart de ses membres à l'égard d'une administration très puissante et qui se présentait armée des projets les plus subversifs, le secret de ses délibérations et l'absence de la garantie que les idées modérées trouvent dans la publicité de leurs manifestations, tout semblait autoriser les plus vives alarmes. Par bonheur, les choses ont mieux tourné. Comme il arrive souvent, l'institution, vicieuse au fond, née d'une pensée de revanche et de

combat, s'est trouvée corrigée dans la pratique par certains tempéramens qui s'imposent parfois aux assemblées les plus révolutionnaires. Il a suffi de la présence, dans le conseil supérieur de l'instruction publique, d'une minorité, très petite par le nombre, considérable par le poids et l'autorité de ses membres, pour faire reculer sur plus d'un point les novateurs à outrance. Le sacrifice qu'on méditait n'a pu être consommé; l'exécution ou, si vous l'aimez mieux, la réforme n'a été que partielle.

Reste à savoir, et c'est ce que nous nous proposons de rechercher, jusqu'à quel point elle s'imposait, quels en ont été le caractère et les traits généraux, et si les résultats qu'on s'en promettait répondent aux espérances de ses auteurs.

## I.

Tout d'abord, et pour prendre ces trois questions dans leur ordre logique, rappelons aussi brièvement que possible, les principales critiques dont notre enseignement secondaire était l'objet de la part des publicistes avant la réforme de 1880.

Ces critiques étaient de plusieurs sortes : les unes générales et les autres particulières. Ceux-ci s'attaquaient au fond même des études classiques, c'est-à-dire au latin et au grec et poursuivaient nettement leur destruction; ceux-là se bornaient à demander qu'on en réduisît le domaine et qu'on augmentât celui des sciences, des langues vivantes, de l'histoire et de la géographie. Un autre groupe était surtout partisan de l'introduction, dans l'enseignement des langues anciennes, de nouvelles méthodes plus en rapport avec les progrès de la linguistique et de la philologie.

De ces trois opinions, la première ne comptait, à vrai dire, presque aucun partisan dans l'université ni parmi les écrivains ayant quelque autorité. Mais elle n'en était pas moins dangereuse. La foule et beaucoup de politiciens lui étaient acquis : ceux-ci pour suivre celle-là, celle-là par ignorance et par une suite de ses instincts égalitaires. La démocratie n'aime pas les lettres, et peut-être n'a-t-elle pas tort. Elles sont de leur nature trop aristocratiques et tiennent au passé par trop de liens pour ne pas lui être suspectes. Il n'y a pas un vrai lettré qui ne soit un peu *vieille France*, et la vieille France n'est pas, comme on sait, très en odeur de sainteté par le temps qui court. Les sciences offrent moins de dangers. Un savant méprise nécessairement un peu le passé; il ne peut avoir, en tous cas, pour lui qu'une tendresse toute platonique; il ne vit pas dans la familiarité des anciens; il n'en fait pas le charme de son existence, il n'entretient pas avec eux ce commerce intime et délicat qui rend si pénibles ensuite certains contacts. Il marche les yeux fixés

vers l'avenir; du haut de sa chaire ou du fond de son laboratoire, sa pensée s'élance à la conquête du monde matériel, soumis à ses lois, vaincu par la toute-puissance de sa méthode et de ses instrumens. Or il n'y a là rien qui puisse déplaire à la démocratie : les sciences, qu'elles le veuillent ou non, travaillent pour elle; après l'avoir affranchie au XVIII^e siècle, lui avoir donné l'empire ensuite, elles ouvrent à son imagination d'éblouissantes perspectives de bien-être, de richesse et de bonheur. Comment lutter contre de pareilles séductions? Les lettres, les pauvres lettres n'ont pas d'argumens de cette puissance à leur service; elles ne constituent, en somme, qu'un fort médiocre placement, c'est-à-dire une anomalie dans une société comme la nôtre, éprise de gros dividendes et folle de jouissances. S'adressant aux facultés supérieures de l'homme, au lieu de le prendre par ses bas instincts, elles sont vaincues d'avance toutes les fois que c'est le nombre et non l'élite qui règne.

Le trait commun de la plupart des projets d'instruction publique qui datent de l'époque de la révolution, c'est l'énorme prépondérance des études scientifiques. Condorcet, dans ses instituts qui servirent de modèle aux écoles centrales, leur avait déjà fait la part du lion : sur quatorze cours et sur quatorze professeurs, il leur en attribuait libéralement douze, et, s'il n'osa pas aller jusqu'à supprimer complètement le latin, il entendait bien en réduire l'étude à la plus simple expression. Il lui paraissait très suffisant de « mettre les élèves en état de lire les livres vraiment utiles écrits dans cette langue. » Quant à la connaissance approfondie des littératures anciennes, il la tenait pour « plus nuisible qu'utile. » Les auteurs de la loi du 3 brumaire an IV, Lakanal et Daunou, sans professer pour les lettres un aussi souverain dédain, ne laissèrent pas néanmoins, eux aussi, de les sacrifier.

Dans les anciens collèges, les classes de grammaire et de belles-lettres duraient huit ans sans interruption. Dans les écoles centrales, il n'y eut plus de classes proprement dites; on leur substitua de simples cours isolés, sans liens d'aucune sorte entre eux, et leur durée, pour les lettres, fut ramenée à quatre années. Encore eut-on soin de séparer les cours de grammaire de ceux de belles-lettres par un intervalle de deux années, entièrement consacrées aux sciences; si bien qu'après avoir appris de douze à quatorze ans les premiers élémens des langues grecque et latine et commencé de traduire les auteurs faciles, les élèves des écoles centrales demeuraient ensuite vingt-quatre mois sans faire un thème ni une version. Autant eût valu supprimer complètement l'étude des langues anciennes.

La convention recula devant cette extrémité ; mais ce n'est pas, aux yeux de ses dévots, une raison suffisante. Il faut reprendre la

tradition, renouer la chaîne en ce point comme dans le reste. La révolution a condamné les études classiques; la démocratie n'en demande et n'en veut pas savoir davantage; un peu plus tôt, un peu plus tard, elle les supprimera.

« Faire des hommes modernes, suivant l'expression de Condorcet, adapter les intelligences aux nécessités du temps présent, » à la bonne heure, et voilà qu'elle comprend.

Parlez-lui des sciences et des vérités positives qu'elles enseignent; elle ne connaît et ne voit rien au-delà de cette pédagogie étroite et bornée : ni les vérités morales, ni les beautés littéraires, ni l'éloquence, ni la poésie. A quoi servent ces choses dans la lutte pour la vie? Quel profit immédiat et prochain, escomptable en belles espèces sonnantes, la jeunesse en tire-t-elle? Peu ou point. La cause est entendue. Ainsi raisonnaient et raisonnent encore, avec cette apparence de logique brutale mais simple qu'affectionne la foule, les partisans de la suppression radicale des études classiques.

Les partisans d'une réforme partielle avaient de meilleurs argumens à faire valoir. Il est clair, en effet, que tout n'était pas pour le mieux dans le régime et les programmes de nos collèges avant 1880. En bien des points, ce régime et ces programmes étaient vicieux ou attardés. Déjà, dans les dernières années de l'empire, ils avaient été l'objet de critiques dont la vivacité n'excluait pas toujours la force; déjà, peut-être me permettra-t-on de le rappeler sans fausse modestie filiale, des mesures d'une importance considérable avaient été prises. La création de l'enseignement secondaire spécial et de l'École normale de Cluny avait commencé d'attirer du côté des carrières industrielles et commerciales une foule de jeunes gens qui encombraient naguère, sans profit pour eux-mêmes et au grand détriment des études, les classes de nos lycées. La transformation des collèges communaux en collèges d'enseignement spécial, si malheureusement arrêtée depuis que nos législateurs sont les maîtres absolus de l'administration, était en train de se faire, grâce à l'action exercée par un pouvoir énergique sur les municipalités. Enfin, par la fondation du lycée de Vanves, on était entré dans la voie où le peuple le plus pratique du monde, les Anglais, nous ont précédés de plusieurs siècles : de grandes maisons d'éducation plus confortables, plus vastes, mieux outillées sous le rapport des exercices physiques, allaient être établies dans les environs de Paris.

L'argent n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis... le moindre souci des chambres et du gouvernement. Il fallait compter et beaucoup. Les commissions du budget n'étaient pas commodes sous l'empire; elles ne remuaient pas comme aujourd'hui les millions

à la pelle, avec cette largesse de parvenus qui distingue le régime actuel. On était obligé d'aller doucement, très doucement; cependant on allait, on marchait, et peut-être serait-on arrivé tout aussi vite et à de meilleurs résultats, sans engager, comme on l'a fait, de folles dépenses et sans dilapider la fortune publique. La guerre arrêta ce mouvement; mais il ne tarda pas à être repris par d'autres mains et dans les conditions particulièrement favorables que nous indiquions tout à l'heure. Un philologue distingué, très au courant des méthodes et de la pédagogie allemandes, M. Michel Bréal, donna le signal dans un livre dont le titre modeste cachait mal l'importance. Peu après, un philosophe éminent, qui se trouvait alors porté par le courant et qui a pu depuis mesurer le degré d'ingratitude et d'envie dont le souverain est capable, M. Jules Simon, redevenu ministre de l'instruction publique, prenait hardiment l'initiative de changemens importans dans le régime intérieur des collèges et les études classiques. La circulaire du 27 septembre 1872 parut, et la question passa du domaine de la théorie dans celui de la pratique. L'expérience, il est vrai, dura peu; les ministres du 24 mai ne la poursuivirent pas. Toutefois, un grand pas avait été fait : un coup décisif se trouvait avoir été frappé d'une main résolue sur le vieil édifice universitaire, la brèche était ouverte; trop heureux si, pour introduire dans la place de dangereuses innovations, on ne l'eût pas agrandie.

Les changemens inaugurés par la circulaire de M. Jules Simon n'avaient pas, en effet, la prétention de constituer une révolution. Ils n'étaient, pour la plupart, que la mise en pratique d'améliorations étudiées depuis longtemps et réclamées par les hommes les plus compétens. Ainsi, de l'aveu général, la part laissée au développement des facultés physiques dans les établissemens universitaires était absolument insuffisante. La gymnastique, les exercices militaires, l'équitation, l'escrime, la natation, l'usage des grandes promenades hors la ville, avaient grand besoin d'y être encouragés et surtout réglés. Sous ce rapport, l'université retardait de beaucoup sur ses rivaux, et ne pouvait que gagner à suivre leur exemple, au lieu de les persécuter comme elle l'a fait depuis.

Pareillement l'enseignement des langues vivantes, et surtout le profit que les élèves en retiraient, avait toujours été des plus faibles. La nécessité d'en aborder beaucoup plus tôt l'étude s'imposait avec une entière évidence. On pouvait donner plus de place à l'histoire; on en devait faire une à la géographie, qui n'en avait pas de bien déterminée dans les anciens programmes. Non pas qu'elle fût aussi complètement négligée qu'on l'a prétendu, ni qu'elle mérite entièrement l'importance qu'on serait trop disposé à lui accorder de nos

jours. Il faut se défier des engouemens passagers et surtout des généralisations. Que leur ignorance en géographie ait fait commettre quelques bévues à nos officiers d'état-major en 1870, c'est possible; mais de là à crier par-dessus les toits qu'elle nous a perdus, il y a loin. Les généraux de la république n'étaient pas de bien grands clercs; ils auraient eu vraisemblablement quelque peine à passer un examen même très sommaire sur les affluens de l'Escaut ou de la Meuse. Leurs reconnaissances de cavalerie ne manquaient pourtant pas d'habileté, que nous sachions, et si je ne craignais d'avancer une opinion qui parût irrespectueuse, j'oserais dire que la lecture minutieuse des meilleures cartes ne vaudra jamais à la guerre le secours d'un bon paysan campé de gré ou de force à cheval, entre deux dragons le pistolet au poing. Nous avons, sans plus de façons, parcouru bien des fois l'Europe, et, pour si vieux qu'il soit, il faudra toujours en revenir à ce moyen. D'ailleurs, et ces réserves faites, l'enseignement de la géographie comportait à coup sûr les encouragemens qu'il a reçus, et l'on ne peut que louer M. Jules Simon d'avoir été le promoteur de l'importante extension qu'il a prise.

D'autres parties encore de nos études classiques comportaient depuis longtemps quelques retouches. L'usage des récitations, la pratique des devoirs écrits en général, et des thèmes en particulier, étaient devenus abusifs; en revanche, le temps consacré aux exercices parlés et aux explications semblait insuffisant. Les récitations sont excellentes, surtout dans les classes élémentaires; elles développent la mémoire, font l'éducation de l'oreille, et, par ainsi, préparent l'esprit à mieux goûter un jour le charme des grandes et belles formes littéraires. Mais il ne faut pas, en bonne pédagogie, que la forme passe avant le fond, et, sous ce rapport, la répétition trop fréquente des exercices où la mémoire joue le principal rôle est certainement un écueil.

Les devoirs écrits n'offrent pas ce même inconvénient; au contraire, ils exigent un effort personnel très fécond, mais encore faut-il qu'ils ne soient ni trop longs, ni trop nombreux pour ne pas perdre en grande partie leur vertu et pour ne pas devenir écrasans ou fastidieux. L'explication à livre ouvert, en classe, de larges morceaux de prose ou de poésie, accompagnée d'interrogations et de commentaires, peut, dans une certaine mesure, y suppléer. De très bons esprits le pensaient et le pensent encore. En tout cas, ce que personne ne contestait, c'était la nécessité de prendre sur les anciens exercices le temps indispensable aux nouveaux, sous peine de surcharger les élèves au-delà de toute raison. L'université n'enseignait, dans le principe, que le latin et les mathématiques, avec un

peu d'histoire et de géographie dans les classes de lettres et un soupçon de physique, de chimie et d'histoire naturelle dans les classes de sciences; seuls les mathématiques et le latin avaient leurs professeurs particuliers. Elle enseigne aujourd'hui toutes les sciences ou peu s'en faut, toute l'histoire, toute la géographie, la philosophie, le grec, le latin, le français, les langues vivantes; ses programmes, à force de s'enfler, ont fini par devenir une véritable encyclopédie. Par suite, et du moment qu'on se proposait d'y attribuer une plus large place à certaines études, on était fatalement conduit à restreindre les autres.

Mais,— et c'était ici le point délicat,— que devait-on sacrifier et que devait-on conserver? Les esprits prudens et modérés, comme M. Jules Simon, repoussaient très loin l'idée de supprimer l'étude des langues anciennes ou même seulement d'en diminuer l'importance. A leurs yeux, c'eût été « un véritable crime que de renoncer à recevoir directement de tant de maîtres incomparables les plus hautes leçons de l'art, de la morale et de la logique (1). » Pour gagner du temps, on devait se contenter d'enseigner le grec et le latin suivant une méthode plus simple et par des procédés abrégés. Il ne fallait plus l'enseigner comme au XVII^e siècle, où le latin était encore une langue vivante, où Descartes était presque obligé de s'excuser de donner en français son discours *de la Méthode*; il fallait désormais étudier les langues en vue de les comprendre et non de les parler ou de les écrire avec une perfection relative.

C'était, sous une forme plus saisissante par sa concision même, l'idée déjà mise en avant par M. Bréal et propagée par le groupe dont nous parlions tout à l'heure. Seulement, où M. Jules Simon, avec son tact supérieur, se contentait d'indiquer la voie dans laquelle il convenait de s'avancer avec beaucoup de ménagemens, M. Bréal et les philologues de son école voulaient une révolution complète. A leurs yeux, la grande erreur de la pédagogie française était de ramener toute l'instruction à la forme, au style. Pour l'université, « l'art d'écrire, c'était l'art de penser (2). » L'honnête homme, au sens complet que nos pères donnaient à ce mot, voilà l'idéal arriéré que nos professeurs avaient en vue. Il se pouvait que nos lycées fissent des hommes « sachant diriger leur esprit d'une manière sensée et droite et trouvant pour leurs pensées une expression toujours naturelle et juste; » ils étaient incapables de former des intelligences susceptibles « de découvrir et d'observer les faits. » Sans doute, nos bons écoliers de sixième savaient déjà tourner fort

(1) M. Jules Simon, circulaire du 27 septembre 1872.
(2) Michel Bréal, *Quelques Mots sur l'instruction publique.*

galamment un thème latin, et les annales du concours général sont pleines de copies qui dénotent chez nos rhétoriciens une habileté de composition qu'on ne rencontrerait pas facilement chez les jeunes gens du même âge en Allemagne. Mais, « écrire en latin, est-ce donc une chose si précieuse en soi et d'une influence si salutaire qu'il faille le plus tôt possible et par tous les artifices en fournir les moyens aux enfans? » Ces pièces de montre, que prouvaient-elles? Rien, si ce n'est qu'avec l'aide de Lhomond et de leurs dictionnaires, des intelligences, d'ailleurs fort ordinaires, arrivent aisément à briller dans des exercices qui n'exigent que peu ou point de recherches personnelles.

Tout autre et bien supérieure était la pédagogie allemande. Là, point de ces grammaires qui réduisent l'enseignement à un simple exercice de mémoire et qui « rendent superflu même le plus léger effort de la raison. » Point de ces dictionnaires si riches et si détaillés semblables à des machines perfectionnées qui suppriment la peine et dispensent de la réflexion. Très peu de ces devoirs écrits qui prennent à nos écoliers le meilleur de leur temps pour un si mince profit. En revanche, de longues et nombreuses explications, portant non plus seulement, comme chez nous, sur des parties d'auteurs et par cela même dépourvues d'intérêt, mais sur des ouvrages entiers : tout César, tout Virgile, tout Horace et tout Sophocle. Dans les études grammaticales, au lieu des procédés empruntés par l'université aux jésuites, on avait recours à la méthode historique et philosophique. Au lieu de faire apprendre par cœur aux enfans des règles douteuses et des exemples souvent peu pertinens, on les exerçait à se rendre compte de la raison d'une construction, de la valeur primitive des cas, du sens originaire des mots. On leur « ouvrait des vues sur l'histoire du langage, en les initiant au lent travail qui les modifie et les renouvelle. » On allait jusqu'à leur donner quelques notions de phonétique. Enfin, et pour tout dire en un mot, on ne sacrifiait pas comme chez nous le fond à la forme, et ce que les études classiques perdaient peut-être en éclat, elles le regagnaient largement en solidité.

Telles étaient au résumé les principales critiques adressées de divers côtés à notre enseignement secondaire et devant lesquelles allait se trouver le nouveau conseil institué par la loi du 27 février 1880. Sa tâche, on le voit, n'était pas aisée : il avait à compter avec trois opinions principales, à choisir entre trois systèmes : ou la suppression radicale des études classiques; ou de simples retouches renouvelées de M. Jules Simon ; ou de larges mutilations pratiquées dans les anciens programmes et coïncidant avec l'introduction de méthodes et d'un esprit entièrement nouveaux dans nos études. Ajoutez à cette difficulté les complications qui naissent fatalement du choc des

idées et des personnalités dans les assemblées nombreuses, où chacun tire nécessairement à soi, sans se préoccuper des proportions générales et des harmonies nécessaires, et vous ne serez plus étonnés qu'une œuvre conçue parmi tant d'incohérences soit déjà si controversée.

## II.

Cette œuvre, on devait le prévoir, ne pouvait être et n'a été, en réalité, qu'une mauvaise transaction. Placé entre des opinions extrêmes et qu'il jugeait également dangereuses, le conseil supérieur « a essayé d'être modéré. » On lui en a fait un mérite ici même et nous souscrivons, volontiers, en ce point et dans cette mesure un peu négative au jugement porté sur lui par un de ses membres les plus éminens (1). Il a essayé, c'est convenu, ses intentions étaient pures, soit; mais allons aux faits et tâchons d'en préciser les caractères.

Le trait dominant des programmes de 1880, c'est la prépondérance du français. Dans l'ancienne organisation des études, les langues anciennes, le latin surtout, tenaient la tête : l'étude de la langue et de la littérature nationales ne venait qu'ensuite. Il était reçu que la meilleure manière d'apprendre le français, c'était encore de traduire beaucoup de latin et de grec. On pensait que les versions et les rédactions d'histoire suffisaient jusqu'à la seconde ou la rhétorique en tant qu'exercices de style, et l'on considérait comme superflu de permettre à des enfans ayant moins de quinze ou seize ans d'exprimer leurs idées propres dans la langue maternelle.

Aujourd'hui, quelle différence ! En additionnant pour une semaine, dans toutes les classes, le nombre d'heures attribuées à chaque enseignement, on trouve pour le français 51 heures, pour le latin 39, pour le grec 20, pour l'allemand ou l'anglais 33, pour les sciences 38, pour l'histoire et la géographie 36 : c'est-à-dire que les rôles sont absolument intervertis. La latin n'a pas seulement perdu son antique suprématie : serré de près par les sciences et par l'histoire, il n'entre plus que pour un sixième environ dans les études classiques. On le commence deux ans plus tard, et on lui consacre beaucoup moins de temps et d'exercices qu'autrefois. Est-ce un bien, et que penser d'un changement aussi radical? Quelles sont les raisons qui ont décidé le conseil supérieur à bouleverser aussi complètement l'ancien ordre de choses (2)? On eût compris qu'il

(1) Voir l'article de M. Boissier, dans la *Revue* du 1er septembre 1880.

(2) Il est fâcheux que l'opinion publique en soit réduite, sur ce point capital, à de simples conjectures. Seul parmi toutes les assemblées électives, le conseil supérieur

se résignât, pour alléger des programmes déjà trop surchargés de matières, à prendre quelques heures par semaine au latin, pour les répartir d'une façon plus équitable entre d'autres branches de connaissances plus négligées. Mais le détrôner comme on l'a fait, le subalterniser si complètement au français, le traiter sur le même pied que les sciences et l'histoire, lui enlever deux années sur huit, et cependant lui prendre ses meilleurs exercices, ou les réduire au point d'en changer complètement le caractère, c'étaient là des innovations bien risquées, et l'on concevrait difficilement qu'une réunion d'hommes graves s'y fût laissé entraîner, si nous n'avions déjà tant d'exemples de la toute-puissance des bureaux en France. Oui, il ne s'est pas rencontré dans cet aréopage universitaire une majorité assez indépendante et assez résolue pour arrêter au passage cette mutilation de nos vieilles études classiques. La coalition des bureaux avec les membres fonctionnaires et les *jeunes* du conseil l'a emporté : la déchéance du latin a été décrétée non par un coup d'autorité ou par une surprise, — la blessure n'eût pas été si profonde, — mais après mûres délibérations entre gens auxquels ne manquaient certes ni les lumières ni la compétence. Par un raffinement de coquetterie, c'est au premier conseil élu de l'université qu'on a demandé le sacrifice raisonné des plus vieilles et des plus nobles traditions universitaires. M. Jules Ferry venait déjà d'exécuter les jésuites, et de cette vilaine besogne il avait rejailli sur sa personne plus d'éclaboussures que d'honneur; il ne lui a pas déplu de trouver des collaborateurs dans la nouvelle œuvre de destruction qu'il méditait. Et il les a trouvés ! L'urgence de cette destruction était-elle donc si démontrée ? La cause du latin n'était-elle plus défendable ? Est-ce que, par hasard, il serait devenu ridicule et suranné de penser avec tout le XVII^e^ et les meilleurs esprits du XVIII^e^ siècle, avec Bossuet et Racine, avec Fénelon et Rollin, que, pour élever une intelligence, orner un esprit, former une âme, la palme restera toujours à l'étude des langues et des littératures anciennes? Et serait-ce donc une hérésie d'estimer plus, au point de vue de la haute culture morale que nos lycées doivent à la jeunesse, une page de Tacite ou de Virgile qu'un théorème de géométrie ? La thèse est vieille, sans doute, et il faut un certain courage, aujourd'hui, pour la défendre contre les prétendus progrès de la pédagogie moderne. Mais en quel temps et sous quel régime sa supériorité s'est-elle marquée d'une façon plus

de l'instruction publique fonctionne et légifère à huis-clos. Les procès-verbaux de ses séances ne sont même pas régulièrement tenus à jour, ou, s'ils le sont, c'est d'une façon très sommaire. En tout cas, la communication n'en est pas autorisée. C'est là une lacune que nous signalons aux législateurs à venir. Il n'est pas bon qu'une assemblée qui a la prétention d'être représentative demeure en dehors des conditions et des formes du système représentatif.

saisissante? S'il est une vérité démontrée (1), c'est la nécessité pour une démocratie, de résister à ses tendances égalitaires sous peine de tomber bientôt dans la plus basse démagogie. Que le conseil municipal de Paris devienne le maître de la France, son premier soin sera de supprimer ou d'abandonner à elles-mêmes les hautes études, et spécialement les études classiques, pour appeler indistinctement tous les Français à l'instruction intégrale et moyenne qui est le droit de chacun. Ainsi le veut la doctrine. Or qu'a fait le conseil supérieur de l'instruction publique en dépossédant le latin, si ce n'est un premier pas dans cette voie du nivellement à outrance? Au lieu de résister à l'entraînement général, comme il semblait que ce fût son rôle et sa fonction, il a pactisé avec l'ennemi, je veux dire avec ceux qui ne sentent pas la nécessité de conserver au milieu d'une société qui craque de toutes parts, quelques points fixes, quelques institutions, fussent-elles un peu vieillies, auxquelles puissent se rattacher encore les esprits d'élite!

Cette première concession admise, les autres allaient de soi. Le latin était la clé de la position; l'abandonner c'était, *a fortiori*, livrer le grec. Encore si le conseil avait eu le courage de le sacrifier entièrement; s'il eût fait ce raisonnement: « Autant les études latines ont toujours été florissantes dans nos collèges, autant les études grecques y languissent. Pour sauver les unes, abandonnons les autres. Lâchons l'ombre et gardons la proie, gardons-la tout entière! » Cette amputation, sans doute, eût été douloureuse; mais enfin elle pouvait se défendre; elle avait un mérite au moins, celui de la netteté. Pour sauver son navire, un bon capitaine n'hésite pas, le cas échéant, à couper son grand mât. Le conseil a reculé devant cette extrémité: il a préféré transiger, faire pour le grec ce qu'il avait déjà fait pour le latin: lui prendre une partie de ses exercices et du temps qui leur était consacré, le réduire à l'état d'accessoire. Il n'était pourtant pas difficile de prévoir que l'université, qui avait déjà, même à Paris, tant de peine à former en six ans de médiocres hellénistes, n'en formerait plus en quatre ans que d'exécrables. La langue grecque est une des plus riches et des plus compliquées qui soient; pour avoir quelque chance d'en bien posséder un jour le mécanisme, il importe de lui consacrer, dès les premières années du collège, quelques heures par semaine. En retarder l'étude jusqu'en quatrième, alors que la mémoire n'est déjà plus aussi fraîche, l'oreille aussi souple et que des exercices plus attrayans sollicitent l'attention des élèves, c'était s'exposer presque infailliblement et sans aucune compensation à une perte sèche.

(1) Elle l'a été, tout dernièrement encore, avec une grande supériorité de talent, par M. Frary dans son *Manuel du démagogue*.

Il est vrai, dira-t-on, que cette mutilation a rendu possible l'extension très notable d'autres branches d'étude. Les langues vivantes, l'histoire et la géographie, les sciences y ont gagné. L'objection a sa valeur, surtout en ce qui concerne l'allemand et l'anglais, et ce n'est assurément pas nous qui y contredirons. Notre génération a trop souffert de la mauvaise distribution des cours de langues modernes et de l'infériorité du personnel enseignant dans cette partie, pour ne pas applaudir énergiquement aux efforts qui ont été faits pour les relever. La grande majorité des collégiens n'emportaient autrefois de leurs cours d'allemand ou d'anglais que des notions très insuffisantes et qui ne tardaient pas à se perdre entièrement. Cela tenait à ce que ces cours commençaient beaucoup trop tard et n'étaient le plus souvent confiés qu'à des professeurs de rencontre. Il y avait un peu de tout dans ce personnel hybride et cosmopolite : même des Polonais sans ouvrage et des Hongrois qui avaient eu des malheurs. L'université recueillait volontiers ces épaves de la révolution internationale et leur ouvrait libéralement ses écoles, sans exiger d'eux aucune garantie de grade ni d'honorabilité. Il suffisait de se dire persécuté et d'avoir plus ou moins trempé dans une ou deux conspirations pour être admis.

En 18.., le professeur d'allemand du lycée, — un fort digne homme d'ailleurs, — avait été condamné deux fois à mort dans son pays; nous l'admirions beaucoup à cause de cette double auréole, mais nous ne lui permettions pas de faire son cours, et sa classe était un véritable charivari. De temps en temps, quand nous avions été bien sages, il nous racontait ses prisons et nous inspirait le mépris de la police. Nous l'avions surnommé Silvio Pellico, il le savait et il en était fier. Il est mort fou : j'en ai toujours eu des remords. Grâce à Dieu, cette race a disparu : l'agrégation des langues vivantes, instituée en 1864, a fait des professeurs d'allemand et d'anglais les dignes émules de leurs collègues, et cet enseignement, tel que l'ont organisé les nouveaux programmes, donne, de l'avis unanime, les meilleurs résultats.

L'histoire n'appelait pas à beaucoup près et n'a pas reçu du conseil supérieur un développement aussi considérable. Elle s'était déjà, depuis de longues années, taillé dans nos études un large domaine, et ses maîtres n'étaient pas de ceux qui avaient jeté le moins d'éclat sur notre enseignement secondaire. On l'oublie peut-être trop aujourd'hui. Le goût, — pour ne pas dire la mode, — a changé : de nouvelles tendances, importées après la guerre et qui ont pour elles le prestige qui s'attache toujours au succès, sont en train de modifier le caractère de notre enseignement supérieur. Nous sommes bien toujours le même peuple, un peu singe de nature, et ne sachant jamais se tenir à égale distance de l'imitation servile

et de la présomption. Après Rosbach, il y eut en France un engouement ridicule pour la discipline prussienne. On crut avoir tout réparé en introduisant dans nos régimens l'usage des coups de bâton : quelques années plus tard, les gardes françaises passaient à l'émeute et prenaient la Bastille. Présentement nous sommes menacés d'une invasion des méthodes et de la pédagogie allemandes. Naturellement, ces tendances ont réagi sur le conseil. Il a pensé qu'il devait non-seulement attribuer un plus grand nombre d'heures aux études historiques dans nos collèges, mais encore et surtout y faire une plus large place à la connaissance des institutions, des mœurs et des usages. Par exemple, en sixième aujourd'hui, le professeur est tenu de faire connaître à ses élèves la société brahmanique, les lois de Manou, le bouddhisme, et, pour les mieux préparer à ces études un peu arides, on les initie dès la septième aux beautés de la constitution de 1875. Pauvres petits cerveaux, comme on vous bourre et comme vous étiez plus heureux, au temps jadis, alors qu'on se contentait de vous raconter l'histoire sainte d'après la Bible et l'Égypte d'après Hérodote! Elle était peut-être moins scientifique cette pédagogie-là; elle n'embrassait pas de si larges horizons à coup sûr. Le monde connu des anciens suffisait à son ambition. L'idée de promener des enfans de dix à douze ans par delà Lycurgue et Solon, jusqu'au Gange et jusqu'à l'Indus, à travers les constitutions et les sociétés primitives de l'extrême Orient lui eût paru quelque peu saugrenue; mais comme elle était moins prétentieuse et moins pédante, plus pratique et plus conforme au génie national! Comme elle savait mieux prendre la mesure des esprits et leur distribuer une nourriture habilement graduée, tout aussi substantielle et moins indigeste!

Toutefois, hâtons-nous de le dire : le mal, en ce point particulier des études historiques, n'est pas, à beaucoup près, ce qu'on aurait pu craindre qu'il fût. L'orientation n'en a pas sensiblement changé, grâce au tact d'un personnel d'élite. Autre chose est d'inscrire dans un programme délibéré à huis-clos les Vedas ou les lois de Manou; autre chose est d'y intéresser des enfans. Autre chose est de décréter gravement que la connaissance des institutions est le but principal et la fin de l'enseignement historique dans nos collèges; autre chose est de passionner de jeunes esprits pour les Capitulaires de Charlemagne ou les Établissemens de saint Louis. L'histoire intérieure des peuples, leur vie sociale, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs arts, leur degré de civilisation sont assurément des facteurs qu'il ne faut pas négliger, et les bons maîtres n'avaient pas attendu la réforme de 1880 pour leur donner une part de leur attention; mais, quoi qu'on fasse, c'est l'étude de la formation territoriale des états par la guerre, par la diplomatie, par le génie de leurs

grands hommes et de leurs grands capitaines, qui sera toujours le principal attrait et le fond des études historiques dans l'enseignement secondaire. Les programmes et les conseils auront beau se succéder, il est à craindre qu'ils ne rencontrent longtemps encore à cet égard la résistance passive, mais résolue, que l'université a plus d'une fois opposée à de dangereuses expériences.

La géographie, bien qu'elle eût déjà reçu depuis 1870 une extension notable, a paru comporter, elle aussi, de nouveaux développemens. Le conseil supérieur en a mis partout. Nous permettra-t-on de renouveler ici très timidement, et en demandant pardon de la liberté grande, une réserve que nous avons déjà formulée plus haut? Dirons-nous, au risque d'être excommunié par les spécialistes, qu'on leur a fait trop de concessions? Quelque importance qu'on attribue à la géographie, il est clair, en effet, qu'elle ne constitue dans l'ensemble des études classiques qu'un enseignement accessoire. Sans être précisément la servante de l'histoire, comme la philosophie l'était autrefois de la théologie, elle n'en peut et n'en doit être, en bonne pédagogie, que l'auxiliaire. Les nouveaux programmes, élaborés sous l'empire de préoccupations exclusives, ont trop rapproché les distances. Était-il, par exemple, si nécessaire d'ajouter aux exercices déjà très compliqués de la classe préparatoire, où l'on entre en général de huit à neuf ans, des notions sur « la forme, la dimension et les mouvemens de la terre, sur l'horizon, les pôles, l'équateur? » Vraiment on aurait bien pu remettre quelque peu ces notions, même très élémentaires. Pareillement, en huitième, où le cours embrasse « les cinq parties du monde, les principaux voyages de découvertes, les grands navigateurs. » J'entends bien qu'il ne s'agit ici, comme précédemment, que de données succinctes, et qu'il ne faut pas trop prendre le programme au pied de la lettre. Mais c'est là justement le point : Pourquoi des programmes, s'ils sont impossibles à remplir, et pourquoi tant de matières accessoires qui font double emploi, qui se répètent, se brouillent et s'enchevêtrent, quand vous avez déjà si peu de temps pour les études fondamentales?

Pourquoi surtout, — et nous entrons ici, laissant la géographie, dans un autre ordre d'idées, nous touchons à l'erreur capitale de la nouvelle pédagogie, — pourquoi, dans les basses classes, tant d'heures consacrées aux sciences : quatre heures de calcul, d'exercices de calcul mental et de leçons de choses dans la classe préparatoire; quatre heures de calcul, de géométrie, d'histoire naturelle des animaux et des végétaux en huitième; quatre heures d'arithmétique, de géométrie, d'histoire naturelle des pierres et des terrains et d'élémens des sciences expérimentales en septième; quatre

heures d'arithmétique, de cosmographie, de physique et de chimie en sixième; quatre heures d'arithmétique, de géométrie et de zoologie en cinquième; enfin, pour borner là cette riche énumération, quatre heures d'arithmétique, de géométrie et de géologie en quatrième? N'est-ce pas à faire frémir, et vous figurez-vous ce que pourra bien valoir dans dix ans, au physique et au moral, la génération qui aura été soumise à un pareil entraînement? On accusait déjà l'ancienne université de surmener les enfans, de surexciter leurs facultés intellectuelles aux dépens de leur santé, de négliger leur éducation, et l'on n'avait pas absolument tort. Sur ce dernier point, cependant, l'université pouvait répondre avec raison à ses détracteurs : « Non, je ne néglige pas autant que vous le dites l'éducation des enfans qu'on me confie. Cette éducation, je la leur donne et ils la trouvent dans mon enseignement même, dans son caractère général et sa haute vertu morale, dans le commerce intime où je les fais vivre avec les maîtres et les chefs-d'œuvre de la pensée humaine. Ils la trouvent du jour où ils m'arrivent, jusqu'au jour où ils me quittent, dans les livres que je mets entre leurs mains, depuis le *De Viris* jusqu'à Cicéron et jusqu'à Tacite; dans les leçons et dans l'atmosphère d'honnêteté qui s'en dégagent. » Que peut-elle aujourd'hui répondre à ceux qui, ses programmes à la main, lui reprochent d'avoir perdu la mesure de l'enfant, de traiter des cerveaux à peine formés comme des cerveaux faits, de les écraser sous le nombre et sous le poids de ses matières? Passe encore pour les leçons de choses et les élémens de l'histoire naturelle qui n'impliquent pas de bien grands efforts d'attention ni de raisonnement, et qui sont, par suite, assez inoffensifs. Mais toute cette arithmétique, toute cette géométrie, toute cette cosmographie, toute cette géologie et toute cette zoologie, *rudis indigestaque moles*, quel besoin avait-on d'en bourrer, comme on l'a fait, le plan d'études?

Sans doute, il faut, et l'on peut sans inconvénient s'adresser de très bonne heure à la raison, et les sciences, à ce point de vue, sont infiniment utiles. Elles développent le goût des vérités positives et des démonstrations rigoureuses; elles donnent à l'esprit des habitudes de précision et de netteté; mais c'est à la condition d'être administrées avec beaucoup de prudence et à doses soigneusement graduées. Autrement, de deux choses l'une : ou elles rebutent absolument les enfans et les dégoûtent à jamais; ou elles en font, quand ils les supportent, de précoces calculateurs, de petits êtres raisonneurs, absolus, tranchans, voyant déjà le monde à travers leurs théorèmes et leurs expériences, n'y apercevant que la matière, entichés de principes abstraits et les appliquant à tout, incapables de saisir une nuance et tout prêts à traiter la vie, la société, la politique,

dans leurs rapports si divers et si complexes, par les mêmes procédés que la physique ou la géométrie.

Encore si c'était là le seul danger des sciences ou si elles le rachetaient par leur vertu pédagogique; si, par les idées qu'elles remuent, elles imprimaient aux esprits une direction salutaire; si elles développaient en eux le goût du bien, de la vertu, du devoir en général, et de celui qui les résume et les contient tous, j'entends le patriotisme! Par malheur, et c'est ici qu'éclate leur infériorité, les sciences sont de leur nature très cosmopolites; le monde leur appartient et elles lui appartiennent; leur domaine, c'est l'univers; leurs frontières, c'est l'infini; leur fonction, c'est de découvrir les lois qui gouvernent la matière, et leur honneur, c'est de lui dérober chaque jour un de ses secrets. Or, dans cette immensité, comment voulez-vous que les préjugés de races, les haines de peuples, la diversité des tempéramens et des intérêts ne s'effacent pas un peu? Comment l'idée de patrie, qui en est la résultante, conserverait-elle toute sa force? Pour l'historien qui vit dans le passé, pour le lettré qui en a recueilli l'héritage et qui le transmettra, la patrie représente quelque chose de très réel et de très concret. C'est la mise en commun des souvenirs, des traditions, des légendes, des douleurs et des espérances qui constituent la vie morale d'un peuple. C'est le je ne sais quoi qui fait que, malgré leurs divisions et leurs querelles intestines, à tel jour, à telle heure solennelle, un même cœur bat dans la poitrine de trente-six millions d'hommes, qu'un même souffle les anime, qu'une même secousse les ébranle et les électrise. Tout au contraire, aux yeux du savant pur, la patrie se fond nécessairement un peu dans l'humanité; elle n'est plus qu'une province; que dis-je? un point de son empire. Allez donc demander à des gens qui calculent à une seconde près les révolutions des astres de s'intéresser à nos petites vicissitudes! On raconte qu'Archimède était en train d'achever un problème de géométrie dans Syracuse incendiée lorsqu'il fut surpris et tué par un soldat romain. Le trait est beau sans doute, et l'on comprend à première vue qu'on l'admire. Analysez-le pourtant, dégagez-le des circonstances tragiques qui l'entourent et qui le transfigurent, et que reste-t-il de cette héroïque distraction? Ce fait d'un citoyen qui déserte son devoir public au moment suprême, qui trace des figures sur le sable au lieu d'aller faire la chaîne, qui s'isole et s'absorbe dans une abstraction pendant que le fer achève l'œuvre du feu, qui sacrifie, en un mot, sa patrie, sa ville, son foyer, ses dieux lares, à cette patrie supérieure qui s'appelle la science. Périsse Syracuse, pourvu que je dote l'humanité d'un nouveau progrès! Eh bien! je le demande, et c'est toute la leçon que je veux

heures d'arithmétique, de cosmographie, de physique et de chimie en sixième; quatre heures d'arithmétique, de géométrie et de zoologie en cinquième; enfin, pour borner là cette riche énumération, quatre heures d'arithmétique, de géométrie et de géologie en quatrième? N'est-ce pas à faire frémir, et vous figurez-vous ce que pourra bien valoir dans dix ans, au physique et au moral, la génération qui aura été soumise à un pareil entraînement? On accusait déjà l'ancienne université de surmener les enfans, de surexciter leurs facultés intellectuelles aux dépens de leur santé, de négliger leur éducation, et l'on n'avait pas absolument tort. Sur ce dernier point, cependant, l'université pouvait répondre avec raison à ses détracteurs : « Non, je ne néglige pas autant que vous le dites l'éducation des enfans qu'on me confie. Cette éducation, je la leur donne et ils la trouvent dans mon enseignement même, dans son caractère général et sa haute vertu morale, dans le commerce intime où je les fais vivre avec les maîtres et les chefs-d'œuvre de la pensée humaine. Ils la trouvent du jour où ils m'arrivent, jusqu'au jour où ils me quittent, dans les livres que je mets entre leurs mains, depuis le *De Viris* jusqu'à Cicéron et jusqu'à Tacite; dans les leçons et dans l'atmosphère d'honnêteté qui s'en dégagent. » Que peut-elle aujourd'hui répondre à ceux qui, ses programmes à la main, lui reprochent d'avoir perdu la mesure de l'enfant, de traiter des cerveaux à peine formés comme des cerveaux faits, de les écraser sous le nombre et sous le poids de ses matières? Passe encore pour les leçons de choses et les élémens de l'histoire naturelle qui n'impliquent pas de bien grands efforts d'attention ni de raisonnement, et qui sont, par suite, assez inoffensifs. Mais toute cette arithmétique, toute cette géométrie, toute cette cosmographie, toute cette géologie et toute cette zoologie, *rudis indigestaque moles*, quel besoin avait-on d'en bourrer, comme on l'a fait, le plan d'études?

Sans doute, il faut, et l'on peut sans inconvénient s'adresser de très bonne heure à la raison, et les sciences, à ce point de vue, sont infiniment utiles. Elles développent le goût des vérités positives et des démonstrations rigoureuses; elles donnent à l'esprit des habitudes de précision et de netteté; mais c'est à la condition d'être administrées avec beaucoup de prudence et à doses soigneusement graduées. Autrement, de deux choses l'une : ou elles rebutent absolument les enfans et les dégoûtent à jamais; ou elles en font, quand ils les supportent, de précoces calculateurs, de petits êtres raisonneurs, absolus, tranchans, voyant déjà le monde à travers leurs théorèmes et leurs expériences, n'y apercevant que la matière, entichés de principes abstraits et les appliquant à tout, incapables de saisir une nuance et tout prêts à traiter la vie, la société, la politique,

dans leurs rapports si divers et si complexes, par les mêmes procédés que la physique ou la géométrie.

Encore si c'était là le seul danger des sciences ou si elles le rachetaient par leur vertu pédagogique; si, par les idées qu'elles remuent, elles imprimaient aux esprits une direction salutaire; si elles développaient en eux le goût du bien, de la vertu, du devoir en général, et de celui qui les résume et les contient tous, j'entends le patriotisme! Par malheur, et c'est ici qu'éclate leur infériorité, les sciences sont de leur nature très cosmopolites; le monde leur appartient et elles lui appartiennent; leur domaine, c'est l'univers; leurs frontières, c'est l'infini; leur fonction, c'est de découvrir les lois qui gouvernent la matière, et leur honneur, c'est de lui dérober chaque jour un de ses secrets. Or, dans cette immensité, comment voulez-vous que les préjugés de races, les haines de peuples, la diversité des tempéramens et des intérêts ne s'effacent pas un peu? Comment l'idée de patrie, qui en est la résultante, conserverait-elle toute sa force? Pour l'historien qui vit dans le passé, pour le lettré qui en a recueilli l'héritage et qui le transmettra, la patrie représente quelque chose de très réel et de très concret. C'est la mise en commun des souvenirs, des traditions, des légendes, des douleurs et des espérances qui constituent la vie morale d'un peuple. C'est le je ne sais quoi qui fait que, malgré leurs divisions et leurs querelles intestines, à tel jour, à telle heure solennelle, un même cœur bat dans la poitrine de trente-six millions d'hommes, qu'un même souffle les anime, qu'une même secousse les ébranle et les électrise. Tout au contraire, aux yeux du savant pur, la patrie se fond nécessairement un peu dans l'humanité; elle n'est plus qu'une province; que dis-je? un point de son empire. Allez donc demander à des gens qui calculent à une seconde près les révolutions des astres de s'intéresser à nos petites vicissitudes! On raconte qu'Archimède était en train d'achever un problème de géométrie dans Syracuse incendiée lorsqu'il fut surpris et tué par un soldat romain. Le trait est beau sans doute, et l'on comprend à première vue qu'on l'admire. Analysez-le pourtant, dégagez-le des circonstances tragiques qui l'entourent et qui le transfigurent, et que reste-t-il de cette héroïque distraction? Ce fait d'un citoyen qui déserte son devoir public au moment suprême, qui trace des figures sur le sable au lieu d'aller faire la chaîne, qui s'isole et s'absorbe dans une abstraction pendant que le fer achève l'œuvre du feu, qui sacrifie, en un mot, sa patrie, sa ville, son foyer, ses dieux lares, à cette patrie supérieure qui s'appelle la science. Périsse Syracuse, pourvu que je dote l'humanité d'un nouveau progrès! Eh bien! je le demande, et c'est toute la leçon que je veux

tirer de cette anecdote, est-il bon de faire prendre à nos enfans, dès les premières études, le chemin de cette patrie supérieure? N'est-il pas à craindre qu'elle fasse tort à l'autre, à la vraie? La vieille université, celle des Cousin, des Guizot et des Villemain, était à cet égard d'une extrême prudence; elle ne livrait l'enfant aux mathématiques qu'après avoir semé dans son esprit le germe de toutes les vertus qui forment non-seulement l'honnête homme, mais le citoyen. Plaise à Dieu qu'avec ses prétentions scientifiques, ses tendances matérialistes, son impuissance à comprendre ce qui fait « l'âme de l'éducation, » suivant le mot éloquent de Michelet, la nouvelle pédagogie nous prépare d'aussi fortes générations! Elle s'en flatte, et nous voulons bien croire à sa bonne foi. Elle est convaincue, nous l'admettons, qu'en élargissant, comme elle l'a fait, le domaine des sciences, elle n'a causé qu'un très mince dommage aux lettres. « Je les enseigne moins longtemps, prétend-elle, mais je les enseigne mieux. Il fallait autrefois huit ans pour faire un bon latiniste, j'atteins le même résultat par des procédés plus rapides et grâce à la supériorité de mes méthodes. » Telle est, en très peu de mots, la thèse moderne, celle qui a rallié la majorité du conseil supérieur et qui nous a valu les nouveaux programmes. Examinons-la donc en quelques détails et voyons, puisque nouveauté il y a, ce qu'il en faut penser.

## III.

Avant la réforme de 1880 et de temps immémorial, les cours de langues anciennes dans nos collèges consistaient : 1° en exercices de grammaire; 2° en récitations; 3° en explications d'auteurs; 4° en devoirs écrits, thèmes, versions, vers latins, narrations et discours. On menait de front ces divers exercices, en les graduant suivant l'âge des enfans. Ainsi, dans les classes élémentaires, c'étaient les études grammaticales, le thème et les récitations qui prenaient le plus de temps. Dans les classes supérieures, au contraire, c'étaient l'explication des auteurs et les devoirs écrits, vers latins, narrations et discours, qui jouaient le rôle le plus important. On pensait, non sans raison, qu'il fallait s'adresser d'abord à la mémoire et la cultiver avec soin pendant qu'elle était encore dans toute sa fraîcheur, et l'on ne faisait appel à l'imagination des enfans, on ne leur demandait d'efforts personnels de composition et d'invention, qu'après leur avoir meublé la tête d'un grand nombre de mots, de règles, d'exemples, et de tournures. Cette méthode n'était peut-être pas très logique, on pouvait lui reprocher d'abuser des procédés mécaniques et de ne

pas laisser une place suffisante à l'étude organique des langues. En revanche, elle avait le mérite d'être éprouvée, d'avoir donné, malgré ses défauts, d'excellens résultats et d'être, sinon très scientifique, ce qui, en somme, importait assez peu, du moins très pratique et très appropriée à de jeunes esprits.

Les changemens apportés par la nouvelle méthode à ces vieilles pratiques ont été de deux sortes : ils ont modifié le caractère ou diminué l'importance de certains exercices ; ils ont complètement supprimé les autres. Par exemple, et pour commencer par le commencement, prenons la grammaire. On ne l'enseigne plus aujourd'hui comme autrefois par une série d'exemples qu'on faisait apprendre aux enfans par cœur et dont on tirait ensuite la règle, sans plus approfondir. On a la prétention de les faire pénétrer beaucoup plus avant dans le génie de la langue et de leur donner, d'après la méthode historique et comparative, la raison des tournures ou la valeur des flexions qu'ils rencontrent. Il faut qu'ils sachent non-seulement d'une façon générale la signification et le rôle du substantif, de l'adjectif et du verbe dans le discours, on leur demande encore de connaître « le rôle des diverses parties qui entrent dans leur composition, savoir : 1° le radical qui donne le sens du mot ; 2° le suffixe qui détermine ou modifie le sens et qui, dans les substantifs ou adjectifs, fait partie exclusivement du radical, mais dans les verbes fait partie exclusivement du radical du présent et de l'imparfait, c'est-à-dire est en dehors du radical verbal ; 3° les caractéristiques de temps et de modes ; 4° les désinences qui indiquent les cas dans les substantifs, les personnes dans les verbes (désinences casuelles, désinences personnelles) (1). »

Ce n'est pas tout : à ces notions fondamentales vient s'ajouter « la phonétique, c'est-à-dire la théorie des modifications que subissent les voyelles et les consonnes (2). » Tels sont les principes généraux d'après lesquels ont été rédigés les nouveaux programmes. Ces principes sont excellens, sans doute, en eux-mêmes, et personne n'en conteste la valeur absolue ; ils ont renouvelé l'étude de la grammaire, ils en ont chassé l'empirisme et lui ont enlevé ce qu'elle avait d'artificiel. Mais, et c'est toujours à ce côté de la question qu'il en faut revenir, sont-ils bien à leur place dans les classes de nos collèges, et spécialement dans les basses? Ouvrons les programmes et détachons-en quelques parties :

« LANGUE FRANÇAISE.—*Cinquième :* traduction en français moderne de passages d'auteurs du XVIe siècle ; *quatrième :* notions élémen-

(1) Chassang, *Grammaire grecque.*
(2) *Ibid.*

taires sur l'histoire de la langue française. — Mots d'origine populaire, savante, étrangère; persistance de l'accent tonique dans les mots d'origine populaire. Mots tirés du latin par les savans, souvent en opposition avec les règles de l'accent tonique. Doublet.

« LANGUE LATINE. — *Sixième :* Syllabes marquées de l'accent tonique; *cinquième :* procédés de dérivation et de composition des mots. Mots simples. — Groupement des mots dérivés et composés. — Étude sur les significations accessoires exprimées par les préfixes et les suffixes. Groupement des mots d'après leur formation. Groupement des mots d'après leur sens.

« LANGUE GRECQUE. — *Quatrième :* Acccent tonique : les élèves seront exercés à le faire sentir dans la prononciation... Exercices sur le vocabulaire d'après les mêmes principes que pour le latin en cinquième. — Distinguer les mots d'origine commune de ceux que le latin a tirés du grec. »

Voilà quelques échantillons de la nouvelle métode; encore sont-ils fort incomplets et ne faut-il les considérer, — c'est le programme qui parle, — *que comme un sommaire des notions que les élèves devront posséder à la fin de chaque année.* Jugez un peu, si le conseil ne s'était pas retenu! Eh bien! je le demande à tous ceux qui ont réfléchi sur ces questions, sont-ce là des matières accessibles à de tout jeunes enfans et peut-on vraiment imaginer qu'ils en tirent un réel profit? Se peut-il que des gens sérieux, des esprits droits l'admettent? Il y en a cependant, et plus d'un : j'ai nommé M. Bréal et je pourrais, après lui, citer M. Chassang. Tous deux, en effet, ont leur part de responsabilité dans la nouvelle direction donnée aux études grammaticales : le premier pour avoir été en France le vulgarisateur et le parrain de la méthode comparative et historique, et l'avoir indûment fait passer de sa chaire du Collège du France dans l'enseignement secondaire; le second pour avoir remplacé nos vieilles grammaires, si commodes et si claires, par des ouvrages beaucoup plus savans, mais d'une lecture infiniment moins facile. Leur rôle, au reste, s'explique le plus naturellement du monde. A force de cultiver une science, on s'en exagère toujours un peu l'importance et, si sèche ou si abstruse qu'elle soit, on finit par la trouver lumineuse. Tel a été très vraisemblablement le cas de M. Bréal et de M. Chassang : leur « violente amour » de la grammaire comparée les a jetés dans une erreur d'optique commune à beaucoup de spécialistes; ils ont été frappés d'une sorte de *daltonisme* qui leur a fait apparaître leur étude favorite sous les plus fraîches couleurs. Et voilà comment la méthode philosophique, historique et comparative règne aujourd'hui dans nos collèges et tyrannise tant de pauvres petits cerveaux. Voilà com-

ment, en cinquième, à des enfans qui ne savent pas encore bien leur orthographe et au risque de la leur brouiller complètement (1), on donne à traduire des morceaux choisis d'auteurs du XVIe siècle; comment, en quatrième, on entre avec eux dans de savans développemens sur l'origine des mots et l'histoire de la langue; comment les préfixes, les suffixes, l'accent tonique et les doublets tiennent une si large place aujourd'hui dans l'enseignement.

Les doublets? Vous avez bien entendu? — Oui. — Avez-vous compris? Savez-vous ce que c'est qu'un doublet? — J'en doute, et pour cause. Dernièrement, dans une réunion de professeurs et d'académiciens, quelqu'un posa malicieusement la question. Il y avait là des littérateurs et des historiens de premier mérite, un membre éminent du conseil supérieur de l'instruction publique, des hommes de trente, de quarante et de soixante ans, trois générations universitaires. Or, dans ce grave aréopage, personne, pas même le membre du conseil supérieur, qui l'avait voté, ne connaissait le doublet. Seul, un professeur de la faculté des lettres en avait quelque soupçon; encore avoua-t-il qu'il l'ignorait il y a six mois. Eh bien! tous nos professeurs en sont ou en étaient là. Quand les nouveaux programmes ont paru, il leur a fallu se remettre à l'école, apprendre en quelques semaines ce qu'ils étaient chargés d'enseigner et désapprendre ce qu'ils enseignaient depuis dix, vingt ou trente ans, quitter leur Burnouf, leur Lhomond et leur Quicherat pour les nouvelles grammaires et les nouveaux lexiques. Pour quelques-uns, dit-on, ç'a été un coup de fouet, une excitation. Leur enseignement s'est enrichi de vues nouvelles, élargi, a pris du mouvement et de la vie; mais, pour la grande majorité, quel trouble et quelles difficultés! et, pour les classes, quelle cause fatale d'affaiblissement!

Voyez, en effet, que de contradictions. D'une part, on a voulu donner à l'étude des langues un caractère plus scientifique; on prétend les enseigner d'après une méthode perfectionnée qui vise beaucoup moins au brillant qu'à la profondeur; d'autre part, on a rendu cette étude si compliquée, on en a élargi le champ d'une façon si démesurée, on a tant enflé les programmes, que les plus habiles professeurs se déclarent incapables de les parcourir en entier, et qu'ils ne peuvent enseigner les parties qu'ils en retiennent que d'une façon très superficielle et, pour ainsi dire, en courant. Pareillement, on a supprimé le vers latin, réduit le discours latin à n'être

(1) Jamais, m'ont assuré plusieurs professeurs de cinquième, l'orthographe des élèves n'a été plus défectueuse que depuis qu'on a supprimé l'étude du latin en huitième et en septième.

plus qu'un exercice insipide, diminué considérablement le nombre des devoirs écrits, et l'on s'est flatté de remplacer ces exercices, si salutaires au point de vue de l'émulation qu'ils excitaient entre les élèves et de l'effort personnel qu'ils exigeaient d'eux, par de plus larges explications d'auteurs; mais, dans le même temps, on a rendu ces larges explications impossibles en exigeant des maîtres une critique plus pénétrante et beaucoup de digressions historiques et philosophiques. On ne se contente pas de leur demander des choses plus difficiles et plus nombreuses, on leur demande des choses incompatibles, inconciliables. Et du bas au sommet il en va de même! En sixième, on enseigne les premiers principes de la prosodie latine à des enfans qui n'ont jamais vu un vers sur ses pieds et ne savent pas encore leurs déclinaisons; en cinquième, après une seule année d'études, on leur met Ovide entre les mains, on leur apprend l'histoire de Sparte et d'Athènes avant qu'ils sachent seulement reconnaître un oméga; en quatrième, on les lance à pleines voiles dans l'*Énéide*, et l'on parcourt avec eux, — vous pensez comment, — les matières grecques qui défrayaient autrefois trois années. Dans cette même classe de quatrième, le maître explique du Virgile le matin et fait réciter le soir l'alphabet grec. Vous devinez si sa tâche est facile et comme il peut intéresser ses élèves aux hellénismes qui se rencontrent si fréquemment dans le poète latin! Inutile, bien entendu, de songer à établir une comparaison quelconque, un de ces rapprochemens qui s'imposent à tout instant entre les poètes grecs et les romains. En rhétorique, pour ne pas abuser du discours latin et sous le prétexte de ne pas trop développer chez les jeunes gens le goût de la phrase, le programme fait un devoir au professeur de leur donner des sujets de compositions variés, dissertations ou essais de critique littéraire. Parfois, il charge un élève d'étudier spécialement soit un auteur, soit un groupe d'auteurs similaires et d'en tirer une leçon pour ses camarades. Comme s'il était moins dangereux d'habituer des élèves de rhétorique à trancher au pied levé des questions de critique littéraire, où ils n'entendent et ne savent absolument rien, que de leur donner à composer, d'après une matière soigneusement ordonnée, une harangue de César ou de Germanicus à leurs soldats! Enfin, de quelque côté que vous vous tourniez dans ces programmes énormes, vous n'y trouvez qu'incohérences, disproportions ou défauts de parallélisme, et, dès que vous serrez d'un peu près les nouvelles méthodes, vous ne tardez pas à vous apercevoir qu'avec toutes leurs prétentions scientifiques, historiques, philosophiques, elles aboutissent à l'enseignement le plus superficiel et le plus léger. De loin, c'est quelque chose, elles imposent par je ne sais quel air de gra-

vité, par leur provenance exotique, par leurs nombreux qualificatifs. On se dit que, n'étant pas très sûres d'elles-mêmes, elles ne prendraient pas autant de titres. Analysez-les cependant, dégagez-les de tout ce pompeux appareil; considérez-les, non plus au point de vue de leur valeur absolue, mais au point de vue de leur application aux études de nos collèges, et vous verrez ce qu'il en reste. De tout un peu, rien à fond : telle pourrait être la devise de la nouvelle pédagogie. Dans son orgueilleux pédantisme, elle embrasse toutes les sciences; en réalité, elle ne fait que les effleurer. Dans son ignorance des proportions et des quantités nécessaires, elle a fait de nos études classiques, autrefois si bien ordonnées, un véritable capharnaüm, une sorte d'entrepôt confus et désordonné de toutes les connaissances humaines. Vous lui aviez confié vos enfans dans l'espérance qu'elle formerait avec ceux-ci de fins lettrés et des esprits délicats, ou qu'elle développerait chez ceux-là le goût des vérités positives et l'aptitude scientifique : elle vous rend, au bout de huit ans, des cerveaux bourrés de matières mal digérées, saturés sans être nourris et déjà souvent fourbus ou à tout le moins rebutés. Bref, je vois bien ce que les Charcot de l'avenir y gagneront; je n'aperçois pas l'avantage qu'en pourront retirer les familles et le pays.

## IV.

Mais allons plus loin; passons de ces critiques théoriques à leur démonstration par les faits, les résultats acquis et déjà constatés. On peut médire des examens : de bons élèves y échouent parfois, de mauvais y réussissent. Il y a dans ces sortes d'épreuves une part inévitable de hasard. Toutefois, on ne saurait nier que, pour juger de la valeur d'un enseignement, elles ne soient encore le plus sûr critérium. Tant valent le baccalauréat et la licence, tant valent les études qui y conduisent. Or, c'est un fait constant que, depuis les réformes de 1880, le niveau des épreuves littéraires, tant au baccalauréat qu'à la licence, a baissé d'une façon inquiétante. Les bulletins que les facultés de province ont pris l'excellente habitude de publier sont à cet égard singulièrement concluans. Nous lisions dernièrement dans celui de la faculté des lettres de Poitiers, sous la signature autorisée d'un de ses professeurs, une véritable lamentation sur la décadence de la version latine. Au rapport de ce maître, sur quatre-vingt-neuf copies d'une version des plus simples et des plus faciles, empruntée aux *Tusculanes*, il ne s'en est pas trouvé, à la dernière session, une seule qui fût « exempte de fautes

graves (1). » — « Et quel n'a pas été notre découragement, dit-il encore, lorsqu'à partir de la dixième, nous avons eu à relever des absurdités, des preuves d'ignorance crasse en grand nombre! C'est par des prodiges d'indulgence que nous avons pu accorder de mauvais passables à des copies renfermant jusqu'à quinze unités de fautes, et pousser l'admissibilité jusqu'à 45 pour 100... Après huit ans de dictionnaires éventrés et de textes quelquefois fort savans barbouillés ou lacérés, seize rhétoriciens sur vingt sont incapables de distinguer nettement les mots *agmen, acies, exercitus*, etc., d'appliquer dans une version la règle: *Puer egregia indole*, de démêler un pronom relatif et conjonctif entre deux verbes. Ce n'est évidemment pas la faute des maîtres, dont l'instruction, grâce aux généreux efforts du gouvernement, secondé par l'enseignement très solide des facultés, va se développant et se précisant de jour en jour jusque dans les plus modestes collèges. Peut-être faut-il s'en prendre aux méthodes nouvelles, qui, par la suppression ou l'amoindrissement des exercices les plus astreignans de latinité, du vers et surtout du thème latin, n'invitent qu'aux demi-efforts, à l'explication superficielle, à la lecture facile et courante qui donne l'illusion du savoir plutôt que la réalité. » Et comme remède pratique, après cet aveu pénible, veut-on savoir ce qu'avec une indépendance qui l'honore grandement M. Hild recommande aux maîtres de son ressort? Il les invite à « rentrer par des voies détournées, dans la pratique d'un enseignement grammatical qui a fait ses preuves et que rien ne remplacera jamais. » Est-ce assez clair et croit-on qu'un simple professeur de faculté qui dépend de son recteur, lequel appartient, corps et âme, à M. le directeur de l'enseignement supérieur, qui lui-même... oserait s'élever avec cette force contre les nouveaux programmes et les nouvelles méthodes, si ces programmes et ces méthodes étaient seulement défendables? Il est clair que non, et pour s'en convaincre, il suffirait de parcourir la collection de ces bulletins de faculté; on y trouverait aisément, sous des formes diverses, quelquefois avec plus de ménagemens dans les mots, toujours avec la même conviction, l'expression répétée des mêmes plaintes et des mêmes regrets.

Je sais bien qu'on pourra me faire une objection et je l'entends: c'est que l'opinion des facultés de province n'est pas aussi probante qu'elle en a l'air; c'est que les résultats constatés par elles ne sont que des résultats provisoires, que les nouvelles méthodes ont eu plus de peine à s'implanter dans les lycées des départemens que dans ceux de Paris et n'y sont pas interprétés par un per-

(1) Bulletin de la faculté des lettres de Poitiers (décembre 1883).

sonnel de même valeur. Soit, et nous voulons bien pour un moment accepter l'argument. Mais qu'en restera-t-il si nous prouvons que c'est à Paris même, sous l'œil inquiet de l'administration, malgré les visites répétées de ses inspecteurs dans nos lycées, que le mouvement d'opposition aux réformes de 1880 est le plus vif? Nous rappelions tout à l'heure la résistance passive, mais résolue, qu'en d'autres temps l'université sut opposer à des entreprises moins dangereuses à coup sûr que l'expérience actuelle. Ce qui se passe en ce moment dans nos collèges est l'exacte répétition de ce qui s'y passa il y a une trentaine d'années. Le corps enseignant, à quelques exceptions près, est manifestement hostile au nouveau plan d'études; il ne l'applique et ne s'y soumet qu'à contre-cœur; il en prend le moins et en laisse de côté le plus qu'il peut. Les proviseurs, débordés ou complaisans, n'interviennent qu'avec une extrême circonspection, et dans la mesure qui leur est strictement imposée par leurs fonctions. Certains même ont pris sur eux de rétablir des exercices condamnés par le conseil supérieur et de revenir peu à peu à l'ancienne méthode. Au collège Stanislas, entre autres, la rhétorique est redevenue ce qu'elle était à l'époque des Lemaire et des Boissier; le discours latin y a été réintégré dans tous ses honneurs; et le vers latin, lui-même, ce proscrit, a repris sa place à côté de lui. Bref, la réforme s'est heurtée dès le principe à d'invincibles répugnances, et le personnel de nos lycées présente aujourd'hui, dans son ensemble, le spectacle toujours mauvais d'un corps à l'état d'indiscipline latente.

Parlerons-nous maintenant de la faculté des lettres de Paris? Assurément, car nous ne saurions invoquer une autorité plus considérable. Or, il faut qu'on le sache, la faculté de Paris vient de constater dans un rapport officiel l'affaiblissement progressif des épreuves littéraires aux examens de la licence et du baccalauréat depuis 1880. On n'a pas jugé à propos de publier ce document; on ne le publiera vraisemblablement pas plus qu'on ne publie les procès-verbaux des séances du conseil supérieur. Toutefois, comme on n'a pu s'empêcher d'en saisir le conseil académique, il se trouve que nous sommes en mesure de le faire connaître, sinon dans sa teneur même, au moins en substance.

Commençons par le bien; le rapport de la faculté se plaît d'abord à reconnaître les progrès très réels et vraiment notables que les candidats au baccalauréat ont faits depuis quelques années, dans l'étude des langues vivantes. A cet égard, les épreuves tant écrites qu'orales sont des plus rassurantes : A *l'écrit* qui consiste en un thème de dix-huit ou vingt lignes, lequel doit être terminé en une heure et demie, avec le secours d'un simple lexique, la proportion

des candidats admis du premier coup est d'environ 50 pour 100. A l'*oral*, l'explication des auteurs et la conversation en anglais ou en allemand est en général satisfaisante. Pareillement la philosophie n'a rien perdu. Les deux tiers des candidats apportent encore à cette partie de l'examen des copies assez développées ou du moins convenablement délayées. Peut-être seulement pourrait-on leur reprocher d'y mettre plus de mémoire que d'intelligence et de savoir véritable.

En revanche, la version latine est d'une pauvreté déplorable. Les candidats ne sont plus capables de décomposer une phrase de Tite Live ou de Cicéron. Ces auteurs, de lecture presque courante autrefois pour un bon élève de rhétorique, ne fournissent plus de textes assez faciles. Ceux qu'on est obligé de choisir sont les mêmes qu'on donnait autrefois en troisième ! Encore a-t-on soin de ne les point emprunter aux poètes, n'y ayant plus que très peu d'exemples d'un candidat qui sache déchiffrer un vers d'Horace ou de Virgile. Néanmoins, malgré toutes ces précautions, les copies sont remplies de fautes grossières ; elles témoignent d'une ignorance absolue des expressions les plus usitées. Dernièrement, sur quatre-vingt-dix-neuf candidats, il ne s'en est trouvé que trois pour comprendre la fameuse locution : *operæ pretium est*.

La composition française est un peu moins mauvaise, mais bien médiocre encore. Il s'en faut que les candidats aient regagné de ce côté le terrain qu'ils ont perdu en latin. On s'est imaginé qu'en les mettant dès la troisième à la composition française, ils écriraient mieux en rhétorique. La vérité, c'est qu'ils y arrivent avec un style d'une facilité banale et plate et qu'ils ne savent pas mieux le fond de la langue. Peut-être, et c'est en ce point seulement qu'il y aurait progrès, l'histoire littéraire leur est-elle moins inconnue qu'à leurs prédécesseurs. La méthode historique les a mis en possession d'un certain nombre de faits se rapportant à l'origine et à la formation de notre langue. Ils savent, par exemple, que le moyen âge a eu ses cycles épiques et possèdent quelques notions sur les écrivains de la renaissance. Ils en ont tiré des analyses, mais à coups de manuels, et combien superficielles ! Cependant ils ne respectent pas l'orthographe et, de ce côté, le mal est si flagrant que la faculté s'est déjà vue dans la nécessité de réclamer la création d'une nouvelle maîtrise de conférences, dont le titulaire serait spécialement chargé de donner et de corriger aux étudians des compositions de français.

La plupart des observations qui précèdent s'appliquent avec non moins de force au grec. En ce point, le déclin est déjà très sensible. Que sera-ce dans trois ou quatre ans, lorsqu'on pourra con-

stater les résultats du système inauguré en 1880 ! Les candidats qui se présentent aujourd'hui au baccalauréat ont commencé leurs études sous l'ancien régime; s'ils savent encore quelque peu de grec, c'est qu'ils l'ont appris dès la sixième. Quand les nouvelles couches arriveront, et elles arrivent, le niveau baissera nécessairement encore.

Enfin, ce qui est plus grave, plus symptomatique, si les épreuves littéraires proprement dites accusent une grande faiblesse, un fait bien autrement douloureux encore résulte des observations multipliées de la faculté : la culture générale est en pleine décadence. Les candidats savent peut-être un plus grand nombre de menues choses, ils savent moins bien les nécessaires, ils ont l'esprit moins ouvert et moins éveillé. Ils ont plus de peine à franchir la distance qui sépare l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur. Cette distance, autrefois, n'était pas un obstacle sérieux pour les bons élèves de rhétorique ou de philosophie. Il y a un abîme aujourd'hui entre les études du second et celles du premier degré. A la licence ès-lettres, les épreuves latines ont perdu considérablement, et, chose curieuse à noter, le succès des candidats ecclésiastiques et de ceux du collège Stanislas, où les exercices classiques ont été conservées dans presque toute leur intégrité, s'affirme de jour en jour davantage. Pour se mettre à la portée de leurs élèves, les maîtres de conférences de la faculté se voient dans la nécessité de leur faire recommencer en quelque sorte leurs humanités. Les étudians, les boursiers de licence eux-mêmes sont d'une telle ignorance qu'on en est réduit à reprendre en sous-œuvre avec eux les principales matières de rhétorique et de seconde.

Telles sont, dans leurs traits généraux, les observations critiques contenues dans le rapport de la faculté des lettres de Paris, ou qui s'en dégagent. Concevez-vous quelque chose de plus triste et de plus concluant tout ensemble, et fut-il jamais démonstration plus péremptoire ? En effet, le jugement de la faculté des lettres de Paris n'est pas seulement celui des hommes les plus compétens qui soient, il emprunte une valeur particulière à ce fait que l'élite intellectuelle de la jeune génération passe par leurs mains. La Sorbonne est le point central où tendent et où aboutissent les efforts d'une grande partie de la population scolaire de la France. Quand donc le niveau de ses examens baisse, on peut être certain qu'il baisse partout. Lorsque, dans son indépendance, guidée par le sentiment impérieux de son devoir, elle fait entendre un cri d'alarme, lorsqu'elle vient dire à l'administration : « Prenez garde ! vous perdez les études classiques, » il est clair que le péril est grand. Et si l'administration était gouvernée, si les chefs que le hasard met à

sa tête, au lieu d'être, par une suite du parlementarisme, les commis de la chambre, et, par une suite de leur inexpérience, les prisonniers de leurs bureaux, à coup sûr ils n'hésiteraient pas à se dégager au plus vite d'une expérience désormais condamnée.

## V.

Mais, dira-t-on, comment faire? Revenir purement et simplement à l'ancien état de choses, reprendre l'ancienne méthode et l'ancienne organisation des études? La politique ne le permettrait pas. Il serait bien dur, en effet, pour le gouvernement de confesser à ce point son erreur; quelle que soit sa modestie, on n'en saurait attendre une preuve aussi pénible. Pareillement, il y aurait quelque cruauté à exiger du conseil supérieur actuel un revirement aussi complet. A vrai dire, il s'est déjà, dit-on, singulièrement assagi : de l'ardeur et de la confiance extrêmes qui marquèrent ses débuts, il ne reste plus, à ce qu'on assure, qu'une inquiétude et le sentiment confus, pour ne pas dire l'humiliation, de n'avoir été qu'un instrument dans la main d'un ministre audacieux. Déjà dernièrement, par un scrupule inouï autant que tardif, il a changé du tout au tout sa jurisprudence à l'égard des écoles libres; il semble qu'en le poussant un peu, et si les bureaux le voulaient bien, on pourrait obtenir de son dévoûment de plus grands sacrifices d'amour-propre encore... Mais ne soyons pas trop exigeans, attendons patiemment la retraite du pécheur et souhaitons qu'il fasse pénitence. D'ici là, le roi, l'âne ou moi,.. d'ici là, que le corps enseignant continue de noter ses observations, de réunir et d'opposer à de décevantes théories un ensemble de faits qui en démontrent l'inanité. Qu'il poursuive vigoureusement, à coup de documens, la nouvelle pédagogie dans ses derniers retranchemens officiels, et la victoire, en fin de compte, lui restera.

Est-ce à dire qu'il faille la souhaiter aussi complète que certains le voudraient, que l'expérience actuelle ait été de tous points détestable et qu'on n'en doive absolument rien retenir? Tel n'est pas assurément notre avis, et, pour si vives qu'aient été nos critiques, nous tenons à rappeler que nous avons ici même et plus d'une fois affirmé la double nécessité d'une nouvelle orientation de notre enseignement public et d'une refonte des programmes de nos collèges.

A nos yeux, en effet, la question n'est pas simple : elle a deux faces, et c'est sous un double aspect qu'il importe de l'envisager. Plus un peuple avance en âge, plus ses besoins augmentent et plus il est difficile de les satisfaire; plus ses appétits se développent et

plus la prudence commande de ne les point trop exaspérer. Mais plus aussi s'impose à ceux qui le gouvernent le devoir de ne pas sacrifier à une vaine recherche de popularité les intérêts des classes ci-devant dirigeantes. Donc, en matière d'enseignement secondaire, deux ordres d'idées très différens, deux solutions très distinctes à poursuivre, à savoir : d'abord et avant tout mettre les écoles à la portée du plus grand nombre et donner à leur enseignement une direction toute pratique; ensuite, pour le maintien de l'esprit public, entretenir et conserver à l'usage de l'élite intellectuelle de la jeunesse quelques établissemens d'un ordre supérieur. Le gouvernement impérial, dans ses dernières années, avait eu le sentiment très net de cette double obligation envers le suffrage universel et envers l'élite. S'il eût vécu, les trois quarts de nos collèges communaux auraient, à l'heure qu'il est, perdu leur caractère classique; plus d'un lycée (même à Paris) aurait subi la même transformation. En revanche, les humanités, légèrement corrigées, auraient gardé leur vieille et nécessaire prépondérance dans un certain nombre de maisons choisies.

La république s'honorerait en reprenant cette réforme au point où l'avait laissée son prédécesseur. Sans doute on en pourrait modifier quelques détails, tout en en conservant les grandes lignes. On pourrait par exemple, on devrait profiter de la circonstance pour accorder à ce personnel si méritant, à tant d'égards, et si distingué de notre enseignement secondaire une satisfaction qu'il est vraiment bien extraordinaire qu'on ne lui ait pas encore faite. Les professeurs de faculté ont vu, depuis 1870, leurs traitemens augmenter dans de notables proportions; le budget de l'administration centrale va tous les jours s'enflant; les maîtres d'école ont eu leur milliard, comme les émigrés. N'est-il pas indécent qu'on n'ait pas trouvé, dans cette orgie, deux ou trois pauvres millions pour relever la situation si digne d'intérêt des professeurs de nos lycées? Nous ne pouvons que toucher ce point en passant; il y en aurait bien d'autres à considérer, mais il est temps de finir, il est temps de revenir au sujet particulier de notre étude et d'en dégager la conclusion. Cette conclusion, ou plutôt ce vœu, on l'a déjà deviné, c'est que l'université se prépare, dès à présent, à remplacer le conseil actuel de l'instruction publique par des hommes qui soient bien, cette fois, l'expression fidèle de ses vraies tendances et qu'elle leur donne un mandat très net et très catégorique. Fort de son origine, armé de ce mandat, il n'est pas douteux que le futur conseil ne mette son honneur à faire justice de l'énormité du nouveau plan d'études et ne réagisse énergiquement contre l'abus des nouvelles méthodes.

En quoi il rendra un service éminent à ce pays; car au fond, dans ce débat, ce n'est pas une simple question de pédagogie qui s'agite, ce n'est pas seulement l'éternelle querelle littéraire des anciens et des modernes qui s'est rallumée : ce qui est en cause, c'est le clair génie français lui-même qu'on est en train d'obscurcir; c'est toute une génération, déjà triste, élevée dans la douleur et dans les larmes, au bruit de la défaite, sans ouverture sur le ciel qu'on lui a pris et sur la gloire qui n'est plus; ce sont nos enfans qu'on excède et qu'on déprime; c'est notre pays abattu, mutilé qu'on voudrait, tout frémissant encore, courber sous le joug de méthodes et d'une culture étrangères. Voilà le grand, le vrai danger des nouveaux programmes. A tous leurs autres défauts ils ajoutent celui d'être antipathiques à notre race; ils ne sont pas nés en terre gauloise, en terre sainte; ils ont été conçus là-bas. Ils nous sont venus de l'est, avec l'invasion; ils l'ont complétée et ils la continuent.

La France s'était mieux défendue jadis : elle avait été vaincue, mais non subjuguée, conquise, mais non réduite en vasselage. Elle avait soigneusement gardé contre le Teuton ses arts, ses lettres, ses écoles, son érudition nationale; elle était demeurée soi-même, un peu légère sans doute, le pays de la gaie science et du franc rire, mais si vive et si fine, et portant si loin, dans toutes les directions de la pensée humaine, cette clarté supérieure dont il semble qu'un rayon d'en haut ait touché son berceau! Par grâce, ne laissons pas s'amoindrir entre nos mains ces dons précieux, ne laissons pas dévier l'esprit velche de ses voies naturelles. Retenons-le dans sa tradition. Ne souffrons pas qu'on l'altère par d'épais alliages. C'est assez de l'inoubliable outrage de l'année terrible : n'y ajoutons pas de nous-mêmes cette dernière humiliation de voir régner dans nos écoles et sur notre jeunesse une mauvaise contrefaçon de l'érudition et du pédantisme allemands.

ALBERT DURUY.

# LE

# ROYAUME SOLITAIRE

I. *Histoire de l'église de Corée*, par M. Ch. Dallet, missionnaire. Paris ; Palmé. — II. *History of Corea, ancient and modern*, by the rev. John Ross Paisley. — III. *Statistiques officielles des douanes japonaises avec la Corée*. Yokohama.

A la suite d'une révolution récente en Corée, révolution qui a porté au pouvoir un parti favorable aux étrangers, les puissances d'Occident, ainsi que les États-Unis d'Amérique, ont saisi avec empressement l'occasion de traiter avec le souverain d'un pays à peu près inconnu. Leurs propositions ont été acceptées, et l'ouverture du « royaume solitaire, » ainsi qu'il est appelé dans l'extrême Orient, n'est plus qu'une question de jours. La Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne, ont déjà le droit d'y porter leurs produits, et leurs nationaux peuvent séjourner, dès aujourd'hui, dans les ports coréens où les Japonais sont installés depuis plusieurs années.

La France aurait également joui des mêmes privilèges sans la demande mise en avant par notre consul à Tien-Tsin, l'honorable M. Dillon, d'accorder à nos nationaux et aux missionnaires français le droit d'acquérir des terrains dans l'intérieur du pays. Cette prétention, peut-être trop tôt formulée, a été repoussée, ainsi qu'il était facile de le prévoir, par un gouvernement soupçonneux, despotique, depuis longtemps renommé par des persécutions cruelles

contre ses sujets chrétiens et les apôtres étrangers qui les ont convertis. Toutefois, notre désir d'être accueillis comme les autres nations ne peut manquer d'être satisfait.

L'intention que nous avons de présenter à nos lecteurs un travail sur une contrée qui n'est célèbre que par son isolement, sa haine de l'Européen et le souvenir d'un désastre infligé à notre marine, n'a rien d'anticipé. Depuis 1875, la Corée a ouvert plusieurs de ses ports maritimes aux Japonais, — aux Japonais seulement, il est vrai, mais grâce à cette circonstance, grâce surtout à des lettres de missionnaires recueillies avec un soin pieux par un de leurs éminens collègues, M. Ch. Dallet, nous avons pu réunir un faisceau de renseignemens qui, nous l'espérons, ne paraîtront pas sans intérêt.

## I.

Après avoir laissé derrière lui les riantes perpectives des îles boisées du Japon, le navigateur qui arrive sans transition en vue des côtes méridionales de Corée est tout surpris de l'aridité des terres élevées qui s'offrent de loin à ses regards. Son étonnement n'est pas moindre au froid excessif et à la chaleur torride qu'il ressent sous une latitude qui n'est autre pourtant que celle de Malte et de l'Italie du sud (1). En décembre, c'est le climat de la Sibérie ; en juillet, celui de Tombouctou. La Pérouse raconte qu'il fut stupéfait de voir encore au mois de mai de la neige dans les ravins voisins des côtes. Cette basse température, qui semble régner avec sévérité l'hiver, est due sans doute à la nature montagneuse de la Corée et aux vents qui se précipitent sur elle des steppes glacées de la Mongolie. C'est qu'en effet la Corée n'est qu'un pays de montagnes. Une grande chaîne, partant de la Mandchourie, se dirige du nord au sud en suivant la côte de l'est, dont elle détermine les contours, et les ramifications de cette chaîne couvrent le pays presque tout entier. « En quelque lieu que vous posiez le pied, nous a dit un missionnaire français qui était venu se réfugier à Manille à l'époque des dernières persécutions, vous ne voyez que des hauteurs. Presque partout, vous semblez être emprisonné entre les rochers, resserré entre les flancs de collines, tantôt nues, tantôt couvertes de pins sauvages, tantôt hérissées de broussailles ou couronnées de forêts. Tout d'abord, vous n'apercevez aucune issue, mais cher-

(1) La Corée s'étend en latitude entre 34° 20′ et 42° 30′ et en longitude de 122° 15′ à 127° 14′ E. Sa superficie, d'après le *Dictionnaire de géographie* de M. Vivien de Saint-Martin, est évaluée à 220,000 kilomètres carrés.

chez bien et vous finirez par découvrir les traces de quelque étroit sentier qui, après une marche plus ou moins longue, vous conduira sur un sommet d'où vous verrez se développer un horizon accidenté. Vous avez quelquefois du haut d'un navire contemplé la mer, alors qu'une brise carabinée soulève les flots en une infinité de petits monticules aux formes variées. C'est en petit le spectacle qui s'offre à vos regards. Vous voyez dans toutes les directions des milliers de pics aux pointes aiguës, d'énormes cônes arrondis, des rochers inaccessibles, et plus loin, à perte de vue, d'autres montagnes plus hautes encore, et c'est ainsi dans presque tout le pays. La seule exception est un district qui s'avance dans la mer de l'Ouest et qui se nomme la plaine de Naï-Po. Mais, par ce mot de plaine, n'allez pas entendre une surface nue comme la Beauce, c'est simplement une partie de la région où les montagnes sont beaucoup moins hautes et beaucoup plus espacées que dans le reste du royaume. On y cultive le riz, et c'est ce qui fait appeler le Naï-Po « le grenier de la capitale. »

Indépendamment de la péninsule qui porte le nom de Corée (1), il y a aussi à l'ouest et au sud, au milieu d'une mer pleine de bas-fonds, un grand nombre d'îles dont la plus étendue est celle de Quelpaert. Par un temps clair, des îles japonaises de Tsou-Sima, dont la terre ferme est séparée par un détroit de 40 kilomètres de longueur, on voit fort bien la côte coréenne.

De toutes les montagnes, la plus élevée est celle qui se trouve placée dans la longue chaîne des Chan-Yan-Alin, chaîne qui sépare de la Corée, au nord, la Mandchourie et les territoires nouvellement acquis par les Russes. Elle s'appelle le Paiktou-San, ou la montagne à tête blanche. Au dire des habitans, car nul Européen n'en a fait l'ascension, un beau lac se trouve au sommet; l'eau en est noire et l'on ne peut en mesurer la profondeur. Il y a des neiges et des glaces jusqu'à la fin de mai; l'éclat qu'elles projettent au soleil se voit de très loin. La forme de la montagne est celle d'un vase immense élevant vers le ciel ses parois blanches à l'extérieur et rouges à l'intérieur.

C'est de la chaîne de montagnes où domine ce magnifique géant que les deux plus grands fleuves de la Corée prennent leur source. L'un, le Am-no-Kang, coule vers l'ouest et se jette dans la Mer-Jaune; l'autre, le Tou-man-Kang, va se perdre, à l'est, dans la mer du Japon. Il y a encore une grande quantité de cours d'eau, de canaux ou d'*arroyos*, mais trop peu importans pour être signalés. Entre les sources des deux rivières, dans les chaînes des Chan-Yan-Lin, est une contrée montagneuse, noire de forêts, com-

(1) Elle mesure 400 kilomètres de long sur 60 de large.

posant un territoire sans nom, où les bandits de la Corée, de la Mandchourie et de la Chine vivent, à l'exemple des trop fameux Pavillons Noirs du Tonkin, de brigandage et sont en rébellion ouverte contre les autorités de ces trois pays. Ce fut de la partie sud-orientale de ce district peu connu, de ces immenses plaines parsemées de lacs, de marais, de bois fourrés, de collines desséchées, qu'à la fin du XII^e siècle les Tatares, les Mongols et les Huns s'élancèrent pour conquérir l'Asie occidentale et une grande partie de l'Europe. Aujourd'hui, un mouvement contraire se produit, et ce sont des Russes, des Anglais, et des Français qui cherchent à faire prévaloir leur influence dans l'extrême Orient.

L'agriculture est en honneur en Corée comme elle l'est en Chine, et, cependant, beaucoup de montagnes, celles du nord surtout, sont encore couvertes de forêts de bouleaux, de pins rachitiques et de hêtres; les montagnes seraient tout à fait vierges de semences si les catholiques indigènes n'y étaient venus, par crainte de la persécution religieuse, y porter des graines. Dans les vallées, on récolte le riz, le millet, et beaucoup de plantes textiles, surtout le chanvre, dont de vastes champs sont couverts. Sur les versans des montagnes qui touchent aux zones tempérées, s'élèvent, forts et vigoureux, des conifères, des lauriers, des chênes, des ormes, des châtaigniers, des noyers et d'admirables camélias arborescens. C'est le pays de l'arbre à vernis (*Rhus vernicefera*), de l'arbre à cire végétale (*Rhus succedana*), de la ramie (*Urtica nivea*) et du *Dolychos soya*, sorte de haricot excellent que nous ne tarderons pas à voir introduire en Europe si nos relations avec la Corée deviennent un jour faciles. C'est aussi dans cette région que se trouve le fameux *Gen-Seng* (*Panax quinquefolium*), dont la racine est tellement appréciée par les Célestes, toujours en quête d'excitans prolifiques, qu'elle se vend au prix incroyable de 50,000 francs la livre. Celui qui croît à l'état sauvage est le plus apprécié, et ce serait, selon les missionnaires, le premier tonique du monde. La racine de la plante seule est utilisée; on la coupe en morceaux que l'on fait infuser dans du vin blanc pendant un mois au moins, on prend ce vin à très petites doses, et il peut prolonger la vie des mourans de quelques jours. Le Gen-Seng, essayé à diverses reprises par les Européens, leur a causé souvent des maladies inflammatoires très graves. Cela tient sans doute à la différence des tempéramens et de l'alimentation habituelle. Mais la prospérité du pays devra, dans l'avenir, dépendre plus de ses mines, selon nous, que de son agriculture. Dans certaines régions septentrionales, il suffit de gratter la terre pour y voir briller l'or, et dans les sables de beaucoup de rivières les paillettes de ce métal se rencontrent fréquemment. L'exploitation des mines est aujourd'hui sévèrement defendue; on n'ose s'y livrer, et per-

sonne, du reste, ne serait assez hardi pour vendre ouvertement des métaux de valeur. Le gouvernement coréen, dans la crainte de voir le royaume envahi par les étrangers, a toujours voulu faire croire que la nation était pauvre, et pour cela, rien n'a été plus simple que de défendre à son peuple de s'enrichir. D'ailleurs, un des grands obstacles au développement du commerce a été, jusqu'à nos jours, l'imperfection du système monétaire : les monnaies d'or et d'argent n'existent pas. La seule monnaie qui ait un cours légal est la sapèque. C'est une petite pièce de cuivre avec alliage de plomb, de zinc et d'étain, de la valeur de deux centimes ou deux centimes et demi. Elle est percée au centre d'un trou destiné à laisser passer une ficelle avec laquelle on en lie un certain nombre qui prend ainsi le nom de ligature. Deux cents francs font la charge d'un homme. Rien n'est mieux trouvé pour n'avoir pas d'argent sur soi.

Les forêts, qui couvrent un tiers du pays, ont permis aux tigres de se multiplier. Ces fauves font un nombre considérable de victimes, les paysans coréens n'étant pas plus autorisés que les paysans du Tonkin à faire usage d'armes à feu pour se défendre contre leurs attaques. A l'époque où la *Capricieuse* faisait l'hydrographie des côtes coréennes sous la direction de M. Mouchez, alors simple lieutenant de vaisseau, plusieurs officiers de marine de mes amis descendirent à terre dans des parages déserts pour enrichir la collection de coléoptères que je formais aux Philippines. Ils durent revenir à bord sans rien récolter. A quelques mètres du rivage, le sol était couvert d'empreintes de tigres, d'ours et de sangliers, et s'aventurer, même à une portée de fusil de la mer, n'eût pas été sans danger.

Le bœuf est employé au labourage, et le cheval, comme celui de Singapore, est de petite taille, mais fort et infatigable ; le chien sans poil se mange et passe pour un mets des plus délicats (1). Comme en Chine, il y a énormément de porcs. Le gouvernement défend l'élevage des moutons et des chèvres : le roi seul a ce privilège. Les moutons lui servent pour les sacrifices des ancêtres ; les chèvres sont réservées pour les offrandes à Confucius. Autre particularité : la culture de la pomme de terre est interdite, simplement parce qu'elle a été importée par nous ! Mais ce qui rend le séjour de la Corée insupportable aux Européens, c'est la vermine de toute espèce qui les assaille. Il y a des cancrelats gros comme des hannetons qui, l'été, rongent littéralement l'épiderme, et rendent tout repos impossible dans l'intérieur des maisons. Ils se multiplient avec une si prodigieuse rapidité qu'un proverbe coréen dit : « Quand

(1) Selon les missionnaires, ce chien est dressé au nettoyage des marmots au berceau.

une femelle de cancrelats ne donne pas le jour à quatre-vingt-dix-neuf petits cancrelats dans une nuit, elle a perdu son temps. »

En résumé, la Corée est pour nous, habitans des zones tempérées, un séjour détestable. Et pourtant, un auteur chinois, cité dans l'*Encyclopédie japonaise*, a écrit que « parmi les pays barbares, aucun ne peut se comparer au Cambodge en richesse, au Japon en franchise, au K'itan, — le pays d'origine de la dynastie chinoise actuelle, en bravoure, — à la Cochinchine en fertilité, au Tchosien, — la Corée, — en agrément (1). Le froid, comme nous l'avons vu, y est des plus vifs presque toute l'année, et la chaleur, pendant un ou deux mois, intolérable ; l'eau qu'on y boit cause des maladies très graves; les fleurs, quoique belles, y sont sans parfum et les fruits sans saveur, Il faut vraiment avoir reçu du ciel une vocation d'apôtre pour y braver comme l'ont fait d'héroïques confesseurs du Christ, la misère, les bêtes féroces, la plus hideuse des malpropretés, et enfin une mort effroyable. Et pour quels résultats ! Pour quelques milliers de néophytes sur une population de neuf millions de païens (2).

## II.

On ne sait rien de plus précis sur l'histoire ancienne de la Corée. On ignore également à quelle époque son peuple s'est livré sérieusement à l'agriculture, et c'est en vain aussi que l'on a cherché dans quel siècle il a initié les Chinois et les Japonais à la connaissance de la céramique. Cet art, dont il est resté quelques spécimens admirables, n'existe même plus à l'état de souvenir (3) !

Au 1er siècle de l'ère chrétienne, le pays était divisé en trois *kan* ou états : au nord et au nord-est le royaume de Kao-li, à l'ouest celui de Po-tsi, au sud-est celui de Sin-la. Une suite de guerres civiles interminables, des querelles entre le royaume de Kao-li et la Chine, entre le royaume de Sin-la et le Japon, voilà l'histoire de la Corée pendant mille ans. C'est vers la fin

(1) *Tchosien*, en chinois, signifie la fraîcheur du matin.

(2) D'après le *Nitchi Nitchi Chimboun*, le journal officiel de Yokohama, la population de la Corée serait de 7,294,367 habitans, sur lesquels on compterait 3,560,317 hommes et 3,734,050 femmes.

(3) Julliot, l'un des plus experts marchands de curiosités du XVIIIe siècle, parle ainsi de la porcelaine coréenne, qu'il croit être, à tort, l'œuvre du Nippon : « Cette porcelaine, dont la composition est entièrement perdue, a toujours eu l'avantage d'inspirer la plus grande sensation aux amateurs par le genre si fin du beau blanc de sa pâte, le flou séduisant de son rouge mat, le velouté de ses vives et douces couleurs en vert et bleu céleste foncé; tel est le véritable mérite reconnu dans cette porcelaine; aussi tous les cabinets supérieurs en ont été et en sont composés, ce qui seul fait son éloge. » (*Les Merveilles de la céramique*, par Jacquemart.)

du XIe siècle que les trois royaumes coréens furent réunis en un seul. Le roi de Kao-li, appuyé par la Chine, conquit les états de Pe-tsi et de Sin-la, forma une seule monarchie, et, en reconnaissance du secours que lui avait donné la dynastie mongole qui s'établissait alors à Pékin, il reconnut officiellement la suzeraineté du nouvel empereur des Célestes. Au XIVe siècle, la chute de la monarchie mongole entraîna par contre-coup la chute de la dynastie qui régnait alors en Corée. Taï-tso, que les histoires chinoises nomment Si-Tan, protégé par la dynastie Ming, qui venait de supplanter les Mongols, s'empara du trône coréen l'an 1392, et fonda la dynastie actuelle, dont le nom officiel est Tsi-Tsien. En 1636, quand la dynastie mandchoue renversa à son tour les Ming, le roi coréen eut la maladresse de prendre parti pour ces derniers. Il fut vaincu et dut reconnaître aux conquérans non-seulement le droit d'investiture, mais aussi leur autorité directe sur sa personne. Un article de la convention qui fut, à cette époque, passée entre la Chine et la Corée, nous donne le détail du riche tribut que cette dernière doit payer chaque année à l'empereur. En voici le curieux résumé : « Cent onces d'or, mille onces d'argent, dix mille sacs de riz en grain, deux mille pièces de soie, trois cents pièces de *mori* ou lin, dix mille pièces de toile ordinaire, quatre cents pièces de toile de chanvre, cent pièces de toile de chanvre fin, mille rouleaux de vingt feuilles de grand papier, deux mille bons couteaux, mille cornes de buffle, quarante nattes avec dessin, deux cents livres de bois de teinture, dix boisseaux de poivre, cent peaux de tigre, cent peaux de cerf, quatre cents peaux de castor, deux cents peaux de rats bleus. » Sauf quelques modifications insignifiantes, le tribut et la convention sont encore en vigueur de nos jours. Le Japon, qui, de son côté, avait des prétentions souveraines sur la Corée, ne fit abandon de ses droits qu'en 1868. Il doit le regretter amèrement aujourd'hui en voyant le Céleste-Empire devenir, depuis une année, tout-puissant dans la péninsule coréenne, et l'y supplanter.

Des nombreux partis coréens qui toujours se sont disputé les faveurs du roi et les plus hautes fonctions, il n'en reste plus que deux : l'un hostile aux étrangers, l'autre favorable. C'est ce dernier qui l'emporte aujourd'hui.

La forme du gouvernement est la monarchie absolue. Le roi exerce une autorité sans limites sur les hommes, les choses et les institutions. On lui rend des honneurs presque divins. Il est défendu sous des peines sévères de prononcer son nom, mais la défense est d'autant plus facile à observer que ce n'est qu'après sa mort qu'il reçoit définitivement un nom, et il le reçoit de son successeur. Personne ne doit le toucher, et jamais le fer ne peut approcher de son

corps. S'il a un abcès, il doit, le malheureux, en mourir, car pas un médecin coréen ne pourrait l'opérer sans s'exposer à être décapité. En 1800, le roi Tieng-tsong mourut, faute d'un coup de lancette qui l'eût sauvé. En somme, les rois de la Corée sont des rois fainéans, vieillis avant l'heure où la vie décline; dès qu'ils ont atteint l'âge de douze ans, on les voit se confiner dans leur sérail, où leurs ministres, pour gouverner à leur place, les laissent aux mains de jeunes femmes. Une singulière coutume les oblige à nourrir les pauvres de la capitale. Le recensement de 1845 comptait quatre cent cinquante vieillards ayant droit à l'aumône royale. Les princes du sang, les frères, oncles et neveux du monarque, ne jouissent d'aucun pouvoir. On les tient pour suspects, et, dans les soixante dernières années, trois princes ont été décapités. Les grandes familles ont absorbé presque toute l'autorité. Un Coréen, spirituel caricaturiste, a représenté son pays sous les traits d'un homme dont la tête et les jambes sont complètement desséchées, tandis que la poitrine et le ventre, gonflés outre mesure, menacent de crever. La tête, c'est le roi; les jambes et les pieds représentent le peuple; la poitrine et le ventre signifient les fonctionnaires et la noblesse, qui, en haut, réduisent à rien le roi, et, en bas, sucent le sang du peuple.

Les palais royaux, — de misérables maisons, dont un boutiquier parisien ne voudrait pas, — sont remplis de femmes et d'eunuques. Les premières sont prises un peu partout et de force pour l'agrément du roi; les seconds sont admis auprès de lui après des examens spéciaux attestant leur habileté à débrouiller les fils des complots féminins. On leur concède, s'ils remplissent bien leur charge, de très hautes dignités. Le plus étrange, c'est que ces eunuques sont mariés, qu'ils ont plusieurs femmes, et des enfans eunuques qu'ils font chercher par leurs émissaires dans le pays. Où trouve-t-on ces jeunes infirmes? Les missionnaires assurent que l'usage de la mutilation est inconnu. Mais il arrive parfois que des petits garçons sont estropiés par les chiens, ces animaux étant comme nous l'avons vu, chargés de tenir propres les enfans à la mamelle.

Huit routes principales parcourent la péninsule. La capitale, dont le nom véritable est Han-lang et non Séoul (1), comme on s'obstine à l'appeler, se trouve placée presque au centre du royaume, un peu à l'ouest, sur la route du grand village de Kei-Kido. A l'exception de quelques rues assez larges, la ville de Han-lang ne se compose que de ruelles tortueuses où l'air ne circule pas. Elle est entourée d'un mur d'enceinte, d'une hauteur moyenne de quarante

(1) *Séoul*, en coréen, veut dire capitale.

pieds coréens, environ 10 mètres. Il y a huit portes, dont quatre grandes et huit petites. Les grandes portes sont assez belles et surmontées de pavillons dans le genre chinois.

Le royaume est divisé en huit provinces administrées par des gouverneurs ou *kam-sa*, et les provinces sont elles-mêmes divisées en districts que régissent les mandarins (1). Dans chacune d'elles, il y a un service des ports et des garnisons considérables pour un petit pays; elles varient de deux cent à trois cent mille soldats, mais hâtons-nous de dire que tous les Coréens valides font partie de l'armée. Il est à peu près impossible de fournir des renseignemens précis sur l'armée coréenne. Les Japonais prétendent qu'elle est composée de 1,430,859 guerriers, mais c'est là certainement un chiffre exagéré. La garde royale comprendrait 5,770 hommes sans aucune sorte d'instruction militaire sérieuse. Le commandant en chef actuel de cette garde se nomme Sio-nés-Ka; il est cousin du roi et l'un des premiers personnages du royaume. Il s'efforce, paraît-il, d'organiser sur un pied meilleur l'armée coréenne; c'est, au dire des officiers japonais, le seul chef capable de la réformer. Il est difficile de traduire dans notre langage les grades militaires de la Corée, mais en indiquant leur hiérarchie, il sera possible d'en avoir une idée : 1° maréchaux; 2° généraux; 3° chefs d'une troupe comptant au moins mille hommes, un grade correspondant à celui de chef de bataillon; 4° chefs d'une troupe de cinq mille hommes; 5° chefs d'une troupe de cent hommes.

Les armes de la cavalerie et de l'infanterie se composent de fusils, de lances, d'arcs et des sabres. Ce n'est que depuis peu d'années que les Coréens ont acquis quelques armes à feu européennes par l'intermédiaire de la compagnie japonaise Okouva; ils n'en achètent jamais plus de trois cents à la fois, ayant la prétention d'en fabriquer eux-mêmes sur le modèle de ceux qu'ils ont. La paie des soldats de la garde du roi consiste en une solde de 15 francs par mois et d'une portion de riz quotidienne. Celle des simples soldats n'est que de 2 francs environ. Tous les ans, ils reçoivent un habit en cotonnade. Les soldats de la garde royale reçoivent en outre une tente de campagne, sous laquelle ils vivent pendant le temps qu'ils restent au service. La cavalerie forme un corps de trois mille hommes, divisés en escadrons de trois cents cavaliers.

Les Coréens n'ont pas de marins, malgré leur singulière prétention de soutenir qu'ils possèdent une flotte. Ce qu'ils ont, ce sont des

(1) Voici les noms des provinces avec leurs capitales : Au nord, Hamkieng-to, capitale Ham-Heng; Pieng-an-to, capitale Pieng-iang; — à l'ouest, Hoang-Haï-to, capitale, Haï-taiou; Kieng-Kaï-to, capitale, Han-iang; Tsiong-Tsieng-to, capitale, Kong-Tsion; — à l'est, Kang-ouen-to, capitale, Ouen-Tsien; — au sud, Kieng-sang-to, capitale, Taï-Kou; Tsien-la-to, capitale, Tsien-tsiou.

bateaux de pêche en nombre considérable appelés par eux bâtimens de guerre; comme armement, ces coquilles de noix n'ont ni canons ni caronades. En temps de paix, ils restent vides de leurs équipages et tombent rapidement hors de service. Leur seule utilité sera de servir dans quelques années de bois à brûler. Des officiers coréens sont allés dernièrement au Japon, mais en voyant la flotte de guerre de leurs intelligens voisins, ils ont compris que tout était à faire chez eux.

En Corée comme en Chine, beaucoup de villes sont murées et les forteresses nombreuses. La principale est celle de Kang-Hoa, placée à l'entrée du fleuve qui mouille les murs de la capitale. Ces citadelles servent d'enceinte à des villages de premier ordre, Tonkou-Wagni-fu, par exemple. Elles sont pour la plupart édifiées sur des collines, entourées d'un mur de granit de 3 mètres de hauteur sur 1 mètre d'épaisseur et percées de distance en distance de meurtrières. Un général japonais qui a pu les visiter nous a affirmé qu'un seul canon de siège suffirait pour les abattre et les réduire en poussière. Les administrations du gouvernement sont presque toujours installées dans l'intérieur de ces places fortes. Les bureaux occupent de vastes bâtimens recouverts de tuiles. Les Coréens considèrent ces établissemens comme ce qu'il y a de mieux en architecture. C'est pourtant fort laid et mal entretenu, excepté à Tokou-Wagni-fu, où l'on remarque quelques constructions assez bien achevées.

Dans les villes, même dans celles de premier ordre, les maisons laissent à désirer sous bien des rapports et sont, pour la plupart, de véritables huttes. Celles des habitans du nord du Japon et de l'île chinoise de Formose ont l'aspect de palais comparées aux cabanes des Coréens. Construits en pierre ou en terre, les grands édifices mesurent 15 mètres carrés; le plus souvent, ils occupent une superficie de moins de 10 mètres; leur hauteur n'a guère plus de $1^{m},50$. On creuse, il est vrai, le sol à l'intérieur de $0^{m},30$ à $0^{m},60$, et on y pose des poutres, qui supportent un misérable plancher. Et encore, les riches seuls se paient ce luxe; les pauvres se contentent, pour dormir, d'étendre quelques nattes sur la terre. Ces habitations n'ont qu'une seule porte et pas de fenêtres; il est presque impossible à un homme un peu grand de s'y tenir debout. A Fousan, où les Japonais ont un comptoir, elles sont plus grandes et mieux construites. Une des choses qui frappent le plus les étrangers, c'est que les indigènes n'ont pas de puits; ils paraissent ignorer les principes de la construction d'un aqueduc. Leur méthode pour avoir de l'eau est la suivante: ils creusent un trou de six pieds de profondeur et de trois pieds de diamètre près d'un ruisseau qui descend d'une colline, puis l'eau est amenée dans ce trou au

moyen de conduites en bambou. Dans ces conditions, on devine que l'aspect général des villages est loin d'être attrayant. Les rues sont sales et tellement étroites qu'une voiture ordinaire ne peut y passer. Il s'y tient pourtant des marchés où l'on vend tous les cinq jours de la viande, des légumes, du poisson, des grains, des étoffes et des meubles. En regardant dans les boutiques, on y voit des pipes, du tabac que l'on cultive dans le pays, du papier, des épingles à cheveux, des petits miroirs, des peignes, des couteaux, et autres menus articles de bimbeloterie qui attirent aussi bien les hommes que les femmes. Ailleurs, on vend des objets pour la table, tels que plats, bassins et tasses. Ces objets sont en porcelaine ou en métal; les premiers ne peuvent être utilisés que l'été, car le froid est tellement rigoureux en hiver que les liquides qu'ils contiendraient les briseraient en se congelant.

Il n'y a pas en Corée de maisons de thé organisées comme au Japon, c'est-à-dire avec luxe et originalité. Vous n'y trouvez que quelques petites maisons dans les villes et les villages où les voyageurs peuvent s'arrêter, manger et boire. D'horribles vieilles femmes tiennent généralement ces taudis, et si un étranger, même un Japonais, jette en passant un simple coup d'œil sur ces mégères, on les voit se voiler ou prendre la fuite. Il est donc difficile de dîner ailleurs que chez soi dans cet affreux pays. Quelques-unes de ces misérables auberges sont tenues par des hommes; celles-là sont tout aussi grossièrement construites que celles tenues par les femmes, et des nattes pour se reposer sont simplement étendues sur le sol, qui n'est recouvert d'aucun plancher.

## III.

Les Coréens, par leur physionomie, rappellent les Japonais du sud, particulièrement ceux de Satsouma, mais ils ont les traits plus fins et plus réguliers. Beaucoup portent toute la barbe. Les femmes aussi sont fortes, la plupart d'une taille de plus de cinq pieds deux pouces. Le type mongol domine, mais les Coréens ressemblent plus, comme nous le disions, aux Japonais qu'aux Chinois. Il est probable que la masse du peuple représente un faisceau de races diverses, car il est facile d'y trouver des types très purs de Japonais, de Chinois, de Tatares, de Tongouses, et peut-être même de Malais. En général, ils ont le teint cuivré, le nez court, un peu épaté, les pommettes proéminentes, la tête et la figure arrondies, les sourcils élevés. Leurs chevelures sont noires; il n'est pas rare cependant de rencontrer des cheveux châtains et même châtain clair. La barbe est peu fournie, beaucoup de visages n'en ont pas. Les Coréens sont de taille moyenne dans le sud; mais, au nord, les indi-

gènes voisins des provinces de la Tartarie sont remarquables par leur haute stature, leur force et leur sauvagerie. La paix, qui n'a pas été troublée depuis longtemps en Corée, et l'oppression exercée par le gouvernement, ont beaucoup contribué à rendre le peuple mou et ignorant. Ils supportent facilement la misère. On croit qu'ils sont à peu près sauvages et dénués d'intelligence : c'est là une erreur née sans doute de leur persistance à ne pas répondre aux questions des étrangers. Ils n'ont jamais été en contact avec d'autres gens que les Chinois et les Japonais, et les relations qu'ils ont eues à différentes reprises avec ces peuples ont toujours tourné à leur désavantage. Aussi détestent-ils les visages nouveaux; ils font semblant de ne pas les comprendre pour n'avoir pas à leur parler. Au dire des Malais, les singes ne parlent pas non plus pour ne pas payer d'impôt.

Dans l'intérieur, les voleurs sont très nombreux; ils ne se croient pas déshonorés lorsqu'ils ont été condamnés pour ce fait. A peine hors de prison, ils recommencent. Cela vient de ce qu'aucune loi sévère ne punit le vol. Il n'en est pas de même du viol, qui est châtié très sévèrement. La femme qui entretient des relations avec un étranger est condamnée à mort. Les Japonais en eurent un exemple terrible lors de la famine qui, en 1877, dépeupla une partie du pays. De pauvres femmes affamées vinrent demander des secours aux Japonais établis à Fousan; quelque temps après, elles furent ramenées par ordre des autorités. On leur trancha la tête. Les Coréens riches allaient aussi, de leur côté, à Fousan, mais c'était pour y admirer les *mousmées* japonaises, leur offrir des cadeaux et en obtenir des faveurs.

Aussitôt, avons-nous dit, qu'une femme coréenne, — à moins qu'elle ne soit très jeune ou très vieille, — rencontre un étranger, elle s'enfuit, et si la retraite est impossible, elle se voile le visage. Il est à présumer que les Coréennes agissent ainsi plutôt par crainte de leurs compatriotes que des étrangers. Un jour, un officier anglais qui faisait des sondages à Masamfo descendit à terre avec quelques camarades. Deux femmes qui travaillaient seules dans les champs vinrent à eux, les examinèrent longuement et leur adressèrent même quelques paroles qu'ils ne purent comprendre. Un Coréen se montra soudainement à quelque distance, et aussitôt elles prirent la fuite.

Si vous passez près d'un ruisseau, vous trouverez toujours un groupe de femmes lavant et causant; aussi les Coréens, couverts de vermine dans l'intérieur de leurs maisons, sont-ils toujours, hors de chez eux, vêtus proprement. Tous les travaux domestiques sont faits par les femmes; la destinée des hommes paraît être celle de fumer et de flâner de la naissance à la mort. Les maisons de bains,

si communes au Japon, sont inconnues en Corée. Les indigènes prennent quelques bains froids dans les ruisseaux pendant les mois de l'été, mais il n'est pas permis aux femmes de se baigner plus de trois fois par an. Les barbiers y sont inconnus, hommes et femmes arrangent eux-mêmes leurs cheveux. Un Chinois ne peut vivre sans parapluie : un Coréen en ignore complètement l'utilité. Les lanternes y sont inconnues; la nuit, la torche est en usage, et s'il pleut, on ne s'éloigne jamais des maisons. Les coolies les plus misérables se réfugient dans leurs huttes dès que tombe une averse et refusent de travailler, même si on leur offre un salaire supplémentaire. Il est vrai que les malheureux n'ont qu'un vêtement et que, s'ils le laissent se mouiller, ils sont obligés de rester complètement nus jusqu'à ce qu'il soit sec.

Les Coréens sont doux de caractère, très polis dans leur langage et même flatteurs. A ceux qui leur demandent comment ils vont, ils répondent : « Grâce à la faveur que vous me faites en m'adressant cette question, ma santé est bonne. » Un malade dit à la personne qui vient le visiter : « Grâce à votre visite, je me sens mieux. » S'adressent-ils aux Japonais, les seuls étrangers avec lesquels ils aient été en rapport depuis trois ans, ils commencent toujours par ces mots : « Vous êtes si savans ! » ou : « Vous êtes si grands ! » Un Coréen, rencontrant un enterrement, arrête le cortège et, s'approchant du cercueil, dit : « Je regrette profondément la perte de cet homme vertueux, » même s'il n'a jamais connu le défunt.

M. Ch. Dallet, dans son intéressante *Histoire de l'église de Corée*, nous apprend qu'en Corée, — comme du reste dans beaucoup d'autres contrées asiatiques, — les mœurs sont effroyablement corrompues et, par une conséquence toute naturelle, la condition de la femme est un état d'abjection et d'infériorité choquantes. « Elle n'est pas la compagne de l'homme, dit-il, elle n'est qu'une esclave docile, un instrument de plaisir et de travail, à qui la loi et les mœurs ne reconnaissent aucun droit et, pour ainsi dire, aucune existence morale. C'est un principe partout admis, consacré par les tribunaux, que toute femme qui n'est pas sous puissance de mari ou de parens est, comme un animal sans maître, la propriété du premier occupant. »

Les femmes n'ont pas de nom. On leur donne parfois celui de la province où elles sont nées; quelquefois on les appelle : la Maison d'un tel, — celle du mari. Quand une femme est citée devant un tribunal, le juge lui donne un nom d'office, mais seulement pendant le temps que dure le procès. On ne cesse de répéter aux garçons qu'il est honteux pour un homme de demeurer dans l'appartement des femmes et, jeunes encore, on les voit se refuser à mettre les pieds dans les parties du logis où vivent leurs mères et leurs

sœurs. Presque jamais un Coréen de bon ton n'aura une conversation suivie avec sa propre femme, qu'il regarde comme étant infiniment au-dessous de lui. Après le mariage, les femmes nobles sont inabordables. Presque toujours consignées dans leurs appartemens, elles ne peuvent ni sortir, ni même jeter un regard dans la rue, sans la permission de leur mari. Cette séquestration est portée si loin que l'on a vu des pères tuer leurs filles, des maris tuer leurs femmes, et des femmes se tuer elles-mêmes, parce que des étrangers les avaient touchées du doigt. Des libertins profitent de cette réclusion pour violenter les femmes en l'absence de leurs époux : elles se taisent par crainte de la mort ou d'un effroyable scandale. Il est aussi des usages qui viennent évidemment de la liberté des mœurs et du mépris qu'on a pour le sexe faible. Ainsi, les femmes non mariées ont le droit de pénétrer partout, de circuler en tous les temps dans les rues de la capitale, même la nuit, tandis que, depuis neuf heures du soir, moment où la cloche donne le signal du couvre-feu, jusqu'à deux heures du matin, aucun homme ne peut sortir sans s'exposer à une forte amende.

Lorsque les enfans ont atteint l'âge de puberté, ce sont les parens qui les marient, sans les consulter; les filles ne peuvent se marier avant vingt ans. Le plus souvent le père d'un garçon se met en relation, de vive voix ou par correspondance quelquefois, avec le père d'une fille; on discute les conditions du contrat, on marque l'époque qui semble la plus favorable pour le mariage d'après les calculs des devins et des astrologues, et cet arrangement est définitif. La veille ou l'avant-veille du jour fixé pour la cérémonie, la fiancée invite chez elle une de ses amies pour lui relever les cheveux qu'elle a portés jusque-là en tresses flottantes sur les épaules; le jeune homme, de son côté, appelle l'un de ses parens pour lui rendre le même service. Tant que l'on n'est pas marié, eût-on trente ans, on est considéré comme un enfant auquel toutes les folies sont permises, et l'on doit conserver les cheveux nattés et tombans. Après que les chevelures ont été relevées par le mariage, les hommes les portent nouées sur le sommet de la tête, un peu en avant; mais en si petite quantité qu'il n'y en a pas plus gros qu'un œuf. Les femmes mariées font tout le contraire ; elles se procurent de faux chignons afin de grossir autant que possible les deux tresses qui, pour elles, sont de règle stricte.

Quand arrive le jour du mariage, on prépare dans la maison de la jeune fille une estrade plus ou moins élevée, ornée avec tout le luxe possible : les parens et les amis s'y rendent en foule. Les futurs époux, qui ne se sont jamais vus, sont amenés solennellement sur l'estrade et placés l'un en face de l'autre. Ils y restent quelques minutes, se saluent sans mot dire, puis se retirent chacun de

leur côté. La jeune mariée rentre dans l'appartement des femmes, et le mari reste avec les hommes dans les chambres extérieures, où il fête de son mieux ses amis. Et c'est tout : le mariage est conclu. Le jour de la noce, la jeune femme doit montrer la plus grande réserve dans ses paroles. Sur l'estrade elle n'a pas dit un mot, et le soir, dans la chambre nuptiale, l'étiquette lui commande de garder le silence le plus absolu. Le jeune marié l'accable de questions, de complimens; elle doit rester muette, impassible comme une statue. Assise dans un coin, revêtue d'autant de robes qu'elle peut en porter, elle attend que son époux la déshabille, si cela peut toutefois être agréable à ce dernier, mais tout en se gardant bien d'y aider elle-même. Les Coréens ont le droit d'avoir autant de concubines qu'ils peuvent en entretenir, et ils ne s'en privent pas si leur femme légitime n'est pas de leur goût. Se contenter d'une femme serait d'ailleurs de mauvais ton.

Le divorce est en usage. Lorsqu'une femme s'enfuit de la maison conjugale, le mari, s'il peut découvrir sa retraite, la fait enlever et conduire devant le juge, et celui-ci, un mandarin, après avoir fait administrer une bastonnade à la fugitive, la donne à l'un de ses valets.

Dans toutes les classes de la société, la principale occupation des femmes est d'élever leurs enfans, ou plutôt de les nourrir. L'allaitement artificiel est inconnu. Si elles n'ont qu'un garçon ou qu'une fille, elles donnent le sein à leur bébé jusqu'à l'âge de sept ou huit ans. « Cela se fait publiquement et personne ne s'en scandalise ! » s'écrie un missionnaire. Qu'y a-t-il donc de scandaleux à cela? L'éducation du reste exige peu de soins. Elle consiste à faire toutes les volontés de l'enfant, surtout si c'est un fils, à se plier à tous ses caprices, à rire de ses défauts, sans jamais les corriger.

Les femmes nobles ne font absolument rien, mais celles du peuple ont une rude besogne. Elles doivent préparer les alimens, confectionner les toiles, faire les habits, les laver, les blanchir, entretenir toute la maison, et, de plus, l'été, aider leurs maris dans tous les travaux des champs. Les hommes travaillent au temps des semailles et de la moisson, mais en hiver ils se reposent. Leur seule occupation alors est d'aller dans les montagnes couper le bois, qui est partout abondant. Le reste de leur temps se passe à jouer, à fumer, à faire des visites ou à dormir.

Un veuf peut se remarier après un deuil très court. Les femmes, surtout celles des hautes classes, doivent pleurer leur mari toute leur vie. Il en résulte ceci : c'est que les jeunes veuves, ne se remariant pas, deviennent presque forcément les concubines de ceux qui peuvent les entretenir. On voit aussi de jeunes veuves se donner la mort après les funérailles de leurs époux, soit pour prouver leur

éternelle fidélité, soit aussi pour mettre leur honneur hors d'atteinte, car n'ayant personne pour les aider à se défendre, elles tombent aisément aux mains des libertins. Si ceux-ci, par ruse, ont violemment abusé d'elles et prouvent qu'ils les ont possédées, ils deviennent de par la loi les maîtres absolus de ces malheureuses. Aux gens du peuple les secondes noces ne sont pas défendues. La nécessité pour les pauvres d'avoir une personne qui prépare leur nourriture rend les seconds mariages assez nombreux.

## IV.

Les Coréens sont divisés en trois classes : nobles, gens du peuple, esclaves. La noblesse est héréditaire. Les enfans naturels étant devenus très nombreux, un décret royal, édicté en 1857, leur a donné le droit d'aspirer comme les enfans légitimes à toutes les dignités. Les nobles descendent pour la plupart des guerriers qui, il y a cinq siècles, ont placé sur le trône le fondateur de la dynastie actuelle. Les services publics sont monopolisés par eux, les traitemens de leur fonctions sont les uniques moyens de leur existence. Ils ont, en outre, certains privilèges tels que celui de ne pas se voir inscrits sur les rôles de l'armée, d'être inviolables dans leurs demeures et leurs personnes, et de porter chez eux le bonnet de crin qui est le signe distinctif de leur rang. En Corée, les nobles sont si nombreux, ils savent si bien s'unir pour conserver les privilèges de leur caste, que ni le peuple, ni les mandarins, ni le roi ne peuvent lutter contre eux avec avantage. Qu'un grand seigneur n'ait pas d'argent, il envoie ses valets saisir un marchand ou un laboureur et lui en demande. Si celui-ci s'exécute de bonne grâce, il le relâche; sinon il est emprisonné, privé d'alimens et battu jusqu'à ce qu'il ait donné la somme qu'on lui réclame. Dans les auberges, on n'ose ni interroger un noble, ni même le regarder. On ne peut fumer devant lui. S'il sort à cheval, un valet conduit sa bête par la bride, aussi n'en voit-on jamais galoper. La noblesse est la grande plaie du pays. Les missionnaires ont connu de ces grands seigneurs qui ne mangeaient du riz qu'une fois tous les trois ou quatre jours, passaient d'horribles hivers sans feu et presque sans habits, et cependant refusaient obstinément de se livrer à quelque travail par crainte de déroger.

Entre la noblesse et le peuple proprement dit se trouve la classe moyenne, qui ne se rencontre que dans la capitale. Elle comprend des familles qui, depuis plusieurs générations, remplissent auprès du gouvernement certaines fonctions spéciales, telles que celles d'astronomes, d'interprètes et de médecins. Au-dessous de cette classe vient le peuple, qui n'a absolument aucune influence politique. Un homme de cette catégorie peut, il est vrai, comme nous le verrons

plus loin, concourir aux examens publics pour les emplois civils et militaires, mais quelque titre qu'il obtienne, licencié ou docteur, il ne recevra jamais du gouvernement que des fonctions insignifiantes. Les individus attachés au temple de Confucius ou d'autres grands hommes, les faiseurs de cercueils, les couvreurs, les maçons, tous ceux, en un mot, qui ont un genre de travail ou des intérêts communs, créent des corporations afin de trouver aide et protection en cas de besoin. Il suffit, pour faire partie de ces associations, de payer une cotisation plus ou moins considérable. Les abatteurs de bœufs forment une classe à part, tenue pour plus vile que celle des esclaves. Cela vient de ce que, le bœuf étant un animal absolument nécessaire pour la culture, une loi défend de le tuer sans permission du gouvernement. De là une grande répulsion contre ceux qui les abattent. Ces parias d'un nouveau genre ne peuvent demeurer dans l'intérieur des villages, et c'est parmi eux que sont pris les exécuteurs des hautes-œuvres. Il est bon d'ajouter que le mépris public n'atteint que ceux qui tuent l'animal et nullement les bouchers qui vendent la viande.

Les esclaves, autrefois fort nombreux, ne sont plus qu'un petit nombre. Sont esclaves ceux qui naissent d'une mère esclave, ceux qui se vendent ou sont vendus par leurs parens comme tels, et enfin les enfans abandonnés qui sont recueillis et élevés par de riches Coréens. Leur maître a droit de vie et de mort sur eux; s'ils usent toutefois de ce droit dans des circonstances ordinaires, ils sont justiciables des tribunaux. En somme, le sort de ces malheureux est préférable souvent à celui des villageois pauvres, et il n'est pas rare de voir des individus se donner à un noble pour se mettre à l'abri des violences des mandarins. Le gouvernement a ses esclaves qui le sont devenus par suite d'une condamnation en cause criminelle. Chez nous, ce sont des forçats. Les femmes de cette catégorie et qui sont la propriété des préfets de province, sont traitées comme des animaux. Livrées aux mandarins, aux satellites, aux valets, au premier venu, rien n'égale le mépris que l'on a pour elles, et la mort devrait être préférable à la servitude qu'elles subissent.

Les Coréens, qui ont tant de dureté pour le sexe faible, adorent leurs enfans et surtout les garçons. Ils ne sont jamais abandonnés ou exposés, du reste pas plus qu'en Chine, sauf les cas de grande famine. Parfois, aux époques de disette, des pères donnent ou vendent leurs fils, mais l'argent qu'ils peuvent acquérir par la suite est employé à les racheter. Le premier sentiment vertueux que l'on inculque à un enfant est le respect de son père. On ne lui demande aucune considération pour sa mère. Le fils ne doit jamais jouer devant celui auquel il doit la vie, ni fumer devant lui. En un mot, le respect filial est l'unique vertu des enfans coréens. Les adoptions

sont très communes, et elles doivent se faire le plus possible dans la famille, car ce sont des descendans qui seuls doivent rendre aux ancêtres le culte habituel, garder leurs tablettes, observer les cérémonies de deuil et offrir les sacrifices. On n'adopte pas de filles, toujours parce qu'on les considère indignes d'accomplir les rites prescrits. A la mort du père, le fils aîné prend sa place ; il conserve la propriété. Les cadets reçoivent de leurs parens des donations plus ou moins importantes à l'époque de leur mariage. En général, la maison de l'un est la maison de tous, et tous prêtent leur appui à celui d'entre eux qui a quelque chance d'obtenir un emploi. Les noms de famille sont en très petit nombre, cent quarante-cinq ou cent cinquante au plus. Pour distinguer les différentes familles qui portent le même nom, on y joint l'indication de leur pays. Outre ces noms, il y a les noms propres de chaque individu ; on en compte trois : le nom d'enfant, le nom propre vulgaire et le nom propre légal. Les femmes ne changent pas de nom à leur mariage ; elles conservent leur nom d'enfant. Ordinairement les gens du peuple n'ont que des sobriquets par lesquels on les désigne.

Quelques mots sur le deuil en Corée. Quand un noble a perdu son père, sa mère ou l'un de ses proches, il n'est pas libre de le pleurer à sa guise ; il doit se conformer aux prescriptions données à ce sujet par le gouvernement. Voici ce qui se passe le plus souvent. On commence par déposer le corps dans un cercueil en bois très épais, gardé dans une chambre destinée à cet usage. On doit aller pleurer dans ce lieu funèbre quatre fois par jour, et, pour y entrer, il est nécessaire de porter une toilette spéciale. Elle consiste en une grande redingote de toile grise déchirée, et aussi malpropre que possible. On se ceint les reins d'une corde de la grosseur du poignet, corde tressée avec de la paille de riz et du fil. Une autre corde fait le tour de la tête, laquelle est couverte d'une toile grise. Les bouts en retombent par-devant sur chaque joue. Des bas et des souliers spéciaux et, à la main, un gros bâton noueux, complètent cet étrange costume. Dans cet accoutrement, sous lequel nos missionnaires se sont souvent cachés, on se rend dans la chambre mortuaire le matin, en se levant, et après chaque repas. On apporte une petite table chargée de mets et placée sur un autel à côté du cercueil ; puis la personne qui préside la cérémonie fait entendre des plaintes lugubres. Ces pratiques durent pendant deux ou trois ans. Un noble qui se respecte doit souvent passer toute une nuit et tout un jour auprès de son père mort. Il en est qui font bâtir des maisons très petites auprès des tombeaux pour y vivre plusieurs années. Ceux-là acquièrent une haute renommée de sainteté et la vénération de tous.

La Corée, vassale de la Chine depuis plusieurs siècles, a subi

l'influence de sa dominatrice. On trouve donc en Corée, ainsi que dans l'empire du Milieu, le même respect pour la science, la même vénération pour les grands philosophes et presque le même système d'examens littéraires pour les emplois et les dignités. Mais si, dans le Céleste-Empire, un individu, tout pauvre et humble qu'il soit, peut, ayant acquis des grades littéraires, devenir le premier mandarin de l'empire, celui qui échoue, fût-il fils d'un ministre et riche comme un Rothschild, est légalement incapable d'exercer une fonction publique. En Corée, c'est bien différent. La démocratie égalitaire n'existe pas, et si les Coréens ont le droit de concourir pour les plus hauts emplois, jamais ils n'obtiennent autre chose que des places insignifiantes, sans espoir de s'élever bien haut. Le noble qui a reçu son diplôme universitaire s'empare des meilleurs postes administratifs et militaires. A l'époque des examens, les étudians des provinces se mettent en route pour la capitale. C'est la terreur des villages qu'ils traversent, car, sous le prétexte qu'ils sont convoqués par le roi, ils commettent les plus grands excès. Quand arrive le jour des épreuves, ils se réunissent en masse dans un local fort étroit, où, en attendant qu'on les appelle, ils commettent toute sorte d'extravagances. Quelquefois ils restent plusieurs nuits dans ce local, car le nombre des élèves est de plusieurs milliers chaque année, et l'on peut s'imaginer dans quel état de fatigue et de malpropreté ils sortent de là.

Les examens passés, ceux qui ont obtenu des grades se hâtent de revêtir l'uniforme qui convient à leur nouveau titre, puis ils vont, à cheval, faire visite aux principaux personnages de la capitale. Pour que leur titre soit valable, il faut, comme dans certaines écoles et universités d'Europe, que le lauréat soit brimé. On lui barbouille le visage d'encre d'abord, de farine ensuite, et l'on mange et boit à ses dépens. S'il n'accepte pas le barbouillage de bonne grâce de la main de tous ses amis, on le lie comme un saucisson, on le frappe et on le suspend en l'air jusqu'à ce qu'il ait donné des marques de satisfaction et délié les cordons de sa bourse. Les grades que l'on acquiert sont ceux de bachelier, licencié et docteur. On peut gagner ce dernier, qui est le plus élevé, sans passer par les autres. Depuis plusieurs années, les nobles achètent, sans trop s'en cacher, grades et diplômes, et les véritables lettrés deviennent de plus en plus rares.

Les sciences exactes, la linguistique, les beaux-arts sont loin d'être en aussi grand honneur que les études littéraires et philosophiques. Les premières sont l'apanage d'une classe que l'on appelle en Corée « la classe moyenne » et qui se rattache à huit fonctions distinctes. La première, celle des interprètes, est très recherchée; la seconde comprend l'étude de l'astronomie et l'art de choisir

les jours propices. Ceux qui en sont chargés ne travaillent que pour le roi. Puis vient l'école de médecine, l'école des chartes, dont les élèves sont employés à la conservation des archives et à la rédaction des rapports officiels; l'école de dessin, pour les cartes, plans et portraits du souverain; l'école de droit, l'école de calcul, d'où sortent les commis du ministère des finances, et enfin l'école de l'horloge. C'est là qu'on prend les directeurs et surveillans de l'horloge unique du gouvernement et de la Corée. C'est une machine hydraulique qui mesure le temps, en laissant tomber des gouttes d'eau à intervalles réguliers. En dehors des fonctions administratives, de la culture de la terre, des métiers de tisserand, charpentier et maçon, les Coréens s'adonnent-ils à la fabrication de ces ouvrages d'art, céramiques et bronzes, dans lesquels les Japonais excellent et les Chinois brillent? Les missionnaires n'en parlent pas. Il y a de nombreux potiers, mais nulle part on ne retrouve la fabrication de ces porcelaines admirables dont nous avons dit quelques mots. Les richesses minérales abondent, et personne ne dit avoir vu fabriquer ces bronzes d'une charmante couleur et d'une sonorité incomparable que l'on trouve dans les habitations des mandarins riches. C'est pourtant à la Corée, d'après les vieux livres chinois, que le Japon et le Céleste-Empire sont redevables de leurs premières tentatives artistiques et littéraires. Une autre gloire lui revient. Elle a inventé les caractères mobiles métalliques, précédant ainsi l'Europe d'au moins cent cinquante ans. M. Satow possède une réimpression du *K'ung-tsé-kia-yü* ou *Apologues de Confucius*, imprimée en caractères mobiles à la librairie de *l'Unité de distinction*, en 1317. C'est sans doute l'un des plus anciens livres qu'il y ait au monde. On assure aussi que les Chinois ont employé des caractères d'argile cuite et mobiles dès le XI^e siècle.

Il est une industrie dans laquelle les Coréens l'emportent sur leurs voisins, c'est celle du papier. Celui qu'ils fabriquent avec de l'écorce de mûrier est bien plus épais et bien plus solide que celui des Chinois. Il a la solidité de la toile. On en fait des chapeaux, des sacs, des mèches de chandelle, des cordons de chaussures, etc.; lorsqu'il est préparé avec de l'huile, il remplace nos toiles cirées, nos parapluies et notre caoutchouc. Les portes et les fenêtres n'ont pas d'autres vitres que ce papier.

## V.

La langue coréenne n'a pas de parenté avec la langue des Célestes, bien qu'elle se soit approprié un grand nombre de mots chinois. Elle appartient au groupe mongol et possède beaucoup d'analogie avec le japonais. Elle n'a ni genre, ni nombre, ni cas, mais des

particules qui s'adaptent aux noms, aux verbes et même aux phrases. Dans les huit écoles du gouvernement, on n'étudie que la littérature et les sciences chinoises, tandis que la langue nationale est méprisée. Édits, proclamations, jugemens, livres de science, tout est en caractères chinois. M. Ch. Dallet fait remarquer, non sans raison, que pas un de nos orientalistes ne s'est occupé de la langue coréenne et ne s'est adressé aux missionnaires pour en connaître la structure. Ceux-ci ont fait paraître en décembre 1880, puis en janvier 1882, un *Dictionnaire français-coréen* et une *Grammaire coréenne*. Le premier est un grand in-8° de plus de sept cents pages, qui comprend une partie géographique, riche de vingt-huit à trente mille mots et de deux appendices. C'est en partie l'œuvre de M. Ridel. Avec ses vingt-cinq lettres, l'alphabet coréen a suggéré aux auteurs l'idée d'adopter pour la disposition des mots un système approchant des dictionnaires européens. A côté de chaque mot coréen on trouve sa prononciation figurée en caractères français, et, de plus, le mot chinois, ce qui rend cette œuvre accessible aux Orientaux eux-mêmes. Ce dictionnaire décrit également la faune, l'ichtyologie, la flore, les sciences et les arts de la Corée, avec une couleur locale qui donne à l'œuvre un caractère spécial et pittoresque. En le feuilletant, on découvre de curieux détails sur les usages et les institutions d'une terre où, presque à chaque pas, on se trouve en face de l'inconnu. Et que de richesses naturelles encore ignorées! L'un des appendices donne la solution rapide de la conjugaison des verbes, la plus ardue des difficultés de la langue coréenne. L'autre, rédigé d'après les traités de géographie les plus connus, fournit les noms et la position des provinces, des villes, des montagnes, des cours d'eau et l'indication des divisions administratives, civiles et militaires. L'impression de ce travail important a été conféré à M. Lévy, directeur de *l'Écho du Japon*, à Yokohama. Elle a duré deux ans et fait le plus grand honneur à celui qui a osé l'entreprendre.

Dans la *Grammaire coréenne* (1), les missionnaires ont encore donné beaucoup de place à leur chapitre du verbe, qui, en français et en anglais, comme dans beaucoup d'autres langues, est la partie la plus importante, la plus difficile du discours. C'est aussi le cas pour la langue coréenne, langue dans laquelle les plus grosses difficultés proviennent des formes honorifiques. Les Coréens y attachent une grande importance, de même que les Chinois, et ils ne

(1) *Grammaire coréenne, précédée d'une introduction sur le caractère et la langue coréennes, sa comparaison avec le chinois, suivie d'un appendice sur la division du temps, les poids, les mesures, la boussole, la généalogie, avec un cours d'exercices variés pour faciliter l'étude pratique de la langue*, par les missionnaires de Corée de la Société des missions étrangères de Paris. Yokohama. Imprimerie de L.-L. Lévy et S. Salabelec.

voudraient pas manquer d'observer la distinction entre les supérieurs, les égaux et les inférieurs dans leurs conversations. Lorsqu'on songe que la société se divise en trois castes bien tranchées, on est effrayé de la tâche que les auteurs ont entreprise et qu'ils ont, du reste, menée à bonne fin. Disons en passant que le verbe *avoir* n'existe pas en coréen; il est remplacé par le verbe *être*. Ainsi : j'ai un livre, doit se rendre par : un livre est mien. M. Charles Vapereau, qui a publié dans un journal anglais de Shanghaï une intéressante étude sur l'œuvre des missionnaires, raconte qu'à Pékin il a eu l'occasion de voir beaucoup de Coréens et que quelques-uns d'entre eux seulement savaient parler chinois. Ceux qui s'exprimaient dans cette langue étaient presque tous de Eu-Thio, ville située près de la frontière de Chine; c'étaient des marchands qui, chaque année, venaient dans la capitale du Céleste-Empire pour leur propre compte, ou bien encore des interprètes au service des mandarins chinois. Les mandarins coréens et le plus grand nombre des trafiquans et des interprètes peuvent écrire la langue mandarine, mais, chose étonnante, il est très rare d'en trouver, même de ceux qui n'ont qu'une éducation médiocre, écrivant leur propre langue.

Le bouddhisme, ou la doctrine de Fo, pénétra en Corée au IVe siècle de notre ère; puis, au XIVe siècle, la religion de Confucius le supplanta et devint en quelque sorte la religion d'état. Pour la masse du peuple, celle-ci consiste dans le culte des ancêtres et dans l'observation de cinq devoirs : envers le roi, envers les parens, entre époux, envers les vieillards et entre amis. Pour les lettrés, il faut ajouter : le culte de Confucius et des grands hommes, la vénération des livres sacrés de la Chine et enfin un culte de Sia-Trik ou génie du royaume. Qu'est-ce que ce Sia-Trik? Les missionnaires ont souvent interrogé les Coréens à ce sujet sans jamais obtenir une réponse bien précise. Les uns désignent ainsi un être suprême, d'autres croient que c'est le ciel, le plus grand nombre ignore ce que cela veut dire. C'est lui que l'on invoque pour obtenir de la pluie ou de la sérénité dans l'atmosphère. Dans la capitale, son temple est ce qu'il y a de plus sacré : celui où l'on conserve les tablettes des ancêtres de la dynastie régnante ne vient qu'en second lieu. Un jour, M. Ch. Dallet disait à un Coréen que chaque homme avait une âme. Le Coréen ne voulait pas l'admettre. « Pour nous autres, disait-il, ce qui nous meut et nous anime, se dissipe avec le dernier souffle de la vie; mais, pour les grands hommes, ils subsistent encore après la mort. » Dans chaque district se trouve un temple de Confucius. Ce sont de petits bâtimens assez beaux pour le pays, avec de vastes dépendances. C'est dans ces temples

que les lettrés tiennent leurs réunions et offrent des sacrifices aux génies, aux époques de la nouvelle et de la pléine lune. On trouve encore en Corée quelques pagodes bouddhiques où des bonzes s'efforcent de perpétuer la doctrine de Fo. Mais cette religion est en pleine décadence. On y voit aussi des monastères de bonzesses; de même que les prêtres, elles sont tenues à garder la continence durant leur séjour dans les bonzeries, car il y a peine de mort contre celles qui auraient des enfans. Comme la loi ne les oblige pas à séjourner là toute leur vie, elles y passent quelque temps, puis elles s'en vont dès que l'ennui les domine trop, ce qui n'est pas long. Si on demande aux Coréens ce qu'ils deviennent après la mort, ils répondent comme les épicuriens de tous les temps : « Qui le sait? personne n'en est revenu; l'important est de jouir de la vie pendant qu'elle dure. » Les Coréens voient le diable partout; ils croient aux jours fastes et néfastes, aux lieux propices, tout leur est un signe de bonheur ou de malheur. Le serpent est ici l'objet d'une crainte superstitieuse; très peu de Coréens oseraient en tuer. Ils apportent de la nourriture là où ils savent que ces reptiles pullulent. Le nombre des charlatans, astrologues, jongleurs, diseurs de bonne aventure de l'un et de l'autre sexe qui vivent en Corée de la crédulité publique est inimaginable. Ceux qui ont le plus de succès dans ces métiers sont les aveugles, qui, presque tous, exercent leur profession depuis leur bas âge et transmettent leurs secrets aux enfans affligés de la même infirmité qu'eux. Dans la capitale, ils forment une corporation puissante qui paie des impôts au gouvernement. On les fait venir pour indiquer l'avenir, découvrir les choses secrètes, mais surtout pour chasser les démons qui ont pris possession de malheureux frappés d'épilepsie. Dans ce dernier cas, il convient qu'ils soient trois ou quatre aveugles ensemble. Peu à peu, ils entrent, comme les illuminés de certaines sectes arabes, dans une frénésie étrange : c'est un concert affreux de hurlemens. « Quels poumons! s'écrie M. Daveluy, auquel nous empruntons ces détails; je vous assure qu'il y a de quoi mettre en fuite tous les diables de l'enfer. » Chaque exorcisme dure parfois plusieurs nuits de suite. Les aveugles réussissent toujours à chasser l'esprit malin, qui est obligé, paraît-il, de se réfugier dans un pot ou dans une bouteille que l'un des exorciseurs tient toute prête à la main. Ajoutons que, pendant la cérémonie, on n'a cessé d'offrir à l'esprit malin toute sorte de mets : ces mets, il va sans dire, sont mangés par les aveugles, auxquels on donne une somme d'argent en rapport avec le nombre et la puissance des cris qu'ils ont poussés. Ne rions pas : ces choses-là se sont vues en Europe.

Le christianisme s'introduisit en Corée dans l'année 1784. Il y

avait pourtant déjà plus de deux cents ans qu'il avait été prêché dans le Céleste-Empire et au Japon par saint François Xavier. C'est un petit attaché de l'ambassade coréenne en Chine, un nommé Pieki, qui, le premier, à son retour de Pékin, où il s'était fait chrétien, fit des prosélytes dans la capitale coréenne. Son père conçut un tel chagrin de cette conversion qu'il voulut se suicider. Pieki, pour n'avoir pas la mort de son père à se reprocher, revint à la religion de ses ancêtres et n'en changea plus. Quoi qu'il en soit, le germe déposé par lui eût sans doute prospéré si des persécutions, qui commencèrent dès 1791, n'eussent duré jusqu'à notre époque. Dans le principe, ce furent surtout les nobles, les savans, les lettrés, qui se firent chrétiens et confessèrent leur foi nouvelle jusque dans les tortures et jusqu'à la mort. Peut-être ne voyaient-ils dans l'évangile qu'une école de haute philosophie. Plus tard, ce furent, comme aux premiers temps de l'église, les pauvres et les esclaves qui demandèrent en plus grand nombre le baptême, soit pour relever à leurs yeux leur condition morale, soit encore pour trouver dans l'espérance d'une vie céleste la force de supporter leur misère. Ceux-ci, également, ne marchandèrent pas leur sang à la nouvelle doctrine.

L'histoire du christianisme en Corée n'est, du reste, qu'un long martyrologe. En 1839, MM. Imbert, Maubant et Chastan, tous les trois missionnaires français, furent décapités après de grandes souffrances. En 1846, le gouvernement de Louis-Philippe songea à venger leur mort. Le 10 août, la frégate la *Gloire*, commandant Lapierre, et la corvette la *Victorieuse*, commandant Rigault de Genouilly, avançaient de concert dans la mer de Corée, au milieu d'un groupe d'îles, dans des parages où les Anglais avaient trouvé de soixante-douze à quatre-vingts pieds d'eau. Ils étaient par 35° 45′ de latitude nord et 124° 8′ de longitude est. Rien n'annonçait un danger, lorsque les deux navires touchèrent à la fois. Aux voies d'eau qui se déclarèrent immédiatement, on reconnut que tout espoir de sauver les bâtimens devait être abandonné. Dans la journée du 12, les marins français, au nombre de six cents, opérèrent leur débarquement sur une île voisine du naufrage, et, le 13 au soir, les deux commandans quittèrent les derniers leurs navires. On eut à déplorer la mort de deux hommes, qui se noyèrent en allant porter au large une ancre destinée à sauver la corvette. Les équipages furent rapatriés, ou plutôt reconduits en Chine par des navires anglais, qui, à la nouvelle du sinistre, étaient accourus pour porter secours à nos naufragés. Et ce fut tout.

De 1864 à 1866, d'autres missionnaires français pénétrèrent en Corée. L'un d'eux, M. Pourthié, envoyait, le 20 novembre 1865, au supérieur des Missions étrangères, une lettre, — la dernière qu'il écrivit avant son martyre, — dont nous reproduisons quelques lignes

afin de donner une idée de la situation périlleuse dans laquelle se trouvait encore une fois la mission : « Nous voici sans églises, offrant le saint sacrifice dans de bien pauvres cabanes, ayant pour autel un banc ou tout simplement une planche : notre petite croix, fixée sur un mur de boue, est le seul ornement qui brille sur cet autel ; de la main, et même souvent de la tête, on touche à la voûte de ces oratoires ; la nef, le chœur, les ailes, les tribunes, se composent de deux petites chambres dans lesquelles nos chrétiens et nos chrétiennes sont entassés. »

En 1866, Mgr Berneux et MM. de Brétenières, Beaulieu, Dorie, Pourthié, Petit-Nicolas, Mgr Daveluy et MM. Aumaître et Huin, ainsi que de nombreux indigènes chrétiens, étaient torturés, puis décapités sur les berges du fleuve qui baigne la capitale, non loin du village de Sai-Nam-To. Le jour de cette épouvantable exécution, quatre cents soldats qui accompagnaient les martyrs, se rangèrent en demi-cercle en face de la tente d'un mandarin. On déposa les prisonniers à terre, au centre du cercle que formait la troupe, au pied d'un grand mât sur lequel flottait un drapeau blanc, puis, descendus de leurs chaises à porteur, on les dépouilla de leurs vêtemens, à l'exception d'un caleçon. Mgr Berneux fut appelé le premier. Ses bras sont liés sur le dos ; un bourreau replie l'une contre l'autre les deux extrémités de chaque oreille et les traverse, de haut en bas, par une flèche qui y demeure fixée. Deux autres bourreaux aspergent d'eau le visage et la tête, qu'ils saupoudrent ensuite de chaux ; puis, passant deux morceaux de bois sous les bras du supplicié, ils le soulèvent et le montrent aux spectateurs en lui faisant faire huit fois le tour de la place, rétrécissant chaque fois le cercle qu'ils forment en marchant, de manière que, à la fin du huitième tour, ils se trouvent au milieu du terrain. Mgr Berneux est alors placé à genoux, la tête inclinée en avant, retenue par les cheveux liés à une corde que tient un soldat. Six bourreaux brandissent de longs coutelas, tournent autour de lui en exécutant une danse sauvage, tout en poussant des cris horribles ; chacun d'eux frappe comme et quand il veut. Au troisième coup, la tête du vénérable évêque roule sur le sol, et soldats et satellites s'écrient à la fois : « C'est fini ! » On ramassa aussitôt la tête, et, selon l'usage, on la plaça sur une petite table, avec deux bâtonnets, et on la porta au mandarin pour qu'il pût constater de ses propres yeux que c'était bien la victime exigée. Les bâtonnets servent à remuer la tête, s'il prend fantaisie à l'un des assistans de la retourner. Celle-ci est ensuite rapportée près du corps et fixée, par les cheveux, à un poteau au-dessous d'une planche où est écrite la sentence. On répéta les mêmes cérémonies et les mêmes évolutions lentes et cruelles pour les autres confesseurs. Au mois de septembre 1866, on reçut

à Paris, au séminaire des Missions étrangères, une lettre de Mgr Ridel (1). Elle donnait les premiers détails des événemens que nous venons de résumer. Les aspirans martyrs étaient en récréation à Meudon, dans la maison de campagne qu'ils y possèdent. Le soir, le supérieur les réunit et leur annonça que neuf de leurs confrères, dont deux évêques et sept missionnaires, avaient versé leur sang pour leur foi. Les séminaristes improvisèrent aussitôt une illumination et entonnèrent le *Te Deum*.

Le gouvernement impérial prit autrement la chose : il ordonna au contre-amiral Roze de se rendre en Corée avec la frégate la *Guerrière*, les corvettes à hélice le *Laplace* et le *Primauguet*, les avisos le *Déroulède* et le *Kien-Chan*, les canonnières le *Tardif* et *Lebrethon*. Le 22 septembre 1866, trois bâtimens de l'escadre s'engageaient dans un chenal qui devait les conduire en vue de la capitale, et le 25, après de nombreux échouages, le *Tardif* et le *Déroulède* mouillaient en face de ses murailles. Le 30, les mêmes bateaux redescendaient la rivière sans rien obtenir du gouvernement coréen. Le 16 octobre, la ville de Kang-Hoa, dans l'île de ce nom, fut prise. Quelques soldats coréens se firent bravement tuer à leur poste; mais les habitans ayant pris la fuite, on ne se trouva occuper qu'une cité déserte. Dans le yamoun, ou résidence du gouverneur, on rencontra des arcs, des flèches, et, en très grand nombre, des sabres, des fusils à mèches et des canons en cuivre se chargeant par une cavité placée près de la culasse. La bibliothèque de ce palais était très riche. Elle se composait de deux ou trois mille livres imprimés en chinois, avec de jolis dessins, sur beau papier, tous bien étiquetés, la plupart très volumineux, reliés avec des plaques en cuivre sur des couvertures en soie verte ou cramoisie. On y trouva une histoire ancienne de la Corée en soixante volumes. Ce qu'il y avait de plus curieux, c'était un livre formé de tablettes de marbre se repliant, comme les panneaux d'un paravent, sur des charnières en cuivre très bien polies, avec des caractères dorés incrustés dans le marbre, et chaque tablette protégée par un coussin de soie écarlate; le tout placé dans un joli coffre en cuivre, lequel était à son tour renfermé dans une boîte de bois peinte en rouge, avec ferremens en cuivre doré. Ces tablettes carrées formaient, en se développant, un volume d'une douzaine de pages. Elles contiennent, au dire des uns, les lois morales du pays,

(1) Mgr Ridel a acquis une réputation universelle dans ce pays, qu'il a parcouru plusieurs fois, soit comme missionnaire et alors vêtu d'un costume indigène, soit comme prisonnier et conduit de station en station, pour être finalement jeté dans un des cachots de la capitale, d'où il a pu s'échapper. Il est très rare que l'on converse avec un Coréen sans que sa première question soit: « Connaissez-vous l'évêque Ridel? Il parle le coréen exactement comme nous. »

et selon d'autres, dont l'opinion est bien plus probable, les faveurs accordées aux rois de Corée par l'empereur de la Chine. Les Coréens y attachaient un très grand prix. Dans une autre caisse, on trouva une tortue en marbre, parfaitement sculptée, sous le piédestal de laquelle était le sceau royal, ce sceau formidable que les simples Coréens ne peuvent ni voir ni toucher, et dont la possession a suffi plusieurs fois pour transférer l'autorité royale et terminer des révolutions. Celui qui tomba entre nos mains était neuf et semblait n'avoir jamais servi (1).

Le contre-amiral Roze, fatigué de son inaction, lassé de ne recevoir aucune réponse aux lettres qu'il écrivait au roi de Corée, crut, après sa démonstration contre Kang-Hoa, que son devoir était de mettre fin à sa mission. Il appareilla.

Depuis cette expédition, c'est-à-dire de 1866 à 1875, le Royaume solitaire est resté fermé plus que jamais. Dès 1867, les foires annuelles qui avaient lieu à Pien-Men, ou la Porte-Frontière, furent supprimées. Les jonques chinoises, qui étaient autorisées à pêcher sur les rivages coréens, recevaient l'ordre de ne plus s'y montrer. En 1868, soixante-dix de ces bateaux furent brûlés et trois cents hommes de leur équipage massacrés sous les prétextes les plus futiles, mais le plus souvent sur le soupçon d'avoir des chrétiens à bord. Un ou deux navires américains ayant éprouvé le même sort, les États-Unis firent, en 1871, une démonstration aussi stérile en résultats et aussi malheureuse que les deux nôtres. Seuls, les Russes ont étendu leurs incessantes conquêtes au nord-est de l'Asie, sans rencontrer du côté de la Chine la moindre opposition. En 1860, leurs frontières sont devenues limitrophes de la Corée. On leur a prêté des projets d'annexion, qui se seraient réalisés si la Chine n'y avait mis obstacle en cédant sur la question du Kouldja.

## VI.

A la suite d'une canonnade dirigée par les forts coréens sur un navire de guerre japonais, en septembre 1875, le gouvernement de Tokio obtint du gouvernement de Han-Iang ou Séoul, un traité qui autorisait les Japonais à fonder des comptoirs dans trois ports de la Corée. La concession parut si peu suffisante aux daïmios, qu'elle causa, en 1877, la sanglante révolte de Satsuma. En 1880, l'Italie

(1) Il est probable que ces objets ont dû être embarqués sur l'un de nos bâtimens. Si le gouvernement en est détenteur, il serait intéressant de savoir où ils se trouvent et d'en faire une sorte de musée.

voulut aussi négocier un traité avec l'aide du Japon, mais elle échoua. En 1882, le commodore Shufeldt, plus heureux, soutenu par la présence de quatre canonnières chinoises, conclut une convention dont nous donnons plus loin un résumé. Sauf quelques modifications exigées par les États-Unis, la convention a été signée de part et d'autre le 17 mai dernier. Une ambassade américaine, à la tête de laquelle se trouve le général Foote, réside déjà dans la capitale coréenne. Par l'intermédiaire de l'amiral anglais Willes, la Grande-Bretagne obtint aussi un traité qui sera ratifié ces jours-ci. L'Allemagne eut son tour. La France aurait également le sien sans le refus qui lui a été fait du droit d'acquérir des propriétés.

Pendant que les diplomates européens s'efforçaient d'enlever la Corée à son isolement, le souverain de ce pays vint à mourir, désignant pour lui succéder un fils adoptif, malheureusement mineur. Le père du nouveau roi, ennemi des étrangers et des Japonais, prit en main le pouvoir, et le 23 juillet 1882, la soldatesque coréenne, excitée par le souverain, attaqua la légation japonaise qui résidait dans la capitale. Plusieurs membres de la légation périrent, et le ministre japonais, S. E. Hanabusa, n'échappa que miraculeusement au massacre. Il put gagner les bords de la mer, s'embarquer sur une petite chaloupe; une fois au large, il allait périr de privations avec quelques personnes de son entourage, lorsqu'il fut heureusement rencontré par un bâtiment de guerre anglais, le *Flying-Fish*, qui le transporta à Nagasaki. On devine l'indignation qui éclata au Japon à la nouvelle de ce lâche attentat. En peu de jours, une escadre japonaise jetait en Corée une armée de cinq mille hommes; et, dès le 12 août, le ministre Hanabusa rentrait dans la légation, escorté par six cents soldats. Grâce, sans doute, à l'intervention d'un commissaire chinois bien connu, Ma-chien-Chung, la Corée consentit à payer une indemnité de 250,000 francs aux familles des victimes assassinées le 20 juillet, et 2,500,000 francs au gouvernement japonais à titre de dommages-intérêts. En outre, il fut convenu qu'une garde japonaise serait entretenue aux frais de la Corée, pour la protection de la légation aussi longtemps que le ministre le jugerait nécessaire; que les limites des ports ouverts seraient considérablement étendues; qu'un envoyé spécial irait à Tokio pour y porter les excuses du gouvernement coréen, qu'enfin les chefs de l'émeute recevraient une punition exemplaire. Voici, d'après le *Mainichi-Chinbun*, journal du Japon, de quelle façon horrible cette dernière réparation s'accomplit.

Le jour de l'exécution, à six heures du matin, les officiers japonais arrivèrent à Bakouakan, lieu choisi pour la suprême expiation. L'extérieur de l'édifice était décoré de tentures aux couleurs claires,

comme s'il se fût agi d'une fête. Le commandant en chef de l'armée coréenne parut assis à l'intérieur sur un siège central, entouré d'une foule nombreuse d'officiers coréens en grande tenue, armés d'arcs et de flèches. Au dehors, étaient un grand nombre de soldats coréens vêtus de couleurs bleues et rouges. Près du commandant en chef se tenait un général qui transmettait les ordres. La musique coréenne joua un air national jusqu'au moment où trois coups de canon retentirent; ensuite vint le bourreau, qui, après s'être incliné jusqu'à terre devant le commandant en chef, leva son bâton. Le calme le plus imposant ne cessa de régner jusqu'à l'entrée des criminels. Ils étaient attachés avec des cordes et amenés dans des chaises à porteurs. Les geôliers les saisirent par les cheveux et les traînèrent devant les Japonais. Quand le moment de l'exécution fut venu, l'un des prisonniers cria à haute voix qu'il n'avait pas pris part à l'émeute et qu'il n'en savait pas le premier mot. Un autre se répandit en pleurs, disant qu'il avait chez lui un fils et qu'il souffrait beaucoup à la pensée de savoir son enfant sans soins paternels. C'était une scène navrante. Les exécuteurs, selon l'usage, percèrent de deux flèches les oreilles des criminels, puis, après leur avoir jeté beaucoup d'eau à la face, ils les saupoudrèrent de chaux. C'était le signal de l'exécution. Les bourreaux commencèrent alors à frapper les têtes, qui ne devaient tomber qu'après treize coups donnés par des sabres émoussés. Elles furent disposées sur une table et montrées une à une au commandant en chef. Cela fait, on les jeta avec les corps dans des fosses. La musique recommença à jouer l'hymne national.

Le vrai coupable, le père du jeune roi, n'a pas été décapité, l'on s'en doute bien, mais c'est sur lui que retombe le sang des suppliciés, dont plusieurs étaient probablement innocens. Il est exilé dans une ville chinoise, d'où, sur le désir exprimé par son royal fils, il sortira une fois par an pour revoir la capitale. Les Japonais ont pu paraître satisfaits tout d'abord d'une réparation promptement accordée, mais ils ont réfléchi depuis lors et ils restent persuadés aujourd'hui qu'une fois encore ils ont été joués par les Chinois.

Les États-Unis d'Amérique ont été les premiers, comme nous l'avons dit, en dehors de la Chine et du Japon, à obtenir un traité du gouvernement coréen. Nous allons le résumer, car il servira de base sans doute aux traités des autres puissances. Les Allemands, qui ont le leur aussi, ont été plus favorisés, nous assure-t-on, que les Américains; jusqu'à présent, rien ne le prouve. Nous devons faire remarquer que les négociations ont été faites par l'intermédiaire de la Chine; cette puissance prévoyait que, si la Corée restait encore quelques années isolée, elle tomberait sous la domination des Russes ou sous celle des Japonais, ce qui eût compromis forte-

ment sa sécurité sur ses frontières orientales, tandis que l'indépendance du petit royaume coréen restait à jamais assurée si elle nouait des relations avec quelques grandes puissances étrangères. On a dit aussi, ce qui est probable, que les clauses du traité avaient été arrêtées à Tientsin entre le vice-roi Li-hung-chang et le commodore Shufeldt, un marin habile, doublé d'un bon diplomate.

Ce qui frappe dès la lecture du premier article, c'est l'habileté du plénipotentiaire chinois. En effet, la première chose demandée aux États-Unis, c'est de reconnaître la dépendance dans laquelle se trouve la Corée vis-à-vis de la Chine et de s'engager à ne jamais intervenir à ce sujet. Si le gouvernement de Pékin, mieux avisé, avait stipulé une reconnaissance semblable lorsque nous avons signé avec Tu-Duc notre traité de 1874, la question du Tonkin eût été tout à fait simplifiée. Aujourd'hui, ce n'est plus de sa part qu'une revendication de mauvaise foi, mise en avant pour les besoins d'une mauvaise cause. Voici cet article Ier : « La Corée est placée sous la dépendance de la Chine, mais elle sera à l'avenir indépendante pour ce qui concerne sa politique intérieure et extérieure. La Corée et les États-Unis acceptent le présent traité et s'engagent à en remplir loyalement toutes les conditions. Le président des États-Unis n'interviendra pas à propos de la dépendance dans laquelle restera la Corée vis-à-vis du Céleste-Empire... » On le voit, toutes les précautions sont prises pour que le traité soit profitable à la Chine : c'est le juste prix du concours qu'elle a prêté.

Dans les cinq premiers articles, les deux nations paraissent également bien partagées : chacun des états enverra un représentant à la capitale de la nation amie; des consulats seront établis dans les ports ouverts au commerce; les consuls ne devront pas s'occuper d'affaires commerciales; si un navire américain est surpris dans les eaux coréennes par un coup de vent ou une tempête, les autorités devront expliquer aux indigènes qu'ils doivent porter recours autant que cela leur sera possible aux navires des États-Unis naufragés ou avariés (1). Dans le cas où un indigène commettra un acte mettant en danger la vie d'un citoyen américain ou portant atteinte à sa propriété, l'auteur de l'attentat sera traduit devant un conseil indigène, jugé en présence du conseil des États-Unis et puni suivant les lois de Corée; si, au contraire, le coupable est Américain et qu'il ait commis un acte semblable contre un Coréen, il sera jugé par le tribunal consulaire des États-Unis, et puni suivant les lois de son pays. Un jugement reconnu illégal sera jugé ou plutôt revisé par

(1) Il y a très peu d'années, un équipage américain naufragé a été massacré en Corée. Il n'y a pas eu réparation.

une cour mixte suivant les procédures américaine et coréenne. Le sixième article fixe les droits qui seront perçus sur les importations et les exportations. Les premières sont assez lourdement taxées : pour les articles de première nécessité, le maximum est de 10 pour 100, et de 30 pour 100 pour les marchandises de luxe, les liqueurs, les tabacs, l'horlogerie, etc. Le tarif définitif ne sera connu qu'à la fin de cette année. Les droits d'exportation aussi sont bien élevés, 9 pour 100 au maximum ! Le trafic de l'opium est sévèrement interdit. Mais les Coréens peuvent s'en rapporter aux Anglais pour en recevoir de contrebande. L'article 7 accorde aux Coréens allant en Amérique le droit de s'établir où ils voudront et d'y acheter des maisons et des terrains. Les étrangers résidant en Corée, non-seulement ne seront pas autorisés à s'établir en dehors des limites des concessions qui leur seront faites, mais encore ils ne pourront pas même devenir propriétaires de terrains dans lesdites concessions. C'est la clause que M. Dillon n'a pas voulu accepter et sur laquelle les Anglais et les Allemands se sont montrés, comme les Américains, de bonne composition. Le principal, pour eux, en effet, était d'avoir un traité, sauf à le reviser à la première occasion favorable. D'après l'article 10, le commerce des armes et des munitions de guerre n'est pas libre ; les négocians ne pourront en importer que s'ils y sont spécialement autorisés par le gouvernement coréen. Voilà encore une clause dont la contrebande anglaise et américaine se rira bien. L'article 12 indique une grande révolution dans les idées de la Corée. Les étudians de ce pays pourront se rendre aux États-Unis et les étudians des États-Unis pourront aller en Corée y étudier la langue du pays, la littérature, le droit, les sciences, les arts, etc. Les Coréens se serviront de caractères chinois pour la correspondance officielle, et les fonctionnaires des États-Unis pourront employer les caractères anglais. Dans les questions délicates ou compliquées, Coréens et Américains devront employer les caractères chinois. Les Américains seront parfois gênés pour exprimer leurs idées dans la langue des Célestes, mais ils voulaient un traité et ils l'ont. Dans l'article 15 et dernier, le négociateur des États-Unis a eu la précaution de stipuler que la république américaine jouira des avantages accordés par la Corée aux nations qui, par la suite, entreront en relations avec elle. Si ces avantages ne figurent pas dans le présent traité, une revision de toutes ces clauses pourra avoir lieu dans cinq ans, et c'est alors qu'il sera facile d'obtenir des conditions meilleures que celles que nous venons de résumer.

Les trois ports qui seront ouverts aux étrangers sont ceux de Ghensan, Fousan et Ninsen ou Jenchouan. D'autres points du littoral leur seront également accessibles, dans un bref délai, mais ils ne sont

pas encore choisis. Des trois ports nommés, Fousan est celui qui a le plus d'avenir. Il possède une très jolie baie, bonne pour le mouillage des navires, et bien située pour les communications avec l'intérieur. D'après le commodore Shufeldt, les articles d'importation qui trouveront une facile vente en Corée sont les marchandises de quincaillerie légère, la bijouterie, les pendules et les montres.

D'ailleurs, pour se faire une idée assez réelle des avantages que le commerce européen peut retirer de l'ouverture de la Corée, il faut avoir recours au rapport que les consuls anglais en résidence au Japon ont rédigé sur les échanges qui se sont faits pendant une période de cinq années entre ce dernier pays et la Corée. Il nous serait, certes, plus agréable d'avoir à consulter les travaux de nos agens sur ce sujet. Mais où les trouver? Pour avoir les notes des consulats anglais, il suffit d'ouvrir les journaux des localités étrangères où résident ces fonctionnaires. Jamais nos représentans ne livrent leurs travaux aux nationaux qu'ils sont pourtant chargés d'éclairer et de protéger, soit peut-être parce que cela ne s'est jamais fait, soit parce qu'ils dédaignent une publicité qui ne les fait connaître que hors de France, et à un point de vue commercial. Un consul français veut avant tout que l'on croie qu'il est agent politique, et cette vaniteuse prétention en rend un très grand nombre insuffisans et inutilement dispendieux.

Le chiffre des transactions entre la Corée et le Japon s'est élevé de 1877 à 1881 à la somme de quarante-cinq millions de francs. La valeur totale des articles de provenance japonaise importés en Corée, pendant ces cinq années, ne s'élève qu'à 537,846 yens, ou moins d'un huitième du commerce total d'importation (1); un tiers de cette somme consiste en cuivre, le seul article, d'après les statistiques, ayant une certaine importance. A l'exception de ce métal, les deux principaux produits fournis par le Japon à la Corée sont la soie et le thé. Or les Coréens pourront se procurer toujours en Chine la quantité de thé qui leur sera nécessaire; quant à la soie, il ne paraît pas certain qu'ils aient besoin de recourir aux étrangers pour en avoir chez eux.

La valeur des articles de provenance étrangère importés en Corée est de 4,065,591 yens. Cette somme représente la classe la plus grossière des cotonnades anglaises. Elles sont venues de Shanghaï à Kobé, port japonais, puis de là aux ports coréens. Aussitôt que la Corée sera ouverte au commerce en général, le Japon cessera probablement de participer à ce trafic. Les Anglais prendront sa place. Les Coréens, malgré leur pauvreté, sont remarquablement bien

(1) Le yen vaut 5 francs environ.

vêtus. Ils s'habillent presque tous en blanc et, comme ils cultivent peu de coton et ne possèdent que des métiers à main très primitifs, on peut croire qu'ils s'empresseront d'acheter des étoffes à bon marché, d'un tissage solide et durable, anglaises probablement.

La valeur totale des exportations au Japon des marchandises coréennes pendant les cinq années, — 1877 à 1881, — a été de 5,104,859 yens. Les articles les plus importans sont : le riz, l'or, surtout en poudre, les peaux et les légumes. Quant à la statistique des navires japonais entrés dans les ports ouverts de la Corée, elle ne va que jusqu'en 1881. Le tonnage total des navires de toutes les classes, bateaux à vapeur, navires à voiles et jonques, a été de 60,459 tonnes. Les navires à vapeur appartiennent presque tous à la grande compagnie japonaise Mitsu-Bishi, qui a organisé un service régulier entre Kobé, Nagasaki et les ports coréens.

L'année 1883 verra donc cesser le privilège concédé aux Japonais depuis 1877. Le roi de Corée l'a annoncé en ces termes quelque peu embarrassés à ses sujets : « Nous avons passé des traités avec les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne. Certes, voilà une innovation, et elle pourra peut-être causer quelque mécontentement à mon peuple, mais, partout aujourd'hui, les relations internationales sont d'un usage général. Ainsi, il ne peut résulter aucune difficulté de ce que notre pays adopte des associations de bonne foi et conformes au droit de ses peuples. »

En demandant sous peu au jeune roi des Coréens de nous accueillir au même titre que les autres puissances occidentales, le souvenir du sang français qui a été si largement versé dans ses états, doit, — quelque douleur que nous en ressentions, — s'effacer de notre mémoire. Il ne s'agit donc plus que de pénétrer dans un pays nouveau pour y faire connaître les productions de notre sol, de nos industries, et tirer de la péninsule coréenne ce qui peut nous être utile. Par notre loyauté dans les transactions, la franchise de nos paroles, une grande réserve en présence d'anciennes coutumes, nous sommes certains de nous attirer les sympathies des Coréens. Si notre civilisation, nos croyances, sont supérieures aux leurs, ils les adopteront tout naturellement sans qu'il soit utile d'inquiéter leurs consciences, sans qu'il soit besoin d'exposer d'ardentes natures à confesser leur foi religieuse dans les tortures et la mort.

EDMOND PLAUCHUT.

# DON JUAN D'AUTRICHE

I. *Don Juan d'Autriche*, par sir William Stirling Maxwell, 2 vol. Londres, 1883. — II. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard.

Don Juan d'Autriche est un véritable héros de roman. Dans ce XVIe siècle, si fécond en figures étranges, glorieuses et terribles, sa figure tient une place à part. Fils naturel du plus grand monarque de son temps, il apparaît dans l'histoire sans y laisser de place durable, à la façon d'un météore qui brille un moment du plus vif éclat et qui rentre subitement dans la nuit. La fortune lui donna, comme du premier coup, un rang qu'il fut impuissant à soutenir: il eut de la grandeur de son père sans en avoir le sérieux, les vues profondes et la force d'âme; on ne peut s'empêcher de voir en lui je ne sais quoi de superficiel, de théâtral et de faible qu'il tenait sans doute de sa mère, une chanteuse de basse extraction. Il reçut une part seulement des qualités de Charles-Quint, laissant l'autre part à Philippe II; le fils naturel resta fragmentaire et incomplet comme le fils légitime, qui, sans avoir le génie paternel, hérita pourtant des attributs les plus royaux, de la constance dans la mauvaise fortune, de la ténacité lente, de l'ambition qui défie le temps. Contraste singulier! moins étrange après tout que cet autre contraste entre l'oncle et le neveu, entre don Carlos et don Juan. L'histoire véritable nous montre, en effet, le premier aussi odieux que le second était aimable et séduisant; elle ne laisse subsister entre eux qu'une ressemblance, une fin malheureuse et prématurée.

Avant d'entrer dans notre sujet, il faut que nous disions quelque chose de sir William Stirling Maxwell, l'auteur de la Vie de don Juan d'Autriche, qui vient de paraître. William Stirling de Keir, issu d'une vieille famille écossaise, naquit en 1818 : il subit de bonne

heure la fascination de l'Espagne, il en étudia la langue, les mœurs et l'histoire. Il y fit de nombreux voyages, il s'éprit du génie espagnol, et l'étudia sous toutes les formes. En 1848, il publia des *Annales des artistes espagnols*; en 1852, il fit paraître *la Vie monacale de Charles-Quint*. Bibliophile et amateur d'art en même temps que d'histoire, il donna en 1870 *les Principales Victoires de Charles V* avec un grand nombre de belles illustrations; et deux ans après, il fit paraître un ouvrage publié avec un grand luxe et tiré seulement à cinquante exemplaires, *les Portraits au XVI^e siècle*. Il semble que Stirling évitât la réputation avec autant de soin que d'autres la recherchent; il donna encore *la Procession du pape Clément VII et l'empereur Charles V* d'après les dessins de Hogenborg et fit précéder ces dessins d'une introduction historique; au moment de sa mort, on mettait sous presse: *Anvers délivrée en 1577*. Il mourut sans avoir publié son *Don Juan d'Autriche*, un ouvrage auquel il avait travaillé pendant vingt-cinq ans et que l'on trouva entièrement achevé. L'historien se cachait dans tous les livres que nous avons d'abord cités derrière l'iconographe: dans *Don Juan*, l'iconographe prend sa place derrière l'historien. Celui-ci avait reculé pour ainsi dire devant la grande figure de Charles V, il l'avait étudiée sans essayer de la peindre et n'en avait montré en quelque sorte que les accessoires. Pour don Juan, il se proposa de faire une histoire véritable; il est difficile de ne pas s'apercevoir, en la lisant, qu'il avait fortement subi l'influence de Macaulay et qu'il chercha à prendre sa manière large, un peu oratoire, riche en descriptions et en développemens; une sorte de modestie naturelle arrête pourtant toujours sa rhétorique à temps, et son enthousiasme, pour n'être pas toujours retenu par la critique et par la profondeur du moraliste, l'est ordinairement par le bon goût et une décence naturelle.

Don Juan d'Autriche naquit, le 24 février 1547, à Ratisbonne. Charles-Quint résida dans cette ville du 10 avril au 4 août 1546, pendant qu'il préparait une campagne contre l'électeur de Saxe et les princes protestans. Il y connut Barbara Blomberg; elle était belle, elle avait une jolie voix, et l'empereur aimait à la faire chanter et jouer devant lui « pour se distraire, dit Stirling, de la mélancolie qui l'accablait depuis la mort de l'impératrice Isabelle. » Quelques-uns ont dit que Barbara Blomberg n'était qu'une servante: elle était assurément fort vulgaire. Charles-Quint n'en fut pas longtemps occupé et lui retira l'enfant peu de temps après sa naissance. Il maria la mère à Jérôme Pyramus Kegel, qui fut nommé commissaire à Bruxelles. Plus tard, le duc d'Albe, alors gouverneur des Pays-Bas, à qui l'on avait demandé un rapport sur la mère de don Juan, dit qu'il l'avait trouvée pauvre et endettée. Il raconte que l'un des enfans qu'elle avait eus de Kegel venait de se noyer dans

une fontaine au milieu de la cour de la maison qu'elle habitait. Comme il était déjà de notoriété publique qu'elle était la mère de don Juan, il demanda qu'on améliorât sa condition. On lui donna un établissement, une duègne, six suivantes, deux pages, un aumônier, un chapelain, six valets; elle fatigua le duc d'Albe par son extravagance et par son désordre. Elle dépensait tout son argent en festins et vivait entourée d'amans ou de prétendans. Philippe II, qui la fit appeler madame, ne voulait point qu'elle se remariât et tenta de la faire entrer dans un couvent en Espagne, mais elle résista à tous les ordres, et c'est seulement quand son fils vint dans les Pays-Bas en qualité de gouverneur, qu'on put la décider à aller en Espagne. Elle se vengea bassement de ce qu'elle regardait comme un exil en disant que don Juan n'était pas le fils de l'empereur. Charles-Quint confia son fils naturel à un gentilhomme de la Vieille-Castille, Louis Mendez Quixada, dont la fidélité était à toute épreuve. Quixada avait quitté l'armée avec le rang de colonel; il était chambellan de l'empereur, qui l'honorait de toute sa confiance. Quixada proposa à Charles-Quint de remettre l'enfant entre les mains de sa propre femme, qui était en Espagne, ou du curé de Leganes, un petit village des environs de Madrid. L'empereur fit d'abord choix du curé.

Le jeune prince fut conduit en Espagne par un musicien, Massi, qui quittait le service de l'empereur et se retirait à Leganes; il y passa les premières années de son enfance avec le violoniste et sa femme, Ana de Medina, et reçut les leçons du curé. En 1554, un serviteur de Charles-Quint, Charles Prévost, se rendit à Leganes et sa voiture s'arrêta à la porte d'Ana de Medina. Il traita le jeune enfant avec les marques d'un grand respect et l'emmena à Valladolid, au grand désespoir de doña Ana, qui s'était habitué à regarder Geronimo (c'était le nom qu'on lui donnait alors) comme son propre fils. On donna des vêtemens neufs à l'enfant, et on le mena à Villagarcia, chez la femme de Quixada, doña Magdalena de Ulloa. Son mari l'avait prévenu, il lui envoyait « le fils d'un grand homme, son cher ami. » Le nom de Charles-Quint n'avait pas été encore prononcé.

Doña Magdalena n'avait pas d'enfant, elle s'attacha à celui qu'on lui confiait, et l'éleva avec la tendresse d'une mère. Quixada avait le double de son âge; il ne venait que rarement voir ses vassaux, puis retournait auprès de son maître dans les Pays-Bas. Pendant un de ses séjours, le feu prit à Villagarcia pendant la nuit; et doña Magdalena devina le secret qu'on lui avait toujours caché quand elle vit Quixada, oublieux de sa propre femme, courir d'abord au lit de Geronimo pour le mettre à l'abri.

Quand Charles-Quint se décida à se retirer en Espagne, Quixada

alla au-devant de lui à Laredo, en Biscaye, et le conduisit à Valladolid et au monastère de Yuste. Il finit par se fixer lui-même avec sa femme et avec don Juan à une petite distance du couvent. L'empereur admira la bonne mine de l'enfant et lui donna des témoignages d'affection. Pendant les quelques semaines qu'il vécut encore, il le reçut plusieurs fois. La veille de sa mort, il donna à un de ses valets 100 couronnes d'or pour acheter une annuité de 200 florins à Barbara Blomberg.

Don Juan n'était point arrivé à un âge où il pût comprendre la grande leçon donnée par la retraite de Charles-Quint et par l'adieu volontaire de son père à toute gloire humaine. On verra que la gloire fut au contraire la grande passion de sa vie; encore l'aima-t-il moins pour elle-même que pour en obtenir les honneurs auxquels sa naissance ne lui donnait point droit. Quelle place occupa-t-il aux funérailles du grand empereur? Nous ne savons; les moines remarquèrent qu'il resta constamment debout, comme Quixada, pendant les cérémonies, qui se prolongèrent pendant trois jours entiers.

Charles-Quint avait exprimé le vœu, dans une note qui formait comme un codicille de son testament, que son fils naturel embrassât les ordres; il demandait néanmoins que celui-ci n'y fût pas contraint. Il lui laissait, s'il ne voulait pas être d'église, une rente de 20 à 30,000 ducats assignés sur le revenu du royaume de Naples. Le soin de servir ce revenu était laissé à Philippe II, ou, à son défaut, à son fils don Carlos. La régente, doña Juana, avait un grand désir de voir l'enfant élevé par la femme de Quixada, sans trop attirer l'attention. Il fut convenu qu'on se rencontrerait à quelque grande fête, et il n'y en avait pas alors de plus populaire que les *auto-da-fé* de l'inquisition. Doña Magdalena se rendit à Valladolid et prit place, avec sa nièce et don Juan, dans une galerie où devait passer la princesse pour se rendre à la tribune royale. Doña Juana s'arrêta devant elle et demanda où était « l'inconnu. » On lui présenta l'enfant, elle l'embrassa tendrement, au grand étonnement de toute sa suite et de don Carlos, qui l'accompagnait. Don Juan dut voir l'horrible fête, la procession des pénitens et des prisonniers, quinze malheureux livrés aux flammes. Quand tout fut terminé, doña Juana invita don Juan à l'accompagner au palais : la foule, dont la curiosité était excitée, faillit étouffer l'enfant. Le comte d'Osorno dut l'enlever dans ses bras et le porter dans la voiture royale, qui l'emmena au palais.

A partir de ce jour, don Juan fut traité avec plus de cérémonie, mais on ne changea rien encore à son costume. Une lettre de Quixada, écrite à cette époque, nous apprend que le prince « avançait dans ses études avec grande difficulté; il n'y a rien qu'il ne fasse avec autant de répugnance qu'étudier; » monter à cheval et courir

la lance étaient ses plaisirs favoris. En 1559, la paix faite avec la France permit à Philippe II de retourner en Espagne : il avait pour la mémoire de son père un respect sans bornes, et il désirait vivement connaître ce frère naturel, dans les veines duquel coulait le sang de l'empereur. Il commanda à Quixada, dès son retour, de le lui amener près du couvent des Bernardins de San Pedro de la Espina. On devait se rencontrer à la chasse; avant de partir, le fidèle Quixada révéla enfin à sa femme qui était l'enfant qu'elle avait si tendrement élevé; il pouvait parler désormais, car le roi lui-même allait bientôt faire connaître qui était don Juan. Au milieu de la chasse, on amena au jeune prince un beau cheval; Quixada se mit à genoux devant son élève et lui demanda la permission de lui baiser la main : « Vous saurez bientôt du roi pourquoi je fais ainsi. » Don Juan, après un moment d'étonnement, prit la chose gaîment et dit à son gouverneur : « Eh bien! puisque vous le voulez, vous pouvez aussi me tenir l'étrier. » Rien n'étonne moins les hommes que la bonne fortune. On se dirigea vers un groupe de gentilshommes qui approchait. Quixada mit pied à terre et dit à don Juan d'en faire autant. Ils allèrent au-devant d'un cavalier qui avançait tout seul : un homme pâle, vêtu de noir, avec une barbe blonde tirant sur le roux, grave et de mine sévère, à la lèvre dédaigneuse et forte, à l'œil inquisiteur. « A genoux! dit Quixada; baisez la main du roi. » — « Savez-vous, dit Philippe, qui était votre père? » Le jeune prince était si déconcerté qu'il ne put répondre. Philippe descendit de cheval, et, l'entraînant, lui dit : « Charles-Quint, mon seigneur et mon père, était aussi le vôtre. Vous n'en sauriez avoir eu de plus illustre et je vous reconnais comme mon frère. — Sachez, dit-il, en retournant vers son escorte, que ce jeune homme est le fils naturel de l'empereur et le frère du roi. » Le jeune prince reçut les félicitations de tous ceux qui étaient présens. Philippe, qui n'était pas grand chasseur, repartit tout de suite avec don Juan, en disant que jamais il n'avait pris gibier qui lui eût donné plus de plaisir. Ils entrèrent ensemble, à cheval, à Valladolid, au milieu des acclamations de la foule, qui avait promptement appris le secret révélé par le roi. On monta la maison du jeune prince; on lui laissa pour tuteur le fidèle Quixada, on lui donna un grand majordome, un sommelier, un écuyer, un secrétaire, des gentilshommes de la chambre, des chambellans. Il fut traité presque en tout point comme un infant de Castille, mais jamais il n'en obtint le rang ni le titre. Être infant! ce fut désormais la chimère que poursuivit don Juan, l'ambition qui le tourmenta, qui empoisonna toutes ses joies et ses triomphes. Ne pouvoir loger dans le palais royal, rester derrière le rideau dans la tribune du roi pendant les offices, être traité d'excellence et non d'altesse, don Juan souffrit

toute sa vie de ces misères, et il put en souffrir sans trop déchoir, car elles lui rappelaient incessamment la tache de sa naissance.

En 1563, don Juan, âgé de seize ans, fut envoyé à l'université d'Alcala, pour y achever ses études, avec don Carlos et avec Alexandre Farnèse, prince de Parme. Il fut logé dans le palais archiépiscopal, ainsi que don Carlos, qui avait pour précepteur Honorato Juan. C'est à Alcala que l'infant, débile depuis son enfance, eut un accident qui faillit lui coûter la vie et qui lui coûta la perte de la raison. Il avait donné un rendez-vous à la fille du concierge du palais; en s'y rendant, il tomba dans un escalier et reçut une sérieuse contusion à la tête. Il tomba si malade qu'on lui fit subir l'opération du trépan; il fut sauvé, mais le malheureux prince donna, depuis ce moment, des signes de plus en plus marqués d'aliénation mentale. Pour don Juan, il resta deux ans à Alcala avec le prince Alexandre, plus occupé de chevaux et de chasse que de ses études. Philippe II, pour obéir au vœu de Charles-Quint, songeait à faire entrer son frère naturel dans l'église. Il demanda pour lui à Pie V un chapeau de cardinal; mais le jeune prince n'avait de goût que pour les armes. A dix-huit ans, il demanda à joindre une expédition contre les Turcs; Philippe le trouva trop jeune encore et refusa de le laisser partir. Don Juan résolut de prendre la fuite; parti pour le bois de Ségovie avec don Carlos, il le quitta, et, avec deux serviteurs, prit à cheval le chemin de Barcelone. Il tomba malade en route de la fièvre tierce, et, à peine sorti du lit, il se remit en chemin. Quand il arriva à Barcelone, les galères de l'expédition étaient déjà parties et un ordre du roi vint l'arrêter; il dut revenir à la cour.

Philippe II lui pardonna cette équipée; au mois d'octobre 1567, il le nomma amiral, ou, comme on disait alors, général de la mer. Deux mois après environ, don Carlos envoya chercher don Juan, il lui exposa ses griefs contre son père Philippe, pour lequel il ressentait une aversion grandissante, lui dit qu'il était résolu à fuir et le pria de l'accompagner dans sa fuite. Les deux jeunes gens avaient été longtemps bons amis; on trouve trace, dans les comptes de don Carlos, de riches présens que le neveu avait faits à son oncle; il lui promit, s'il suivait sa cause, de lui donner le royaume de Naples ou le duché de Milan. Don Juan était léger, mais il venait de recevoir du roi une marque signalée de faveur. Il tenta d'ébranler la résolution de don Carlos; mais, ne pouvant y réussir, il n'hésita pas à aller à l'Escurial et fit connaître à Philippe le dessein de son fils. Le 17 janvier, le roi retourna avec don Juan dans la capitale; à peine était-il arrivé que don Carlos vint le saluer. Depuis quelque temps déjà, le père et le fils ne se parlaient plus; mais, dans cette

occasion, don Carlos ne donna que des marques de respect à Philippe, qui lui-même ne témoigna aucune irritation contre lui. Don Carlos emmena don Juan dans ses appartemens et le garda deux heures enfermé avec lui. Que se passa-t-il dans cette entrevue? Les uns disent que le prince rebelle chercha encore une fois à entraîner son oncle, d'autres qu'il voulut le châtier, qu'il l'attaqua avec une épée et des pistolets et que des serviteurs, attirés par le bruit, durent les séparer. L'arrestation de don Carlos était sans doute déjà décidée; elle eut lieu le 18 janvier, à onze heures du soir.

Au printemps de 1568, don Garcia de Toledo ayant donné sa démission de commandant en chef des flottes espagnoles, le roi conféra cette haute dignité à son frère, qui n'avait que vingt et un ans d'âge; il lui donna un lieutenant plein d'expérience dans la personne de Requesens, le grand commandeur de Castille. Don Carlos était déjà décoré de l'ordre de la Toison d'or. Philippe prit la peine d'écrire à don Juan une longue lettre où il lui traçait tous ses devoirs avec la minutie d'un directeur spirituel : ce petit traité de morale est des plus curieux; il fut écrit à Aranjuez et porte la date du 23 mai 1568.

Don Juan entra tout de suite dans ses nouvelles fonctions. Il s'embarqua à Carthagène et mit son pavillon sur la galère royale, décorée de peintures représentant l'histoire de Jason et de la Toison d'or et couverte de figures allégoriques et de devises. Son escadre avait trente voiles : elle croisa sur les côtes d'Espagne et dans la Méditerranée sans rencontrer la flotte turque. Don Juan venait de revenir à Madrid, quand la cour fut mise en deuil par la mort de la jeune reine Isabelle. Les funérailles eurent lieu dans l'église des carmélites déchaussées, et don Juan estima que la place qui lui fut assignée n'était pas celle qui était due à son rang. Il en éprouva tant de mécontentement qu'il quitta Madrid et se retira au couvent franciscain de Santa-Maria de Scala-Cœli à Abrojo, près de Valladolid. C'est dans cette sévère retraite qu'il apprit la grande révolte des Maures du royaume de Grenade. Il quitta Abrojo, revint à Madrid à la fin de l'année 1568 et envoya aussitôt une lettre au roi pour lui demander le commandement des troupes qui devaient réprimer la révolte : « Je suis aussi docile aux ordres de Votre Majesté que l'argile à la main du potier. » Il brûle du désir de châtier « ces misérables; » personne n'agira avec plus de vigueur qu'il ne ferait, personne n'est plus soucieux de ce qui touche à la réputation, à l'honneur, à la grandeur du roi.

On avait cru d'abord que la révolte des Maures serait aisément réprimée; Philippe avait compté que le marquis de Mondejar en viendrait aisément à bout; mais Mondejar avait peu de monde, une véritable guerre de race et de religion avait commencé, et Philippe

se résolut à donner le commandement d'une armée à don Juan; il mit à ses côtés un conseil, composé de Mondejar, de Deza, le président de la chancellerie de Grenade, auditeur de l'inquisition et ennemi acharné des Maures, l'archevêque de Grenade, le duc de Sesa et Quixada; Requesens, le grand commandeur de Castille, devait tenir la côte et empêcher le débarquement des Turcs sur la côte d'Andalousie. Vers la fin de mars 1569, don Juan accompagna le roi de Madrid à Aranjuez; il le quitta le 6 avril, avec Quixada et le reste de sa maison; il traversa en six jours, à cheval, la plaine de la Manche et les montagnes de Jaen; à une petite distance de Grenade, il fut reçu par le marquis de Mondejar et fit une entrée solennelle à Grenade, entouré de cavaliers richement montés, les uns avec des manteaux de velours, les autres avec la *marlota*, ou tunique mauresque, jetée sur l'armure, et des turbans autour du casque. Tout le monde admira la bonne mine et la grâce du prince; il eut de bonnes paroles pour les femmes maures, qui se pressaient autour de son cheval en lui demandant justice. A peine arrivé à Grenade, il reçut l'ordre de faire sortir de la ville tous les Maures âgés de dix à soixante ans et de les envoyer sous escorte aux frontières de l'Andalousie. Les malheureux proscrits furent convoqués dans leurs églises et on leur fit connaître leur sort. De longues colonnes de captifs furent conduites hors de la ville. Tout se passa avec le plus grand ordre; on estime à au moins dix mille le nombre de ceux qui durent quitter la ville. Des femmes, des enfans, des vieillards moururent sur les routes de fatigue, de faim, de douleur; beaucoup furent vendus comme esclaves par les soldats chargés de les escorter.

Les Maures, pendant ce temps, devenaient plus formidables et infligeaient des échecs sérieux aux troupes royales. Nous ne raconterons pas tous les épisodes d'une guerre qui devint promptement une guerre d'extermination. Don Juan se dégagea par degrés de son conseil, qui lui opposait sans cesse des obstacles. Le roi lui demandait constamment de ne pas s'exposer dans les occasions, mais don Juan n'était pas de ceux qui mènent des opérations militaires au fond d'un cabinet : « A mon âge et dans ma position, je vois que l'intérêt de Votre Majesté exige que, s'il y a quelque appel aux armes ou quelque entreprise, les soldats me voient à leur tête, ou du moins au milieu d'eux. » Un autre jour, il écrit au roi, qui lui reprochait de se trop exposer : « Je vois clairement, Sire, que, comme Dieu m'a fait différent des autres hommes, je dois être plus soucieux de mes devoirs qu'aucun autre. »

Un des épisodes les plus dramatiques de la guerre fut le siège de Galera : don Juan mit le siège devant cette forteresse le 19 janvier 1570; la crête rocheuse, formant un cap au confluent de deux

rivières, avait la forme d'une galère, et de là venait le nom de la petite ville dont les Maures avaient fait un de leurs principaux centres de défense. La résistance fut acharnée; les femmes combattirent sur les remparts avec les hommes; un assaut avait été repoussé, quand déjà les Espagnols se croyaient vainqueurs. Don Juan avait en vain fait jouer des mines et battu la ville avec une artillerie puissante pour l'époque. Après ce premier échec, don Juan convoqua un conseil de guerre; il annonça qu'il allait faire préparer rapidement deux nouvelles mines et donner un nouvel assaut; il voulait que le roi connût la victoire en même temps que la défaite. Il se dit résolu à raser Galera, à semer du sel sur ses ruines et à passer tous les habitans au fil de l'épée. Cette ardeur furieuse se communiqua aux troupes avec l'espoir du pillage. Le jour de l'assaut, les ordres de don Juan ne furent que trop obéis : on ne fit d'autres prisonniers que quatre mille femmes et enfans. Philippe apprit la prise de Galera à Guadalupe, où il était, dans le couvent des jéromites, et, suivant sa coutume, il ne fit paraître aucune émotion.

Don Juan eut peu après la douleur de perdre Quixada, qui fut blessé à mort à ses côtés, pendant qu'il cherchait à arrêter les soldats entraînés par une panique devant Seron. Il le pleura sincèrement, et Philippe II lui-même ne reçut pas sans en être touché la nouvelle de la perte d'un si vaillant et honnête serviteur : « J'ai appris avec peine, écrivait-il à don Juan après la défaite de Seron, la mauvaise conduite des troupes, mais avec beaucoup plus de peine la blessure de Luis Quixada. » Et quand la mort du vieux général lui fut mandée : « Je n'ai jamais reçu une lettre avec plus de douleur que votre lettre du 25, car je sais bien ce que vous et moi avons perdu. »

Au mois de février 1570, don Juan se trouva prêt à reprendre l'offensive; il fit le siège de Tijola et réussit à prendre cette place, ainsi que plusieurs autres forteresses. L'exode des Maures continuait; don Juan essaya en vain de s'y opposer; le roi préféra écouter les conseils du président Deza et du duc de Sesa. Tout le pays autour de Malaga, la Vega de Grenade, se dépeuplèrent. L'œuvre de la pacification avançait pourtant, et l'on négociait tout en continuant la guerre. Don Juan porta dans la négociation un esprit plus généreux qu'on n'eût pu l'attendre d'un jeune homme au sang aussi chaud. Mais les ordres adressés de Madrid étaient de plus en plus durs; quand les derniers chefs maures eurent cessé une résistance devenue vaine, il fut enjoint à don Juan de faire sortir tous les Maures sans exception, ou loyaux ou rebelles, de tout le royaume de Grenade. « Les Maures, écrit un historien ecclésiastique, Gonçalo de Yllescas, qui s'étaient révoltés et avaient été pris les armes à la main furent

vendus comme esclaves, de façon qu'il n'y eut pas une ville d'Espagne qui n'en eût quelques-uns. Ceux qui ne s'étaient pas révoltés furent conduits hors du royaume de Grenade et dispersés dans les villes de l'empire. Beaucoup moururent du nouveau climat en Castille, dans Tolède et dans l'Estramadoure; nous avons vu le reste mendier dans nos villes ou gagner misérablement leur pain par leur travail. » Don Juan montra quelque humanité vis-à-vis de ceux qu'il venait de combattre : « C'était, écrivait-il à Ruy Gomez le 5 novembre 1570, la chose la plus triste du monde, parce qu'au moment du départ il y eut tant de pluie, de vent et de neige que les pauvres êtres se suspendaient les uns aux autres et se lamentaient. On ne saurait nier que voir la dépopulation d'un royaume est la plus grande pitié qui se puisse imaginer. Enfin c'est fait (*Al fin, señor, esto es echo*). »

Don Juan avait trouvé son rôle : jeune, brave, il apparut au monde chrétien comme un héros choisi pour détruire les infidèles. L'empire ottoman jetait comme une ombre sur l'Europe; Soliman le Magnifique avait porté la puissance du commandeur des croyans à son apogée. Le Turc menaçait Venise, l'empereur, l'Espagne, il profitait des divisions des puissances chrétiennes. Sélim, indigne successeur de Soliman, déclara la guerre à Venise en 1670 et lui enleva l'île de Chypre. Dans ce grand péril, la république trouva un allié où elle n'était point habituée à en chercher, à Rome. Pie V avait conçu la grande pensée d'unir Venise et l'Espagne dans une ligue maritime et d'entreprendre une croisade contre les Turcs. Le choix du commandant en chef lui avait été laissé; les jalousies des généraux vénitiens et espagnols avaient permis aux Turcs de prendre Chypre et d'investir Famagosta. Pie V donna le commandement à don Juan d'Autriche; il n'ignorait pas que l'Espagne et Venise avaient des visées très différentes et que Venise ne songeait qu'à faire une paix séparée : il compta sur l'ardeur du jeune vainqueur des Maures et l'estima capable d'entraîner des alliés d'un jour qui devaient bientôt redevenir des ennemis.

La sainte ligue fut proclamée au Vatican le 25 mai 1571, et le pape invita pour la forme les puissances chrétiennes à y adhérer, car la France était l'alliée du Grand-Turc et il n'espérait rien de l'empereur Maximilien. Le 6 juin, don Juan se mit en route pour l'Italie avec une suite de vingt et une personnes. Il s'arrêta deux jours au grand couvent des bénédictins de Montserrat et arriva à Barcelone. A Gênes, il fut reçu avec les plus grands honneurs et logea chez le commandant de la flotte de Sicile, le neveu du fameux Andrea Doria, qui avait à diverses reprises reçu Charles-Quint dans son magnifique palais. Doria était le plus riche armateur de son temps et avait offert douze de ses propres galères au roi d'Espagne. Il

donna une fête magnifique à don Juan; mais le jeune général ne s'attarda pas longtemps dans les plaisirs; il s'embarqua le jour suivant avec les princes de Parme et d'Urbin, après avoir vu partir Santa-Cruz avec les galères napolitaines pour Naples. Doria se rendit à la Spezia pour embarquer ses troupes italiennes et allemandes. A Naples, don Juan fut reçu par le cardinal Granvelle et il alla recevoir à Santa Clara l'étendard de la ligue, que Pie V lui envoyait.

Le vieux Veniero, à qui le sénat de Venise avait donné le commandement de sa flotte, attendait les alliés à Messine; Famagosta, la seule ville de l'île de Chypre où flottait encore l'étendard de Saint-Marc, était serrée de près; les Turcs ravageaient Candie, Zante, Céphalonie, Corfou et l'Albanie. Veniero ne put sauver Famagosta, qui capitula le 1er août après une héroïque défense. Il se désespérait à Messine quand don Juan arriva avec une partie de sa flotte le 23 août. Le 16 septembre, toute l'armada quittait Messine; elle formait trois divisions : l'aile droite était commandée par Doria; le centre, composé de soixante-quatre galères, portait le pavillon bleu de don Juan; les Vénitiens formaient la gauche; une réserve de trente vaisseaux était sous les ordres du marquis de Santa-Cruz. Le 26 septembre, on tint un conseil de guerre à Corfou. « Les grandes puissances chrétiennes, dit Stirling, avaient réuni le plus formidable armement qui eût encore été déployé contre l'ennemi commun. Il était clair qu'un mouvement faux, dégénérant en un désastre, eût mis l'Europe aux pieds du terrible conquérant asiatique. Il était clair aussi qu'une politique timide et lente, en évitant une défaite, aurait un effet non moins fatal, qu'elle dissoudrait le grand armement de la ligue en élémens discordans et qu'elle le diviserait en plusieurs flottes, dont aucune ne serait en état de résister à la flotte de Sélim.» Les conseils timides, comme il arrive toujours, ne manquèrent pas. Don Juan imposa sa volonté; son audace, dans cette circonstance, fut le fait de sa réflexion autant que de son tempérament. Il avait pour ainsi dire la foudre en mains, il voulut la lancer. Il fut résolu qu'on irait tout de suite chercher l'ennemi.

On le trouva à Lépante; cette grande journée a été racontée dans les moindres détails, montrons-y seulement don Juan. Les deux flottes marchent l'une contre l'autre; le commandant turc, comme don Juan, est au centre de sa ligne. Le premier, il fait tirer un coup de canon; don Juan répond à ce salut par un coup de canon. Bientôt les vaisseaux sont si près les uns des autres qu'on distingu les bannières, les pavillons. Les Turcs poussent de grands cris, le chrétiens observent un grand silence. « Don Juan d'Autriche, couvert d'une armure complète, et placé au point le plus élevé de son navire, s'agenouille pour embrasser la croix et pour implorer l'appui céleste pour la grande entreprise qu'il va commen cer

Chaque homme de la flotte suit son exemple et tombe à genoux. Le soldat, arquebuse en main, est à son poste derrière le bastingage, le canonnier se tient, avec la mèche allumée, près du canon. Les ponts resplendissent, couverts d'hommes armés. Sur chaque galère, debout et bien visible au milieu des combattans, se tient un franciscain ou un dominicain, un théatin ou un jésuite, avec sa robe brune ou noire, ayant d'une main le crucifix, de l'autre répandant l'eau bénite, prononçant l'absolution générale et promettant les indulgences et le pardon. »

Le combat, comme il arrivait toujours dans les anciennes batailles navales, tourna promptement à des sortes de duels. Don Juan avait choisi son adversaire : c'était Ali, le commandant turc. Leurs deux galères se cherchèrent, se heurtèrent et ne furent bientôt qu'un champ clos mouvant. Pendant deux heures, chrétiens et Turcs se le disputèrent. Le pacha avait quatre cents janissaires de choix à bord, armés d'arquebuses et d'arcs; il avait en réserve deux galiotes et dix galères, remplies de janissaires, attachées à son arrière; les janissaires montaient à son bord avec des échelles. Don Juan avait trois cents arquebusiers, son artillerie était la meilleure. Requesens était à son arrière avec deux galères. Après deux heures de lutte acharnée, une balle frappa Ali-Pacha au front. Un soldat espagnol lui trancha la tête et courut la porter à don Juan, qui était déjà à bord du vaisseau turc; cette tête fut mise au haut d'une lance. A cette vue, les derniers janissaires perdirent courage; aussitôt, les chrétiens vainqueurs s'empressèrent d'amener le pavillon turc et de hisser un pavillon avec une croix.

On estime de vingt à vingt-cinq mille le nombre des Turcs qui périrent dans le combat. Cinq mille furent faits prisonniers. Le butin fut immense : on trouva cent cinquante mille sequins dans le seul vaisseau d'Ali. Les galères turques étaient dorées et décorées de riches tentures de soie. Le lendemain du combat, don Juan déjeunait à bord du vaisseau de Doria, avec le prince de Parme qui avait sauté le premier à bord d'une galère turque, avec Colonna, qui s'était couvert de gloire. Il leur avoua que cette victoire lui semblait plus digne de son père que de lui-même.

Venise apprit la première la nouvelle du triomphe des confédérés. Le nom de don Juan fut bientôt dans toutes les bouches : les poètes le chantèrent; le sénat ordonna à Titien un tableau commémoratif de Lépante. Quand don Juan revint avec la flotte à Messine le 31 octobre, il fut reçu avec des transports de joie. Il y arriva à peu près au moment où Philippe II reçut la nouvelle de Lépante. Le roi d'Espagne était à l'église et, sans donner aucune marque d'émotion, il attendit que le service fût terminé et fit chanter un *Te Deum*. Le pape écrivit une lettre de félicitation à son fils bien-

aimé, « l'homme envoyé de Dieu, dont le nom est Jean; » il lui envoya un magnifique bouclier, un morceau de la vraie croix. Tous les princes de la chrétienté adressèrent au vainqueur des lettres de félicitation. A ce comble de gloire où la fortune l'avait porté, il manquait quelque chose à don Juan : il rêva d'être roi, et ce rêve devait le tourmenter pendant tout le restant de sa vie. Des émissaires venus d'Albanie et de Morée, lui offrirent la couronne d'une Grèce qu'il viendrait délivrer de son joug. Il les remercia et, sans leur opposer un refus, il leur dit qu'il se conduirait d'après les volontés du roi d'Espagne. Philippe, consulté par lui, répondit que l'alliance intime qu'il venait de contracter avec Venise ne lui permettait point d'encourager des plans qui exciteraient la jalousie de la république. Le vainqueur de Lépante était-il déjà devenu trop grand ? Ce frère qu'il avait protégé, élevé à lui et comblé de faveurs, n'avait-il pas des visées trop audacieuses? L'envie était entrée dans l'âme sombre de Philippe, et l'on peut dire de don Juan que le jour de sa victoire marqua la fin de sa faveur.

Au printemps de 1572, don Juan attendait impatiemment à Messine les résolutions de la ligue. Le pape avait toujours les yeux tournés vers Sainte-Sophie et vers les lieux saints. Le roi d'Espagne songeait davantage aux côtes d'Afrique, Venise à l'Adriatique et à la Grèce. Pie V mourut au milieu de ces incertitudes, et la triple alliance se trouve ébranlée par l'avènement de son successeur Grégoire XIII. Les hésitations de Philippe, les jalousies des Vénitiens et des Espagnols ne permirent pas à don Juan d'anéantir la puissance navale des Turcs. Dans la campagne qui suivit celle de Lépante, les flottes alliées ne frappèrent pas un coup d'importance. On s'amusa un moment à faire le siège du château de Navarin et, les provisions de la flotte s'épuisant, il fallut retourner à Corfou. Cette triste campagne mortifia vivement don Juan, qui quitta Corfou le 20 octobre pour retourner à Messine. Le mois suivant, il était à Naples, où il passa l'hiver, occupé de plaisirs, sans négliger les préparatifs d'une nouvelle campagne. Venise désirait ardemment la paix, et bien que les alliés se fussent interdit des paix séparées, elle négociait secrètement avec le Grand Turc. Elle reprochait au roi d'Espagne d'avoir envoyé sa flotte trop tard et d'avoir fait échouer la campagne. Le roi de France offrit ses bons offices, et François de Noailles, évêque d'Acqs, travailla très habilement, tant à Venise qu'à Constantinople, à obtenir la dissolution de la ligue. Les Vénitiens acceptèrent une paix qu'on peut qualifier d'humiliante : le roi d'Espagne en apprit la nouvelle avec le plus grand calme; il résolut seulement de ne pas travailler au profit de Venise dans les mers de la Grèce et ordonna une expédition contre Tunis. La flotte espagnole quitta la côte de Sicile le 7 octobre et, le lende-

main au soir, elle jetait l'ancre devant La Goulette, la forteresse qui commande les approches de Tunis. Don Juan débarqua le lendemain matin et apprit que la garnison turque évacuait la ville. Les troupes turques, au nombre de six mille hommes, se retirèrent à Kairouan et dans les villes de l'intérieur, et l'occupation de Tunis eut lieu sans coup férir. Les habitans avaient presque tous pris la fuite et, pendant une semaine la ville fut livrée au pillage. Don Juan s'occupa aussitôt d'élever une citadelle pour dominer la ville : elle fut construite par Serbellone, célèbre ingénieur de l'époque, qui fut nommé gouverneur et capitaine général de Tunis.

Après sa facile conquête, don Juan repartit avec la flotte pour la Sicile ; il trouva à Favignana une dépêche du roi qui l'autorisait à venir en Espagne. Il reste pendant quelque temps encore à Naples, s'oubliant auprès d'une fille de Sorrente, Diana di Falanga, dont il eut une fille naturelle. Il rêvait toujours de devenir roi, et de Naples il envoya son secrétaire Escovedo au pape Grégoire XIII pour lui demander d'obtenir pour lui du roi d'Espagne la couronne de Tunisie. A quelque temps de là, le pape écrivit à Philippe II, et, après l'avoir invité à augmenter plutôt qu'à diminuer la flotte, il ajouta : « Il serait peut-être bon de considérer si l'on n'ajouterait pas au pouvoir et à l'autorité de don Juan en lui donnant le titre de roi de Tunis : le roi d'Espagne montrerait ainsi sa gratitude à Dieu pour sa nouvelle conquête, en fondant, à la manière de ses ancêtres, un nouveau royaume chrétien. » Le pape parlait aussi des troubles des Flandres et suggérait la pensée d'y envoyer don Juan et de l'employer « à l'entreprise d'Angleterre, les catholiques d'Angleterre désirant vivement qu'il devînt leur roi par son mariage avec la reine d'Écosse. » Le roi d'Espagne répondit froidement à ces ouvertures et il assura simplement le saint-père que les services de don Juan seraient toujours récompensés.

Au printemps de 1574, don Juan se résolut d'aller en Espagne, pour demander le titre et le rang d'infant de Castille et pour obtenir de l'argent pour sa flotte. Il trouva à Gaëte des dépêches du roi qui changeaient ses projets. Des troubles avaient éclaté à Gênes : don Juan reçut l'ordre de se rendre à Vigevano, ville située entre la Lombardie et le territoire de Gênes, pour y surveiller la lutte entre les factions des anciens et des nouveaux nobles, que Philippe II croyait fomentée par les agens français. Cette mission commença le mois d'avril 1574. Le prince en profita pour visiter Milan, Parme, Plaisance ; il n'oubliait pas toutefois Tunis et envoyait un de ses secrétaires en Espagne avec un long rapport sur la Tunisie ; il suppliait le roi de n'en pas retirer ses troupes et lui présentait un plan d'organisation de sa conquête africaine. Au milieu des plaisirs, des danses, des tournois, il avait toujours les yeux

tournés sur la flotte turque : elle était sur les côtes d'Italie et ravageait la Calabre et la Sicile. La Goulette et Tunis furent assiégés par des hordes sorties du désert. Don Juan ramassa en toute hâte quelques troupes à Milan et les mena à la Spezia. Une tempête l'y arrêta; arrivé à Naples, il apprit que la flotte turque était déjà sur le point d'attaquer Tunis. Ses dépêches lui interdisaient d'envoyer la flotte au-delà de la Sicile; le roi lui défendait en outre d'engager aucune action personnelle avec les Turcs, et de prendre lui-même la mer; ces conseils timides allaient jusqu'à la perfidie, car le roi lui disait : « Bien que vous ne deviez point prendre place sur la flotte, le fait doit demeurer secret. » Les ordres étaient péremptoires; le vainqueur de Lépante, qui savait Tunis menacée, qui avait amené des vaisseaux, des troupes, devait donner le commandement à un lieutenant, et attendre les événemens en Italie. La Goulette fut prise le 23 août par les Turcs après un siège de cinq semaines; le 13 septembre, la belle défense de Serbellone eut un terme, et les Turcs entrèrent d'assaut dans Tunis. Pendant ce temps, les gros temps retenaient don Juan et la flotte à Trapani. Dès qu'il apprit la nouvelle du désastre, il écrivit au roi; il rappelait ses nombreuses instances, ses vaines demandes d'hommes et d'argent : « La Goulette a été perdue le jour que je quittai Naples, et le fort de Tunis avant que j'eusse pu réunir la moitié de la flotte à Palerme. » Philippe II se consola vite de la perte de Tunis : « Je la regrette, écrit-il à don Juan, autant que cela est raisonnable. » Les vice-rois de Naples et de Sicile étaient jaloux de don Juan, les princes italiens se réjouissaient secrètement d'une humiliation de l'Espagne. En France, on s'en félicitait publiquement. Un seul souverain poussa un cri de douleur, quand sur la terre africaine la croix fut renversée par le croissant : ce fut le pape Grégoire XIII.

Don Juan fut retenu à Naples pendant tout l'hiver par la volonté du roi; montrons-le à ce moment tel qu'il est peint dans une dépêche d'un envoyé vénitien, Girolamo Lippomano. Il le décrit de stature moyenne, bien fait, plein de grâce, avec peu de barbe, mais de longues moustaches blondes, les cheveux longs et relevés en l'air, amoureux de beaux vêtemens, jouant à la paume cinq ou six heures de suite, cavalier accompli, très adonné aux femmes, mais évitant de donner aucune occasion de scandale et ne cherchant pas son plaisir avec « les dames qui ont l'habitude d'intriguer avec les princes » prodigue, et la main toujours ouverte, faisant profession de mépriser l'argent et ne pensant qu'à la gloire. « Il dit un jour en public que, s'il croyait qu'il y eût dans le monde un homme plus désireux que lui d'honneur et de gloire, il se jetterait par la fenêtre de désespoir. » Croyant avoir déjà conquis des titres suffisans à une couronne par ses campagnes contre les Maures

et les Turcs, il était décidé à ne se point contenter de peu de revenus, de bénéfices; le conseil d'Espagne lui offrit l'archevêché de Tolède avec 200,000 ducats de revenus; il pria le roi de ne point lui faire un tel cadeau. L'ambassadeur de Venise parle abondamment des rapports de don Juan avec les autres souverains; il le montre en froid avec la plupart des princes italiens, peu content de l'empereur et ne trouvant pas que celui-ci lui témoignât assez de considération. Avec le roi de France il était au plus mal; il ménageait Venise, aspirant toujours à rattacher les fils de la ligue sainte.

Philippe voulait que don Juan passât l'hiver de 1575 à Messine, mais le prince, impatient de retourner en Espagne, s'embarqua à Gênes et, en arrivant à Barcelone, il apprit que sa visite n'était point désirée. Philippe II le reçut pourtant avec bonté. Don Juan lui demanda deux choses : le titre d'infant et des pouvoirs qui lui donnassent l'autorité sur les vice-rois en Italie. Philippe lui répondit simplement que ces demandes seraient examinées par le conseil d'Italie. Après une visite rapide à doña Magdelena de Ulloa, il se rembarqua pour l'Italie. Granvelle fut peu à peu remplacé, comme vice-roi à Naples, par Mondejar, personnage tellement hautain qu'un de ses visiteurs napolitains dit en sortant de chez lui : « J'étais allé voir le vice-roi, j'ai trouvé le roi d'Espagne. » Don Juan fut bientôt aussi mal avec lui qu'il l'avait été avec Granvelle. A Lépante, don Juan avait fait vœu d'aller faire un pèlerinage à Lorette. Il s'y rendit pendant l'hiver de 1575 à 1576; il fit le voyage à cheval par un temps affreux et par de mauvaises routes. Dès qu'il fut en vue de l'église, un chroniqueur raconte qu'il demeura constamment tête nue et sans manteau pour témoigner de son respect à la Vierge, qui lui avait sauvé la vie. Il fit de magnifiques présens à l'église, se confessa et communia avant de repartir. Son sort était sur le point de changer; il avait eu un moment un rôle admirable, celui d'un grand héros chrétien, destiné à refouler partout la puissance du croissant. Entouré des feux de Lépante, il sembla un moment plus grand que les princes et les rois; mais ce beau rêve n'avait pas été long. La défection de Venise, toujours à demi païenne, avait porté un coup fatal à la ligue. L'entreprise de Tunis, heureuse au début, avait fini par un désastre. Le séjour des Capoues italiennes fut fatal à don Juan. Il n'avait pas seulement été affaibli par les lenteurs, les tergiversations calculées, la lésinerie de Philippe; il n'avait point les qualités du diplomate et du politique, il n'avait su manier ni les vice-rois, ni les princes italiens. Emporté, ne souffrant pas la contradiction, il ne rêvait que victoires et batailles. Bien qu'après son voyage à Madrid il eût été investi d'une autorité plus grande, il ne la trouvait pas encore suffisante et il finit par demander en grâce à Philippe II de le relever de ses fonctions.

## II.

Le grand commandeur Requesens, gouverneur des Pays-Bas, mourut subitement, le 5 mars 1576. L'état des provinces espagnoles était critique, et il était nécessaire de lui trouver, sans tarder, un successeur. Le choix de Philippe II se porta sur don Juan. Il lui écrivit le 8 avril et lui dit que, pour pacifier les provinces, il croyait nécessaire de leur envoyer un prince de son propre sang. Don Juan, qui naguère avait redouté d'être envoyé aux Pays-Bas, reçut sa nomination avec joie. Les catholiques d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse, envoyaient émissaires sur émissaires à Rome ; ils conseillaient une guerre de l'Espagne contre Élisabeth ; don Juan devait commander l'armée d'invasion, épouser Marie Stuart et devenir roi de la Grande-Bretagne. Dans les Pays-Bas, il pourrait tout préparer pour cette grande entreprise.

Philippe II ordonnait à don Juan de partir sur-le-champ pour la Lombardie, de n'emmener de Naples que son secrétaire Escovedo et quelques domestiques. En le voyant arriver sans soldats, sans conseillers, les Pays-Bas seraient touchés de tant de confiance et plus disposés à le bien recevoir. Personne ne devait être mis dans le secret, pas même le pape, qui ne serait informé qu'un peu plus tard. On conserve à Simancas les minutes de trois lettres très pressantes qu'Antonio Perez écrivit à Escovedo sur ce même sujet du voyage dans les Flandres. Le roi, dans une note, rappelait que l'empereur Charles-Quint étant à Innsbruck et apprenant que les Français marchaient sur les Pays-Bas, vieux et malade comme il était, se déguisa et partit en secret avec deux domestiques.

On ne comprend guère comment don Juan, devant des ordres aussi pressans, s'attarda vingt-quatre jours avant de répondre au roi. Il ne lui écrivit que le 27 mai, se déclarant prêt à obéir, mais faisant sentir qu'en acceptant le gouvernement des Pays-Bas, il rendait un service plutôt qu'il ne recevait une faveur. Il montra l'état alarmant des provinces, les progrès de l'hérésie, les menaces de l'Angleterre et de la France, la haine contre les Espagnols grandissant chaque jour. Il demandait au roi, en lui envoyant Escovedo, de ne le point laisser sans argent et de lui accorder une certaine indépendance et une initiative que les temps rendaient nécessaires. Le programme qu'il soumettait au roi était le suivant : abolition de toutes les ordonnances contraires aux lois et coutumes des provinces, emploi de tous les moyens propres à ramener ceux qui se repentaient de leurs fautes, nominations aux emplois faites conformé-

ment aux anciennes coutumes, exclusion de tous avocats étrangers très impopulaires dans les provinces, conduite des affaires sans emploi de la force. Don Juan, à la fin de sa longue lettre, montrait le vrai remède pour les affaires des Pays-Bas dans une entreprise contre l'Angleterre; les Provinces seraient toujours en révolte, tant que l'Angleterre aurait une souveraine hostile à l'Espagne. Il fallait lui donner un roi « dévoué et bien affectionné au service de Sa Majesté espagnole. » L'insinuation était claire. Don Juan allait aux Pays-Bas pour en faire une simple place d'armes, un camp retranché contre la reine Élisabeth. Escovedo, qui était porteur de cette lettre, devait s'assurer que don Juan, tout en restant dans les Pays-Bas, conserverait sa charge de général de la mer.

Don Juan, arrivé en Lombardie et sans attendre le retour d'Escovedo, prit le parti, malgré la défense de Philippe, d'aller en Espagne. Le roi ne se montra pas sèvère et le reçut avec bonté. Après de longues conférences à l'Escurial, don Juan alla à Abrojo embrasser doña Magdelena de Ulloa, qu'il ne devait plus jamais revoir. Pour gagner un peu de temps, il avait résolu de traverser la France; il prit un déguisement et se donna comme le domestique d'Ottavio Gonzaga, le frère du prince de Melfi, qui l'accompagnait; il emportait des instructions très détaillées du cardinal Granvelle, qui avait beaucoup insisté sur la nécessité de ne rien entreprendre sans argent dans les Pays-Bas; arrivé à Irun, il écrit encore au roi pour lui dire : « Je supplie encore Votre Majesté de m'assister de ce dont j'ai besoin, qui est de l'argent, de l'argent et encore de l'argent. »

Don Juan ne mit que sept jours pour aller à cheval d'Irun à Paris; il vit l'ambassadeur Zuniga, partit pour Joinville, où était le jeune duc de Guise, le cousin de Marie Stuart, et de là se rendit à Luxembourg. Brantôme raconte que le jour où le prince arriva à Paris, il alla, sous un déguisement, à un bal au Louvre, et qu'il vit Marguerite de Navarre, alors dans tout l'éclat de la beauté. Peut-on croire que l'ambassadeur se soit prêté à un tel caprice et que don Juan ait couru le risque d'être reconnu quand il était si impatient d'arriver au terme de son voyage? Arrivé à Luxembourg, où, en l'absence du comte de Mansfeld, le gouverneur, il fut reçu par M. de Naves, son lieutenant, il put quitter son déguisement; les nouvelles qu'il y reçut durent lui enlever beaucoup d'illusions et lui montrer combien était désespérée l'entreprise où il s'était jeté. La veille du jour de son arrivée, Anvers avait été pillée par la soldatesque espagnole. La Hollande et la Zélande avaient ouvertement secoué le joug espagnol; le 8 novembre, à Gand, le Brabant, le Hainaut, les Flandres, l'Artois, Namur et d'autres villes catholiques s'étaient joints à la résistance de la Hollande et de la Zélande. Les confédérés demandaient le retrait de toutes les troupes espagnoles, la convocation des états-

généraux, l'abrogation des édits les plus oppressifs. Toutes les provinces s'étaient une à une liguées dans le même dessein; il ne restait plus hors de la ligue que le Luxembourg et le Limbourg.

Don Juan se rendit de Luxembourg à Huy, dans l'évêché de Liège et négocia avec les états. Il arrivait en pacificateur, la main pleine de promesses; il consentait à tout ce qu'on lui demandait, même au départ des garnisons espagnoles. Il demandait seulement qu'on payât l'arriéré de leur solde et que les états licenciassent les troupes qu'elles avaient levées. Plus il accordait, plus on devenait exigeant : on finit par lui demander brutalement s'il acceptait, oui ou non, les termes de la « pacification de Gand, » l'acte d'union dans lequel les soldats et les officiers espagnols étaient traités de rebelles. Cette fois, don Juan perdit patience; il traita les négociateurs eux-mêmes de rebelles et de traîtres et saisit une sonnette d'argent pour la jeter à la tête d'un des plus insolens. On eut peine à désarmer sa colère: il céda pourtant; pendant la nuit même qui suivit cette scène violente, il fit lever les négociateurs et leur annonça qu'il acceptait tout. Il fit seulement des réserves qui tenaient à la forme plus qu'au fond; il fit supprimer tout ce qui pouvait sembler injurieux pour l'armée espagnole ou attentatoire aux droits souverains du roi. L'acte, ainsi amendé, reçut le nom d'édit perpétuel. Que pouvait-on faire sans argent, sans autres troupes que quelques régimens allemands ou espagnols, qui, depuis longtemps, ne vivaient que de sac et de pillage et qui étaient devenus une menace pour tout le monde?

Don Juan avait bien compris, d'ailleurs, le caractère de la révolte: le 13 février 1577, il écrivait au roi de Marche-en-Famine : « Les Belges, s'ils sont gouvernés conformément à leurs privilèges, ne se donneront jamais à aucun autre prince, mais ils resteront obéissans à Votre Majesté et à ses successeurs. » Cependant la noblesse et les villes étaient prêtes à tout pour défendre ce qu'il nommait les privilèges : « Je ne doute pas qu'ils ne cherchent à les étendre encore autant qu'ils le pourront, et cela leur sera facile, parce qu'ils sont seuls les conseillers et les exécuteurs de ce qui se fait, et que celui qui les gouvernera, quel qu'il soit, ne pourra être qu'un soliveau entre leurs mains (1). »

Ce rôle de soliveau ne lui convenait pas et déjà il demandait à être remplacé : « Il ne savait plus à quoi penser, si ce n'est à se faire ermite, » écrivait-il à Antonio Perez : « Ces gens et moi, dit-il au roi, en parlant des Belges, nous ne sympathisons pas du tout. » Le 1er mars, il écrit à Antonio Perez : « Il y va de ma vie, de ma réputation, de mon âme, car si la chose tarde, je perdrai certai-

(1) *Correspondance de Philippe II*, publiée par M. Gachard, t. v, p. 197.

nement les deux premières et avec elles le fruit de mes services et celui que je pouvais m'en promettre encore : et la troisième courra de grands risques par le désespoir où je me verrai réduit. » Le départ des soldats espagnols ne se fit qu'avec de grandes difficultés; ils s'étaient habitués à vivre aux Pays-Bas comme en pays conquis. Don Juan écrit au roi : « Ils ont fait des choses si viles et si extravagantes qu'il n'ose se dire Espagnol et qu'il ne sait s'ils le sont. » On réussit à grand'peine à les concentrer à Maëstricht.

Le prince d'Orange avait refusé de faire publier l'édit perpétuel en Hollande; il craignait que la noblesse catholique ne se ralliât à don Juan : « La seule différence, disait-il, entre le nouveau gouverneur et Albe ou Requesens, est qu'il est plus jeune, plus sot, moins capable de cacher son venin et plus impatient de plonger ses mains dans le sang. » Don Juan avait pris une garde flamande et avait de bonnes paroles pour tout le monde : « Don Juan surpasse Circé, lit-on dans une lettre du temps. Tous les seigneurs sont enivrés de sa bonne grâce. » A Louvain, il se mêlait aux fêtes populaires et se laissait proclamer roi de l'arbalète. Il savait bien que rien n'était réellement gagné tant qu'il n'aurait pas conquis le prince d'Orange, « le pilote qui guidait la barque. » Et celui-ci tenait avant toute chose à la liberté de conscience. Or, cette liberté faisait horreur à don Juan; plutôt que de l'accorder, il écrit à Philippe qu'il aimerait mieux mourir, « et si les royaumes et les provinces m'appartenaient, je les laisserais submerger et perdre tout entiers plutôt qu'en aucune de leurs parties on eût une religion différente de celle que je professe. » Il est tout résigné à voir les provinces où la réforme est maîtresse se séparer et changer de prince, « puisque Dieu lui-même leur est devenu si étranger, que de permettre quoi que ce soit pour les sauver. »

Le 1er mai 1577, il fit sa grande entrée dans Bruxelles, à cheval, entre l'évêque de Liège et le nonce du pape. Le duc d'Arscot commandait ses gardes. Les rues étaient décorées de drapeaux et de tapisseries; les femmes jetaient des fleurs sur le héros de Lépante et sous les pieds de son cheval. Des chars le suivaient avec des figures allégoriques. Le bruit et l'éclat de ces fêtes ne trompaient point don Juan. Il fut obligé de se rendre devant les états-généraux et de prêter serment de maintenir l'édit perpétuel. Il se mit aux affaires avec l'ardeur qu'il portait en toutes choses, donnant des audiences à tout le monde et prenant à peine le temps de dîner.

Il était malade déjà depuis quelque temps; il avait la fièvre et était fort amaigri. Il n'était point fait pour les soucis, les perplexités et le labeur sans fin de sa nouvelle position. L'hypocrisie de son rôle lui déplaisait, et il lui tardait trop d'en prendre un plus hardi.

Sous prétexte que sa vie était en danger et qu'on tramait contre lui toute sorte de complots, il se saisit brusquement du château de Namur; comme lieutenant du roi, il avait assurément le droit de commander dans toutes les places fortes; mais sa résolution n'en souleva pas moins de violentes protestations : on l'accusa de violer l'édit. Il accusa à son tour les états d'entretenir les troubles et leur demanda de licencier leurs troupes; on négocia encore une fois, et une fois encore le prince d'Orange fut le vrai négociateur pour les états. On avait arrêté, en France, des courriers de don Juan, et le prince triomphait en montrant à ses amis quelle différence de langage il y avait entre le langage officiel de don Juan et ses dépêches secrètes. Maître de Namur, don Juan aurait voulu mettre la main sur Anvers, où commandait le duc d'Arscot; il y avait dans la ville trois régimens allemands, dont les colonels étaient prêts à servir les projets du gouverneur; mais les états gagnèrent les soldats avec de l'argent, les firent sortir d'Anvers et en restèrent les maîtres. La tentative d'Anvers avait fait tomber tous les masques; don Juan, outré de colère, était enfermé dans Namur, ses courriers étaient arrêtés, il ne recevait point d'argent. Il avait envoyé Escovedo en Espagne pour obtenir quelque chose du roi; il affectait encore, dans ses communications avec les états, un ton hautain et vainqueur; mais les états lui répondaient avec insolence et allaient jusqu'à lui dire que, si l'empereur leur envoyait encore comme gouverneur un prince de son sang, ils espéraient que ce serait un prince légitime. Par les conseils du prince d'Orange, les bourgeois d'Anvers démolirent la citadelle, qui, pendant si longtemps, les avait tenus dans l'obéissance : Valenciennes, Gand, Utrecht rasèrent de même leurs citadelles. Les états invitèrent le prince d'Orange à venir à Bruxelles : ils demandaient à don Juan de résigner ses fonctions. C'en était trop; il était fatigué de mots, de promesses, de mensonges; il partit pour Marche et pour Luxembourg, où il attendit les troupes espagnoles et allemandes qu'il avait demandées. La noblesse belge n'aimait pas beaucoup plus le prince d'Orange que Philippe II; elle désirait un gouverneur qui lui laissât tout le pouvoir : les grands jetèrent les yeux sur Mathias, le frère de l'empereur Rodolphe; on lui offrit de venir remplacer don Juan, et Mathias n'hésita pas à accepter cette offre.

Philippe II sortit un moment de ses habitudes; il donna des ordres plus promptement que de coutume et envoya des secours à don Juan. En même temps, il invita la duchesse de Parme à quitter sa retraite et à aller reprendre le gouvernement des provinces belges. Granvelle ne put vaincre les résistances de la princesse; elle était vieille, elle avait la goutte, elle avait besoin de repos. Son fils, Alexandre

Farnèse, fut enchanté de prendre du service et partit pour les Flandres. La guerre avait été déclarée le 7 décembre; l'archiduc fit son entrée solennelle à Bruxelles; il y fut reçu avec les mêmes applaudissemens qui avaient accueilli don Juan bien peu auparavant.

Quand don Juan se retira de Namur, il n'avait guère avec lui que quatre mille hommes, composés de trois régimens allemands, de quelques Wallons et de quelques Espagnols. A Luxembourg, son armée grossit peu à peu au nombre de vingt mille hommes. Quand le prince de Parme vint le rejoindre, il le trouva très changé, ayant perdu son air confiant et miné par un mal mystérieux qu'il avait contracté en Belgique.

Don Juan avait repris avec bonheur la vie de soldat, la seule qui lui convînt, et, autant que ses accès de fièvre le lui permettaient, il voyait à tous les détails. Les forces nationales, sortes de milices bourgeoises, ne l'effrayaient guère. Le prince d'Orange n'avait osé en prendre le commandement nominal : on l'avait attribué à un Belge, Antoine de Goignies, lequel avait conduit la charge de cavalerie qui avait assuré la victoire d'Egmont à Saint-Quentin. Goignies se replia sur Gembloux; don Juan le surprit en pleine marche. L'honneur de la journée fut pour Farnèse, qui, menant sa cavalerie à travers des terrains détrempés par les pluies, coupa l'armée ennemie égrénée en longue colonne dans une vallée étroite et sinueuse. La panique se mit dans les rangs de l'armée des états; les Espagnols n'eurent rien à faire qu'à les poursuivre dans leur fuite et ne s'arrêtèrent que quand ils furent las de la tuerie. Don Juan avait mis une croix sur l'étendard royal avec ces mots : *In hoc signo vici Turcos; in hoc signo vincam hæreticos.* La victoire lui avait souri; quelques villes, épouvantées, lui ouvrirent leurs portes; trois mois après la journée de Gembloux, il était dans la partie du Hainaut qui borde la France : l'étendard espagnol flottait sur seize places fortes. Il se tenait dans son camp avec dix-huit mille hommes, prêt au combat, comptant surtout sur six mille Espagnols des vieilles bandes, entouré de mercenaires d'une valeur et d'une fidélité douteuses, n'ayant presque pas d'artillerie ni de poudre. Il n'avait plus de confident intime. Escovedo était à Madrid, déjà enveloppé des fils de l'intrigue où il allait bientôt être étouffé. On comprend mal aujourd'hui par quels artifices Antonio Perez réussit à persuader à Philippe II que don Juan était devenu un danger pour sa couronne quand ce malheureux prince, malade, prématurément usé, était plus occupé à se défendre qu'à attaquer les provinces, quand le prince d'Orange amassait contre lui de nouvelles levées, quand le duc d'Anjou se tenait tout prêt à offrir son nom et son épée aux

provinces. Philippe II crut naïvement ou méchamment aux contes de Perez.

Don Juan et Escovedo s'écrivaient librement ; ils appelaient le roi d'Espagne « ce terrible homme. » Escovedo fut condamné. Quand don Juan apprit que Perez avait fait assassiner dans les rues de Madrid celui qui avait été le confident le plus intime de ses ambitions, de ses espérances, de ses pensées les plus secrètes, il jugea sans doute que tout était fini pour lui-même : il savait que le roi lui cherchait déjà un successeur et qu'Antonio Perez méditait sa ruine. Il ne se battait plus que pour l'honneur, et, bien que de plus en plus malade, il reprit la campagne contre la nouvelle armée des états, commandée cette fois par Bossu. Farnèse ne voulait pas livrer bataille ; don Juan était décidé à prendre l'offensive, mais, cette fois, la lutte fut douteuse et la journée de Rynemants fut des deux parts revendiquée comme une victoire. Elle fut, en somme, avantageuse pour les états, et don Juan fut contraint de concentrer son armée autour de Namur.

La situation devenait mauvaise : le prince d'Orange attendait douze mille reîtres que devait lui amener le duc Jean-Casimir : le duc d'Anjou était à Mons ; il avait été appelé par la grande noblesse catholique, jalouse du prince d'Orange ; il rêvait la souveraineté des Provinces-Unies et avait accepté le titre sonore de défenseur des libertés des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. La reine Élisabeth s'était enfin décidée à donner des secours aux états. Une fois encore, don Juan entra en pourparlers avec eux ; les articles qu'on lui soumettait étaient des plus rigoureux. Le roi d'Espagne ne devait plus conserver qu'une autorité nominale. L'archiduc Mathias devait être confirmé comme gouverneur ; au cas de sa mort ou de sa démission, tout choix nouveau devait être ratifié par les états. Une conférence eut lieu à peu de distance du camp ; don Juan s'y rendit avec une forte escorte ; il écouta les commissaires, accompagnés des envoyés anglais et impériaux. On remarqua qu'il ne témoigna aucune colère, il dit seulement qu'il lui semblait inutile de discuter des articles qui ne seraient point acceptés. L'empereur avait été choisi comme arbitre par le roi d'Espagne ; lui-même attendait un ordre de rappel. Il répondit à peine aux observations de l'envoyé anglais et ne parla de la reine Élisabeth qu'avec une grande courtoisie.

Don Juan avait fait élever un camp retranché par Gabriel Serbellone, sur les hauteurs de Bouges, près de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse. Charles-Quint avait autrefois choisi cette position quand il était serré de près par Henri II. Se sentant très malade, don Juan se fit porter hors de Namur et alla prendre son

logis au quartier du régiment de Figueroa. On le logea dans un pigeonnier attenant à une grange en ruines; pendant les momens de répit que lui laissait la fièvre, il continuait sa correspondance. Le 16 septembre, il écrivait à Mendoza, l'agent espagnol à Gênes : « Sa Majesté ne résout rien; du moins, on me tient ignorant de ses intentions. Je pousse des cris, mais en vain. Il est clair qu'on nous laisse ici pour y languir jusqu'à notre dernier soupir. Que Dieu nous conduise tous comme il lui plaît! En ses mains sont toutes choses. »

Le même jour, il écrit à son compagnon de Lépante, à André Doria : « Je me réjouis que votre vie coule avec tant de calme, quand le monde autour de moi est en tumulte. Vous êtes heureux de passer la fin de vos jours vivant pour Dieu et pour vous-même; vous n'êtes pas forcé de vous jeter continuellement dans la balance des événemens humains et de vous aventurer chaque jour dans des jeux hasardeux. » Le 20 septembre, il écrit une dernière lettre au roi; il parle de sa maladie : « Le travail que j'ay ici est fait pour détruire n'importe quelle constitution. » Il montre une fois de plus l'état des Provinces-Unies, les pratiques de l'Angleterre et de la France, l'arrogance des nobles, la désaffection du peuple. Que peut-il entreprendre avec les faibles moyens dont il dispose? La peste décime sa petite armée; toutes ses communications sont coupées : « Je demeure ainsi, dit-il, perplexe et confus, désirant plus que la vie une décision de Votre Majesté, cette décision que j'ay implorée si souvent. » Devait-il partir, faire une diversion en Bourgogne, attendre des renforts? Il se trouvait bien malheureux d'être abandonné par le roi, qu'il avait servi, comme homme et comme frère, avec toute fidélité et tout dévoûment : « Nos vies sont en jeu et tout ce que nous demandons, c'est de les perdre avec honneur. »

Quand ces lignes désespérées passèrent sous les yeux du roi, celui qui les avait dictées n'était plus; au moment même où il les envoyait, il n'espérait plus rien, il se sentait mourir. Il dit à son confesseur, le frère Francisco Orantes, qu'il y avait quelque avantage à être pauvre, puisqu'on n'avait point la peine de faire un testament.

Le 25 septembre, il se confessa et, le dimanche 28 septembre, il reçut la communion. Il fit appeler le prince de Parme, lui délégua tous ses pouvoirs civils et militaires et, sous le bon plaisir du roi, l'institua gouverneur-général des Pays-Bas. Il exprima le désir que son corps fût enterré à l'Escurial, auprès de son illustre père : c'était le plus grand honneur qu'il eût jamais désiré; mais si le roi ne pouvait faire droit à cette prière, il voulait que son tombeau fût dans l'église de Notre-Dame de Montserrat. Les jours suivans, il endura

de grandes souffrances et, dans son continuel délire, ne parla que de batailles, de courriers, de soldats; il ne revenait un moment au calme que quand on prononçait les mots de « Jésus et de Marie. » Il devint plus calme le 1er octobre et rendit l'âme vers le milieu de la journée. « Il passa de nos mains, dit son confesseur, comme un oiseau, avec un mouvement presque imperceptible. »

De quoi mourut au juste don Juan? Dans le temps où il vivait, on songeait tout de suite au poison; son corps fut ouvert et embaumé, on trouva un côté du cœur tout jaune, noirci et friable : dans tout le camp, le bruit se répandit qu'on avait hâté la fin du malade par les ordres du roi. L'envoyé anglais écrivit : « Don Juan est mort de la maladie qu'on nomme *les trogues*, dont il était bien tourmenté, mais surtout du mal français, dont, à l'ouverture du corps, on le trouva intérieurement consumé. » Brantôme appelle la maladie de don Juan la peste et ajoute qu'il la tenait de la marquise de Havrech, belle-sœur du duc d'Arscot; il attribue la mort à du poison qui aurait été administré par ordre du roi et à l'instigation de Perez. On peut décharger la mémoire de Philippe II de ce crime : c'est assez que ce roi, obstinément silencieux, lent à toutes les résolutions, sourd à tous les appels, ait laissé user pendant deux ans l'ardeur de son frère, c'est assez qu'il n'ait pas vu sans plaisir se ternir la gloire de Lépante et de Tunis dans des luttes sans issue. Don Juan fut en réalité la victime de ses propres passions; on ne peut dire que ses ambitions fussent trop hautes, mais elles dévorèrent et consumèrent son âme, pendant que son corps s'usa dans les délices de l'Italie et plus tard dans les Flandres.

Ses funérailles furent celles d'un soldat: son corps fut porté depuis le camp jusqu'à Namur par les officiers des divers régimens, qui se remplaçaient de distance en distance, car tous les régimens avaient réclamé l'honneur de porter leur général. Le vainqueur de Lépante fut enterré dans la cathédrale de Saint-Aubain, mais ses entrailles seulement y restèrent. Le printemps suivant, par ordre de Philippe, le corps fut porté à travers la France en Espagne; il repose dans l'église du monastère de Parrazes, près de l'Escurial, dans une chambre sépulcrale qui touche à celle qui reçoit les rois d'Espagne et des Indes : le dernier vœu de don Juan fut exaucé.

AUGUSTE LAUGEL.

# REVUE DRAMATIQUE

**Comédie-Française : *Smilis*, drame en 4 actes, en prose, de M. Jean Aicard.**

M. Jean Aicard, poète, a fait représenter *Smilis*, drame en prose, à la Comédie-Française. Je ne serais pas surpris si, à l'heure qu'il est, il murmurait en regardant du coin de l'œil certains auteurs dramatiques, l'orgueilleuse « plainte d'un Icare, » telle que l'a notée Baudelaire :

> Les amans des prostituées
> Sont heureux, dispos et repus;
> Quant à moi, mes bras sont rompus
> Pour avoir étreint des nuées!

Aicard, Icare, c'est tout un dans l'espèce, — qu'on me passe la turlupinade! Étreindre des nuées, c'est justement ce qu'a fait, en imaginant *Smilis*, l'ingénieux rimeur des *Poèmes de Provence*, de *la Chanson de l'enfant*, de *Miette et Noré*.

Il avait écrit pour la Comédie-Française, avant cet ouvrage, une traduction d'*Othello* et une petite comédie, *Davenant*, l'une et l'autre en vers. Après avoir accueilli l'une et l'autre, MM. les sociétaires n'avaient représenté de l'une qu'un seul acte, une seule fois, dans une soirée extraordinaire; ils n'avaient représenté l'autre qu'à Londres et puis, une seule fois, dans une matinée, à la Porte-Saint-Martin. *Smilis*, après plusieurs années, devait réparer ces mécomptes. M. Aicard, aujourd'hui, maudirait un peu le genre humain, il apostropherait *in petto* la race des auteurs dramatiques et se consolerait en répétant une strophe vengeresse, qu'il faudrait l'excuser. Le certain est que son aventure a de la noblesse et que beaucoup de gens de théâtre, et des plus heureux, n'ont que peu de mérite à ne pas

faire de telles chutes : ils ne s'élèvent pas à ces hasards. Mais il est certain aussi que la méprise la plus honorable est pourtant une méprise et qu'étreindre des nuées, si haut qu'il faille s'efforcer pour les prendre, est battre vainement l'air : nous devons dire quelle erreur a commise, dans son premier drame original, ce chasseur d'abeilles, expert aux églogues.

M. Aicard, dans *Smilis*, a cru toucher le dramatique, le délicat, le sublime : c'étaient de faux semblans. — Un homme d'âge mûr passe d'une tendresse quasi paternelle pour une jeune fille à l'amour; par contre, il se trouve que l'attachement conjugal de la jeune femme n'est, en effet, que piété filiale, et bientôt c'est à un autre, plus rapproché d'elle par l'âge, qu'elle donne les sentimens dus à l'époux : quels mouvemens d'âme plus manifestes, quelle action morale plus énergique et comment souhaiter une plus propre essence de drame? — La jeune fille était si pure qu'elle ignorait, acceptant le mariage, qu'elle acceptât de nouveaux devoirs : se peut-il rien de plus délicat? — Enfin supposez que l'époux, frappé de respect autant que de surprise, épargne ce trésor d'innocence et que, non content de l'épargner, il le résigne, par une mort volontaire, aux mains de son rival : quoi de plus sublime? — Or, à l'épreuve, ce qui semblait dramatique est inerte, le délicat tourne au déplaisant et le sublime au puéril : voilà, en trois mots, l'accident de *Smilis*.

M. de Kerguen, capitaine de vaisseau français, marié, père d'une petite fille, a recueilli sur les ruines d'un village grec un enfant du sexe féminin, âgé de deux ans à peu près, — c'était l'âge de sa fille; — il l'a baptisée Smilis, d'on ne sait quel mot grec qu'elle bégayait en souriant; il l'a ramenée en France. A son arrivée, il a trouvé sa femme et sa fille mortes; il a mis Smilis dans le berceau vide, et, depuis, il l'a emmenée dans toutes ses traversées, dans toutes ses campagnes. Il l'a moralement adoptée, et tout son équipage avec lui: Smilis est *la fille du bâtiment*, — qui, après quinze années, est un vaisseau-amiral. L'amiral (ou vice-amiral) Kerguen, de la Comédie-Française, âgé de cinquante ans, a donc auprès de lui, dans sa préfecture de Toulon, Smilis, âgée de seize ans, comme les amiraux Salvador et Lorédan, de l'Opéra-Comique, avaient Zora, *la perle du Brésil*, et Haydée.

Quels sont, alors que ces personnages commencent d'exister pour nous, les sentimens de l'amiral pour Smilis et de Smilis pour l'amiral? L'amiral aime encore Smilis comme un père, mais comme un père jaloux, et d'une jalousie qui déjà n'est pas seulement celle d'un père. Il arrive souvent qu'un homme admire la beauté de sa fille comme son ouvrage, qu'il en conçoive un tendre orgueil, et que, par un égoïsme ingénieux à se procurer des excuses, il retarde le moment de confier son bien le plus cher à quelqu'un de ces jeunes gens dont il se défie

volontiers. Mais l'amiral n'est pas un père selon la nature : sa jalousie n'est pas seulement de l'avarice; elle est mêlée de convoitise. Il est devenu, — à quel moment, nous l'ignorons, mais quand nous faisons sa connaissance, le mal est déjà fait, — amoureux de sa pupille. L'est-il résolument et n'est-il plus autre chose? Non pas! Il propose à Smilis, en père jaloux, mais en père, un parti qu'il lui saura bon gré de refuser; elle le refuse, en effet : il s'en réjouit en amoureux jaloux. — Pour elle, l'état de son âme est bien simple : elle aime Kerguen d'amour filial et n'aime personne autrement. Elle ne pense guère au mariage! Quand l'amiral, au milieu d'une fête lui dit qu'un de ses danseurs demande sa main, elle répond de sa voix limpide : « Il n'aura donc jamais fini de me taquiner! » Puis elle saute au cou de son tuteur : « Je ne veux pas d'autre mari que vous! » Toutes les petites filles ont dit cela, et du ton le plus sérieux : « Quand je serai grande, j'épouserai papa! » Toutes les jeunes filles l'ont répété, par manière de plaisanterie et de défense câline, le premier lendemain de bal où leur père les harcèle d'un jeune homme qui a l'impertinence de menacer leur liberté : « Papa, je n'ai pas besoin d'un autre mari que vous! »

Voilà dans quels sentimens se tiennent de pied ferme, au début de la pièce, le héros et l'héroïne. Nous sentons bien cependant qu'on va marcher tout de bon à un mariage; nous nous demandons par quelle voie. Comment l'amour de Kerguen va-t-il se tirer de l'affection paternelle où il est encore engagé? Comment l'amour de Smilis va-t-il naître et s'éveiller dans les langes de la piété filiale?

Oui vraiment, nous marchons à un mariage, mais par la voie la plus simple : par la voie de l'entr'acte, — ou plutôt nous y sautons à pieds joints, nous y voilà. Quand la toile se relève, on revient de la cérémonie. Apparemment, durant ce bref intervalle, les âmes ont fait de grands progrès; nous allons bien en juger : l'auteur, selon la mode de cet hiver, nous permet d'assister au prélude de la nuit de noces. Dans *Autour du mariage*, nous avons vu M. d'Alaly, échappé des vignettes de *la Vie parisienne*, prendre un avant-goût de l'hyménée en faisant des bulles de savon et ne prendre rien autre chose. Dans *le Maître de Forges*, nous avons vu Philippe se quereller avec Claire, lui désigner une chambre à droite et se retirer dans une chambre à gauche. Sans doute, nous allons voir ici des gens plus heureux : pour qu'ils en soient venus seulement à ce point, il faut que leurs sentimens se soient bien modifiés depuis le premier acte.

Mais non! l'amiral s'approche de Smilis en amoureux, mais son amour ne se révèle encore que par des façons ambiguës; et quand Smilis, demeurée la même, lui dit ingénûment : « Bonsoir, mon père! » et se lève pour rentrer dans sa chambre de jeune fille, il redevient père, ou plutôt il éprouve qu'il l'est toujours; il se désole, mais il se résigne et se repent. Sa passion, après quelques mines, s'est laissé

déconcerter et rabattre en amour paternel par trois paroles de petite fille. Il se frappe la poitrine à présent, mais moins pour contenir son cœur furieux que pour accompagner ses *mea culpa*. Il ne crie pas : « J'ai perdu ma femme ! » mais : « J'ai épousé mon enfant ! » Aussi ne peut-il plus que pleurer sur celle-ci, sans rien faire pour reconquérir celle-là, dont pourtant il reste amoureux. Il est le même ici qu'au premier acte, et le même il sera jusqu'à la fin.

Quand on s'est fourvoyé dans certains mauvais pas, le mieux pour en sortir est de pousser droit devant soi; le mieux, pour réparer certaines sottises, est de les mener à bout. Le malheur de Kerguen, c'est qu'étant un peu le père de Smilis, il s'est aperçu qu'il l'aimait, et que, l'ayant épousée, il s'aperçoit qu'elle est un peu sa fille : c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Kerguen a sauté du premier acte au second à pieds joints, et nous voyons qu'il a sauté sur place. Va-t-il y rester? Il ne peut empêcher, à présent, qu'il n'ait épousé Smilis; le moyen de faire qu'elle ne soit un peu sa fille serait de la faire tout à fait sa femme. C'est d'ici, vraiment, que partirait la pièce, et ce point de départ en vaut un autre. Pourquoi Ruy Gomez ne se ferait-il pas aimer de doña Sol? Hernani n'a pas encore paru. La partie est, en somme, intacte, et peut encore se gagner. *L'École des vieillards* ne finit pas si mal : pourquoi l'amiral de M. Aicard ne serait-il pas aussi heureux que l'ancien armateur de Casimir Delavigne? Il pourrait au moins s'y essayer : que si M. George, un lieutenant de vaisseau dont la silhouette a passé dans le fond de la scène, vient se jeter la traverse, un drame se nouera, celui de l'union mal assortie que vient troubler ou même rompre, en vertu des lois de la nature, l'amour négligé qui se venge. Que l'amiral garde sa conquête ou la perde, au moins il agira. Smilis, d'ailleurs, a-t-elle horreur de son mari? Nullement. Elle ignore le mariage, et voilà tout. Pour que le drame commence, Kerguen n'a pas besoin de la forcer, mais de l'instruire.

Hélas! c'est justement ce qu'il ne peut faire. En vain, il est encore dans la verdeur de l'âge, il est propre et même beau avec son menton frais rasé entre ses favoris poivre et sel, dans son net uniforme noir, sur les manches duquel brillent les trois étoiles d'argent; il est entouré du respect des hommes et de ces graves pompes militaires qui peuvent frapper une imagination toute jeune et prévaloir, au moins pour un temps, auprès d'une vierge sur des avantages dont elle ignore le prix; mais en vain! Il est père autant qu'amoureux; et de même qu'en l'état de père il se sentait trop épris, en l'état d'époux il se sent trop paternel. Son mariage n'a été qu'une étourderie, sa passion qu'une flambée aussitôt éteinte par trois gouttes d'eau bénite qu'y jette une première communiante; ou plutôt son mariage s'est fait sans qu'il ait changé, mais sa passion brûle toujours à petit feu comme elle brûlait, en veilleuse qui n'éclairera aucune scène d'amour. Il n'a pas avancé ni

reculé d'un pas. Il est le même qu'au premier acte, et le sera jusqu'au bout, et, si je le répète encore une fois, mon excuse est celle du Pierrot de *Don Juan :* « Je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose. »

Kerguen se résigne, dans le mariage, à n'être que le père de Smilis, et pourtant il ne s'en contente pas : j'entends qu'il n'est pas plus content de son sort après la noce qu'avant. Il n'a pas su se tenir à sa place ; il ne sait pas s'y remettre, ni davantage se mettre à la place qu'il a prise. Il apprend au troisième acte, de la bouche même de M. George, son aide-de-camp, les sentimens que ce vertueux jeune homme a conçus pour sa femme : la nouvelle, à coup sûr, ne le laisse pas indifférent, comme elle ferait s'il s'était retiré de bonne foi dans l'amour paternel ; elle ne fouette pas non plus sa passion de manière à lui redonner courage, à la dresser en sursaut comme il faudrait, dans ce péril urgent, pour le salut domestique. L'amiral, même en cette passe, ne bouge pas : il est ému et se tient coi, il est amoureux et père, l'un et l'autre comme un Terme. Il est ce qu'il est, et le sera toujours ou ne sera plus : au quatrième acte, en effet, il se résout à ne plus être ; et sa résolution est d'une âme à la fois éprise et paternelle !

Il soupçonne que Smilis aime George, comme il sait déjà que George aime Smilis ; pas plus que la révélation du lieutenant, cette idée ne modifie son cœur. Amoureux, il s'en afflige ; père, il s'y résigne ; il s'assure seulement que l'idée est juste : une épreuve classique y suffit. L'épreuve faite, il s'empoisonne ; on peut graver sur sa tombe : « Ci-gît un personnage de théâtre, qui se trouve tout à la fin juste au même point qu'au commencement, c'est-à-dire un personnage qui ne fut aucunement dramatique. Priez pour l'auteur ! »

Adieu, Kerguen ! Revenons à Smilis. — Pour celle-ci, le cas est plus simple : auprès d'elle, j'avoue que l'amiral est un héros tumultueusement dramatique ; en regard de cette immobilité, les petites oscillations qu'il éprouve sur place figurent un mouvement endiablé. Je n'examinerai pas si l'état d'innocence où l'on nous présente cette jeune fille est vraisemblable. Elle accepte le mariage non-seulement sans connaître, — pour parler comme Armande, des *Femmes savantes*, — « les suites de ce mot, » mais sans même se douter que ce mot a des suites. Elle est plus éloignée de s'en douter qu'Agnès elle-même, — l'Agnès de *l'École des femmes ;* — car Agnès, que les puces « ont la nuit inquiétée, » est avertie qu'elle aura bientôt « quelqu'un pour les chasser ; » Agnès, le soir des noces, ne dira pas à Arnolphe : « Bonsoir, mon père ! » D'ailleurs Agnès a été élevée tout exprès pour être « une sotte, » et non point seulement une innocente ; elle a grandi dans une cage sur laquelle deux gardiens, Alain et Georgette, par ordre du maître, ont pris soin d'épaissir le mouron : elle n'a jamais vu le soleil. On ne nous donne pas avis que l'amiral ait formé sa pupille selon ce

catéchisme; en tout cas, elle aurait eu pour moniteurs quelques matelots, et l'on ne nous dit pas que le quartier-maître Martin, si bonhomme qu'il soit, ait sur ces matières une vigilance toute spéciale. Nous y consentons pourtant; nous acceptons Smilis telle quelle, avec « cette honnête et pudique ignorance. » A la rigueur, nous nous disons qu'un vaisseau de l'état est un cloître flottant, et qu'à voir, vers la fin de la journée, l'amiral Kerguen ou le quartier-maître Martin se mettre tout seul dans son hamac, Smilis a reçu moins de lumières sur la vie conjugale que la petite fille la plus chastement élevée n'en reçoit de ses père et mère. Nous admettons que, ni dans les semaines qui précèdent le mariage, ni dans les mois qui suivent, il ne s'est trouvé ni une amie ni une servante pour faire glisser un rayon à travers cette nuit d'innocence. Nous prenons pour vérités toutes ces invraisemblances matérielles et nous les colorons d'excuses; nous tenons Smilis pour ce qu'elle est d'après la définition de l'auteur : — une seule petite chose nous fâche, c'est qu'elle n'est pas dramatique.

Ah! si elle s'apercevait au moins, après cette enfantine nuit de noces, que son mari n'est pas heureux; si la pitié inquiétait un peu son affection pour lui et l'inclinait vers l'amour! Ou bien, puisqu'elle est aimée d'un jeune homme et qu'elle l'a remarqué, si la passion éclatait en elle comme éclate la fleur de l'aloès et lui révélait soudain qu'elle est femme! Mieux encore : si l'un et l'autre sentiment se faisaient jour dans son âme et se la disputaient et la déchiraient jusqu'à ce que l'un ou l'autre s'en fît maître et la gardât tout entière, elle aurait passé par une crise d'un état moral à un autre et sa marche serait un drame! Mais point! cette figurine demeure où l'auteur l'a d'abord placée.

Au premier acte, Smilis a déclaré : « Je ne veux pas d'autre mari que papa. » Au second, elle n'a pas avancé d'une ligne, et nous voyons, d'ailleurs, qu'elle était plus retardée que nous ne pensions; « Hier, dit-elle à peu près, on m'appelait mademoiselle; aujourd'hui, l'on m'appelle madame : voilà toute la différence. Autrefois, j'étais une enfant; on me mit un voile blanc pour ma première communion, et je devins une jeune fille; on m'a remis un voile blanc pour mon mariage, et me voilà une jeune femme. Bonsoir, mon père! » Ainsi, la pièce aurait un prologue où l'on verrait Smilis en première communiante, que, du commencement de ce prologue à la fin de ce deuxième acte, — l'héroïne elle-même nous le confesse, — le progrès ne serait pas sensible : à coup sûr, il ne l'est pas du premier acte au second.

Dans le troisième, Smilis ne change pas davantage : elle vaque aux soins de la maison et fait la madame J'ordonne sans le moindre embarras de ce qu'elle n'est que mademoiselle; elle ne ressent aucun malaise, elle n'éprouve aucun doute sur le peu de naturel d'un état de virginité

dans le mariage, ou plutôt, pour elle, vierge et femme mariée, c'est tout un. Elle n'aime son père ou son mari, comme il voudra qu'on l'appelle, ni plus ni moins après qu'avant : elle ne fait aucune différence entre les temps et n'imagine pas qu'il en fasse une. Quant à M. George, elle le préfère au reste de l'état-major; mais il n'est pas clair pour elle, il est à peine clair pour nous que l'affection qu'elle a pour lui est d'un autre ordre que son amitié pour Martin. L'auteur veut qu'elle se pâme quand elle voit que M. George est blessé; il permet alors que M. George dépose un baiser sur son front; mais ce n'est pas le baiser qui l'eût fait pâmer, non, certes! Agnès, quand Arnolphe veut gager qu'on l'a faussement accusée, lui répond :

> Mon Dieu! ne gagez pas, vous perdriez vraiment...

Quand il demande si Horace lui a fait quelques caresses, elle répond avec candeur :

> Oh! tant! il me prenait et les mains et les bras,
> Et de me les baiser il n'était jamais las.

Comment Smilis, plus innocente qu'Agnès, serait-elle émue d'un baiser? Je n'imagine pas pourquoi, lorsqu'elle reprend ses sens, elle s'enfuit comme épouvantée!

Au quatrième acte encore, ce n'est pas par hasard que Mlle Reichenberg, pour représenter la jeune femme, s'est vêtue, ou peu s'en faut, ainsi qu'au premier : mousseline blanche sur tunique rouge ou sur tunique bleue, c'est toujours un costume d'enfant de chœur ; Smilis est toujours Mlle Joas! Elle aime toujours bien l'amiral Joad et ne voudrait pas lui faire de la peine; elle pense vaguement à M. George, comme à un jeune lévite qui, naguère, entre les exercices religieux, lui procurait des « passe-temps plus doux, » c'est-à-dire lui apprenait de belles chansons et lui racontait de belles histoires. Apparemment, c'est par inadvertance que l'auteur lui donne l'air de comprendre, un moment, quelque chose, quand le vieux Martin lui dit : « L'amiral est jaloux! » C'est une inconséquence qu'il lui prête, quand il lui fait baisser la tête au nom de George et murmurer ces paroles : « Il faut qu'il s'éloigne! » Pourquoi George s'éloignerait-il et de quoi l'amiral serait-il jaloux? Smilis ne peut avoir aucune idée là-dessus; aussi bien elle n'en a aucune; nous avons mal vu et mal entendu : la preuve en est que, même après l'avis de Martin, même après ce manège apparent de réflexions, quand Smilis reçoit la nouvelle que George doit partir, d'un geste brusque de petite fille, elle se cache la tête dans le tablier de l'amiral, — je veux dire dans le pan de sa redingote, — et se met à pleurer. Serait-elle si niaisement cruelle? Mais non! Elle n'a rien compris. D'ailleurs, à la fin, l'auteur la fait reparaître au moment où

Kerguen expire; il veut qu'elle se jette sur le corps en poussant ce cri: « Mon père! » C'est son dernier mot. Rien n'empêche, si bientôt elle épouse George, ainsi que nous le prévoyons, qu'elle ne lui dise le soir de ses noces: « Bonsoir, mon second père! » Le mariage n'a été pour elle que le renouvellement de sa première communion; il ne l'a pas renouvelée elle-même, ni l'amour non plus; telle nous l'avons vue d'abord, telle jusqu'à la fin elle reste: avec toutes les grâces qu'on peut lui reconnaître, ce n'était pas une héroïne à mettre sur la scène, mais une statuette à poser sur une étagère; elle n'en aurait pas bougé.

Ainsi, des acteurs de ce drame, ni l'un ni l'autre n'agit, ni l'un ni l'autre n'est dramatique; tous les deux se tiennent dans le *statu quo* moral, qui, pour des personnages de théâtre, est le néant. Qui les accompagne à nos regards? Trois comparses, dont aucun n'a garde d'être animé davantage : un amoureux, un serviteur, un confident. L'amoureux s'entrevoit à peine, de profil et dans une seule attitude, combien apprise et convenue! C'est le jeune homme, banalement honnête, qui déclare au mari : « On n'est pas maître de son cœur: monsieur, j'aime votre femme! » Le serviteur est le vieux matelot bourru, dévoué, pittoresque en son langage, qui répète tous les sentimens de son maître et les commente; avantageusement connu par beaucoup de romans et de mélodrames, il avait occupé ce poste de raisonneur auprès d'un ménage mal assorti dans *l'École des vieillards* sous le nom de Valentin; sa rentrée sous le nom de Martin n'est pas pour donner une vie haletante à l'ouvrage. Un confident comme le commandant Richard, vieil ami de l'amiral et oncle de George, est tout excusé de n'être pas plus efficace : il pourrait être moins patient, moins bavard et moins inutile; de ci, de là, et surtout à la fin, il pourrait donner un bon conseil; mais son office de confident, il faut en convenir, est de ménager des repos au drame et non de lui communiquer de l'énergie. Quand le héros et l'héroïne sont inertes, comment des personnages désintéressés de l'action seraient-ils frémissans et bondissans? Tous ces marins se tiennent raides au commandement de : « Fixe! » Le vaisseau-amiral est en panne sur une mer sans marée. On ne voit dans *Smilis*, comme sur une image d'Epinal, que des uniformes de la flotte française : amiral, capitaine de vaisseau, lieutenant, quartier-maître, etc.; volontiers à la fin, on crierait : « Vive la ligne! » et quelqu'un a proposé, pour la prochaine affiche, ce sous-titre : *l'École navale des femmes*. Mais si la pièce n'était monotone que pour les yeux, le mal serait médiocre : elle l'est pour l'esprit, et ce vice est mortel.

Voilà donc la plus grave des méprises de M. Aicard, et celle où je voulais le plus insister : il a cru toucher le dramatique, c'était un mirage; il n'y a pas, dans *Smilis*, la moindre palpitation de drame. Mais encore une œuvre immobile, même exposée sur un théâtre, peut-elle être

agréable, et, si tant est qu'on doive rester en un lieu moral depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit, faut-il qu'on y respire commodément. Là-dessus M. Aicard était tranquille : l'air est frais et léger sur le sommet de la Jungfrau. La pièce ne proposait que des sentimens honnêtes, purs, angéliques; si même l'héroïne avait tort pour le drame de rester la même, elle avait raison pour la poésie de rester immaculée; l'auteur avait tamisé le fin du fin et filtré la quintessence du délicat : les belles âmes s'en contenteraient.

Admirez ici la malignité de la fortune : voici que ce phare (*Ave, maris stella!*) était un écueil! Plus Smilis est innocente, plus Kerguen me déplaît, si bien que, dans cette situation où la pièce demeure stagnante, je ressens un déplorable malaise. J'admets que la jeune fille ignore les « suites du mariage; » mais l'amiral les connaît. On a beau me rappeler que pour les purs tout est pur, et taxer d'indécence ma pudeur trop instruite, on a beau me faire observer que ce digne homme parle de son amour avec une prudence, une gravité, une élévation exemplaires, je n'en retiens pas moins qu'il a élevé Smilis comme sa fille, en souvenir de sa fille même et pour la remplacer, qu'il l'a prise à deux ans, à peine vêtue de sa petite chemise, montrant sa petite poitrine, agitant ses petits bras et ses petites jambes, — (l'auteur lui-même a donné ces détails), — et qu'un jour l'idée lui est venue de destiner le tout, un peu accru, « à l'honneur de sa couche, » — ainsi parle Sganarelle dans *l'École des maris;* — eh bien! pour moi, le jour où ce désir est né, quoi qu'on me dise, est un vilain jour, et la situation où l'amiral s'est mis dès ce moment pour y rester, la seule où je le connaisse, est vilaine; l'aspect m'en est fâcheux, et la monotonie m'en rebute.

— Mais, me dira-t-on, vous supportez Arnolphe. — Oui-da! c'est que je ne sache pas qu'Arnolphe ait élevé Agnès pour en faire sa fille, mais bien pour en faire sa femme. De même, le comte de Ferriol avait acheté la jeune Aïssé pour l'emploi de maîtresse; il a pu le lui donner : sa conduite n'a rien de beau, mais rien de repoussant non plus. La distinction n'est pas vaine, qu'on ne m'accuse pas de chicane! Toujours Arnolphe a considéré Agnès comme sa femme et jamais comme son enfant; il n'est pas de jour où il ait dû se dire : « Hé! hé! je m'accommoderais bien de ma fille! » Est-il besoin, d'ailleurs, d'ajouter qu'Arnolphe est un laid personnage et qu'il n'est sauvé de l'odieux que par le comique? Il est égoïste et dur, il dispose à son usage d'une personne humaine comme d'une brute; volontiers on s'écrierait, avec Georgette, qu'il n'est pas de « plus hideux chrétien; » mais il fait rire! Il ne pousse pas des « Ha! » mais des « Hon! » ni des « Oh! » mais des « Ouf! » Il ne meurt pas, mais il dit : « Je crève! » Plus haïssable, au fond, malgré toutes ses vertus, l'amiral de

M. Aicard ne s'excuse pas par le comique : c'est un héros du genre noble. Il pourrait se faire absoudre encore à force de passion et devenir tragique. La passion, au théâtre, pourvu que le poète nous en fasse partager les ardeurs, nous fera tout admettre, même le véritable inceste. S'il avait plu à un Shakspeare, François Cenci nous serait sympathique : j'entends que nous jouirions et souffririons avec lui; nous perdrions, en sa compagnie, le sang-froid et l'illusion du libre arbitre; transportés en lui, nous ne le verrions plus : comment sa vue nous fâcherait-elle? Mais l'amiral Kerguen garde son jugement et nous laisse le nôtre; nous lui restons étrangers et nous le condamnons. Son amour est médiocre ou du moins il se modère; il ne peut lui servir d'excuse. Lorsqu'on tombe en de telles fautes, il faut achever pour être absous.

Je pourrais ajouter que, demeurant imparfaits, certains crimes sont invraisemblables, au moins de certaines gens. Etant ce qu'il est, comment l'amiral épouse-t-il sa fille s'il n'a perdu la tête? S'il l'a perdue, où prend-il sa raison pour s'arrêter? Ou même, s'il s'arrête, ne faut-il pas du moins que sa machine morale et physique se détraque, grince et craque? Point du tout; nous le voyons commettre cette sottise et la commettre à demi, et puis s'asseoir, se prendre le front et se désoler raisonnablement : une bonace sous un crâne, voilà sa tempête! L'auteur nous jure que les faits sont vrais; nous le croyons sur parole, ce n'est pas notre première complaisance; le seul inconvénient à la seconde, c'est que nous voilà deux personnages extraordinaires sur les bras et que ce dernier n'est pas le moins lourd : l'innocence de Smilis m'étonnait, la faute de l'amiral m'étonne encore plus. J'admets pourtant l'une et l'autre. C'est une lubie dont l'auteur afflige cet honnête homme, soit, j'y consens; mais cette lubie est déplaisante, et, comme le malheureux la déplore dès qu'il l'a fait paraître et se complaît pendant trois actes à discourir là-dessus, je ne saurais m'en distraire; toute la pièce me devient pénible, et ce qu'elle a de plus délicat aux yeux de l'auteur tourne à me la rendre répugnante.

J'entends bien que M. Aicard et son amiral ont une dernière ressource : le sublime. Sublime est le renoncement de Kerguen devant l'innocence de Smilis et la rivalité déclarée de George; sublime est son suicide : du moins on y comptait. Quant au renoncement, j'imagine que j'en ai dit assez pour montrer que, loin d'être sublime, il n'est pas même intéressant; le suicide, en vérité, ne mérite pas une longue dispute. C'est un expédient pour finir la pièce, renouvelé de *Jacques* et du *Comte Hermann*. Mais le héros de George Sand et celui de Dumas père ont toute sorte de raisons pour se tuer. L'un et l'autre doit sa mort à sa femme et à son ami; et le premier surtout la doit à

son caractère, tel que l'auteur l'a montré. Jacques est un philosophe épuisé; il considère que le mariage indissoluble est une injustice; il a dit à Fernande, la veille de ses noces, qu'elle serait toujours libre : du même coup, il se dégage de ce monde où il n'a plus rien à faire, il tient parole à sa femme et, rompant son mariage par cet artifice, il fait la nique à la société.

Encore, pour nous échauffer au point que nous acceptions ce dénoûment, faut-il la sincérité de passion qui bouillonne dans ce livre et qui en transfigure tous les personnages. Tous sont généreux, étranges et s'accorderaient ensemble, n'étaient les fatales conventions du code, et sans que personne d'entre eux fût ridicule. L'amant écrit à la femme après une absence du mari : « Et notre Jacques! il revient ce soir, n'est-ce pas? Je vais l'embrasser comme si je l'avais perdu pendant dix ans! » La femme répond à l'amant : « O mon cher Octave! nous ne passerons jamais une nuit ensemble sans nous agenouiller et sans prier pour Jacques! » Et le mari se laisse écrire par sa meilleure amie, par celle qui le comprend le mieux : « Laisse la place à Octave et prends-en une meilleure; sois l'ami et le père, le consolateur et l'appui de la famille. N'es-tu pas au-dessus d'une vaine et grossière jalousie? Reprends le cœur de ta femme, laisse le reste à ce jeune homme! » Et nous lisons tout cela sans rire, tant l'auteur nous élève avec ses héros au-dessus de l'ordinaire! Le moyen de nous étonner que le mari se tue s'il préfère décidément se tuer! Il est de plain-pied avec le sublime, et cet acte libéral n'est que l'effet dernier de ses idées et de ses sentimens tels que l'auteur les a passionnément exposés.

Le comte Hermann, qui n'a pas la valeur typique de Jacques et ne fait qu'imiter sa dernière action, a vécu, lui aussi, plusieurs existences d'homme et joui suffisamment de son lot. Dès avant son mariage, sa femme et son neveu, — presque son fils, — s'étaient aimés; il est un intrus dans leur bonheur. D'ailleurs, il leur a tendu, sans le vouloir, un piège : se croyant près de mourir, il les a ajournés, pour leurs fiançailles, à un an; il a guéri et, en quelque manière, il se survit à lui-même; il se punit de cette indiscrétion par un peu de poison. Si singulière que soit cette mort, elle n'est pas d'un maniaque; c'est un sacrifice, et non un accident. Mais l'amiral Kerguen, homme d'action, homme de mœurs pures et qui s'est réservé pour l'arrière-saison, — voilà qui le distingue de Jacques, — l'amiral qui ne doit rien à l'amoureux de sa femme, — voilà qui le distingue du comte Hermann, — pourquoi l'amiral boit-il ce poison, sinon par l'ordonnance de l'auteur, qui lui prête arbitrairement cette lubie, — encore une, c'est la dernière! Nous ne pouvons voir là un acte héroïque du personnage, mais un geste mû par un ressort, qu'une main sortie de la coulisse tire

naïvement. Au lieu d'un dénoûment sublime, c'est un moyen puéril d'en finir. Ainsi cède et se dissipe la troisième des chimères embrassées par le poète : Ixion ou bien Icare, il peut se lamenter trois fois !

La conception de l'ouvrage, qui par trois raisons semblait heureuse, était trois fois malheureuse au contraire ; trois vices, dont un seul était mortel, ont perdu *Smilis :* le faux dramatique, le faux délicat, le faux sublime, qui tous les trois tournent à l'opposé de leur apparence : le dernier au puéril, le second au répugnant, et le premier à l'inerte. Contre ces trois vices que vouliez-vous que fît le talent de M. Aicard? Assurément, si l'on regarde à l'exécution de sa pièce, les qualités passent les défauts. Dans le début du premier acte, la donnée se raconte lentement; plus d'une scène, dans le troisième et dans le quatrième, répète la dernière du second. Mais, dans le premier acte, aussitôt que paraît l'amiral, la psychologie spécieuse de ce personnage est déduite joliment. Au second, la scène de la nuit de noces est menée avec une légèreté de main charmante; au troisième, celle où Kerguen reçoit le secret de George se conclut avec force. Enfin, quoique certaine préciosité me déplaise au théâtre, et partout certain style en même temps abstrait et poétique (quel honnête homme, — je ne dis pas quel loup de mer, — s'est jamais exprimé de la sorte : « La petite âme, à peine en fleurs, toute tremblante, à chaque fois que j'y touchais, laissait tomber sur moi des candeurs et des puretés !) » il reste assuré que la langue de M. Aicard est fort supérieure à celle de la plupart de nos auteurs dramatiques. Pourquoi faut-il que ces mérites n'aient pu prévaloir contre une essentielle et triple méprise ?

Les mérites de l'interprétation s'y sont joints. M. Febvre, encore qu'il n'ait pas donné à l'amiral plus de chaleur que l'auteur ne l'avait expressément marqué, a mis toute son expérience à composer ce personnage. Mlle Reichenberg joue Smilis, comme il sied pour qu'elle ne choque point, en ingénue selon la convention : dans une gentille poupée, c'est une merveilleuse boîte à musique. M. Got s'ingénie renouveler la physionomie du matelot Martin par toutes les roueries de son jeu; M. Laroche prête une excellente tenue au commandant Richard, et, grâce à M. Worms, le lieutenant George fait bonne figure. Mais tout cet art et tous ces artifices sont vains : poète et acteurs peuvent colorer des nuées, ils ne les animent pas; il faut souhaiter que M. Aicard, à la prochaine rencontre, étreigne des réalités !

LOUIS GANDERAX.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février.

Voici donc qui est entendu. Après bien des discours sur les affaires économiques et la crise de l'industrie, sur les salaires et les chômages, sur la participation aux bénéfices et la mutualité, quand toute l'éloquence des hôtes du Palais-Bourbon a été épuisée, que le gouvernement l'ait voulu ou qu'il ne l'ait pas voulu, il a fallu en passer par là : on n'a pu échapper à la nomination d'une commission composée de quarante-quatre députés, chargée souverainement de rechercher les causes des malaises industriels du moment et de découvrir les remèdes!

La France compte dans son histoire parlementaire une enquête de plus. C'est le seul résultat sensible d'une discussion qui s'est prolongée pendant quelques jours et qui a fini, comme toutes les discussions confuses, par une contradiction de scrutin, puisque l'enquête qui a été décrétée à la dernière heure semble démentir ou annuler l'ordre du jour qui venait d'être voté un instant auparavant. Ce n'est point sans doute qu'une commission d'enquête de plus soit une bien grave affaire. Celle qui vient d'être nommée n'est pas la première, elle ne sera pas la dernière. C'est un de ces expédiens parlementaires auxquels on a recours toutes les fois qu'on se trouve en face d'une question hérissée de difficultés et à peu près insoluble. Seulement le danger, l'inconvénient des expédiens de ce genre, adoptés avec un peu trop d'apparat, sous certaines impressions du moment, quelquefois par un besoin maladif de popularité, c'est de dénaturer ou

d'exagérer des problèmes toujours inquiétans, de susciter des espérances qui dépassent la réalité, de promettre plus qu'ils ne peuvent tenir. Car enfin cette commission qui vient d'être nommée, qu'on a chargée ou qui s'est chargée d'étudier toute une situation économique et industrielle, que peut-elle faire réellement? Comment et sous quelle inspiration va-t-elle procéder? Elle existe, c'est entendu, puisqu'on l'a décidé ainsi; elle s'est constituée, elle s'est donné un président, et ce président, qui est M. Spuller, a naturellement ouvert les travaux de la commission par un discours approprié à la circonstance. Un questionnaire a été aussitôt rédigé. Et après? M. Spuller, sous prétexte qu'il n'a pas peur des mots, n'a pas craint de dire que l'enquête devait être « poursuivie dans un esprit profondément socialiste. » D'un autre côté, il est vrai, il s'est empressé de donner toute son approbation aux opinions de M. le président du conseil, qui justement, dans cette dernière discussion, dans ses plus récens discours, s'est prononcé avec une netteté hardie contre les prétendues recettes socialistes, qui s'est déclaré partisan énergique de la liberté, de l'initiative individuelle dans les affaires d'industrie. Que signifie déjà cette équivoque placée par le président même de la commission au seuil de l'enquête comme pour en obscurcir ou en altérer d'avance le caractère?

Certes, si les équivoques et les idées fausses sont toujours dangereuses en politique, elles le sont encore plus dans ces délicates et redoutables questions qui ne se résolvent pas avec des chimères ou avec des mots décevans, parce qu'elles touchent aux plus sévères réalités de la vie, aux conditions du travail, aux salaires, aux relations des ouvriers et des patrons aussi bien qu'aux relations de commerce entre les peuples. Qu'entend-on par ce mot de socialisme, qu'on répète si souvent et que M. le président Spuller a cru devoir introduire officiellement dans le programme de la nouvelle commission d'enquête parlementaire? S'il s'agit d'étudier sans parti-pris, avec sincérité les causes de la crise dont souffre aujourd'hui la France industrielle, de rechercher comment on peut améliorer les conditions du travail, atténuer les chômages, multiplier les institutions de prévoyance, protéger l'enfance déshéritée ou assurer une retraite aux vieillards, — s'il s'agit de tout cela, rien de mieux sans aucun doute. Seulement ce n'est pas là découvrir une grande nouveauté, c'est tout simplement se proposer ce que, depuis longtemps, tous les régimes ont fait sans y mettre tant de prétentions. Il ne faudrait pas être plaisant. Vous vous souvenez cependant, — et qui ne s'en souvient? — de l'amusante scène de la leçon de philosophie tracée par Molière à l'usage de M. Jourdain. Comme le bonhomme est ébahi et triomphe lorsqu'il ouvre les yeux à la lumière philosophique et découvre tout à coup que, depuis quarante ans, il fait de la prose sans le savoir, lors-

qu'il se moque de Mme Jourdain et de Nicole, qui ne savent pas que ce qu'elles disent à tout instant en parlant est de la prose ! Il en est un peu de même dans des affaires plus sérieuses. En vérité, il y a longtemps que tous les gouvernemens, dont les novateurs d'aujourd hui parlent si légèrement, font de la prose, c'est-à-dire du socialisme sans le savoir. Toutes les fois qu'ils se sont occupés des intérêts du peuple, des droits des classes laborieuses, des caisses de retraite, de la protection de l'enfance, ils ont fait, à ce qu'il paraît, du socialisme. Ils ont passé leur vie à résoudre de cette façon des questions sociales, parce qu'au bout du compte toutes les questions sont sociales par certains côtés. Ils ont fait leur devoir en simple prose, et ce ne serait pas la peine d'inscrire aujourd'hui comme une grande innovation dans un programme ce que tous les gouvernemens ont fait dès qu'ils se trouvaient en face d'une sérieuse nécessité publique. S'agit-il d'autre chose? Veut-on désigner sous ce nom de socialisme, imaginé par les sectes, tout ce qui fermente dans les têtes révolutionnaires, l'impôt progressif, la guerre au capital, l'abolition plus ou moins partielle de l'héritage, les dotations de l'état en faveur des ouvriers, — oh ! alors on a raison de le dire, c'est très différent; c'est une nouveauté, et si la commission d'enquête, sous prétexte qu'elle n'a pas peur des mots, qu'elle doit parler et procéder autrement que les régimes qui ont précédé la république, se laissait entraîner dans cette voie, elle se préparerait d'étranges mécomptes, elle préparerait à l'industrie, au travail, aux ouvriers eux-mêmes, de cruelles, de périlleuses épreuves. On ne tarderait pas à voir que cette prétendue nouveauté n'est même pas toujours une nouveauté et qu'elle conduit de plus, par l'altération de l'ordre économique, à d'irréparables ruines.

C'est là, en définitive, la question. Il y a toujours deux politiques en présence. L'une, qui ne date pas d'hier, qui a été pratiquée par tous les gouvernemens éclairés, qui n'est pas plus de la monarchie que de la république, procède du bon sens, de la raison, d'une sympathie intelligente et prévoyante pour les classes laborieuses. Elle s'étudie à relever les conditions par le mouvement naturel, libre, du travail et de la richesse. Elle accomplit des réformes quand elle le peut; elle accepte les progrès préparés, mûris par l'expérience, sans violenter les intérêts, en suivant la marche des idées et des mœurs dans la société nationale. Elle fait, si l'on veut, de la prose, et quand elle en a fait pendant quarante ans sans se servir de grands mots, il se trouve qu'elle a réalisé un peu de bien. L'autre politique passe son temps à soulever des problèmes qu'elle ne peut résoudre, à exciter des passions et des espérances qu'elle ne peut satisfaire, à rêver les remaniemens sociaux par des révolutions d'industrie, à fomenter la guerre entre ceux qui ont à peine le nécessaire et ceux qui ont le superflu, sans s'apercevoir qu'avec ses systèmes, elle finirait par affamer tout

le monde, par créer l'égalité de la misère. Elle se croit réformatrice, elle n'est que chimérique et meurtrière. Il faut choisir entre ces deux politiques qui se manifestent par leurs œuvres.

On peut dire sans doute qu'il n'est pas toujours facile de tracer la limite, de savoir ce que c'est qu'une vraie réforme, un progrès utile et bienfaisant, — où commence ce socialisme, qui n'est qu'une périlleuse utopie, une arme de guerre sociale. Ce n'est point cependant impossible. Il n'y a qu'à regarder franchement, sans parti-pris, ce qui se fait tous les jours autour de nous. On vient de le voir encore une fois au sénat, où les belles discussions financières du commencement du mois ont été suivies, ces jours derniers, d'un brillant et instructif débat sur ce qu'on appelle les syndicats professionnels. Ici justement on peut saisir la distinction entre une réforme qui peut avoir son importance, qui peut être défendue, et ce qui n'est plus qu'une idée socialiste, que le gouvernement a eu un instant la faiblesse de s'approprier. Qu'on réclame pour les ouvriers d'une même industrie le droit de se réunir, de former des syndicats pour se concerter et s'entendre, soit; c'est encore admissible : ces ouvriers ont la même profession, les mêmes intérêts. Il ne faut pas croire que, même dans ces termes, cette expérience soit sans gravité, qu'elle ne puisse devenir, un jour ou l'autre, une épreuve des plus sérieuses pour nos grandes industries. Elle s'explique du moins jusqu'à un certain point; mais où était la nécessité d'aller plus loin, d'aggraver encore cette expérience en reconnaissant aux ouvriers de tous les états, de toutes les professions, de toutes les industries, le droit de se confondre dans une même action, de former des syndicats, — un syndicat suprême représentant, en définitive, l'universalité de la population ouvrière française? Ici évidemment commence la nouveauté redoutable dont M. Bérenger, M. Allou, ont démontré avec une éloquence saisissante les conséquences possibles et les dangers. Quel intérêt peuvent avoir des bijoutiers de Marseille et des mineurs du Nord, des tisseurs de Rouen et des maçons du Limousin à se confondre dans une vaste affiliation? Manifestement, il ne s'agit plus d'intérêts professionnels à débattre entre ces ouvriers de tous les états, de toutes les régions; ils n'ont pas la même vie, ils sont dans des conditions différentes de travail et de salaires, ils n'ont presque rien de commun. L'intérêt unique, avoué ou inavoué, est d'un autre ordre; il est dans cette immense organisation placée sous ce pouvoir supérieur qu'on appelle le syndicat des syndicats, — qui aurait ou prendrait, au besoin, le droit de discuter, de décider au nom de tous les questions d'impôts, les questions de tarifs comme les questions de salaires. Ce serait la confédération ouvrière constituée au sein de la société française. Ne saisit-on pas le danger politique de cette affiliation de millions d'hommes représentée, conduite par une puissance concentrée à côté du gouvernement régulier, du parlement, de tous les pouvoirs publics? Il y a là,

certes, quelque chose d'étrange, et ce n'est pas la seule particularité extraordinaire de cette organisation qu'on a proposée. Le fait est que cette création projetée est une sorte d'attentat à la liberté individuelle autant qu'à l'ordre public, que, dans ce système, l'ouvrier lui-même n'est plus libre; il appartient à son syndicat qui dépend d'un syndicat supérieur, du syndicat souverain, et lors même qu'il voudrait travailler, qu'il trouverait une rémunération suffisante, il ne le peut pas contre la volonté collective à laquelle il est enchaîné. M. Allou a eu certes raison de le dire : « Comment! c'est là l'organisation idéale du travail en France! C'est là l'idéal de la république! » C'est tout simplement le socialisme le plus dangereux, le plus redoutable, et dès que le sénat a vu distinctement le caractère de la création qu'on lui proposait, il a fort heureusement repoussé l'article de la loi nouvelle qui la consacrait.

Il est vrai, nous en convenons, entre les deux politiques qui sont perpétuellement en présence, l'une allant plus ou moins jusqu'à un socialisme qui ne se déguise pas toujours; l'autre n'avouant d'autre pensée que celle de réformes plus prudentes, plus mesurées, M. le président du conseil avait paru récemment avoir fait son choix. Lorsqu'il a eu à s'expliquer dans cette discussion sur la crise industrielle qui s'est dénouée d'une façon si imprévue par la nomination d'une commission d'enquête, il s'est résolument, sagement prononcé contre les panacées socialistes, contre toute idée d'un socialisme d'état, contre les réformes dites sociales qui n'auraient pas « leur source dans l'activité, l'initiative, la prévoyance individuelles. » C'est fort bien. Malheureusement, au moment où M. le président du conseil parlait ainsi, son collègue, M. le ministre de l'intérieur, soutenait énergiquement, même violemment, devant le sénat, l'article le plus dangereux de la loi sur les syndicats ouvriers. Tandis que le chef du cabinet a le langage d'un libéral sur la crise industrielle, un des hommes de son parti, de la majorité, M. Spuller, propose de conduire l'enquête « dans un esprit profondément socialiste. » Que faut-il donc croire? Comment se reconnaître au milieu de ces contradictions ou de ces confusions? A quoi veut-on que l'opinion se rattache? L'opinion ne croit que ce qu'elle voit, — et ce qu'elle voit, c'est que depuis longtemps il en est ainsi. On se sépare des radicaux et on leur livre à l'occasion les intérêts moraux les plus sérieux. Au moment où l'on se déclare contre le socialisme, on le laisse entrer dans les lois, dans les enquêtes, et M. le président du conseil ne s'aperçoit pas qu'avec ces procédés, ces compromis, il ne peut arriver à rien. Il livre tout en se créant à lui-même une situation aussi précaire qu'équivoque.

Au milieu des mêlées du temps, les hommes publics passent, disparaissent comme des ombres. Ils ont un moment le pouvoir et l'in-

fluence : une révolution éclate, il ne reste presque plus rien de l'importance qu'ils ont eue.

Ainsi a passé M. Eugène Rouher, qui vient de s'éteindre dans une sorte d'obscurité après avoir été un des puissans de ce monde. Depuis quelques années déjà, il avait volontairement quitté la scène; il s'était réfugié dans la retraite, sentant peut-être dès lors les premières atteintes du mal implacable qui a détruit rapidement cette vigoureuse organisation. Depuis quelques mois, il se survivait. M. Rouher était jeune encore lorsque la révolution de 1848 le jetait dans le tourbillon politique, faisant de l'avocat inconnu de Riom un représentant aux deux assemblées de la seconde république, et à trente-cinq ans, il était garde des sceaux dans le premier ministère formé par le président, par le prince Louis-Napoléon, au 30 octobre 1849, pour engager la lutte au bout de laquelle était l'empire. A vrai dire, cette révolution de février, qu'il appelait un jour avec une certaine crânerie de nouveau-venu « une catastrophe, » cette république de 1848 n'était pour lui qu'une transition, une occasion d'entrer avec sa jeune ambition dans la vie publique, de se montrer prêt à recevoir les faveurs de la fortune. Par goût, par habitude de légiste, il n'était peut-être pas pour le coup d'état qui se préparait, pas plus qu'il n'était, peu après, pour les décrets de spoliation par lesquels le 2 décembre se signalait. Une fois la restauration impériale accomplie, il appartenait tout entier au régime nouveau, qu'il n'a cessé depuis de servir et de représenter tour à tour comme vice-président ou président du conseil d'état, comme ministre du commerce et des travaux publics, comme sénateur. Lorsque, vers 1863, Napoléon III, fléchissant déjà sous le poids des fautes et des embarras, se sentait obligé de rendre au parlement quelques droits, de laisser revivre les discussions publiques, M. Rouher se trouvait appelé à un nouveau rôle. A la place de M. Billault, frappé d'une mort imprévue, il devenait ministre d'état, ministre de la parole, et c'est à ce titre que, pendant des années, il avait à défendre la politique extérieure, la politique intérieure de l'empire devant un corps législatif qui recommençait à s'émouvoir. Il avait à se mesurer, non plus avec une petite opposition dont on étouffait la voix, mais avec des hommes comme M. Thiers, M. Berryer, qui venaient de rentrer dans la vie parlementaire, et tout ce qu'on peut dire, c'est que, par le talent, il n'était point indigne de lutter avec de tels contradicteurs.

Pendant ces dix-huit années d'empire, M. Rouher n'a cessé d'occuper la scène, et il a été mêlé à toutes les œuvres du règne. Ce n'était pas un homme d'état dans le grand sens du mot. Il n'avait ni des idées bien fixes en politique, même dans la politique intérieure, ni une connaissance approfondie des intérêts diplomatiques, dont il parlait quel-

quefois avec légèreté, en laissant échapper des paroles singulièrement compromettantes. Son malheur, dans toutes les questions extérieures qu'il avait à traiter comme ministre d'état, a toujours été de n'avoir que des opinions de circonstance, de n'être que l'avocat ou le porte-parole d'une politique qui ne savait pas bien elle-même ce qu'elle voulait, qui tâchait de déguiser ses propres incohérences sous des explications toujours nouvelles; mais si M. Rouher n'a été qu'un homme d'état après tout médiocre, même quelquefois dangereux par ses conseils ou par ses complaisances dans des heures décisives comme 1866, il s'est montré dans sa carrière un homme d'affaires supérieur. Les questions d'industrie, de commerce, de travaux publics avaient trouvé en lui un ministre studieux, doué d'une singulière puissance de travail et d'une merveilleuse faculté d'assimilation, et toutes les fois que ces questions se reproduisaient dans les chambres, il les traitait avec autant d'habileté que de savoir, avec une autorité qu'on invoquait jusque dans ces derniers temps. Mieux eût valu pour lui rester toujours l'homme d'affaires supérieur du régime qu'il servait que d'être le défenseur officiel d'une politique, d'une diplomatie dont il voilait les tergiversations et les inconséquences sous un optimisme d'apparat que les événemens allaient sitôt démentir.

Le jour où l'empire avait disparu dans un effroyable orage, M. Rouher avait-il gardé quelques illusions sur un retour possible de fortune? Il était resté sans doute fidèle au souverain qu'il avait servi. Il a pu reparaître dans les assemblées et même essayer de rallier des adhérens à la cause napoléonienne. Depuis dix ans, il est demeuré comme le plénipotentiaire ou le ministre en disponibilité d'un régime disparu. Évidemment il ne pouvait se flatter de ressusciter un empire qui s'était perdu par ses fautes en attirant d'incomparables malheurs sur la France. S'il avait pu d'abord se faire quelques illusions, il n'en avait plus guère probablement après la mort de Napoléon III; il en avait encore moins après la mort tragique du prince impérial, et pour lui-même, il sentait que son rôle était fini. L'homme vaincu par le mal s'est éteint ces jours derniers; le politique avait été définitivement emporté avec l'empire en 1870, et au moment où la tombe s'ouvre pour recevoir celui qui a été un personnage éminent du pays, ce qu'il y a de mieux, c'est d'oublier les solidarités périlleuses qu'il avait acceptées pour ne se souvenir que d'une carrière qui a eu son éclat.

Que de choses se sont passées depuis cette année de Sadowa où M. Rouher, alors au sommet du pouvoir, essayait de chercher une garantie pour la France dans ce qu'il appelait l'Allemagne aux trois tronçons, et où M. de Bismarck lui répondait presque aussitôt en dévoilant les traités qui supprimaient les tronçons, qui liaient déjà l'Allemagne du Sud à l'Allemagne du Nord! Les événemens se sont déroulés avec une redoutable logique. M. de Bismarck est allé droit à son but, et

on ne peut pas dire que le terrible chancelier manque d'unité dans ses vues. Par une coïncidence singulière, au moment où s'éteignait M. Rouher, le ministre d'état optimiste de 1866 et de 1867, un des confidens de M. de Bismarck, M. Busch, publiait des révélations nouvelles sur le passé, un livre nouveau qui prouve la tenace et prévoyante fixité avec laquelle a procédé le créateur de l'unité allemande. Il venait à peine de vaincre l'Autriche, il n'avait pas même encore signé la paix avec elle, il se préoccupait déjà d'enlacer le cabinet de Vienne, de regagner son alliance dans la prévision d'une guerre contre la France. Il allait plus loin, il songeait dès lors à réaliser ce qui s'est appelé plus tard l'alliance des trois empereurs. Il n'a pas réussi du premier coup et il avait à traverser bien des crises avant d'atteindre son but; il a fini cependant par y arriver. Ce qu'il n'avait pu obtenir avant la guerre contre la France, il l'a obtenu après ses victoires. Il a eu pour un moment cette alliance des trois empereurs qui, à la vérité, n'a pas duré longtemps, qui a même menacé de mal finir et qui reste singulièrement problématique. Il a eu surtout ce qui avait été sa première pensée dès le lendemain de Sadowa, l'alliance particulière de l'Allemagne et de l'Autriche. Il a eu aussi bien d'autres alliances, toutes celles qu'il a voulu accepter, qui sont allées à lui, puisqu'il était heureux. Mais il est clair que, dans toutes ses combinaisons, c'est l'alliance autrichienne qui, après avoir été son premier rêve de victorieux, demeure pour lui le point fixe et invariable, le pivot de sa stratégie, tantôt contre la France, tantôt contre la Russie, — depuis que la Russie a semblé montrer quelque mauvaise humeur. — C'est pour mieux garantir la paix, assure-t-on toujours. Autrefois M. de Bismarck a pu songer à la guerre; maintenant il ne songe qu'à la paix. Il ne tient qu'à la Russie elle-même de s'en assurer, de dissiper tous les nuages, de rentrer dans l'alliance de l'Europe centrale, si elle le veut, et M. de Giers, à son récent passage à Vienne comme dans sa visite à M. de Bismarck, a pu recueillir les déclarations les plus conciliantes.

Soit! la paix est à peu près assurée pour cette année; il faut bien le croire, puisque tout le monde le dit, puisqu'il est entendu que les ministres ne voyagent, que les diplomates ne se déplacent ou ne livrent leurs confidences au public européen que pour le bien de la tranquillité universelle. Il est certain que si la France, qui est étrangère à toutes les combinaisons du moment, n'est ni intéressée, ni disposée à troubler l'Europe par des projets guerriers, les autres puissances, quoique par des raisons différentes, ont autant qu'elle besoin de la paix. M. de Bismarck lui-même a besoin de la paix, ne fût-ce que pour en finir avec ces conflits religieux qu'on croyait apaisés par la visite du prince impérial au Vatican et qui semblent revivre plus que jamais ou se traîner sans pouvoir arriver à un dénoûment. La Russie, de son côté, n'est point au bout de ses crises intérieures, et, dernière-

ment encore, de nouveaux attentats ont tristement prouvé que les passions de meurtre étaient loin de s'avouer vaincues. L'Italie, quant à elle, se défend fort sagement de vouloir jouer le rôle actif et militant que les polémistes provocateurs de l'Allemagne lui prêtent, et elle préfère décidément s'occuper de ses intérêts.

L'Autriche enfin, la plus pacifique des puissances, l'Autriche a des difficultés de toutes parts, en Hongrie, dans la Croatie, dans ces perpétuels conflits de nationalités, qui, ces jours derniers encore, occupaient et passionnaient le parlement de Vienne à propos d'une motion de M. Wurmbrand, réclamant l'emploi de la langue allemande dans les affaires officielles. La question ne laissait pas certainement d'être délicate pour le ministère du comte Taaffe, qui n'a gardé jusqu'ici une majorité qu'en usant de ménagemens infinis. Elle n'a point été, en définitive, résolue, elle a été écartée; elle reparaîtra, parce qu'elle est inhérente à la situation même de l'Autriche, parce qu'il y a dans l'empire des Allemands qui veulent garder ou ressaisir la suprématie, et d'autres races profondément, ardemment attachées à leurs traditions, à leurs droits, à leur langue, à tout ce qui représente leur nationalité. La motion Wurmbrand n'a abouti qu'à une trêve nouvelle; mais ce n'est pas là peut-être, pour le moment, l'embarras le plus sérieux à Vienne. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'Autriche, à son tour, semble envahie par le socialisme révolutionnaire, par le nihilisme meurtrier. Dans ces derniers temps, les attentats se sont succédé surtout contre les gens de police. Des assassinats ont été commis, les prédications démagogiques se sont multipliées et envenimées, si bien que le gouvernement s'est cru obligé de recourir aux grands moyens : il a décrété ce qu'on appelle en Allemagne le petit état de siège. C'est, en d'autres termes, la suppression de toutes les garanties, de la liberté de la presse, du jugement par jury provisoirement remplacé par la juridiction militaire. On a déjà procédé par voie discrétionnaire à un assez grand nombre d'arrestations et d'expulsions. Des mesures sont proposées au parlement pour augmenter la police de sûreté. Le gouvernement n'a-t-il pas pris un peu vite l'alarme? Jusqu'ici, les partis révolutionnaires ou socialistes avaient paru moins fortement organisés en Autriche qu'ils ne le sont en Allemagne et en Russie. L'attitude que prend le ministère de Vienne ferait croire qu'il se sent en face d'un danger contre lequel il entend s'armer de tous les moyens de répression ou de prévention. Et voyez comme tout se tient dans la politique! Assurément, le système de répression qui prévaut à Vienne n'est point fait pour déplaire à M. de Bismarck, pour ébranler l'alliance des deux empires; il ne peut, au contraire, que resserrer cette alliance en laissant apparaître de plus en plus l'esprit de réaction qui préside à toutes ces combinaisons nouées depuis quelque temps par la diplomatie au centre de l'Europe. Ce n'est point

sans doute une sainte alliance ; c'est une sorte d'assurance mutuelle de préservation contre les guerres extérieures et contre les révolutions intérieures.

Que cette situation générale de l'Europe ait son intérêt pour d'autres puissances, c'est assez évident ; elle touche bien moins l'Angleterre, qui, par sa position, par les traditions de sa politique, reste en dehors de ces mouvemens, et qui, pour l'instant, a de quoi s'occuper et se préoccuper dans ses propres affaires. Il est certain que le parlement anglais, qui s'est réuni ces jours derniers, se retrouve en présence d'une situation extérieure et intérieure singulièrement compliquée. Le discours prononcé au nom de la reine à l'ouverture des chambres ne reflète pas précisément cet état de l'opinion anglaise; il est assez placide, plein de réticences et de prétéritions. Les questions, qu'il effleure à peine, n'existent pas moins, et le cabinet britannique va évidemment avoir de rudes combats à soutenir pour défendre une politique qui n'a pas été heureuse.

L'Irlande reste toujours sans doute un embarras pour le ministère; mais avant l'Irlande, ce qui préoccupe les Anglais, c'est l'Égypte, où les incidens pénibles se succèdent, où tout se complique de jour en jour sans qu'on voie encore distinctement ce que le ministère se propose de faire pour sauvegarder la dignité et les intérêts britanniques. Il y a quelque temps, avant la fin de l'année dernière, c'était un général anglais, Hicks-Pacha, qui, en essayant de dégager quelques garnisons menacées par l'armée du mahdi, essuyait un effroyable désastre, et qui n'a plus reparu. Il n'y a que quelques jours, c'était un autre général anglais, Baker-Pacha, qui éprouvait une nouvelle déroute sanglante où il n'a point, il est vrai, disparu lui-même. Ces faits qui se sont passés dans les régions du Haut-Nil étaient certainement assez graves pour émouvoir l'Angleterre, et le gouvernement de la reine a commencé par laisser en Égypte l'armée anglaise d'occupation qu'il avait eu la pensée de rappeler en partie il y a quelques mois. Depuis, il y a quelques jours à peine, il a envoyé un ancien gouverneur du Soudan, Gordon-Pacha, qui devait se rendre à Khartoum, qui en approche, en effet, à travers mille périls, avec la mission de reconnaître la position, de décider au besoin l'abandon de ces contrées du Haut-Nil. L'abandon du Soudan reste évidemment la pensée du gouvernement anglais; mais c'est là justement la difficulté de se retirer sous la pression d'une insurrection victorieuse de nègres en laissant partout des garnisons massacrées, d'abandonner certains points qui ne sont pas sans importance pour la sécurité de l'Égypte elle-même, de se réduire à une défense laborieuse de quelques stations des bords de la Mer-Rouge. Reconquérir le Soudan serait certes une œuvre périlleuse et coûteuse; l'abandonner, n'est pas plus facile, et, dans tous les cas, il est un fait trop évident : si on en est là, si le Soudan est en insurrection et à peu près perdu, si l'or-

gueil britannique souffre de ces massacres qui vont retentir si douloureusement à Londres, si l'Égypte elle-même est un peu plus désorganisée, un peu plus livrée à l'anarchie qu'elle ne l'était au moment de l'intervention anglaise, c'est sans aucun doute la faute du ministère, qui n'a su ni prévoir ni se décider à propos, — ni agir ni se retirer. C'est précisément ce qui lui crée une position si critique vis-à-vis de ses adversaires dans la lutte qu'il a aujourd'hui à soutenir devant le parlement.

Comment va se dénouer cette lutte énergiquement et habilement engagée depuis trois jours par les chefs de l'opposition dans les deux chambres, lord Salisbury et sir Stafford Northcote? La chambre des lords a commencé par se prononcer, elle n'a point hésité à adopter une motion de censure contre le cabinet; mais le vote des lords ne renverse pas les ministères. C'est dans la chambre des communes que la question se vide en ce moment même entre M. Gladstone et sir Staflord Northcote. Le ministère aura encore une fois sans aucun doute son vote favorable dans la chambre des communes. Il ralliera la majorité libérale, c'est présumable; mais on peut aisément distinguer que cette majorité, tout en soutenant M. Gladstone, n'est point sans avoir des doutes sur la politique égyptienne du gouvernement, et même avec un succès de scrutin le ministère n'est sûrement pas au bout de ses épreuves. L'Égypte reste pour lui un danger perpétuel tant qu'on ne sera pas arrivé à rétablir une certaine situation à demi rassurante dans la vallée du Nil, et cette situation ne paraît vraiment pas près d'être rétablie. Pour le moment, tout semble dépendre de la mission de Gordon-Pacha, qui serait chargé de négocier avec les tribus du Soudan. D'un autre côté, le gouvernement anglais vient d'envoyer des forces sur les bords de la Mer-Rouge, à Souakim, soit pour dégager les garnisons les plus rapprochées, soit pour appuyer les négociations de Gordon-Pacha. On a cru arriver ainsi à limiter le danger de l'insurrection du Soudan; mais ce n'est pas là certainement la solution de la question égyptienne. Le ministère reste dans des conditions d'autant plus difficiles que l'opinion anglaise se sent sous le poids d'un véritable mécompte qui la froisse et l'irrite. Les Anglais avaient vu devant eux cette riche proie de l'Égypte; ils avaient cru qu'il n'y avait qu'à paraître sur le Nil, à établir l'influence britannique, à règner sous le nom d'un khédive docile. Ils n'avaient trouvé aucune opposition en Europe. Tout leur semblait facile. Aujourd'hui les embarras sont venus, tout s'est aggravé, — et il est clair que ce n'est que par un grand effort qu'on peut relever dans la vallée du Nil l'ascendant britannique.

CH. DE MAZADE.

## MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

---

Il y a quelques jours à peine, le lendemain de la liquidation de fin janvier, le 4 1/2 pour 100 était coté 107 francs, et les deux 3 pour 100, 77.60 et 78.50. Les prix des reports s'étaient remarquablement tendus la veille; mais la spéculation à la hausse s'en inquiétait peu; le parlement venait de voter le budget extraordinaire de 1884 et, par conséquent, le ministre des finances était autorisé à émettre l'emprunt de 350 millions dont on avait tant parlé. Pendant tout le mois de janvier, de puissantes interventions financières avaient travaillé à préparer favorablement la place en vue de cet emprunt, la liquidation consacrait la défaite des baissiers; le ministre n'avait plus qu'à publier les conditions de l'opération attendue; nul doute que le public financier ne fît à celle-ci un excellent accueil.

C'est le dimanche 3 février que parurent au *Journal officiel* le décret et l'arrêté portant à la connaissance de l'épargne à quelles conditions l'état invitait les capitalistes français, grands ou petits, à venir échanger aux guichets du Trésor leurs fonds disponibles contre des inscriptions de rente amortissable. Le désappointement fut général. Il semblait que le ministre eût pris en quelque sorte plaisir à gâter par des fautes invraisemblables une situation qui était véritablement bonne et d'où pouvait sortir un relèvement général du crédit par une impulsion vigoureuse donnée à la reprise des affaires.

La première et la plus grave de ces fautes est celle qui se rattache à la fixation du taux d'émission de la nouvelle rente.

On supposait en général que la rente nouvelle serait émise entre 76 et 76.25, jouissance janvier 1884, c'est-à-dire avec assimilation immédiate à la rente déjà existante, et avec le droit au tirage du mois de mars prochain. Or le prospectus officiel apprenait au public qu'on ne lui donnerait le papier mis en souscription qu'à 76.60, sans aucun droit au coupon d'avril non plus qu'au tirage de mars, de sorte que pour avoir le taux exact d'émission, il fallait ajouter au prix déjà trop élevé de 76.60 le montant d'un coupon supprimé, c'est-à-dire 0 fr. 75 et quelques centimes encore pour la non-participation aux chances du tirage. En fait, le prix de la rente à créer ressortait à 77.50 environ,

alors que celui de la rente analogue déjà existante n'avait été porté un peu au-dessus de 78 que dans les derniers jours de février, à la suite d'un très puissant effort de spéculation.

A cette première faute, d'autres moins graves, quoique encore assez importantes, ont été ajoutées. L'auteur de l'arrêté ministériel semble avoir été préoccupé avant tout de la part excessive que prend habituellement la spéculation dans les emprunts d'état, et désireux de réduire cette part au strict minimum.

Ainsi, le taux d'émission était trop élevé pour le public capitaliste, et toutes les conditions de l'emprunt ont paru dirigées contre la spéculation.

La spéculation s'est donc désintéressée de l'emprunt, en même temps que le public ne paraissait nullement enthousiaste. Un moment même, on put craindre que la Bourse ne prît une telle attitude que la souscription fût mise en danger, et c'est alors, presque au dernier jour, que le ministère des finances se décida à concéder aux banquiers une commission. Cette résolution, bien que tardive, eut cependant pour résultat de soutenir les cours jusqu'au 12, et c'était là le point essentiel. La nouvelle rente, qui avait été d'abord demandée à 1 franc et 1 fr. 50 au-dessus du taux d'émission encore inconnu, ne faisait plus que 25 ou 30 centimes de prime. Cependant, la somme demandée au public n'était pas relativement élevée, on ne mettait pas en doute que la souscription ne fût entièrement couverte par les demandes de titres libérés; mais il fut, d'autre part, admis qu'il ne saurait être question d'un succès réel et décisif pour la situation du marché que si les souscriptions libérées couvraient au moins trois ou quatre fois le montant total de l'emprunt.

Les résultats sont restés fort au-dessous de ce chiffre. Il a été demandé 22 millions de rente en titres libérés et versé, par conséquent, une somme de 565 millions. L'emprunt a donc été couvert moins de deux fois, exactement 1 3/5. Mais si l'on songe que les bons du trésor récemment émis étaient acceptés comme espèces et que la somme représentée par ces bons dans la souscription est probablement de 200 à 250 millions, on voit que la souscription véritable, celle qui s'est faite argent comptant contre titres libérés, atteint à peine le chiffre même de l'emprunt. Quant aux souscriptions non libérées qui ont porté sur 22 millions de rente et produit, à titre de premier versement, une somme de 58 millions, il n'y a pas à en tenir compte puisqu'elles seront considérées comme absolument nulles et que les fonds seront simplement remboursés.

La connaissance de ces résultats a produit à la Bourse l'effet qu'on en pouvait attendre. La baisse a été immédiate. Les trois rentes anciennes ont fléchi de 0 fr. 60 environ, et, quant à la nouvelle, admise le jour même aux transactions sur le marché officiel, elle s'est,

établie à la cote au-dessous du taux d'émission. A trois heures, les souscripteurs étaient déjà en perte de 0 fr. 25. On pouvait tranquillement acheter à 76.35 ce même fonds que l'on avait été la veille demander au trésor à 76.60. La réaction a été très brusque, et il faut espérer que le public capitaliste reviendra sur sa première impression. Il n'en est pas moins fâcheux qu'une opération dont on pouvait faire le point de départ d'une campagne d'affaires actives et de confiance renaissante n'ait eu d'autre résultat que de détruire à peu près complètement tout ce qu'avaient produit d'heureux et d'encourageant pour le relèvement du crédit les efforts énergiques tentés le mois dernier.

Les grandes valeurs du parquet ont suivi pendant cette quinzaine les mouvemens de cours des fonds publics sur lesquels s'est concentrée toute l'attention du marché. La Banque de Paris a perdu 15 francs, le Crédit foncier 32, le Crédit lyonnais 15, le Lyon 12, le Nord 7, le Gaz 32, le Suez 20. Les autres titres ont peu varié ou n'ont donné lieu qu'à des affaires purement nominales. Notons toutefois une assez vive réaction sur l'Italien de 92.60 à 91.95.

Le gouvernement anglais a fait adresser à M. de Lesseps une lettre approuvant les arrangemens intervenus entre la compagnie et les armateurs de la Grande-Bretagne. La compagnie n'attendait que cette communication pour convoquer ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire. La convocation a été faite pour le 12 mars prochain.

Les valeurs ottomanes ont reperdu déjà presque toute l'avance qu'elles avaient obtenue pendant la dernière quinzaine. Le bruit s'était répandu que la conversion des titres de la dette turque était de nouveau ajournée. On sait qu'il s'agit non d'une opération financière, mais d'un simple échange de papiers anciens contre du papier neuf. Seulement, tandis qu'aujourd'hui le Turc 5 pour 100 est coté 8.60 pour un revenu de 0 fr. 50, il serait coté après la conversion 85 francs pour 5 francs de rente, et la spéculation craint, non sans raison, que ce prix ne puisse que très difficilement se maintenir. L'obligation privilégiée reste sans changement à 380 francs.

Les événemens dont le Soudan est le théâtre n'intimident pas les porteurs de titres de la dette d'Égypte. L'Unifiée reste aux environs de 340.

La crainte de troubles en Espagne, à propos de la célébration de l'anniversaire de la république, avait fait fléchir l'Extérieure de 60 à 59. Ces craintes ne se sont pas réalisées, mais l'Extérieure ne s'est relevée qu'à 59 1/4.

*Le directeur-gérant :* C. Buloz.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## SOIXANTE-ET-UNIÈME VOLUME

### TROISIÈME PÉRIODE. — LIVe ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1884.

### Livraison du 1er Janvier.


Le Voyageur, scènes dialoguées, par M. Octave FEUILLET, de l'Académie française . . . . . 5

Études diplomatiques. — La Première Lutte de Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documens nouveaux. — I. — La Retraite de Prague, par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française. . . . . 28

Mademoiselle Blaisot, première partie, par M. Mario UCHARD. . . . . 67

Victor Cousin et son Œuvre philosophique. — I. — Les Premiers Maîtres de Victor Cousin; le Voyage d'Allemagne, par M. Paul JANET, de l'Institut de France. . . . . 97

Le Vatican et le Quirinal depuis 1878. — III. — Le Pape Léon XIII et la Réconciliation du Saint-Siège et de l'Italie, par M. Anatole LEROY-BEAULIEU . . . . . 121

La Pêche et la Pisciculture en France. — II. — Les Eaux salées, par M. J. CLAVÉ. . . . . 162

La Guerre moderne, d'après un écrivain militaire allemand, par M. G. VALBERT. . . . . 199

Revue littéraire. — L'Expression dans les beaux-arts, d'après un livre récent, par M. F. BRUNETIÈRE. . . . . 211

Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. . . . . 225

Le Mouvement financier de la quinzaine. . . . . 237


### Livraison du 15 Janvier.


Études diplomatiques. — La Première Lutte de Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documens nouveaux. — II. — La Retraite de Prague, par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française. . . . . 241

Mademoiselle Blaisot, deuxième partie, par M. Mario UCHARD. . . . . 268

Victor Cousin et son Œuvre philosophique. — II. — Le Cours de 1818 : *le Vrai, le Beau et le Bien.* — Le Cours de 1820 : Leçons inédites, par M. Paul JANET, de l'Institut de France. . . . . 300
Un Chapitre de l'histoire financière de la France. — Les Abus du crédit et le Désordre financier a la fin du règne de Louis XIV. — II. — Les Expédiens financiers, par M. Ad. VUITRY, de l'Institut de France. . . . 328
Claude Lorrain, sa vie et son œuvre, d'après un livre récent, par M. Émile MICHEL. . . . . 365
Les Nouveaux Romanciers américains. — III. — George W. Cable, par Th. BENTZON . . . . . 402
Études et Souvenirs. — La Légende d'un théatre et d'un chanteur, par Henri BLAZE DE BURY. . . . . 440
Revue dramatique. — Vaudeville, *les Rois en exil.* — Ambigu, *Pot-Bouille.* — Gymnase, *le Maître de forges.* — Porte-Saint-Martin, *Nana-Sahib*, par M. Louis GANDERAX. . . . . 453
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. . . . . 463
Le Mouvement financier de la quinzaine. . . . . 477

## Livraison du 1er Février.

Mademoiselle Blaisot, troisième partie, par M. Mario UCHARD. . . . . 481
La Marine des empereurs et les Flottilles des Goths, par M. le vice amiral Jurien DE LA GRAVIÈRE, de l'Académie des Sciences. . . . . 509
Histoires d'hiver, par M. Eugène-Melchior DE VOGÜÉ. . . . . 544
La Charité privée a Paris. — V. — L'Œuvre des Jeunes Poitrinaires, par M. Maxime DU CAMP, de l'Académie française . . . . . 589
Victor Cousin et son Œuvre philosophique. — III. — La Disgrace. — Cousin et Hegel : Correspondance inédite. — Le Cours de 1828, par M. Paul JANET, de l'Institut de France. . . . . 634
La Houille et les Matières colorantes, par M. Denys COCHIN. . . . . 654
Correspondance d'une mère avec son fils pendant les premières années de la restauration, par M. G. VALBERT. . . . . 683
Revue littéraire. — Lettres de Gustave Flaubert et de George Sand, par M F. BRUNETIÈRE. . . . . 695
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. . . . . 700
Le Mouvement financier de la quinzaine. . . . . 718

## Livraison du 15 Février.

Études diplomatiques. — La Première Lutte de Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documens nouveaux. — III. — Mort de Fleury, Louis XV veut gouverner lui-même, par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française. 721
Mademoiselle Blaisot, dernière partie, par M. Mario UCHARD . . . . . 758
Les Sociétés ouvrières, par M. C. LAVOLLÉE. . . . . 783
Victor Cousin et son Œuvre philosophique. — IV. — L'Enseignement de la philosophie de 1830 a 1852, par M. Paul JANET, de l'Institut de France. 811
La Réforme des études classiques, par M. Albert DURUY . . . . . 845
Le Royaume solitaire. — La Corée et les Coréens, par M. Edmond PLAUCHUT. 875
Don Juan d'Autriche, d'après une récente publication, par M. Auguste LAUGEL. 908
Revue dramatique. — Comédie-Française, *Smilis*, de M. Jean Aicard, par M. Louis GANDERAX. . . . . 933
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. . . . . 945
Le Mouvement financier de la quinzaine . . . . . 956

Paris. — Imp. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.